SENATE SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14-15

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

Proceedings of the Standing Senate Committee on

NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

Chair:
The Honourable DANIEL LANG

Monday, April 20, 2015
Thursday, April 23, 2015
Monday, April 27, 2015

Issue No. 16

Third, fourth and fifth meetings:

The subject matter of Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act, to amend the Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act and to make related and consequential amendments to other Acts

WITNESSES:
(*See back cover*)

Délibérations du Comité sénatorial permanent de la

SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Président :
L'honorable DANIEL LANG

Le lundi 20 avril 2015
Le jeudi 23 avril 2015
Le lundi 27 avril 2015

Fascicule nº 16

Troisième, quatrième et cinquième réunions :

La teneur du projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

52040-52067-52069

STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Daniel Lang, *Chair*

The Honourable Grant Mitchell, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Beyak	Day
* Carignan, P.C. (or Martin)	Kenny
	Ngo
* Cowan (or Fraser)	Runciman
	Stewart Olsen
Dagenais	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Runciman replaced the Honourable Senator White (*April 27, 2015*).

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Cowan (*April 22, 2015*).

The Honourable Senator Cowan replaced the Honourable Senator Mitchell (*April 21, 2015*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Runciman (*April 2, 2015*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Président : L'honorable Daniel Lang

Vice-président : L'honorable Grant Mitchell

et

Les honorables sénateurs :

Beyak	Day
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Kenny
	Ngo
* Cowan (ou Fraser)	Runciman
	Stewart Olsen
Dagenais	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Runciman a remplacé l'honorable sénateur White (*le 27 avril 2015*).

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Cowan (*le 22 avril 2015*).

L'honorable sénateur Cowan a remplacé l'honorable sénateur Mitchell (*le 21 avril 2015*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénateur Runciman (*le 2 avril 2015*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, April 20, 2015
(35)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Dagenais, Day, Kenny, Lang, Mitchell, Ngo, Stewart Olsen and White (9).

Other senators present: The Honourable Senators Baker, P.C., Bellemare, Campbell, Jaffer and Runciman (5).

In attendance: Holly Porteous and Christina Yeung, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on March 24, 2015, the committee continued its examination of the subject matter of Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act, to amend the Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act and to make related and consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.*)

WITNESSES:

Canadian Security Intelligence Service:

Michel Coulombe, Director.

Royal Canadian Mounted Police:

Mike Cabana, Deputy Commissioner, Federal Policing.

Communications Security Establishment:

Greta Bossenmaier, Chief.

Public Prosecution Service of Canada:

George Dolhai, Deputy Director of Public Prosecutions;

Ursula Hendel, Senior Counsel and National Terrorism Prosecutions Coordinator.

As an individual:

The Honourable John Charles Major, former Justice of the Supreme Court of Canada (by video conference).

Canadian Bar Association:

Eric V. Gottardi, Chair, Criminal Justice Section (by video conference);

Peter Edelmann, Executive Member, Immigration Law Section (by video conference).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 20 avril 2015
(35)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 heures, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Dagenais, Day, Kenny, Lang, Mitchell, Ngo, Stewart Olsen et White (9).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Bellemare, Campbell, Jaffer et Runciman (5).

Également présentes : Holly Porteous et Christina Yeung, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 24 mars 2015, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 15 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Service canadien du renseignement de sécurité :

Michel Coulombe, directeur.

Gendarmerie royale du Canada :

Mike Cabana, sous-commissaire, Police fédérale.

Centre de la sécurité des télécommunications :

Greta Bossenmaier, chef.

Service des poursuites pénales du Canada :

George Dolhai, directeur adjoint des poursuites pénales;

Ursula Hendel, avocate-conseil et coordonnatrice nationale des poursuites liées aux activités terroristes.

À titre personnel :

L'honorable John Charles Major, ancien juge de la Cour suprême du Canada (par vidéoconférence).

Association du Barreau canadien :

Eric V. Gottardi, président, Section du droit pénal (par vidéoconférence);

Peter Edelmann, membre de l'exécutif, Section du droit de l'immigration (par vidéoconférence).

Canadian Civil Liberties Association:

Sukanya Pillay, General Counsel and Executive Director.

Criminal Lawyers' Association:

Michael Spratt, Member and Criminal Defence Counsel;

Leo Russomanno, Member and Criminal Defence Counsel.

The chair made a statement.

Mr. Coulombe, Mr. Cabana and Ms. Bossenmaier each made a statement and, together answered questions.

At 2:20 p.m., the committee suspended.

At 2:25 p.m., the committee resumed.

Mr. Dolhai made a statement and, together with Ms. Hendel, answered questions.

At 3:17 p.m., the committee suspended.

At 3:27 p.m., the committee resumed.

The Honourable John Charles Major made a statement and answered questions.

At 4:07 p.m., the committee suspended.

At 4:15 p.m., the committee resumed.

Ms. Pillay, Mr. Gottardi, Mr. Edelmann, Mr. Spratt and Mr. Russomanno each made a statement and, together, answered questions.

At 5:12 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, April 23, 2015
(36)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1:03 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Dagenais, Day, Kenny, Lang, Mitchell, Ngo, Stewart Olsen and White (9).

Other senators present: The Honourable Senators Jaffer and Runciman (2).

In attendance: Holly Porteous and Christina Yeung, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on March 24, 2015, the committee continued its examination of the subject matter of Bill C-51, An Act to enact the Security of

Association canadienne des libertés civiles :

Sukanya Pillay, avocate générale et directrice exécutive.

Criminal Lawyers' Association :

Michael Spratt, membre et avocat criminaliste;

Leo Russomanno, membre et avocat criminaliste.

Le président prend la parole.

M. Coulombe, M. Cabana et Mme Bossenmaier font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 14 h 20, la séance est suspendue.

À 14 h 25, la séance reprend.

M. Dolhai fait une déclaration puis, avec Mme Hendel, répond aux questions.

À 15 h 17, la séance est suspendue.

À 15 h 27, la séance reprend.

L'honorable John Charles Major fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 16 h 7, la séance est suspendue.

À 16 h 15, la séance reprend.

Mme Pillay et MM. Gottardi, Edelmann, Spratt et Russomanno font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 17 h 12, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 23 avril 2015
(36)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 h 3, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Dagenais, Day, Kenny, Lang, Mitchell, Ngo, Stewart Olsen et White (9).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Jaffer et Runciman (2).

Également présentes : Holly Porteous et Christina Yeung, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 24 mars 2015, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication

Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act, to amend the Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act and to make related and consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.*)

WITNESSES:

Office of the Communications Security Establishment Commissioner:

The Honourable Jean-Pierre Plouffe, Commissioner;

J. William Galbraith, Executive Director.

Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP:

Ian McPhail, Chair;

Richard Evans, Senior Director, Operations.

Security Intelligence Review Committee:

Michael Doucet, Executive Director;

Chantelle Bowers, Deputy Executive Director.

Office of the Privacy Commissioner of Canada:

Daniel Therrien, Privacy Commissioner;

Leslie Fournier-Dupelle, Strategic Policy and Research Analyst.

As individuals:

The Honourable Ronald G. Atkey, Professor of Law, Osgoode Hall Law School, York University (by video conference);

Paul Cavalluzzo, Senior Partner, Cavalluzzo Shilton McIntyre Cornish LLP.

The chair made a statement.

Mr. Plouffe, Mr. Doucet and Mr. McPhail each made a statement and, together with Mr. Galbraith, Ms. Bowers and Mr. Evans, answered questions.

At 2:17 p.m., the committee suspended.

At 2:20 p.m., the committee resumed.

Mr. Therrien made a statement and, together with Ms. Fournier-Dupelle, answered questions.

At 2:56 p.m., the committee suspended.

At 3:04 p.m., the committee resumed.

Mr. Atkey and Mr. Cavalluzzo each made a statement and, together, answered questions.

At 3:45 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 15 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications :

L'honorable Jean-Pierre Plouffe, commissaire;

J. William Galbraith, directeur exécutif.

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC :

Ian McPhail, président;

Richard Evans, directeur principal, Opérations.

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité :

Michael Doucet, directeur exécutif;

Chantelle Bowers, directrice exécutive adjointe.

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée;

Leslie Fournier-Dupelle, analyste stratégique des politiques et de la recherche.

À titre personnel :

L'honorable Ronald G. Atkey, professeur de droit, faculté de droit Osgoode Hall, Université York (par vidéoconférence);

Paul Cavalluzzo, associé principal, Cavalluzzo Shilton McIntyre Cornish s.r.l.

Le président prend la parole.

MM. Plouffe, Doucet et McPhail font chacun une déclaration puis, avec M. Galbraith, Mme Bowers et M. Evans, répondent aux questions.

À 14 h 17, la séance est suspendue.

À 14 h 20, la séance reprend.

M. Therrien fait une déclaration puis, avec Mme Fournier-Dupelle, répond aux questions.

À 14 h 56, la séance est suspendue.

À 15 h 4, la séance reprend.

MM. Atkey et Cavalluzzo font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 15 h 45, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, April 27, 2015
(37)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Dagenais, Day, Kenny, Lang, Mitchell, Ngo, Runciman and Stewart Olsen (9).

Other senator present: The Honourable Senator Jaffer (1).

In attendance: Holly Porteous, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on March 24, 2015, the committee continued its examination of the subject matter of Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act, to amend the Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act and to make related and consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.*)

WITNESSES:

Privy Council Office:

Richard Fadden, National Security Advisor to the Prime Minister.

Quilliam Foundation:

Haras Rafiq, Managing Director (by video conference).

Brookings Institution:

J.M. Berger, Nonresident Fellow (by video conference).

Sierra Club of Canada:

John Bennett, Executive Director.

National Airlines Council of Canada:

Marc-André O'Rourke, Executive Director.

As an individual:

Pamela D. Palmater, Associate Professor and Chair in Indigenous Governance, Ryerson University.

The chair made a statement.

Mr. Fadden made a statement and answered questions.

At 2:07 p.m., the committee suspended.

At 2:13 p.m., the committee resumed.

OTTAWA, le lundi 27 avril 2015
(37)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 heures, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Dagenais, Day, Kenny, Lang, Mitchell, Ngo, Runciman et Stewart Olsen (9).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Jaffer (1).

Également présente : Holly Porteous, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 24 mars 2015, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 15 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau du Conseil privé :

Richard Fadden, conseiller à la sécurité nationale auprès du premier ministre.

Quilliam Foundation :

Haras Rafiq, directeur général (par vidéoconférence).

Brookings Institution :

J.M. Berger, chercheur hors faculté (par vidéoconférence).

Sierra Club du Canada :

John Bennett, directeur exécutif.

Conseil national des lignes aériennes du Canada :

Marc-André O'Rourke, directeur général.

À titre personnel :

Pamela D. Palmater, professeure agrégée et titulaire d'une chaire de recherche en gouvernance autochtone, Université Ryerson.

Le président prend la parole.

M. Fadden fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 14 h 7, la séance est suspendue.

À 14 h 13, la séance reprend.

Mr. Berger and Mr. Rafiq each made a statement, and together, answered questions.

At 3:06 p.m., the committee suspended.

At 3:11 p.m., the committee resumed.

Mr. O'Rourke, Mr. Bennett and Ms. Palmater each made a statement, and together, answered questions.

At 3:56 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

MM. Berger et Rafiq font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 15 h 6, la séance est suspendue.

À 15 h 11, la séance reprend.

M. O'Rourke, M. Bennett et Mme Palmater font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 15 h 56, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, April 20, 2015

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1 p.m. to examine the subject matter of Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act, to amend the Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act, and to make related and consequential amendments to other Acts.

Senator Daniel Lang (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Before we welcome our witnesses, I would like to begin by introducing the people around the table. My name is Dan Lang, senator for Yukon. On my immediate left is the new clerk of the committee, Adam Thompson. Welcome.

I would like to go around the table and invite each senator to introduce themselves and state the region they represent, starting with our deputy chair.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[*English*]

Senator Beyak: Senator Lynn Beyak, Ontario.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Kenny: Colin Kenny, Ontario.

Senator Runciman: Bob Runciman, Ontario.

Senator Campbell: Larry Campbell, British Columbia.

Senator Jaffer: Mobina Jaffer, British Columbia.

Senator White: Vernon White, Ontario.

Senator Baker: George Baker, Newfoundland and Labrador.

The Chair: Thank you, colleagues.

The Senate has referred to this committee Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act, to amend the Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act, and to make related and consequential amendments to other Acts.

The issue of terrorism is foremost in the minds of Canadians. We have witnessed increased reports of terrorist actions not just at home but around the world. The security agencies around the

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 20 avril 2015

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 heures, pour examiner la teneur du projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Le sénateur Daniel Lang (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Avant de souhaiter la bienvenue à nos témoins, j'aimerais présenter les gens autour de la table. Je suis Dan Lang, sénateur du Yukon. J'ai à ma gauche le nouveau greffier du comité, Adam Thompson. Je vous souhaite la bienvenue.

Nous allons faire un tour de table et j'invite chaque sénateur à se présenter et à dire la région qu'il ou elle représente, en commençant par notre vice-président.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Beyak : La sénatrice Lynn Beyak, de l'Ontario.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Kenny : Colin Kenny, de l'Ontario.

Le sénateur Runciman : Bob Runciman, de l'Ontario.

Le sénateur Campbell : Larry Campbell, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Jaffer : Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur White : Vernon White, de l'Ontario.

Le sénateur Baker : George Baker, Terre-Neuve-et-Labrador.

Le président : Je vous remercie, chers collègues.

Le Sénat a saisi ce comité du projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

La question du terrorisme est à l'avant-plan des préoccupations des Canadiens. Nous recevons de plus en plus les rapports d'actes de terrorisme, non seulement chez nous, mais

world are reviewing their mandates, and governments are seeking to ensure these bodies have the appropriate powers to combat acts or threats of terrorism within our democratic systems of government. France, the United Kingdom, Germany, Belgium, Australia, amongst others, and of course Canada are all examining what more can be done.

Locally, we have identified 684 instances of terrorism financing since 2009. Last October, we learned that we have 145 Canadian jihadists abroad supporting ISIS, 80 plus who have returned and 93 who wanted to go but were disrupted and are being monitored. These numbers are significant, and we do know that law enforcement agencies are being stretched to the maximum.

Our criminal prosecutions also appear to be lagging behind our colleagues in France and the United Kingdom.

Joining us today as we consider Bill C-51 are Michel Coulombe, Director, Canadian Security Intelligence Service; Mike Cabana, Deputy Commissioner, Federal Policing, Royal Canadian Mounted Police; and Greta Bossenmaier, Chief, Communications Security Establishment.

Mr. Coulombe and Mr. Cabana, welcome back to the committee.

Ms. Bossenmaier, as this is your first appearance before the committee as Chief of the CSE, we offer a special welcome to you, and congratulations on your appointment.

I understand that you each have an opening statement. I invite Mr. Coulombe to begin, followed by Mr. Cabana and Ms. Bossenmaier.

Michel Coulombe, Director, Canadian Security Intelligence Service: Thank you, Mr. Chair.

Senators, I am pleased to be here today with my colleagues to discuss Bill C-51.

[*Translation*]

I have appeared before you several times in recent months but had not previously had the opportunity to make opening remarks. I am very pleased to do so today.

I would like to provide additional information on threats to Canada's national security and the role of CSIS in addressing those threats. To be clear, when I speak about threats to the security of Canada, I do so in the context of the definition found in the CSIS Act. This definition has stood the test of time, and remains relevant despite the change in Canada's threat

dans le reste du monde. Les organismes de sécurité du monde entier passent en revue leur mandat, et les gouvernements cherchent à s'assurer que ces organes soient dotés d'un pouvoir approprié pour lutter contre les actions ou les menaces de terrorisme au sein de nos systèmes démocratiques de gouvernement. La France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique, l'Australie, entre autres, et évidemment, le Canada, sont tous en train de réfléchir à ce qui peut être fait de plus.

À l'échelle locale, nous avons recensé 684 cas de financement du terrorisme depuis 2009. En octobre dernier, nous avons appris que 145 djihadistes canadiens appuyaient l'État islamique à l'étranger, que 80 autres étaient revenus au bercail et que 93 autres souhaitaient y aller, mais en avaient été empêchés et étaient surveillés. Ces chiffres sont importants, et nous savons que les organismes d'application de la loi sont débordés.

Les poursuites au criminel semblent aussi accuser un retard comparativement à nos collègues de la France et du Royaume-Uni.

Nous accueillons aujourd'hui, pour examiner le projet de loi C-51, Michel Coulombe, directeur du Service canadien du renseignement de sécurité; Mike Cabana, sous-commissaire, Police fédérale, Gendarmerie royale du Canada; et Greta Bossenmaier, chef des communications au Centre de la sécurité des télécommunications.

Monsieur Coulombe et monsieur Cabana, nous vous souhaitons la bienvenue au comité.

Madame Bossenmaier, puisque c'est la première fois que vous comparaissez devant notre comité en qualité de chef du CST, nous vous souhaitons la bienvenue, et nous vous félicitons pour votre nomination.

À ce que j'ai compris, vous avez chacun une déclaration liminaire. J'invite donc M. Coulombe à prendre la parole, puis ensuite M. Cabana et Mme Bossenmaier.

Michel Coulombe, directeur, Service canadien du renseignement de sécurité : Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je suis ravi d'être ici aujourd'hui, en compagnie de mes collègues, pour discuter du projet de loi C-51.

[*Français*]

J'ai comparu devant vous à maintes reprises, au cours des derniers mois, mais je n'ai jamais eu l'occasion de prononcer une allocution d'ouverture. Je suis très heureux de le faire aujourd'hui.

J'aimerais commencer en fournissant des renseignements additionnels concernant la menace qui pèse sur la sécurité nationale du Canada et le rôle que joue le SCRS pour la contrer. Soyons clairs. Lorsque je parle de la menace à la sécurité du Canada, c'est dans le contexte de la définition qui se trouve dans la Loi sur le SCRS. Cette définition a résisté à l'épreuve du

environment since CSIS was created. It would not change with Bill C-51.

[*English*]

When the CSIS Act was passed in 1984, the primary security concern was espionage. It is a serious issue, yes, but it did not and does not represent an exigent threat to life. The presence of a foreign spy in Canada posed a long-term threat to national security but not an immediate danger to public safety. For CSIS, collecting intelligence on the threat and making government aware was then a sufficient response. This seems wholly insufficient in today's threat environment. A watching brief will not suffice in the face of ever-more direct threats to Canadians' security and way of life.

In recent years, the terrorist threat to Canada and its allies has amplified. Canada is not immune to violent terrorist attacks. This has long been apparent to those of us in the national security community. Most recently, we have observed a steady increase in the number of terrorist travellers, including those who have travelled, returned from travel or aspire to do so.

Based on service assessments, the terrorist threat to Canada's national security interests has never been as direct or immediate. Quite frankly, the scope of the threat, the speed of change, and the ease with which people engaged in threat-related activity connect means we no longer have the luxury of time to contemplate our response.

In addition to complex plots involving multiple threat actors over a prolonged period, we must also be alert to rapidly escalating threats posed by individuals determined and able to act with little or no warning or support. As has been stated, identifying lone actors, investigating them and predicting their behaviour is tremendously difficult.

As a final point on the threat environment, I would note that while terrorism is the current focus, our mandate requires that we do not lose sight of other threats such as espionage, proliferation and cyberthreats.

The CSIS Act must be viewed as a product of its time and in the context of the events leading to the creation of CSIS as an intelligence agency independent from the RCMP. You are, of course, aware of the recommendations of the McDonald commission and that CSIS was specifically created as a civilian

temps, elle s'applique toujours en dépit de la transformation du contexte de la menace pour le Canada depuis la création du SCRS et elle ne changera pas après l'entrée en vigueur du projet de loi C-51.

[*Traduction*]

Quand la loi sur le SCRS est entrée en vigueur, en 1984, l'espionnage était la menace principale pour la sécurité. Il s'agissait d'un phénomène sérieux, mais qui ne représentait pas et ne représente toujours pas une menace grave pour la vie. La présence d'un espion étranger au Canada représentait une menace à long terme pour la sécurité nationale, mais pas un danger immédiat pour la sécurité publique. Pour le SCRS, il suffisait alors de recueillir des renseignements sur la menace et de les communiquer au gouvernement. Il n'est plus du tout suffisant de réagir de cette façon dans le contexte actuel de menace. Un avis de secteur à surveiller ne suffit pas pour contrer la menace de plus en plus directe pour la sécurité des Canadiens et leur mode de vie.

Au cours des dernières années, la menace terroriste pour le Canada et ses alliés s'est amplifiée. Le Canada n'est pas à l'abri de violents attentats terroristes. Ceux d'entre nous qui travaillent au sein de l'appareil de la sécurité nationale le savent depuis longtemps. Tout récemment, nous avons observé une augmentation constante du nombre de terroristes ou voyageurs, notamment ceux qui ont voyagé ou qui reviennent de voyage ou qui souhaitent partir.

D'après les évaluations du service, la menace terroriste qui plane sur les intérêts du Canada en matière de sécurité nationale n'a jamais été si directe ou immédiate. À vrai dire, la portée de la menace, la rapidité du changement et la facilité avec laquelle les personnes qui se livrent à des activités liées à la menace établissent des liens ce qui signifie que nous ne pouvons plus nous permettre de réfléchir longuement avant d'intervenir.

En plus de projets complexes qui impliquent plusieurs auteurs de la menace sur une période prolongée, nous devons également être à l'affût de la menace de plus en plus intense que font planer des individus décidés à agir et capables de le faire avec ou sans avertissement ou soutien. Comme on l'a mentionné, il est extrêmement difficile de déterminer l'identité des personnes agissant seules, d'enquêter sur celles-ci et de prévoir leur comportement.

Pour conclure sur le contexte de la menace, j'aimerais souligner que, même si le terrorisme est le phénomène qui nous préoccupe le plus à l'heure actuelle, notre mandat exige que nous ne perdions pas de vue les autres menaces comme l'espionnage, la prolifération et la cybermenace.

Il faut considérer la Loi sur le SCRS comme un produit de son époque, et dans le contexte des événements qui ont mené à la création du SCRS comme service de renseignement indépendant de la GRC. Vous êtes, bien sûr, au courant des recommandations de la Commission McDonald, et vous savez que le SCRS a été

agency to ensure that its operation could be rigorously reviewed and controlled. Today, both CSIS and the threat environment have evolved.

[*Translation*]

The proposed amendments to the CSIS Act incorporate those lessons learned and respond to recommendations from the Security Intelligence Review Committee, SIRC, and the Special Senate Committee on Anti-terrorism.

[*English*]

CSIS's mandate to investigate threats to the security of Canada allows it to have early awareness of developing threats. Despite this, CSIS has no legislative authority to act on this information, even when doing so could save lives and defuse or remove that threat.

[*Translation*]

Some observers have suggested that CSIS is seeking a threat diminishment mandate because it is unwilling to disclose information to the RCMP for law enforcement action, and that this will create conflict with the RCMP. This characterization, simply put, is wrong and does not do justice to our relationship with the RCMP, nor is it the rationale for seeking the proposed threat disruption mandate for the service.

The crux of the rationale for creating this new mandate for CSIS is this: leveraging CSIS's expertise, capabilities and early awareness of threats creates new flexibility for the Government of Canada, bolstering its capacity to actively protect Canada and its citizens from harm.

[*English*]

Providing a threat disruption authority to CSIS will not, in any way, take away any authorities from the RCMP. Furthermore, both CSIS and the RCMP are committed to de-confliction and coordination wherever necessary and appropriate, as is our current practice.

In the few minutes I have remaining, I would like to quickly address a few of the other misperceptions surrounding this bill.

I want to be clear. This bill will not make CSIS a secret police force. CSIS is not a law enforcement agency, and this bill will not change that nor confer any law enforcement powers to the service. A threat reduction mandate doesn't equate to becoming law enforcement.

précisément créé en tant qu'organisme civil pour garantir que ses opérations puissent être rigoureusement examinées et contrôlées. Aujourd'hui, cependant, tant le SCRS que le contexte de la menace ont évolué.

[*Français*]

Les modifications proposées à la Loi sur le SCRS tiennent compte des leçons apprises et des recommandations formulées par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) et le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme.

[*Traduction*]

Le mandat qu'a reçu le SCRS d'enquêter sur les menaces à la sécurité du Canada lui permet d'être au courant des menaces qui se dessinent tôt dans leur développement. Malgré cela, la loi ne permet pas au SCRS d'agir afin de donner suite aux informations qu'il recueille, et ce, même lorsque cela permettrait de sauver des vies ou d'atténuer la menace, voire de l'éradiquer.

[*Français*]

Des observateurs ont avancé que le SCRS veut obtenir le mandat de réduire la menace, parce qu'il ne veut pas divulguer l'information à la GRC pour que cette dernière fasse appliquer la loi. Ils ont aussi indiqué que ce serait une source de conflit avec la GRC. Pour dire les choses simplement, c'est une fausse interprétation qui ne fait pas honneur à notre relation avec la GRC, et ce n'est certainement pas la raison pour laquelle le service demande le mandat de perturber les menaces.

En fait, le nœud du raisonnement est plutôt le suivant. Grâce au mandat demandé, le gouvernement du Canada pourrait exploiter les connaissances spécialisées du SCRS, son savoir-faire et sa capacité de déceler rapidement les nouvelles menaces. En conséquence, il aurait une plus grande souplesse et serait mieux en mesure de protéger activement le Canada et les Canadiens contre les dangers.

[*Traduction*]

Le fait de donner au SCRS le pouvoir de perturber les menaces n'enlèverait rien aux pouvoirs accordés à la GRC. Par ailleurs, le SCRS et la GRC se sont tous deux engagés à aplanir les difficultés et à coordonner leurs activités lorsque cela est nécessaire et approprié, comme ils le font déjà.

Pendant les quelques minutes qui me restent, j'aimerais aborder rapidement quelques autres idées fausses qu'on se fait au sujet du projet de loi.

Il ne transformera pas le SCRS en police secrète. Le SCRS n'est pas un organisme d'application de la loi. Le projet de loi ne lui conférera aucun pouvoir de ce genre. Un mandat de réduction de la menace n'équivaut pas à un rôle d'application de la loi.

Nothing in this bill gives us power of arrest. Nothing in this bill gives us the mandate to collect evidence to bring people in front of the court, and nothing in this bill gives us the mandate to enforce any law, including the Criminal Code.

This bill provides clarity to what is required of CSIS in order to take a threat disruption measure. First, before taking any measure to reduce a threat, the service must have reasonable grounds to believe that the activity constitutes a threat. This is a higher threshold than is required to investigate the activity, which has always been "reasonable grounds to suspect." The service would also request judicial authorization on a case-by-case basis for any threat disruption activities that will contravene a right or a freedom protected by the Charter or that will otherwise be contrary to Canadian law. The regime allows a judge to determine if a measure is reasonable and proportionate in the circumstances, having regard to the nature of the threat, the natures of the measures and the reasonable availability of other means to reduce that threat. In addition, the judge can include any terms or conditions deemed advisable in the public interest.

The bill does not change anything for the service in relation to environmental and other activist groups. As I noted when I began, the definition of "threats to the security of Canada" in the CSIS Act will not change. That definition in the CSIS Act clearly excludes lawful advocacy, protest and dissent, and SIRC has repeatedly confirmed that the service has not overreached in this regard.

[*Translation*]

The proposed amendments to the CSIS Act are responsive, measured, and, in my view, essential. The new authorities, similar to those exercised by many of our foreign partners, will be accompanied by robust safeguards. This new mandate will include a rigorous judicial authorization process, guided by ministerial direction, reviewed by SIRC, and conducted within a clearly defined risk assessment framework.

[*English*]

The men and women of CSIS are and have always been committed not only to fulfilling our mandate of keeping Canada and Canadians safe but also to doing so in a way consistent with the law and Canadian values.

I appreciate the opportunity to provide these remarks and I look forward to answering your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Coulombe.

Mr. Cabana, please.

Rien dans ce projet de loi ne nous donne de pouvoir de procéder à des arrestations ni le mandat de recueillir des preuves pour traîner des gens devant les tribunaux. Il ne s'y trouve rien non plus pour nous permettre d'appliquer la loi, y compris le Code criminel.

Le projet de loi précise plutôt les exigences auxquelles le SCRS doit se plier afin de prendre des mesures pour perturber une menace. Tout d'abord, avant de prendre une telle mesure, le service devra avoir des motifs raisonnables de croire qu'une activité représente une menace. Ce critère est plus exigeant que celui à remplir pour enquêter sur l'activité, à savoir que le service doit toujours avoir des motifs raisonnables de soupçonner qu'elle représente une menace. Ensuite, le service devra demander une autorisation judiciaire chaque fois qu'il veut prendre une mesure pour perturber une menace qui porte atteinte à un droit ou à une liberté garantis par la Charte, ou qui est contraire à d'autres règles du droit canadien. Les dispositions du projet de loi donnent au juge le pouvoir de déterminer si une mesure est juste et adaptée aux circonstances, compte tenu de la nature de la menace, de la mesure et des solutions de rechange acceptables. Le juge peut aussi ajouter des conditions qu'il estime indiquées dans l'intérêt public.

De plus, le projet de loi ne change rien aux activités du service concernant les groupes environnementalistes et les groupes de militants. Comme je l'ai mentionné au début de mon allocution, on ne changera pas la définition des « menaces envers la sécurité du Canada » qui est donnée dans la Loi sur le SCRS. Celle-ci exclut très clairement les activités licites de défense d'une cause, de protestation et de manifestation. Le CSARS a d'ailleurs confirmé à plusieurs reprises que le service n'avait pas outrepassé les limites de son mandat à cet égard.

[*Français*]

Les modifications proposées à la Loi sur le SCRS sont adaptées aux besoins; elles sont mesurées et, selon moi, essentielles. Les nouveaux pouvoirs qu'elles accordent sont semblables à ceux qui sont exercés par bon nombre de nos partenaires étrangers, et ces pouvoirs sont assortis de solides mesures de protection. Le nouveau mandat du service comportera un processus rigoureux d'autorisation judiciaire fondé sur les instructions du ministre, examiné par le CSARS, et mené selon un cadre d'évaluation des risques bien défini.

[*Traduction*]

Les hommes et les femmes qui travaillent au SCRS ont toujours été déterminés non seulement à remplir le mandat d'assurer la sécurité du Canada et des Canadiens, mais aussi à le faire dans le respect de la loi et des valeurs canadiennes.

Merci de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

Le président : Nous vous remercions, monsieur Coulombe.

Monsieur Cabana, vous avez la parole.

Mike Cabana, Deputy Commissioner, Federal Policing, Royal Canadian Mounted Police: Good afternoon, Mr. Chair and honourable members of the committee.

[*Translation*]

Thank you for the invitation to speak on Bill C-51 from an RCMP perspective. This bill is an important step in positioning Canada's security and intelligence community to better combat the range of national security threats.

[*English*]

If passed, the bill will enhance key prevention tools at the disposal of the RCMP and domestic law enforcement agencies. I will focus my comments today on these specific measures and clarify their application from the RCMP's point of view.

To place the RCMP in context, it has a broad range of national security-related mandates and responsibilities ranging from national security criminal investigations to critical incident management and protective policing. As Canada's national police force, the RCMP also has a legislated mandate to both prevent and investigate criminal activity to ensure public safety.

The RCMP recognizes that the most effective approach to countering terrorism involves preventing an individual from becoming radicalized to violence in the first place. Through the RCMP's Terrorism Prevention Program, we're helping to provide law enforcement and communities across Canada with the skills and tools they need to identify and intervene with individuals at risk before they mobilize to violence.

Unfortunately, we will never be able to prevent all terrorist activities. When necessary, the RCMP makes use of its long-standing ability to access a wide number of tools and laws at our disposal to disrupt threats as they materialize at various stages. We also work closely with our domestic and foreign partners to address threats to Canada at home and abroad. While disruption measures are sometimes necessary to protect public safety, they can never, nor should they, replace the pursuit of criminal charges, the ability to make arrests and bring forward prosecutions.

In this effort, the RCMP and our partners have had significant success in combatting terrorism since the introduction of the Anti-terrorism Act in 2001. To date, 19 individuals have been convicted and criminal charges have been brought against an additional 17 for various terrorism-related activities. This is a testament to the fact that the criminal justice system remains the most effective means of countering terrorism by adhering to the rule of law through a transparent process.

Mike Cabana, sous-commissaire, Police fédérale, Gendarmerie royale du Canada : Monsieur le président et membres du comité, bonjour.

[*Français*]

Je vous remercie de l'invitation à vous entretenir au sujet du projet de loi C-51 selon la perspective de la GRC. Ce projet de loi constitue une étape déterminante pour aider la communauté canadienne de la sécurité et du renseignement à mieux lutter contre le vaste éventail de menaces à la sécurité nationale.

[*Traduction*]

S'il est adopté, le projet de loi renforcera les outils de prévention mis à la disposition de la GRC et des autres organismes canadiens d'application de la loi. Mon exposé d'aujourd'hui sera axé sur ces mesures de prévention. Je vais notamment préciser leur application par la GRC.

Afin de replacer notre organisation dans son contexte, précisons d'emblée qu'elle assume toute une gamme de mandats et de responsabilités liés à la sécurité nationale, qui vont des enquêtes criminelles menées en la matière jusqu'à la gestion des incidents graves et aux fonctions de la police de protection. En tant que service de police national, la GRC a aussi le mandat prescrit par la loi de prévenir les activités criminelles et d'enquêter sur celles-ci en vue d'assurer la sécurité publique.

La GRC reconnaît que la démarche la plus efficace pour réprimer le terrorisme consiste à empêcher une personne de tomber dans la radicalisation menant à la violence. Grâce à son Programme de prévention du terrorisme, notre organisation fournit aux organismes d'application de la loi et aux collectivités du pays les compétences et les outils nécessaires pour repérer les personnes susceptibles d'être radicalisées et d'intervenir auprès d'elles avant qu'elles ne passent à l'acte.

Malheureusement, nous ne serons jamais en mesure de prévenir toutes les activités terroristes. Au besoin, nous utilisons notre longue expérience pour accéder à un assortiment d'outils et de dispositions législatives qui nous permettent de neutraliser les menaces avant qu'elles ne se concrétisent à divers stades. Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos partenaires au pays et à l'étranger pour lutter contre les menaces pouvant peser sur le Canada, ici même et à l'étranger. Si les mesures de perturbation sont quelquefois nécessaires pour protéger la sécurité publique, elles ne sauraient, et ne doivent jamais, se substituer au dépôt d'accusations criminelles, à la capacité de procéder à des arrestations et aux poursuites en justice.

À cet égard, l'adoption de la Loi antiterroriste en 2001 nous a permis, ainsi qu'à nos partenaires, de réprimer le terrorisme avec une efficacité certaine. Jusqu'ici, 19 personnes ont été condamnées, et des accusations criminelles ont été portées contre 17 autres en rapport avec diverses activités liées au terrorisme. Cela témoigne donc de l'efficacité de l'appareil judiciaire pour lutter contre le terrorisme dans le respect de la primauté du droit, dans le cadre d'un processus transparent.

However, since the introduction of the Anti-terrorism Act in 2001, there has been a considerable shift in the threat environment. While we continue to face threats from highly orchestrated terrorist plots, which tend to develop over a long period of time, we are also now facing an increasingly complex environment characterized by individually driven plots that can materialize quickly and in unforeseeable ways. We know all too well that Canada and Canadians are not immune to this threat.

This new environment presents a significant challenge for law enforcement. It necessitates a capability to contain imminent threats while continuing with an investigation. National security investigations are complex, lengthy and resource-intensive, generally spanning multiple jurisdictions. The key objective in addressing the current threat environment is to mitigate the risk of violence and protect public safety. We do this in the context of collecting sufficient evidence to proceed with criminal charges which may lead to a successful prosecution.

The RCMP is doing everything in its power to manage the current threat environment. For instance, we are facilitating information sharing through the RCMP's National Security Joint Operations Centre, an example of unprecedented interdepartmental collaboration. We have also increased our training, intervention and outreach efforts and reallocated hundreds — in fact, now in excess of 600 — of resources from across the country to the RCMP-led Integrated National Security Enforcement Teams — INSETs — and our National Security Enforcement Sections.

Even with all of these efforts, we still face challenges in countering and managing the threat posed by terrorism. For example, there is no single path to radicalization to violence and, as illustrated by the attacks of last October, there is often little advance warning that someone intends to act violently. In the context of high-risk travellers, some individuals make travel plans without notifying family or friends, and law enforcement only becomes aware after they have left Canada. Fundamentally, there is no linear threat trajectory. Each case presents a unique circumstance, and every enforcement action must be considered carefully to prevent the threat from shifting or escalating.

Within this context, the large-scale redeployment of RCMP personnel to counterterrorism files, while necessary, is negatively impacting our capacity to manage other risks, such as those posed by serious and organized crime and espionage. As a result, the RCMP recognizes that it needs to find a longer term solution to be able to respond to the breadth of its federal policing mandate.

The proposed changes outlined in Bill C-51 to the Criminal Code would strengthen the existing recognizance with conditions and terrorism peace bonds. These are important preventative measures that can be applied with the consent of the Attorney General. The recognizance with conditions provisions will allow

Cela dit, depuis l'adoption de la Loi antiterroriste en 2001, le contexte de la menace a sensiblement évolué. Si nous continuons d'affronter la menace de complots savamment orchestrés, dont l'élaboration s'étend sur une longue période, nous devons désormais composer de plus en plus avec des complots ourdis par des individus seuls et pouvant se matérialiser rapidement et de façon imprévisible. Nous savons pertinemment que le Canada et les Canadiens ne sont pas à l'abri de cette menace.

Ce nouveau contexte pose un défi considérable pour les autorités d'application de la loi. Il nécessite la capacité de contenir les menaces imminentes tout en poursuivant une enquête. Les enquêtes de sécurité nationale sont complexes, de longue haleine, accaparent de nombreuses ressources et s'étendent habituellement sur de multiples territoires de compétence. L'objectif clé consiste à atténuer le risque de violence et à maintenir la sécurité publique tout en recueillant des preuves suffisantes pour porter des accusations criminelles en vue d'une condamnation éventuelle.

La GRC fait tout en son pouvoir pour gérer l'environnement actuel de la menace. Ainsi, elle facilite l'échange d'information par l'entremise de son Centre des opérations conjointes sur la sécurité nationale, exemple éloquent d'une collaboration interorganismes sans précédent. En outre, elle a intensifié ses initiatives de formation, de sensibilisation et d'intervention, et a réaffecté des centaines de personnes — plus de 600 jusqu'ici — des quatre coins du pays aux équipes intégrées de la sécurité nationale — les EISN — qui sont dirigées par la GRC, et aux sections d'enquêtes de la sécurité nationale.

Malgré toutes ces démarches, nous continuons d'affronter des défis dans la répression et la gestion de la menace que représente le terrorisme. Ainsi, il n'existe pas de parcours unique dans la radicalisation menant à la violence. Comme l'ont montré les attentats commis en octobre dernier, on reçoit rarement d'avertissement laissant présager l'intention d'un individu de recourir à la violence. En ce qui concerne les voyageurs à haut risque, certains individus font des plans de voyage sans en aviser famille et amis, et les organismes d'application de la loi n'en prennent connaissance qu'une fois que les intéressés ont quitté le pays. Essentiellement, la menace ne suit pas un parcours linéaire — chaque cas représentant des conditions uniques — et les autorités doivent élaborer avec soin chaque mesure d'intervention pour empêcher que la menace n'évolue ni ne s'aggrave.

Dans ce contexte, l'affectation à grande échelle d'effectifs de la GRC aux dossiers de contre-terrorisme, bien que nécessaire, entrave notre capacité à gérer d'autres risques, notamment ceux que posent le crime organisé et les crimes graves, ainsi que l'espionnage. Par conséquent, la GRC reconnaît qu'il lui faut trouver une solution à long terme pour pouvoir assumer l'intégralité de son mandat de police fédérale.

Les changements proposés au Code criminel dans le projet de loi C-51 renforceraient les dispositions actuelles de l'engagement assorti de conditions et de l'engagement de ne pas troubler l'ordre public en matière de terrorisme. Il s'agit de dispositions importantes qui peuvent être appliquées avec le consentement

the police to arrest an individual without a warrant when doing so will prevent an imminent act of terrorism. Putting restrictions on their movements or activities can help the police to manage a threat while the investigation is being pursued.

I must emphasize that these tools will be used in a limited number of circumstances within the context of an active criminal investigation. Lowering thresholds and extending periods of detention will make these tools more effective in a preventive capacity to disrupt terrorist activity, be it planning a terrorist attack or attempting to travel for terrorism purposes. The current threshold makes it impractical to use them as preventative tools as it is essentially the same as the threshold to lay criminal charges. And, as outlined, to be in a position to lay charges takes time to investigate and collect the necessary evidence to proceed. There are situations where we do not have the luxury of time. To ensure the safety of our communities, Canadians and citizens of other countries, law enforcement must have the ability to take immediate action.

The new advocacy and promotion of terrorism offence will make it easier for law enforcement to address the material that is being used to radicalize Canadians to violence. Through Bill C-51, the courts will have the ability to seize, forfeit and request a removal of terrorist propaganda material in Canada. This will allow law enforcement, in collaboration with the Attorney General, to direct Canadian service providers to remove material that is contributing to the radicalization of Canadians.

Unfortunately with these new measures being proposed through Bill C-51, we will never be in a position to mitigate all potential terrorist threats. Rest assured, the RCMP will continue to mobilize as necessary and work in collaboration with our partners at all levels of government and civil society. One of our key partners has been and will continue to be CSIS. Going forward, particularly with its new mandate to reduce threats, it will be essential to enhance de-confliction processes to maintain separate and distinct investigations in parallel.

[*Translation*]

In closing, I would like to reiterate that it is my goal, and the goal of the RCMP, to be fully transparent with you on exactly how these new measures will assist the RCMP's mandate and the efforts we will be making to ensure that the full range of rights of Canadians are fully protected.

Thank you for your attention.

du procureur général. L'engagement assorti de conditions permet à la police d'arrêter une personne, sans mandat, lorsque cette arrestation préviendrait la perpétration imminente d'un acte de terrorisme. L'imposition de restrictions sur les déplacements et les activités de la personne aiderait la police à gérer la menace tandis que l'enquête suit son cours.

Je dois souligner que ces instruments seront utilisés dans des circonstances restreintes au cours d'une enquête criminelle. L'abaissement du seuil de preuves et le prolongement des périodes de détention rendront ces instruments plus efficaces pour prévenir les activités terroristes, qu'il s'agisse de la planification d'un attentat ou d'arrangements de voyage à des fins terroristes. Les critères actuels font qu'il est difficile d'utiliser ces instruments dans un but préventif, car ils sont essentiellement les mêmes que pour porter des accusations criminelles. Et comme on l'a dit précédemment, il faut du temps pour être en mesure de déposer des accusations, car il faut mener une enquête et recueillir les éléments de preuve voulus. Dans certaines circonstances, nous n'en avons pas le loisir. Pour assurer la sécurité de nos collectivités, des Canadiens et des citoyens d'autres pays, la police doit avoir la capacité d'intervenir sans délai.

L'ajout d'une infraction interdisant de préconiser ou de fomenter des activités terroristes aidera la police à s'attaquer à la propagande servant à radicaliser les Canadiens. Grâce au projet de loi C-51, les tribunaux auront des pouvoirs de saisie, de confiscation et de retrait à l'égard de ce genre de propagande au Canada, ce qui permettra aux corps policiers de collaborer avec le procureur général pour ordonner aux fournisseurs de service canadiens de retirer les communications qui contribuent à la radicalisation de Canadiens.

Cela dit, malgré toutes ces nouvelles dispositions proposées dans le cadre du projet de loi C-51, nous ne serons jamais en mesure d'atténuer toutes les menaces éventuelles. Sachez cependant que la GRC entend continuer de mobiliser les ressources voulues et de collaborer avec ses partenaires à tous les niveaux du gouvernement et de la société civile. Un des partenaires clés demeure le SCRS. En ce qui a trait à son nouveau mandat de réduire les menaces, la GRC entend rehausser ses efforts de concertation afin d'assurer la coordination d'enquêtes distinctes menées en parallèle.

[*Français*]

En terminant, je tiens à réitérer mon objectif, qui est aussi celui de la GRC, de vous communiquer en toute transparence la façon dont ces mesures aideront notre organisation à s'acquitter de son mandat et les démarches entreprises pour assurer l'entière protection des droits des Canadiens.

Je vous remercie de votre attention.

[*English*]

Greta Bossenmaier, Chief, Communications Security Establishment: Good afternoon Mr. Chair and honourable senators. Thank you for inviting me here today alongside my colleagues from the RCMP and CSIS as you undertake your study of Bill C-51.

As the chair mentioned, this is my first time appearing before your committee in my new role as Chief of the Communications Security Establishment. I am pleased to have the opportunity to share with you some insights I have gleaned to date, including these as they relate to Bill C-51. I realize our time together is short, so I will keep my comments brief.

[*Translation*]

Mr. Chair, I am pleased to serve as the Chief of the Communications Security Establishment. In this role, I support the Minister and Associate Minister of National Defence.

As Canada's National cryptologic agency, CSE is a unique institution within the Government of Canada and one of Canada's key security and intelligence organizations. For almost 70 years, CSE has played a vital role in helping to protect the security of Canada and all Canadians.

[*English*]

CSE has a three-part mandate as stipulated in Part V.1 of the National Defence Act. Specifically, Mr. Chair, CSE is mandated to collect foreign intelligence in accordance with the Government of Canada's intelligence priorities. We also provide advice and support in the defence of electronic systems of importance to the Government of Canada, often referred to as "cyber protection." Finally, CSE is mandated to provide support to federal law enforcement and security agencies in executing their lawful authorities.

Bill C-51 does not alter CSE's mandate or authorities. CSE is, however, one of the departments and agencies listed under the proposed security of Canada information sharing act. CSE will continue to ensure that any information we may share or receive from our federal partners is done in full compliance with the law and respecting the privacy of Canadians. We have established policies, practices and protocols to guide this sharing of information, reflecting Canadian law, the Charter and relevant privacy protections.

[*Translation*]

I would also like to elaborate on CSE's assistance mandate. Under our assistance provision, federal law enforcement and security agencies, such as RCMP and CSIS, may request our technical support and assistance in accordance with their own legislative mandate. In effect, when rendering this assistance, we

[*Traduction*]

Greta Bossenmaier, chef, Centre de la sécurité des télécommunications : Bonjour, monsieur le président, honorables sénateurs. Je vous remercie de m'avoir invitée à me joindre à mes collègues de la GRC et du SCRS, alors que vous amorcez l'étude du projet de loi C-51.

Comme l'a dit le président, je me présente pour la première fois devant ce comité à titre de chef du Centre de la sécurité des télécommunications. C'est avec plaisir que je vous ferai part de certaines observations que j'ai faites depuis mon entrée en poste, notamment celles qui ont trait au projet de loi C-51. Je sais que le temps est compté, alors mes commentaires seront brefs.

[*Français*]

C'est avec fierté que j'occupe le poste de chef du Centre de la sécurité des télécommunications, le CST. Mon rôle consiste à appuyer le ministre et le ministre associé de la Défense nationale.

En tant qu'organisme national de cryptologie du Canada, le CST occupe une place unique au sein du gouvernement du Canada et compte parmi les principaux organismes canadiens chargés de la sécurité et du renseignement. Depuis près de 70 ans, le CST joue un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité du Canada et de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Le mandat du CST comporte trois volets, comme le stipule la partie V.1 de la Loi sur la défense nationale. Plus précisément, monsieur le président, le CST doit recueillir des renseignements concernant l'étranger en fonction des priorités du gouvernement du Canada en matière de renseignement. Il doit aussi fournir des conseils et du soutien au gouvernement du Canada en ce qui a trait à la protection des systèmes électroniques d'importance, ce que l'on appelle souvent la « cyberprotection ». Enfin, le CST doit soutenir les organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et de la sécurité dans l'exercice des fonctions que la loi leur confère.

Bien que le projet de loi C-51 ne modifie pas directement le mandat ou les pouvoirs conférés au CST, notre organisme fait partie des ministères et organismes mentionnés dans la Loi sur la sécurité de l'échange de renseignements au Canada. Le CST continuera de veiller à la conformité des lois et au respect de la vie privée des Canadiens lorsqu'il transmettra des renseignements à ses partenaires fédéraux ou en recevra. Le CST a mis en place des politiques, des pratiques et des protocoles pour guider les échanges de renseignements, qui reflètent les lois canadiennes, la Charte et les mesures de protection de la vie privée pertinentes.

[*Français*]

J'aimerais donner des précisions sur le mandat d'assistance du CST. En vertu de la disposition sur l'assistance du CST, les organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et de la sécurité, comme la GRC et le SCRS, peuvent solliciter l'assistance technique du CST, conformément aux mandats qui leur sont

are acting under the legal authority of the requesting agency, and are subject to any associated restrictions or conditions. This provision does not change under this proposed legislation.

The National Defence Act is also clear in defining the measures that CSE must take to protect the privacy of Canadians. It states explicitly that CSE's foreign intelligence and cyber defence activities shall not be directed at Canadians or any person in Canada, and that these activities will be subject to measures to protect the privacy of Canadians and the use and retention of intercepted information. The National Defence Act also establishes the office and duties of the CSE Commissioner and provides the legal bases for his extensive review authority.

[*English*]

Mr. Chair, since arriving at CSE, I've been impressed by the dedication, commitment and professionalism of its employees. This dedication is reflected in part in the clear commitment to respecting and protecting the privacy of Canadians. I have already observed first-hand this commitment throughout the organization to respect CSE's legal framework, including the privacy of Canadians. This culture of compliance has been affirmed by the independent commissioner of CSE. I can assure the committee that I take very seriously my responsibilities to ensure that the organization complies with the law and protects the privacy of Canadians.

Thank you for inviting me here today.

The Chair: Colleagues, before we begin with questions I would like to direct a general question to Mr. Coulombe. Six months ago at this committee, it was revealed that there were well over 300 Canadians either directly or indirectly involved in terrorist activities in this country in large part in respect of the Middle East. Could you update us on the nature of the radical Islamic jihadist threat that Canadians are facing?

Also, could you tell us if one of your agencies has developed a threat projection over the next 7 to 15 years? If things continue the way they are, what threats will Canadians face given the current radical Islamic jihadist movement?

Mr. Coulombe: I'll start with the last part of your question. It's extremely difficult to project what it will look like 10 years from now. What I can say, though, is that the phenomenon will still be with us 10 years from now. We're still dealing with threats following the wars in Afghanistan and Bosnia, and we'll have to deal with and manage that threat for a long time.

conférés. De fait, lorsque le CST prête assistance à ces organismes, il agit en vertu du pouvoir juridique de l'organisme demandeur et doit se conformer aux restrictions et aux conditions qui y sont associées. En vertu du projet de loi proposé, cette disposition reste la même.

La Loi sur la défense nationale définit aussi clairement les mesures que le CST est tenu de prendre pour protéger la vie privée des Canadiens. Elle précise que les activités liées au renseignement étranger et à la cyberdéfense du CST ne doivent en aucun cas viser des Canadiens ou des personnes se trouvant au Canada, et que ces activités doivent être soumises à des mesures de protection de la vie privée des Canadiens lorsque des renseignements interceptés sont utilisés et conservés. La Loi sur la défense nationale définit le Bureau du commissaire du CST et les responsabilités qui lui incombent, et fournit le cadre juridique lui permettant d'exercer son vaste pouvoir d'examen.

[*Traduction*]

Monsieur le président, depuis mon arrivée au CST, j'ai été impressionnée par le dévouement, l'engagement et le professionnalisme de ses employés. Ce dévouement se reflète, entre autres, dans l'engagement et l'intérêt marqués des employés à respecter et à protéger la vie privée des Canadiens. J'ai pu constater que l'organisme tout entier s'est engagé à respecter le cadre juridique qui le régit, notamment en protégeant la vie privée des Canadiens. Le commissaire indépendant du CST confirme également que la culture du CST est axée sur la conformité. Je tiens à assurer les membres de ce comité que je m'acquitterai fidèlement du mandat qui m'a été confié et que je veillerai à ce que l'organisme continue de se conformer aux lois et de protéger la vie privée des Canadiens.

Je vous remercie de m'avoir invitée aujourd'hui.

Le président : Chers collègues, avant d'entamer les questions, j'aimerais poser une question d'ordre général à M. Coulombe. Il y a six mois, notre comité a appris que plus de 300 Canadiens participaient directement ou indirectement à des activités terroristes au pays, en grande partie liées au Moyen-Orient. Est-ce que vous pourriez faire le point sur la nature de la menace djihadiste islamique radicale qui pèse sur les Canadiens?

De plus, pourriez-vous nous dire si l'une de vos organisations a fait des projections en matière de menaces pour les 7 à 15 prochaines années? Si les choses continuent comme maintenant, quelles menaces pèseront sur les Canadiens compte tenu du mouvement djihadiste islamique radical actuel?

M. Coulombe : Je commencerai par la dernière partie de votre question. Il est extrêmement difficile de prévoir ce que sera la situation dans une dizaine d'années. Ce que je peux dire cependant, c'est que le phénomène n'aura pas disparu dans 10 ans. Nous composons encore avec des menaces découlant des guerres en Afghanistan et en Bosnie, et nous devrons composer avec cette menace et la gérer pendant encore longtemps.

In terms of an update, the last time I was here I was reluctant to give you numbers, but I can say that they are increasing. Maybe to correct the record, you mentioned at the beginning at the time 145 people in Iraq and Syria. It's 145 known Canadians around the world, with about one third in Iraq and Syria and some in Afghanistan, Pakistan, Yemen, Libya and elsewhere. That overall number is slowly increasing, with the sharpest increase in Iraq and Syria. In fact, over the last three or four months, we have probably seen an increase of 50 per cent in the number of people who have left for Iraq and Syria.

Senator Mitchell: Thanks to each of you for provocative, in a good way, presentations. It's clear that you don't have enough resources. You've been almost explicit about it and I know that you really can't be, but we'll see what happens tomorrow.

My first question is to Mr. Coulombe. Given that you probably do disruptive activities from time to time already — you might want to address that — what kind of disruptive activity would Bill C-51 allow you to do that you wouldn't already be able to do? I'd like to get beyond this idea that you'd be able to talk to parents, because that's the vanilla-type example that's used. Could you be more explicit about that?

Mr. Coulombe: I will address the part that we probably already do disruptive or threat reduction activities. In fact, we don't, because we don't have the mandate. What happens in our collection mandate, yes, sometimes as a by-product, it can have a secondary effect. If we're talking to somebody, it could have the result of diminishing the level of activities, for example. But that's not why we're doing an interview. Our mandate at the moment is to collect, and that's strictly what we do, again sometimes with the side effect of diminishing the threat. That's important to understand.

In terms of giving you examples of what we could do in the future, aside from the vanilla type — I will go into the chocolate part — it can go from asking people who are cooperating with the service to intervene to try to dissuade somebody who is planning or thinking of travelling. But it could go into disrupting a financial transaction done through the Internet, disabling mobile device use in support of terrorist activities, and tampering with equipment that would be used in support of terrorist activities. Those would be the types for which we would need judicial authorization. There is a vast array of activities we could take in order to fulfill that threat reduction mandate.

Senator Mitchell: My next question I would address to Ms. Bossenmaier. It could be addressed by all three of you, but it comes out of your presentation. You mentioned that it's a very serious concern that people have under the implications of the sharing of information act. You have ways to limit the use of that

Pour ce qui est de faire le point, la dernière fois que j'ai comparu devant vous, j'hésitais à vous donner des chiffres, mais je peux néanmoins vous dire qu'ils sont en hausse. Il convient peut-être toutefois de corriger une donnée. Vous avez dit au début de la séance que, à l'époque, il se trouvait 145 personnes en Irak et en Syrie. Il s'agit en fait de 145 Canadiens connus dans le monde entier, dont environ un tiers en Irak et en Syrie, et d'autres en Afghanistan, au Pakistan, au Yémen, en Libye et ailleurs. Ce chiffre global augmente tout doucement, et la plus forte augmentation concerne les Canadiens en Irak et en Syrie. De fait, depuis trois ou quatre mois, nous avons constaté une augmentation de quelque 50 p. 100 du nombre de personnes parties pour l'Irak ou la Syrie.

Le sénateur Mitchell : Je vous remercie, chacun, pour vos exposés provocateurs, dans un sens positif. Il est clair que vous manquez de ressources. Vous l'avez presque explicité, et je sais que vous ne pouvez pas vraiment le dire explicitement, mais nous verrons bien ce qui arrivera demain.

Ma première question s'adresse à M. Coulombe. Puisque vous menez probablement des activités de perturbation de temps à autre déjà — peut-être voudrez-vous en parler — quelles autres activités de ce genre est-ce que le projet de loi C-51 vous permettrait de mener, que vous ne pouvez pas exécuter actuellement? J'aimerais aller au-delà de cette idée de pouvoir parler aux parents, puisque c'est le genre d'exemples simplets qu'on donne généralement. Pourriez-vous être plus explicite?

M. Coulombe : Je répondrai à la partie de votre question sur les activités de perturbation ou de réduction de la menace que nous menons déjà. De fait, nous ne le faisons pas, parce que nous n'en avons pas le mandat. Il arrive toutefois que nos activités de collecte de renseignements aient un effet secondaire. Il peut arriver que lorsque nous parlons à quelqu'un, cela ait pour conséquence de réduire le niveau d'activité, par exemple. Mais ce n'est pas l'objet de notre entrevue avec cette personne. Notre mandat, pour l'instant, est de recueillir des renseignements, et c'est ce que nous faisons au sens strict du terme, ce qui peut avoir pour conséquence de réduire la menace. Il est important de le comprendre.

Quant à vous donner des exemples de ce que nous pourrions faire à l'avenir, mis à part les exemples simplets — il pourrait s'agir de demander à des gens qui collaborent avec le service d'intervenir pour tenter de dissuader quelqu'un qui prévoit de voyager ou y songe. Il pourrait aussi s'agir de faire obstacle à une transaction financière qui se fait par Internet, de désactiver un dispositif mobile ou d'altérer de l'équipement qui pourrait servir à des activités terroristes. Ce serait le genre de choses pour lesquelles il faudrait des autorisations judiciaires. Il y a toutes sortes d'activités que nous pourrions mener pour nous acquitter de ce mandat de réduction de la menace.

Le sénateur Mitchell : J'aimerais poser ma prochaine question à Mme Bossenmaier. Vous pourriez tous trois y répondre, mais vous en avez parlé dans votre exposé. Vous avez dit que c'était une grave préoccupation que les gens avaient, en raison de la loi sur l'échange de renseignements. Vous pouvez restreindre

information, but can you reassure us or give us fundamental reassurance that under these changes we won't get another Arar situation, where information goes to another country or another department and then that department or that nation can do with it what it wants? How do we avoid that? How can we reassure Canadians? That's a fundamental problem.

Ms. Bossenmaier: Thank you for the question, senator. My colleagues as well might want to address it.

The first thing I would note from a CSE perspective, as I noted in my opening remarks, is that this bill does not actually alter CSE's mandate or authorities. I put that out to begin with.

In terms of information sharing, I'd touch on a couple of points. First of all, all of CSE's activities are able to be reviewed by the independent commissioner of CSE. He has a robust review mechanism over our activities, full access to our data, our systems and our people, up to the point that he actually has the ability to subpoena people. So there is robust oversight in terms of our activities, and he has never found us not to be in compliance with the law.

As well, I spoke a bit in my opening remarks, senator, about the overall procedures and practices we have in terms of protecting privacy. Since I have been at the agency for approximately two months now, I have been impressed almost from day one in terms of the type of rigour that's applied to protecting the privacy of Canadians. That starts with the training of our employees through executive oversight, to systems checks, to compliance measures, just an overall robust measure in terms of protecting privacy and abiding by the law.

Again, my colleagues might have other items to add.

Mr. Coulombe: I think it's important, first of all — and it was mentioned previously — that a privacy impact assessment will be done and sent to the Office of the Privacy Commissioner. Also, especially sections 5 and 6 of the new information act are extremely important. First of all, they clearly state that any regulation or act at the moment that prohibits or restricts the disclosure of information is not changed by this act. This act is just to clarify explicitly the fact that you can share national security. If you're subject to an act that restricts or prohibits, this doesn't change.

It also says — and I will take the example of the service — that if you decide to share information with the service, you can only share information that falls within the mandate of the service. Quite often, people will read the definition found in the act in section 2 and say that it's a very broad definition of national security and, because of that, the service will now be receiving information about all kinds of activities.

l'utilisation de ces renseignements, mais pouvez-vous nous assurer que, en vertu de ces changements, nous n'aurons pas un autre cas Arar, où des renseignements vont à un autre pays ou à un autre ministère, puis ce ministère ou ce pays fait ce qu'il veut de ces renseignements? Comment éviter cela? Comment rassurer les Canadiens? C'est un problème fondamental.

Mme Bossenmaier : Merci de votre question, sénateur. Mes collègues voudront peut-être aussi y répondre.

Comme je l'ai dit dans mon exposé liminaire, du point de vue du CST, ce projet de loi ne modifie en rien notre mandat ou notre pouvoir. Je vous soumets ça d'emblée.

En ce qui a trait à l'échange de renseignements, j'aimerais faire valoir quelques points. Premièrement, toutes les activités du CST peuvent être examinées par le commissaire indépendant du CST. Il dispose d'un mécanisme d'examen solide de nos activités, et il a un accès complet à nos données, nos systèmes et nos employés, tant et si bien qu'il peut citer des employés à comparaître. Ainsi, nos activités font l'objet d'une surveillance éprouvée, et le commissaire ne nous a jamais reproché d'avoir enfreint la loi.

Aussi, j'ai abordé dans mon exposé liminaire les procédures et les façons de faire que nous avons pour protéger la vie privée. Depuis mon arrivée à l'agence il y a environ deux mois maintenant, j'ai été impressionnée dès le premier jour par la rigueur démontrée dans la protection de la vie privée des Canadiens. La formation de nos employés, la surveillance des cadres, les vérifications des systèmes, les mesures de conformité font toutes partie des mesures que nous prenons pour protéger la vie privée et respecter la loi.

Encore une fois, mes collègues voudront peut-être compléter ma réponse.

M. Coulombe : Premièrement, je crois qu'il est important de noter, comme nous l'avons dit précédemment, qu'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée sera complétée et envoyée au bureau du commissaire à la vie privée. De plus, les articles 5 et 6 en particulier de cette nouvelle loi sont extrêmement importants. Dans un premier temps, ces articles énoncent clairement que toute réglementation ou toute loi qui, à l'heure actuelle, empêche ou restreint la divulgation d'informations n'est en rien modifiée par cette nouvelle loi. Cette loi vise à préciser expressément que vous pouvez partager de l'information portant sur la sécurité nationale. Si vous êtes soumis à une loi qui empêche ou restreint cet échange, rien ne change.

La loi prévoit aussi — et je vais citer le service en exemple — que si vous décidez d'échanger des renseignements avec le service, vous ne pouvez seulement échanger de l'information qui relève du mandat du service. Bien souvent, les gens lisent la définition comprise à l'article 2 de la loi et disent qu'il s'agit d'une très vaste définition de la sécurité nationale et qu'ainsi, le service pourra désormais recevoir des renseignements portant sur toutes sortes d'activités.

That's reading section 2 in isolation of what section 5 says, that you can only share information with the service if that information falls within the existing mandate of the service. As I said in my opening remarks, the definition of "threats to the security of Canada" for the service is not changed by Bill C-51.

In addition, if you look at section 6 of the information act, it clearly states that further disclosure or use, again, is not changed by this act. If you are subject to an act or regulation that prohibits or restricts the use or further disclosure, that still applies.

Senator Runciman: I have a couple of quick questions for Deputy Cabana. In your opening comments, you mentioned 19 convictions plus 17 other charges, I think it was. Of those 19 convictions, are we talking about the Toronto 18? Is that part of that?

Mr. Cabana: That would be part of that, yes, senator.

Senator Runciman: So outside of that, one conviction.

If you compare that with what's happened with respect to some of our allies over the past number of years in terms of terrorism and financing charges, we sort of pale in comparison. I am wondering if you could speak to that issue. Why we haven't seen more charges laid? I don't know if this is a question perhaps more appropriate for the next panel, the prosecution services. I'm not sure. Maybe you can speak to why that has been the case and how this legislation may assist the RCMP in terms of laying more charges and getting to grips with more of these challenges.

Mr. Cabana: Thank you very much for your question, senator. Maybe I'll put a little bit of context around some of the statistics you're referring to. I'm not questioning whether some of the other jurisdictions may have had better success. Maybe that's a reflection of the level of activity in their respective countries. That's pure speculation on my part.

What's getting missed in these statistics is the fact that not only the RCMP, but law enforcement in Canada, when we approach a file or an investigation related to terrorism, we look at all the tools available to us. The outcome of an investigation may not necessarily lead to terrorism-related charges. It may lead to a pure criminal charge that results in the individual being incarcerated. Those statistics are not being captured, that I'm aware of. When we assess the viability of an investigation and when we develop our investigative strategy, we look at all available avenues.

Senator Runciman: This committee has been told, I believe, that there are approximately 80 individuals who have returned after travel abroad for terrorism-related purposes. I don't believe any of them have been charged. We have the infamous jihadi brides. How many of those folks are dealing with 810 orders?

C'est ce qui arrive lorsqu'on lit l'article 2 mais pas l'article 5, qui prévoit que les renseignements peuvent seulement être échangés avec le service si ces renseignements relèvent du mandat actuel du service. Comme je l'ai dit dans mon exposé liminaire, la définition qu'a le service de « menace à la sécurité du Canada » n'est en rien modifiée par le projet de loi C51.

De plus, si vous lisez l'article 6 de la loi sur les renseignements, vous verrez que rien ne change en matière de divulgation. Si vous êtes sujet à une loi ou à un règlement qui interdit ou restreint l'utilisation ou la divulgation supplémentaire, cette loi ou ce règlement s'applique toujours.

Le sénateur Runciman : J'ai quelques questions rapides pour le sous-commissaire Cabana. Dans votre déclaration liminaire, vous avez mentionné, je pense, 19 condamnations et 17 autres accusations. De ces 19 condamnations, incluons-nous les 18 de Toronto? Font-elles partie du nombre?

M. Cabana : Oui sénateur, elles en font partie.

Le sénateur Runciman : Donc à part ces 18, une condamnation.

Si vous comparez ce chiffre à ce qu'on a vu chez certains de nos alliés au cours des dernières années en ce qui a trait aux accusations de terrorisme et de financement du terrorisme, la comparaison n'est pas avantageuse. Je me demandais si vous pouviez nous parler de cette situation. Pourquoi n'y a-t-il pas eu plus d'accusations déposées? Peut-être est-ce une question plus appropriée pour le prochain panel, les services de poursuites pénales. Je ne suis pas certain. Mais peut-être pouvez-vous nous dire pourquoi il en est ainsi et de quelle façon cette loi aidera la GRC à déposer plus d'accusations et à mieux relever ces défis.

M. Cabana : Merci beaucoup de votre question, sénateur. Peut-être puis-je mettre en contexte certaines des statistiques auxquelles vous faites allusion. Je ne remets pas en question les succès comparatifs qu'ont connus les autres pays. Peut-être cela reflète-t-il simplement le degré d'activité dans ces autres pays. Je ne fais qu'émettre des hypothèses.

Ce que ces statistiques ne disent pas, c'est que non seulement la GRC, mais toutes les forces de l'ordre au Canada, envisagent l'ensemble des outils à leur disposition lorsqu'ils mènent une enquête liée au terrorisme. L'enquête ne débouche pas toujours sur des accusations liées au terrorisme. Ces enquêtes peuvent mener à des accusations criminelles faisant en sorte qu'un individu se retrouve derrière les barreaux. Pour autant que je sache, nous n'avons pas les statistiques à ce sujet. Lorsque nous évaluons la viabilité d'une enquête et lorsque nous développons notre stratégie d'enquête, nous examinons toutes les solutions à notre disposition.

Le sénateur Runciman : Le comité a entendu, je crois, qu'il y a environ 80 individus qui sont revenus au pays après avoir voyagé à l'étranger pour des raisons liées au terrorisme. Je ne crois pas qu'il y ait eu d'accusations déposées contre aucune de ces personnes. On a les tristement célèbres épouses djihadistes.

What kind of monitoring is going on there and what activity, if any, is occurring?

Mr. Cabana: Unfortunately, I don't have the statistics with me, but I would challenge the notion that not one of them has been charged. Some of those individuals have been charged. Some have actually travelled again and are currently under charges. So there have been some charges.

You've likely seen in the media as of late an increase in the use of the 810 provisions. But the difficulty in leveraging those tools, as they currently stand, is the proximity. They're in close proximity in terms of evidentiary threshold or requirement in order to be able to use the tool. To put a peace bond in place currently, there's not much of a difference. If we can put a peace bond in place, most of the time we're pretty close to being able to lay a charge.

Senator Runciman: Just looking at an article this past weekend in the Montreal Journal — I don't want to misquote the name of the publication and I can't find it here, but I know it was a Montreal paper — with respect to terrorism money and the lack of charges. I don't know this individual lawyer who is quoted in the article saying it's becoming embarrassing for Canada at an international level that we have a bad reputation throughout the world concerning charges of terrorism financing.

FINTRAC has passed on numerous — they say 683 — tips of alleged cases of terrorism financing, but again there seems to be a very stark lack of activity in terms of moving on these. I am wondering if you want to respond to those comments.

Mr. Cabana: The comments may be accurate. The difficulty in terms of terrorist financing is the ability or inability from Canada to be able to confirm, in an admissible manner, the end use for the funds that are being transferred overseas. Most of those activities take place in a location where our ability to secure the necessary evidence is limited.

Senator Runciman: Is this legislation going to enhance your ability to deal with these issues?

Mr. Cabana: Unfortunately, no, senator, I don't believe it will. I question Canada's ability to legislate anything that would engage some of those foreign jurisdictions to any kind of obligation on their part.

The Chair: If I can follow up on the 80 on that particular subject, has that number substantially increased since six months ago, with Canadians returning that have been involved in terrorist activity?

Combien de ces personnes sont visées par une ordonnance en vertu de l'article 810 du Code criminel? Quel genre de surveillance existe et quelle activité, s'il y en a, décèle-t-on?

M. Cabana : Malheureusement, je n'ai pas ces statistiques, mais je ne crois pas qu'il est vrai de dire qu'aucune de ces personnes n'ait été accusée. Certains individus ont été accusés. Certains ont voyagé de nouveau et font face à des accusations à l'heure actuelle. Donc, il y a eu des accusations.

Vous avez probablement vu dans les médias que les dispositions de l'article 810 étaient davantage utilisées ces derniers temps. Toutefois, il est difficile à l'heure actuelle d'utiliser ces outils en raison de la proximité. Les exigences en matière de preuve pour l'utilisation de cet outil sont très proches. À l'heure actuelle, pour un engagement à ne pas troubler la paix, il n'y a pas vraiment de différence. Si on peut obtenir un engagement à ne pas troubler la paix, bien souvent, on peut presque déposer une accusation.

Le sénateur Runciman : La fin de semaine dernière, je lisais un article dans un journal de la région de Montréal — je ne veux pas me tromper dans le nom de la publication et je ne l'ai pas avec moi, mais je sais que c'était un journal montréalais — je lisais un article portant sur le financement du terrorisme et le peu d'accusations déposées. Je ne sais pas qui est l'avocat qui était cité dans l'article, mais il disait que le Canada est de plus en plus embarrassé à l'international parce qu'il a une mauvaise réputation en ce qui a trait aux accusations portant sur le financement du terrorisme.

Le CANAFE a communiqué de nombreux — 683 selon eux — renseignements portant sur des allégations de financement du terrorisme. Il semblerait encore une fois que les forces de l'ordre n'agissent pas après l'obtention de ces renseignements. Je me demandais si vous pouviez répondre à ces commentaires.

M. Cabana : Ces commentaires sont peut-être bien fondés. En ce qui a trait au financement du terrorisme, il est difficile pour le Canada de confirmer, de manière probante, l'utilisation des fonds qui sont transférés outre-mer. Beaucoup de ces activités ont lieu dans des endroits où il est difficile pour nous d'obtenir les preuves nécessaires.

Le sénateur Runciman : La loi que nous étudions vous permettra-t-elle de mieux contrer ces problèmes?

M. Cabana : Malheureusement non, sénateur, je ne crois pas que cette loi nous aidera à ce chapitre. Je ne crois pas que le Canada puisse adopter une loi qui oblige une nation étrangère à suivre ces dispositions.

Le président : J'aimerais revenir aux 80 individus qui ont voyagé aux fins de terrorisme. Au cours des six derniers mois, ont-ils vu leurs rangs grossir grâce à des Canadiens revenant au pays qui étaient impliqués dans des activités terroristes?

Second, I don't understand why we have laid very few, if any, charges to these individuals who have obviously broken the law; we know they've broken the law. With the changes in this bill, will we now see more charges being laid and these people being put into the judicial system and taken out of harm's way?

Mr. Cabana: Senator, this is speculation on my part. I believe, yes, you will see increases in our ability to leverage the tools. So I think it goes to reason that more charges and more peace bonds will be being applied for.

The Chair: You didn't answer my first question. Are there more numbers coming back to Canada?

Mr. Cabana: Well, yes, there are more numbers. I don't have the number with me but, yes, as you can see in the media, there are individuals travelling fairly regularly, so the number changes on a daily or weekly basis, if not more than that.

The Chair: I would like to pursue that in a different venue.

Senator Stewart Olsen: I'm going to ask more of an informational question, if you don't mind. Can you tell us why the bill explicitly gives CSIS the authority to operate outside of Canada? Did you not have this power before and why is it necessary to state that in this bill?

Mr. Coulombe: Actually, it was our interpretation of the CSIS Act that we always had the mandate to operate overseas. But, again, just so that it would be explicitly stated in the CSIS Act, it's actually Bill C-44 that is bringing that explicit authority.

If Bill C-44 goes through, then Bill C-51, when we apply it, does say we can do threat reduction activities outside the country, just like our mandate to collect information can also be done outside the country. But it's Bill C-44 that gives us explicitly something that was always there.

Senator Stewart Olsen: Thank you very much for your very clear outline of the danger that's present for us and that Canadians should be well aware of.

This is a question for Ms. Bossenmaier about the privacy of Canadians. How confident are you that the privacy of Canadians will be protected under this bill and under any new requests that come your way? Are you confident about the sharing of information with 17 different agencies?

Ms. Bossenmaier: Again, I would reiterate that this bill does not alter CSE's current mandate or authorities.

Deuxièmement, je ne comprends pas les raisons pour lesquelles nous avons déposé très peu, ou pas, d'accusations contre ces individus qui ont manifestement enfreint la loi. Nous savons qu'ils ont enfreint la loi. Grâce aux changements proposés dans ce projet de loi, verrons-nous plus d'accusations être déposées et ces personnes seront-elles traduites en justice pour qu'elles ne puissent plus poser un danger?

M. Cabana : Ce n'est qu'une hypothèse, sénateur, mais je crois que oui, vous verrez que nous pourrons mieux utiliser les outils à notre disposition. Ainsi, on peut s'attendre à ce qu'il y ait plus d'accusations déposées et plus d'engagements à ne pas troubler la paix.

Le président : Vous n'avez pas répondu à ma première question. Y a-t-il plus d'individus qui reviennent au Canada?

M. Cabana : Eh bien oui, il y en a plus. Je n'ai pas le chiffre exact, mais comme vous l'avez vu dans les médias, il y a des individus qui voyagent assez fréquemment. Ainsi, ce nombre d'individus change sur une base quotidienne ou hebdomadaire, sinon encore plus fréquente.

Le président : J'aimerais approfondir ce point à un autre moment.

La sénatrice Stewart Olsen : Je vais vous poser une question portant davantage sur les renseignements, si ça ne vous dérange pas. Pouvez-vous nous dire pourquoi ce projet de loi donne expressément au SCRS le pouvoir d'œuvrer hors du pays? Ne pouviez-vous pas faire cela avant et pourquoi est-il nécessaire d'énoncer ce pouvoir dans le projet de loi?

M. Coulombe : En fait, selon notre interprétation de la loi sur le SCRS, nous avons toujours pu œuvrer à l'étranger. Mais, encore une fois, pour que ce soit énoncé de façon explicite dans la loi sur le SCRS, c'est en fait le projet de loi C-44 qui nous donne ce pouvoir.

Si le projet de loi C-44 est adopté, alors le projet de loi C-51, lorsqu'appliqué, prévoit que l'on puisse mener des activités visant à réduire les menaces à l'extérieur du Canada tout comme notre mandat nous permettant de recueillir des renseignements. Mais, c'est le projet de loi C-44 qui prévoit expressément un pouvoir que nous avions déjà.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci beaucoup d'avoir expliqué ainsi les dangers qui nous menacent et dont les Canadiens devraient être au courant.

J'ai une question pour Mme Bossenmaier au sujet de la vie privée des Canadiens. Avez-vous confiance que la vie privée des Canadiens sera protégée en vertu de ce projet de loi étant donné les nouvelles requêtes qui vous seront acheminées? Avez-vous confiance quant à l'échange d'information avec 17 agences différentes?

Mme Bossenmaier : Encore une fois, ce projet de loi ne change en rien le mandat ou les pouvoirs actuels du CST.

In terms of privacy, our legislated mandate has clear provisions and limitations on our activities in terms of protecting the privacy of Canadians. As I noted earlier, we are operating within all the Canadian laws, including the Privacy Act and the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

By law, CSE is prohibited from targeting people in Canada or Canadians anywhere in terms of our foreign intelligence and cyberdefence activities. As I mentioned, we have been reviewed by the independent CSE commissioner since 1996 who has found that we have never acted unlawfully and in previous reports has noted CSE's culture of lawful compliance.

In terms of being on the list of 17 entities, as I noted, yes, we are listed as one of the federal entities that could receive information. Again, it would have to be strictly related to our mandate of foreign intelligence or cyberprotection, so a very limited mandate.

We can currently receive and collect that information, but this would be breaking down some of the barriers that may exist for other departments to be able to share that with us. Again, it would be very strict in terms of our mandate of foreign intelligence and cyberdefence.

Senator Kenny: Deputy Commissioner Cabana, I have a couple of questions for you. Could you describe to the committee the costs, financially and otherwise, of moving 600 staff away from organized crime and similar activities and putting them to work in the INSETs? The annual cost of a constable is somewhere in the range of $180,000. Commissioner Zaccardelli back in the day estimated it was around $200,000. That's salaries, equipment, overtime and the whole package.

I am interested in how difficult it is to move people into a new area working at INSET, how long it will take before they're effective and how the backfill works in organized crime, or is that just left open?

If you got $100 million extra in tomorrow's budget, that would give you room for 500 more constables. How long would it take before they were effective and useful in either organized crime or at an INSET?

Mr. Cabana: Thank you for the question, senator. Good question. Unfortunately, I'm not sure how informative my answer will be because this is not something that I believe we've actually costed.

The individuals that we've redirected to national security priorities, it's not a situation for the most part where we've actually relocated people. They just work in the same area but for a different purpose. So the cost associated to that, you can take the math. I think the numbers you have are probably fairly accurate.

En ce qui a trait à la vie privée, notre mandat tel que prévu par la loi contient des limites et des dispositions claires quant aux activités entreprises pour protéger la vie privée des Canadiens. Comme je l'ai dit un peu plus tôt, nous respectons toutes les lois canadiennes, dont la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Charte canadienne des droits et libertés.

En vertu de la loi, le CST n'a pas le droit de cibler des gens au Canada ou des Canadiens, où qu'ils soient, en ce qui a trait aux renseignements étrangers et aux activités de cyberdéfense. Comme je l'ai mentionné, nous faisons l'objet d'un examen par le commissaire indépendant du CST depuis 1996, selon lui, nous n'avons jamais été dans l'illégalité et dans des rapports précédents, il a noté la culture de conformité à la Loi du CST.

Pour ce qui est de la liste des 17 agences, comme je l'ai dit, oui, nous faisons partie des agences fédérales qui pourraient recevoir des renseignements. Je réitère que ces renseignements doivent être directement liés à notre mandat de renseignements étrangers ou de cyberprotection, donc un mandat très restreint.

Ce sont des renseignements que nous pouvons recueillir déjà, mais ces dispositions nous permettraient de faire tomber certaines des barrières existantes qui empêchent d'autres ministères de partager ces renseignements avec nous. Encore une fois, ces renseignements doivent strictement être en lien avec notre mandat de renseignements étrangers et de cyberdéfense.

Le sénateur Kenny : Monsieur le sous-commissaire Cabana, j'ai quelques questions à vous poser. Pourriez-vous décrire au comité les coûts, financiers ou autres, de la mutation de 600 membres du personnel de la section du crime organisé à l'EISN? Le coût annuel pour un gendarme est d'environ 180 000 $. Le commissaire Zaccardelli, à l'époque, estimait que ce coût était d'environ 200 000 $. Ce montant inclut le salaire, l'équipement, les heures supplémentaires, et tout le reste.

Je voudrais savoir à quel point il est difficile de muter des employés à l'EISN, combien de temps cela prend avant qu'ils soient efficaces dans leurs nouvelles tâches et comment la relève fonctionne pour le crime organisé?

Si vous obteniez 100 millions de dollars supplémentaires dans le budget de demain, vous pourriez ainsi avoir 500 gendarmes supplémentaires. Combien cela faudrait-il de temps pour que ces nouveaux employés soient efficaces et utiles dans l'unité du crime organisé ou au sein de l'EISN?

M. Cabana : Merci de votre question, sénateur. C'est une bonne question. Malheureusement, je ne sais pas à quel point je puis vous répondre, puisque ce n'est pas une chose pour laquelle nous avons établi les coûts.

Les employés que nous avons mutés aux priorités de sécurité nationale n'ont pas été, pour la plupart, déplacés. Ils travaillent dans le même secteur, mais poursuivent un objectif différent. Pour ce qui est des coûts, je vous laisse faire le calcul. Je pense que les chiffres que vous avez sont probablement assez justes.

But this is not an unprecedented situation for the RCMP in the sense that that's what we do. So we continually prioritize our resources and direct them to the highest priorities.

If you go back just a few years, most of you will likely remember the migrant vessels that landed on our shores. At that time we directed significant resources to that particular priority.

Now it's national security/terrorism that we focus on. I agree with you, there are costs, but I'm not quite sure exactly what they are.

In terms of how long it takes for them to become effective, I guess it all depends on your definition of "effective." We understand that a significant number of those individuals have had limited expertise or experience in the national security realm. We understand the recommendations that stem from the O'Connor commission and the Iacobucci commission, so we're very attuned to the need to make sure there is close supervision by individuals that have the requisite level of expertise, and we shifted our focus in terms of providing adequate training as quickly as possible to ensure they have the basic knowledge to operate within the national security arena.

Over and above that, the governance framework around our national security work is centralized here in Ottawa, so every step of the investigative process is closely managed and supervised by individuals here who have a high level of expertise within national security.

Those are some of the steps we have put in place to try to mitigate the fact that some individuals may or may not have as much experience in the national security area.

Senator Kenny: If you could increase the throughput of Depot by 500, how long would it take before they would be useful in an INSET?

Mr. Cabana: I'm afraid I can't answer that. It would take some time.

Senator Kenny: My second question is to ask Deputy Commissioner Cabana if he could give us examples of when the police would be arresting someone without a warrant. Could you walk us through the process of making the decision, how you would go about it and just how it would work?

Mr. Cabana: That's a broad question because there are many circumstances where this may happen. I can actually recall one particular incident — I think it dates back to June of last year — where an individual under investigation proceeded to the airport to leave Canada and our police officers were of the belief that the individual was set to travel for terrorism purposes. They did not have a warrant, and our members proceeded with arresting the individual. So providing that members have reasonable and probable grounds to believe, members can currently arrest individuals.

Mais ce n'est pas une situation sans précédent pour la GRC, car c'est ce que nous faisons. Nous priorisons continuellement nos ressources et les orientons vers les priorités les plus importantes.

La plupart d'entre vous se rappelleront peut-être que, il y a quelques années à peine, des bateaux transportant des migrants arrivaient au Canada. À l'époque nous avons redirigé énormément de ressources vers cette priorité en particulier.

Maintenant, nous concentrons nos efforts sur la sécurité nationale et le terrorisme. Je suis d'accord avec vous, il y a des coûts, mais je ne sais pas exactement ce qu'ils sont.

Pour ce qui est du temps requis avant qu'un employé devienne efficace, j'imagine que ça dépend de votre définition du mot « efficace ». Nous savons qu'un grand nombre d'entre eux ont peu d'expertise ou d'expérience dans le domaine de la sécurité nationale. Nous prenons acte des recommandations de la Commission O'Connor et de la Commission Iacobucci et savons pertinemment que ces employés doivent faire l'objet d'une supervision étroite par d'autres employés qui ont assez d'expertise. Nous avons modifié notre formation pour que les employés soient formés aussi rapidement que possible et qu'ils aient les connaissances de base pour œuvrer dans le domaine de la sécurité nationale.

De plus, le cadre de gouvernance entourant notre travail en matière de sécurité nationale est centralisé ici à Ottawa. Ainsi, toutes les étapes du processus d'enquête sont gérées et supervisées étroitement par des personnes ici, qui ont énormément d'expertise en matière de sécurité nationale.

Voilà certaines des mesures que nous avons prises pour atténuer le fait que certains employés n'ont pas autant d'expérience que d'autres dans le domaine de la sécurité nationale.

Le sénateur Kenny : Si vous pouviez augmenter de 500 employés la capacité de traitement du dépôt, combien de temps cela prendrait-il avant que ces employés puissent être utiles au sein de l'EISN?

M. Cabana : Je crains ne pas avoir de réponse à cette question. Cela prendrait du temps.

Le sénateur Kenny : Deuxièmement, j'aimerais demander au sous-commissaire Cabana de nous fournir des exemples de cas où la police pourrait arrêter quelqu'un sans mandat. Pourriez-vous nous parler de toutes les étapes du processus décisionnel, ce que vous feriez, et comment tout cela fonctionnerait?

M. Cabana : C'est une vaste question puisque cela pourrait se produire dans bien des circonstances. Je me souviens d'un incident en particulier, qui remonte à juin de l'an dernier, quand un individu sous enquête s'est rendu à l'aéroport dans le but de quitter le Canada, et nos agents de police croyaient que cet individu voyageait à des fins de terrorisme. Bien qu'ils n'avaient pas de mandat d'arrestation, ils ont appréhendé l'individu. Donc, si nos membres ont des motifs raisonnables et probables, ils peuvent à l'heure actuelle appréhender des individus.

Senator Kenny: And hold them without a warrant?

Mr. Cabana: Nobody in Canada can be held without a warrant forever. So there are provisions under the law for individuals who are arrested without a warrant to be brought in front of a judge as soon as possible but certainly within the first 24 hours.

Senator Beyak: Thank you all for your excellent presentations. They were very clear and informative and I think very reassuring for Canadians watching at home. It's a concern for all of us, this fight against terrorism, and we want to give you as many tools as we can.

There is a concern from some of my constituents that there are two sets of justice: one for ordinary Canadians and a bit of a softer approach for people like the jihadi brides. Is that an accurate observation? Can you give me a little detail as to what led you to not lay charges against them when they seemed to be supporting a terrorist organization? Was it their age, their country of origin or other details that you can share with us that have not been reported?

Mr. Cabana: I assume, senator, that question is directed at me. I will also make another assumption, that we are referring to the three teenagers from Toronto.

Senator Beyak: Yes.

Mr. Cabana: The decision whether or not to proceed with charges is not one that is made lightly. It involves significant consultation with representatives from PPSC. A number of factors are considered in making that determination. Ultimately, at the end of day, the decision on whether or not to proceed with charges is the Attorney General's decision.

Senator Beyak: Thank you very much.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you to all the witnesses. My question is for Mr. Cabana.

Bill C-51 will make it an offence to glorify terrorist acts, and considering how easy it is to do so on the Internet, this aspect of the bill is one that I find essential.

I would like to ask you about your investigation methods and what you will look for before charging someone under the provisions of the new act.

Do you have an idea of how many charges you could have laid under C-51 had it been in effect over the course of the past year?

Mr. Cabana: Thank you for the question. It is a good one, but I unfortunately cannot answer it. We simply did not keep track of how many investigations could have led to charges being laid under Bill C-51.

Le sénateur Kenny : Et les détenir sans mandat?

M. Cabana : Au Canada, personne ne peut être détenu indéfiniment sans mandat. Il existe des dispositions législatives pour les individus qui sont arrêtés sans mandat. Ils comparaissent devant un juge aussitôt que possible et assurément dans un délai de 24 heures.

La sénatrice Beyak : Merci à tous de vos excellentes présentations. Elles étaient claires et instructives, en plus de rassurer les Canadiens qui nous regardent à la maison. La lutte contre le terrorisme nous concerne tous, et nous voulons vous donner autant d'outils que possible.

Certains de mes commettants croient qu'il y a deux types de justice au Canada. Une pour les Canadiens ordinaires et une justice moins sévère pour des personnes comme les épouses djihadistes. Est-ce vrai? Pouvez-vous m'expliquer les raisons pour lesquelles vous n'avez pas déposé d'accusations contre elles bien qu'elles semblaient appuyer une organisation terroriste? Était-ce leur âge, leur pays d'origine ou d'autres détails que vous pouvez nous dire et dont on n'a pas connaissance?

M. Cabana : Je présume, madame la sénatrice, que la question s'adresse à moi. Je présume aussi que vous faites référence aux trois adolescentes de Toronto.

La sénatrice Beyak : Oui.

M. Cabana : Déposer ou pas des accusations n'est pas une décision prise à la légère. Cette décision implique des consultations exhaustives avec des représentants des SPPC. De nombreux facteurs sont pris en considération afin de prendre cette décision. Au final, la décision de déposer ou de ne pas déposer des accusations relève du procureur général.

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci à nos invités. Ma question s'adresse à M. Cabana.

Le projet de loi C-51 rendra criminelle la glorification des actes terroristes, et je crois qu'il s'agit d'un aspect très important compte tenu de la facilité avec laquelle cette glorification peut se faire sur Internet.

J'aimerais que vous nous parliez de vos méthodes de travail et de ce que vous recherchez pour vous permettre de porter des accusations en vertu des dispositions de la nouvelle loi.

Avez-vous une idée du nombre d'accusations que vous auriez pu porter si le projet de loi C-51 avait été en vigueur au cours de la dernière année?

M. Cabana : Merci beaucoup pour votre question. C'est une très bonne question, mais, malheureusement, je ne peux y répondre. Nous ne nous sommes pas arrêtés au nombre d'enquêtes qui auraient pu mener à des accusations en vertu du projet de loi C-51.

As for methods, we use a good number of them. We do not have a one-size-fits-all approach to all investigations. We proceed case-by-case, and in certain circumstances, according to the information we get, whether from the family, the community or from confidential sources. Likewise, both the RCMP and CSIS have staff that keeps an eye on social media to determine what kinds of materials or information is shared publicly on certain sites.

[*English*]

Senator White: Thanks to each of you for being here.

Mr. Coulombe, you talk about disruption. I understand a number of other countries utilize disruption, including Scandinavian countries, I think U.K. and some others that we partner with pretty regularly. Those countries would argue that they have police services even more closely engaged with them than we probably have with CSIS and the fact that some of those actually have joined units at least.

Can you explain to the Canadian public — you explained how you would do it — why it is necessary in this country for you to have such a capacity or ability?

Mr. Coulombe: There are a number of reasons. We've talked about the speed, the velocity at which today it goes from aspiration to conception to execution of a terrorist attack. I've said that sometimes we just don't have the luxury of time to decide on a response. You may not meet a threshold where, for example, the RCMP could intervene. I was talking about, for example, if we are going to be asking a human source to try to dissuade someone from travelling, if we have that relationship with that person, then it just makes sense that we have that mandate then to act instead of having to pass that human source to the RCMP. Time goes by, and at the speed things are evolving, the person could be on the plane on their way out.

There is the pre-criminal world where we could intervene. Again, the thing I have to stress is the conflict in consultation with the RCMP that we already do in our collection mandate to make sure that we don't jeopardize a criminal investigation, to make sure that we don't duplicate efforts, but also to make sure that there are no gaps, that there is not an area one of us is not looking at. The same principle will be applied on the threat reduction mandate, and it's not just with the RCMP. It's also with partners like CBSA and others.

Mike was talking about the joint operations centre to deal with high-risk travellers with a number of partners. It's good case management, sitting together and deciding on each case what the best course of action is and who should have the lead on that file.

Senator White: Thank you very much for that. In fact, in Canada we have 198, give or take, police agencies spread across this country. The RCMP is not the police service of jurisdiction in

Plusieurs méthodologies seront utilisées. Nous n'avons pas une approche simple qui s'applique à chacune des enquêtes. Nous travaillons au cas par cas et, dans certaines circonstances, en fonction de l'information qui nous parvient, soit de la part de la famille ou de la communauté ou de sources d'information confidentielle. De même, il y a des gens, au sein de la GRC et au Service canadien du renseignement de sécurité, qui suivent les médias sociaux afin de déterminer quelle sorte de matériel ou d'information est partagée publiquement sur certains sites.

[*Traduction*]

Le sénateur White : Merci à chacun d'entre vous d'être des nôtres.

Monsieur Coulombe, vous parlez de perturbation. D'après ce que je comprends, d'autres pays utilisent la perturbation, dont les pays scandinaves, le Royaume-Uni, je crois, et d'autres pays avec lesquels nous sommes souvent partenaires. Ces pays vous diraient que leurs services de police travaillent en plus étroite collaboration avec leurs services de renseignements que nos services de police avec le SCRS et que certains d'entre eux se sont au moins joints à des unités.

Pouvez-vous expliquer aux Canadiens — vous avez expliqué comment vous le feriez — pourquoi il est nécessaire que le Canada ait une telle capacité ou habileté?

M. Colombe : Pour diverses raisons. Nous avons parlé de la vitesse, de la vélocité à laquelle une attaque terroriste passe de l'aspiration, à la conception, à l'exécution. J'ai dit que parfois nous n'avons pas le temps de décider de notre réaction. Vous pourriez, par exemple, ne pas atteindre le seuil permettant à la GRC d'intervenir. Si par exemple nous demandons à une source humaine de tenter de dissuader quelqu'un de voyager à l'étranger, si nous avons un lien avec cette personne, il est logique de lui demander d'agir plutôt que de transférer cette source humaine à la GRC. Sinon, le temps passe, et à la vitesse à laquelle les choses évoluent cette personne pourrait déjà avoir pris l'avion.

Nous pouvons intervenir avant qu'un crime n'ait lieu. Encore une fois, je réitère que nous avons déjà des consultations avec la GRC en vertu de notre mandat de cueillette des renseignements pour nous assurer de ne pas miner une enquête criminelle, pour nous assurer de ne pas dédoubler nos efforts, mais aussi pour nous assurer qu'il n'y ait pas de lacunes, qu'il n'y ait aucun aspect qui soit laissé-pour-compte. Le même principe s'étend à notre mandat de réduction des menaces, mais ce n'est pas qu'avec la GRC. C'est aussi avec des partenaires comme l'ASFC.

Mike parlait du centre d'opération commun pour traiter les voyageurs à haut risque de concert avec de nombreux partenaires. C'est un bon exercice de gestion de cas car nous sommes tous réunis et nous décidons pour chaque cas quelle est la meilleure marche à suivre et qui devrait se charger du dossier.

Le sénateur White : Merci de votre réponse. En fait, nous avons au Canada plus ou moins 198 services de police répartis partout au pays. La GRC n'est pas le service de police qui a compétence

the two largest provinces and provide instead a federal role and national security role, of course. Certainly most would argue that the lack of the ability to disrupt could jeopardize Canadians' lives.

Mr. Coulombe: Yes.

Senator Ngo: To follow up on Senator White, did you say that CSIS sharing information about terrorist threats is within your mandate? If so, who determines when and if the information is shared? Someone also suggested that CSIS keeps the file of a suspect a little bit too long. Do you agree with that?

Mr. Coulombe: Sorry, that we what?

Senator Ngo: That you are keeping files of the suspects too long before sharing.

Mr. Coulombe: For example, with the RCMP?

Senator Ngo: Yes.

Mr. Coulombe: Honestly, I would totally disagree with that. You have to look at how the relationship and the service with the RCMP are today and not how it was 20 years ago. Not a day that goes by where, among our regional offices and the different divisions and headquarters, there are not dozens of meetings between our officers and RCMP officers.

When I was director general in Montreal — and I know this is still the case — there was a monthly meeting between us and the RCMP going through the different CT files. We are not police officers. We're not experts in terms of when it meets the criminal threshold. That's why we consult with the RCMP all the time in terms of when that information should be passed to the RCMP.

Again, I totally disagree with this notion that we keep files to ourselves and that we decide on our own when it should be passed to the RCMP and that it's normally done too late.

Senator Ngo: Then who determines if and when the information is shared?

Mr. Coulombe: Again, through consultation now with the RCMP in looking at the files, we decide that — and with time, the service has developed certain knowledge. Again, we are not experts. There is certain knowledge as to when we should get the RCMP involved.

On the counterterrorism file, we talk with the RCMP every day, we share with them, they are aware of what we do, the targets we have and when it is time for them to engage. It's important to understand when the RCMP does engage, it doesn't necessarily mean we disengage. Mike talked in his opening remarks about

dans les deux plus grandes provinces et joue plutôt un rôle fédéral et de sécurité nationale bien sûr. Beaucoup de gens vous diront que cette impossibilité de perturber des actions terroristes pourrait mettre en péril la vie des Canadiens.

M. Coulombe : Oui.

Le sénateur Ngo : Pour donner suite aux commentaires du sénateur White, avez-vous dit que l'échange d'information au sujet des menaces terroristes avec le SCRS relevait de votre mandat? Si oui, qui décide de l'échange et à quel moment? Quelqu'un a aussi dit que le SCRS garde dans ses archives le dossier d'un suspect un peu trop longtemps. Êtes-vous d'accord avec cela?

M. Coulombe : Désolé, que nous faisons quoi?

Le sénateur Ngo : Que vous gardez les dossiers des suspects un peu trop longtemps avant d'échanger l'information.

M. Coulombe : Par exemple, avec la GRC?

Le sénateur Ngo : Oui.

M. Coulombe : Pour vous dire bien franchement, je ne suis pas du tout d'accord avec cette affirmation. Vous devez voir comment s'articule la relation entre le service et la GRC aujourd'hui et non comment elle s'articulait il y a 20 ans. Chaque jour, nos bureaux régionaux, nos différents services et nos quartiers généraux tiennent des dizaines de réunions entre nos agents et les agents de la GRC.

Lorsque j'étais directeur général à Montréal — et je sais que les choses n'ont pas changé — il y avait une rencontre mensuelle entre nous et la GRC pour passer en revue les différents dossiers pour lesquels il fallait établir le seuil criminel. Nous ne sommes pas des agents de police. Nous ne sommes pas des experts pouvant déterminer le seuil criminel. C'est la raison pour laquelle nous consultons tout le temps la GRC quant au moment où l'information devrait lui être transmise.

Encore une fois, je suis totalement en désaccord avec l'idée que nous conservons des dossiers pour nous-mêmes et que nous décidons de notre propre chef lorsqu'ils doivent être transmis à la GRC et que cela se fait habituellement trop tard.

Le sénateur Ngo : Alors, qui détermine si l'information doit être communiquée et à quel moment?

M. Coulombe : Encore une fois, nous en décidons à la suite de consultations avec la GRC et avec le temps, le service a développé certaines connaissances. Nous ne sommes pas des experts. Mais nous savons quand il faut faire intervenir la GRC.

Pour ce qui est du dossier antiterroriste, nous parlons quotidiennement avec la GRC, nous échangeons de l'information avec elle, elle sait ce que nous faisons, elle connaît nos cibles et elle sait à quel moment elle doit intervenir. Il est important de comprendre que lorsque la GRC décide d'intervenir,

parallel investigations. We are not here to supplement what they do, but we can run parallel investigations.

Senator Day: Thank you very much for being here. I'm just learning my way through this piece of legislation. It takes a while to understand the nuances, and so my questions are somewhat general at this stage. As time goes on, we will get into some of the more specific points.

My first question is for the director. Mr. Coulombe, you seem to settle all of our unease and the public's unease with one paragraph in your presentation:

> The proposed amendments to the CSIS Act are responsive, measured, and, in my view, essential.

We're dealing with Bill C-51 totally, and the amendments to the CSIS Act are Part 4, clauses 40 to 51 or so, just a small portion of the five different parts of this act. When you say "essential," are you talking only about the amendments to the CSIS Act, or should it be expanded to the other four parts?

Mr. Coulombe: I'm certainly also talking about the information sharing part, which for us is essential.

Senator Day: Yes, which is the first part, Part 1.

Mr. Coulombe: Yes. And although it has an indirect impact on the service, I certainly believe that the other three changes to the Criminal Code in terms of air safety and also Division 9, I believe, are also required changes.

Senator Day: Thank you. That's helpful in understanding your comments.

You also talk about the new authority similar to those exercised by many of our foreign partners. You're satisfied that the new authorities that appear in the various sections of this act — not just the CSIS Act amendments but others, such as sharing of information, et cetera — are similar to those exercised by many of your foreign partners?

Mr. Coulombe: In that case, yes, but I'm more particularly talking about threat reduction activities.

Senator Day: Thank you for that. I understand a little better the meaning of your presentation.

My second question goes to the deputy commissioner in relation to your presentation as well. I wonder if you could expand on where you were talking about in excess of 600 members being moved from one area of responsibility to the Integrated National Security Enforcement Teams and national security enforcement. We appreciate that. I'm sure you're looking at those

cela ne veut pas forcément dire que nous abandonnons le dossier intérêt. Mike, dans sa déclaration préliminaire, a parlé d'enquête parallèle. Nous ne sommes pas ici pour complémenter ce que fait la GRC, mais nous pouvons mener des enquêtes parallèles.

Le sénateur Day : Merci beaucoup d'être là. Je commence à peine à ma familiariser avec ce projet de loi. Ça prend quand même un certain temps pour en comprendre les nuances, de sorte que, à cette étape-ci mes questions sont assez générales. Avec le temps, nous pourrons aborder des points plus précis.

Ma première question s'adresse à M. Coulombe, le directeur. Monsieur Coulombe, il me semble que vous nous rassurez entièrement, ainsi que le public, avec ce paragraphe de votre exposé où vous dites ce qui suit :

> Les modifications proposées à la Loi sur le SCRS sont adaptées aux besoins, mesurées et, selon moi, essentielles.

Aujourd'hui, nous nous penchons sur l'ensemble du projet de loi C-51 et les modifications à la Loi sur le SCRS se trouvent à la partie 4 et visent essentiellement les articles 40 à 51, ce qui ne représente qu'une petite partie du projet de loi qui en compte cinq. Quand vous dites que les modifications sont « essentielles », parlez-vous uniquement de celles visant la Loi sur le SCRS ou bien devraient-elles viser l'ensemble des quatre autres parties du projet de loi?

M. Coulombe : Je parle très certainement de la partie concernant la communication de l'information qui est essentielle pour nous.

Le sénateur Day : Oui, et qui se trouve dans la partie 1.

M. Coulombe : Oui. Et même si l'impact est indirect pour notre service, je crois certainement que les trois autres changements apportés au Code criminel concernant la sécurité aérienne et la section 9 sont également des changements nécessaires.

Le sénateur Day : Merci. C'est utile pour comprendre les observations que vous avez faites.

Vous avez également parlé d'un nouveau pouvoir semblable à ceux qu'exercent un bon nombre de nos partenaires étrangers. Vous vous dites satisfait que les nouveaux pouvoirs qui figurent dans divers articles du projet de loi — non seulement ceux liés aux modifications touchant la Loi sur le SCRS, comme la communication d'informations notamment — sont semblables à ceux exercés par de nombreux partenaires étrangers?

M. Coulombe : Dans ce cas-là, oui, mais je parle plus particulièrement des activités de réduction de la menace.

Le sénateur Day : Merci pour vos explications. Je comprends un peu mieux le sens de votre présentation.

Ma deuxième question s'adresse au sous-commissaire et porte également sur son exposé. Je me demande si vous pouviez me donner davantage d'explications sur les quelque 600 membres qui sont mutés aux équipes intégrées de la sécurité nationale afin d'assurer la sécurité nationale du Canada. Je comprends cela. Je suis certain que vous avez songé à ceux qui travaillaient dans des

that were involved in areas where funding might have been illegally sought after to support terrorist activities. You're not removing people from that particular area.

You can comment on that if you wish, but my primary area of inquiry is where you say:

> As a result, the RCMP recognizes that it needs to find a longer term solution to be able to respond to the breadth of its federal policing mandate.

We recognize there are quite a few RCMP members involved in contract policing as well.

Can you speculate a bit on how you are going to deal with finding a longer term solution? We recognize as well that you need more funding to hire more members, but that will presumably come in due course. What are you thinking now in terms of management?

Mr. Cabana: Thank you very much, Senator Day, for the question.

This is a reality that we've been challenged with. We started looking at this going back at least a year ago where we saw the trend. With the service, we've been having discussions in terms of the significance of the trend and how to position ourselves.

Internally to the RCMP, we are trying to be as judicious as we can in selecting members to supplement current investigators that are part of INSET or our national security investigation team. So we want to make sure that we're not being counterproductive by removing them from an area that is actually supportive of the priority itself. The reality is that we have so many members, and at the end of the day, there is an impact to some of our other mandates in some areas.

That's what I meant when I said we need to look at a longer term solution. This is not sustainable. In terms of whether we are managing the current crisis and the trend, we are. We are assigning the necessary level of resourcing to it, but it has a cost and an impact to other areas. I can't tell you what our solution is because we do not have one right now.

We are looking at options and assessing how we prioritize our file. This is something we do consistently, almost on a daily basis. We are looking at how we can make adjustments to make sure we have a balanced approach in terms of meeting our various mandates. One thing we will continue to do is prioritize the higher risk files which currently, for the most part, are national security in nature.

domaines où des individus essaient d'amasser des fonds illégaux pour appuyer des activités terroristes. J'imagine que vous n'allez pas retirer de l'effectif de ce secteur particulier.

Vous pouvez parler de cette question, mais ce qui m'intéresse le plus, c'est lorsque vous dites :

> Par conséquent, la GRC reconnaît qu'il lui faut trouver une solution à long terme pour pouvoir assumer l'intégralité de son mandat de police fédérale.

Nous reconnaissons aussi qu'un bon nombre de l'effectif de la GRC est aussi affecté aux services policiers offerts sous contrat.

Pouvez-vous nous dire un peu comment vous pensez trouver une solution à long terme? Nous reconnaissons aussi que vous avez besoin de fonds supplémentaires pour embaucher d'autres membres, mais cela arrive probablement en temps et lieu. Que pensez-vous faire à l'heure actuelle pour ce qui est de la gestion?

M. Cabana : Je vous remercie, sénateur Day, pour cette question.

C'est une réalité à laquelle nous devons faire face. Nous avons dû commencer à nous pencher sur cette question il y a au moins un an lorsque nous avons perçu la tendance. Au sein du service, nous avons eu des discussions pour déterminer l'importance de la tendance et comment nous positionner par rapport à cette dernière.

À l'interne, nous essayons d'agir de la façon la plus judicieuse possible en choisissant les membres qui peuvent s'ajouter aux enquêtes actuelles et qui font partie de l'EISN, c'est-à-dire notre équipe d'enquête sur la sécurité nationale. Nous voulons nous assurer que nous ne sommes pas contre-productifs en retirant ces personnes d'un secteur d'activité qui appuie en fait la priorité. Le fait est que notre effectif est important et que, au bout du compte, cela a une incidence sur certains de nos autres mandats.

C'est ce que je voulais dire quand j'ai parlé d'examiner des solutions à plus long terme. La situation actuelle n'est pas viable. Sommes-nous en mesure de gérer la tendance et la crise actuelle, oui. Nous affectons le nombre nécessaire de ressources à ce secteur d'activité, mais cela a un coût et une incidence sur d'autres secteurs. Je ne peux pas vous dire quelle sera notre solution parce que nous n'en avons pas à l'heure actuelle.

Nous examinons des possibilités et évaluons comment nous établissons l'ordre de priorité de nos dossiers. C'est quelque chose que nous faisons constamment, presque quotidiennement. Nous essayons de voir comment nous pouvons apporter des ajustements pour nous assurer d'avoir une approche équilibrée afin de respecter nos divers mandats. Mais il y a une chose que nous continuerons de faire, c'est d'accorder la priorité aux dossiers les plus à risque qui, à l'heure actuelle et pour la plupart, portent sur la sécurité nationale.

Senator Day: Would this adjustment include looking at the assets you are using now in contract policing? Would it include increasing the number of members and new inductees going through Depot?

Mr. Cabana: I can tell you that currently — not to a large extent — we do have members that originate or come from contract policing that are providing assistance to some of our team. Like I said, they are not in huge numbers, but we do have some.

In terms of increasing our numbers in Regina, we're making adjustments to our troop intake on a fairly constant basis, but currently we don't have the ability to start hiring large numbers and bringing them through Depot.

Senator Day: From a finance point of view?

Mr. Cabana: From a finance standpoint.

Senator Baker: Mr. Cabana, if you were investigating me, say for a drug offence, you'd conduct an investigation and then lay a charge. But if you're investigating anybody under those terrorism provisions, you would conduct your investigation and can't lay a charge. You have to send it to an office in Ottawa to be reviewed for any Charter violation, taking days, perhaps weeks or a month or so before a charge can be laid. Would you support a recommendation from this committee that the police in Canada be allowed to lay charges just like they do for any other common offence under the Criminal Code?

The first part of this bill gives a limitation period of one year to lay a summary offence charge. If you were investigating a fisheries violation, it's two years; an environmental violation, two years; a politician, ten years, five years after you became aware of the fact. The first section of this bill says only one year, and beyond the year a charge can't be laid.

You may not want to answer these questions, and that's your choice, but would you support a recommendation by this committee to allow the authorities a longer period of time to lay a charge instead of having that small period of time of just one year in a very complicated area of terrorism?

Those are my two questions.

Mr. Cabana: I'm afraid this is not a yes or no question, senator.

Le sénateur Day : Est-ce que ce rajustement comprend un examen des actifs que vous affectez maintenant aux services de police à contrat? Avez-vous envisagé accroître le nombre de membres et de nouvelles recrues qui seront envoyées à la division Dépôt de la GRC?

M. Cabana : Je peux vous dire que, à l'heure actuelle — même si ce n'est pas dans une grande mesure — nous avons des membres qui viennent ou que nous avons retirés des services policiers à contrat pour qu'ils puissent prêter main-forte à certaines de nos équipes. Comme je l'ai dit, ils ne sont pas nombreux, mais il y en a quelques-uns.

Pour ce qui est d'augmenter nos effectifs à Regina, nous apportons des changements à notre nombre de recrutements assez souvent, mais nous ne sommes pas en mesure à l'heure actuelle de commencer à embaucher de nouvelles recrues en grand nombre et à les envoyer à la division Dépôt.

Le sénateur Day : C'est une question de financement?

M. Cabana : C'est une question de financement.

Le sénateur Baker : Monsieur Cabana, si je fais l'objet d'une de vos enquêtes, disons pour une infraction concernant de la drogue, vous mèneriez votre enquête et ensuite vous porteriez des accusations. Mais dans le cas d'une enquête visée par les dispositions sur le terrorisme, vous mèneriez une enquête et ne pourriez pas porter d'accusations. Vous devez envoyer le dossier dans un bureau à Ottawa afin qu'il soit examiné pour qu'il ne comporte aucune violation de la Charte, ce qui prend des jours, voire des semaines ou des mois avant que vous ne puissiez porter des accusations. Seriez-vous en faveur que notre comité recommande que les policiers puissent être autorisés à porter des accusations comme ils le font dans le cadre de toute autre infraction courante visée par le Code criminel?

La première partie du projet de loi prévoit une période de prescription d'un an pour porter des accusations liées à une infraction punissable par procédure sommaire. S'il s'agissait d'une enquête sur la violation de la Loi sur les pêches, cette limite serait fixée à deux ans, pour une infraction à la loi sur l'environnement, deux ans, pour porter des accusations contre un politicien, dix ans, cinq ans après que vous ayez pris connaissance des faits. La première partie du projet de loi établit la limite de prescription à un an et au-delà de cette période, il est impossible de porter des accusations.

Peut-être ne voudrez-vous pas répondre à ces questions, cela dépend de vous, mais appuieriez-vous le comité si nous recommandions que la période permettant de porter des accusations soit prolongée plutôt que de ne disposer que d'une période d'un an dans un domaine très complexe comme le terrorisme?

C'était mes deux questions.

M. Cabana : J'ai bien peur de ne pas pouvoir répondre par oui ou non, sénateur.

In short, the RCMP is in the business of applying the laws that Parliament sees fit to develop and put in place, and that's what we will continue to do.

In terms of context, I want to make sure there is no misconception here. First of all, there are a number of jurisdictions in Canada where criminal or drug trafficking charges require pre-charge approval.

Secondly, the relationship we have with PPSC in terms of the development of our cases is an even closer relationship than we have with CSIS. They are engaged from the start of our investigation in providing advice. And yes, there is a process currently where the file is sent to Ottawa for approval, but the discussions have taken place well in advance of this process kicking in.

Senator Baker: Second question, the limitation period.

Mr. Cabana: Well, it's up to Parliament to decide what kind of limitation they want to put on the applicability of these provisions.

Senator Jaffer: To all three of you, I am very concerned, as many people are in the Canadian Muslim community, of how this legislation will be applied. The chair addressed Muslim jihadis, and there is no doubt that the community feels very threatened. I want to know what you are putting in place.

One thing I've been hearing from many community members is the information sharing. Now this information will be shared with 17 groups, including the food agency, including the transport and public health agencies. There is a comfort level that CSIS knows how to gather intelligence and protect it. How are you going to share this information with all these groups and make sure there are no breaches?

Mr. Coulombe: Again, I think it's important to understand that this bill, in terms of information sharing, is there to facilitate. It doesn't change in terms of how we already interact with other departments in terms of information sharing, and I'm talking about CSIS.

For us it's essential because, at the moment, we have to rely on us asking another department if they have information, but it's difficult to ask something that you're not aware of. As section 5 says, they can, on their own, decide to share information with us if it falls within our mandate.

We have protocols when we share information. We place caveats on it in terms of how it can be used: "You have to inform us." Nothing changes with this. The controls that are already in place will be there with Bill C-51. It doesn't change anything in terms of the flow of information. It just makes it explicit that

En gros, la GRC est responsable de l'application des lois que le Parlement juge bon d'élaborer et d'adopter, et c'est ce que nous allons continuer de faire.

En termes de contexte, je veux éviter toute confusion. D'abord, il y a un certain nombre d'administrations au Canada où les accusations au criminel ou relatives aux stupéfiants nécessitent une approbation préalable au dépôt d'accusations.

Ensuite, la relation que nous avons avec le Service des poursuites pénales du Canada pour ce qui est de monter les dossiers est encore plus serrée que celle que nous avons avec le SCRS. Le service nous offre des conseils dès le début de notre enquête. Et oui, il existe un processus dans le cadre duquel le dossier est envoyé à Ottawa pour approbation, mais les discussions le concernant ont eu lieu bien avant que le processus n'entre en jeu.

Le sénateur Baker : Et pour la deuxième question, portant sur la prescription.

M. Cabana : Eh bien, il incombe au Parlement de décider la limite qu'il veut imposer sur l'application de ces dispositions.

La sénatrice Jaffer : Je m'adresse à vous trois. À l'instar de bon nombre de personnes dans la communauté musulmane canadienne, je suis très inquiète de la façon dont cette loi sera appliquée. Le président a parlé de djihadistes musulmans, et il ne fait aucun doute que la collectivité se sent très menacée. J'aimerais savoir ce que vous comptez mettre en place.

L'une des choses que me disent les membres de la collectivité porte sur la communication de l'information. Maintenant que l'information sera partagée avec 17 groupes, y compris l'Agence d'inspection des aliments ainsi que le ministère des Transports et l'Agence de santé publique. Les gens sont à l'aise de penser que le SCRS a le savoir-faire nécessaire pour recueillir des renseignements de sécurité et en assurer la protection. Comment allez-vous partager cette information avec tous ces groupes tout en vous assurant qu'il n'y aura pas d'atteinte à la vie privée?

M. Coulombe : Je pense qu'il est important de comprendre que le projet de loi vise à faciliter la communication d'informations. Il n'apporte aucun changement à notre façon de faire avec les autres ministères en ce qui a trait au partage de l'information, et je parle ici du SCRS.

Pour nous, c'est essentiel à l'heure actuelle parce que nous devons demander aux autres ministères s'ils ont telle ou telle information, mais il est difficile d'essayer d'obtenir quelque chose sans savoir si cette chose existe. Comme l'indique l'article 5, les organismes peuvent, de leur propre chef, décider de nous communiquer de l'information si elle relève de notre mandat.

Nous avons des protocoles pour le partage d'informations. Nous imposons des réserves sur son utilisation : « Vous devez nous informer. » Rien n'a changé à cet égard. Les contrôles qui sont déjà en place continueront de l'être à l'adoption du projet de loi C-51. Cela ne change rien quant au flux d'information. Cela ne

in the context of national security, there is an expectation that if your act, the regulation under which you operate, permits you, you will actually share.

Mr. Cabana: Maybe I can give the RCMP component of this.

The information-sharing provisions that are found in the bill currently do not change much in terms of our current practices. We have well-established operating procedures that have been developed over many years based on recommendations from a number of commissions. We share in accordance with the current legal framework, including the Privacy Act and based on consistent use. That's not going to change.

In terms of your questions about the concerns of the Muslim community, I can tell you it's not lost on us. We understand their concern. We actually work very closely with key individuals within the community, but at the end of the day we do not target communities. We do not target individuals based on their faith or origin. We work based on evidence.

We fully understand the community's concerns, and hopefully over a period of time we'll be able to clearly demonstrate that the community itself is not the target of the RCMP. I don't want to speak for my colleague, but I am pretty sure it's safe to say the service —

Mr. Coulombe: Exactly the same point. We do not target any communities. We target individuals based on their activities. If their activities fit the definition of "threats to the security of Canada" that you find in the CSIS Act, we will investigate.

The Chair: Colleagues, I would like to follow up on one question with Deputy Commissioner Cabana.

Six months ago, as I said in the opening statement, the public was made aware that there were over 300 Canadians indirectly or directly involved in terrorism activity. This is six months later.

When I put the question earlier, I was told that that has increased, but we were not told to what numbers. It's time, quite frankly, that the public be made aware and apprised of how many Canadians are actively involved directly or indirectly in terrorism in this country, whether they are in or outside of this country.

Mr. Cabana, would you be prepared to table with this committee the number of high-risk travellers that have returned to this country in the last six months, those wishing to leave this country to be involved in terrorist activity outside this country, and an update on the current numbers that are seen to be actively involved in terrorism out of the country? Canadians want to

fait qu'expliciter que dans le contexte de la sécurité nationale on s'attend à ce que vous transmettiez l'information si votre loi habilitante vous le permet.

M. Cabana : Peut-être puis-je présenter la position de la GRC sur cette question.

Les dispositions portant sur la communication d'informations qui se trouvent dans le projet de loi ne changent pas grand-chose dans nos façons de faire. Nos méthodes de fonctionnement ont été élaborées au fil de nombreuses années en fonction de recommandations découlant de diverses commissions. Nous partageons l'information conformément au cadre juridique actuel, y compris celui de la Loi sur la protection des renseignements personnels et en fonction de l'usage. Cela ne va pas changer.

Quant à votre question liée aux préoccupations de la collectivité musulmane, je puis vous dire que nous en tenons compte. Nous comprenons ses préoccupations. Nous nous employons à travailler de très près avec les personnes clés de cette collectivité, mais en fin de compte, nous ne ciblons aucune collectivité. Nous ne ciblons aucun particulier en fonction de sa religion ou de son origine ethnique. Nous travaillons en fonction d'éléments de preuve.

Nous comprenons très bien les craintes de la collectivité et j'espère que, après un certain temps nous pourrons montrer clairement que cette collectivité n'est pas la cible de la GRC. Je ne peux pas parler pour mon collègue, mais je peux vous dire sans hésitation que le service...

M. Coulombe : Je suis tout à fait d'accord. Nous ne ciblons aucune collectivité. Nous ciblons des particuliers en fonction de leurs activités. Si leurs activités correspondent à ce que l'on entend par « des menaces à la sécurité du Canada », dont la définition se trouve dans la Loi sur le SCRS, nous ferons enquête.

Le président : Chers collègues, j'ai une question de suivi à l'intention du sous-commissaire Cabana.

Il y a six mois, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, le grand public a appris qu'il y avait plus de 300 Canadiens qui étaient directement ou indirectement liés à des activités de terrorisme. Six mois se sont écoulés depuis.

Quand j'ai posé la question, on m'a répondu que ce nombre a augmenté, mais on ne nous a pas donné de chiffres précis. Je pense honnêtement qu'il est grand temps que le public sache combien de Canadiens sont activement impliqués, que ce soit directement ou indirectement dans des activités terroristes au Canada, qu'il s'agisse d'individus au pays ou à l'étranger.

Monsieur Cabana, seriez-vous prêt à transmettre au comité le nombre de voyageurs à risque élevé qui sont rentrés au Canada au cours des six derniers mois, c'est-à-dire ceux qui ont quitté le Canada pour participer à des activités terroristes à l'étranger. Pourriez-vous aussi nous transmettre le nombre actuel de personnes qui s'adonnent activement à des activités terroristes à

know that answer, and I would appreciate if it could be tabled to this committee.

Mr. Cabana: Senator, I will definitely endeavour to do that, understanding that the moment I provide a number, it is in all likelihood obsolete because the number changes continuously.

The Chair: That's fine. It's six months, and I know we're not looking for an update every day. The Canadian public deserves to know what threat this country faces. The way can quantify it is by the number of people actively, indirectly or directly, involved in terrorism.

It is concerning and we know that the terrorism threat has increased substantially since six months ago. We're looking forward to that response, and sooner than later would be appreciated by this committee.

Thank you for coming. We appreciate your forthrightness when responding to our questions.

Colleagues, I would like to thank our witnesses for appearing here and answering our questions. I want to welcome two witnesses from the Public Prosecution Service of Canada, George Dolhai, Deputy Director of Public Prosecutions, and Ursula Hendel, Senior Counsel and National Terrorism Prosecutions Coordinator.

The Public Prosecution Service of Canada is on the front line for enforcing the laws passed by Parliament. As we heard earlier, you work closely with the RCMP, as well as with CSIS in some cases, in determining how, when and if the laws will be enforced.

Mr. Dolhai and Ms. Hendel, welcome back to the committee. I understand that Mr. Dolhai has an opening statement, and I invite you to begin.

George Dolhai, Deputy Director of Public Prosecutions, Public Prosecution Service of Canada: Last fall, Ms. Hendel and I had the pleasure of appearing before your committee in respect of national security questions in general, and terrorism in particular. As you are aware, the Public Prosecution Service of Canada doesn't develop legislative policy. We're an operational department.

The investigation and prosecution of terrorism offences, as you heard from the previous panel and as has been our experience, brings together the efforts of law enforcement, intelligence agencies and prosecution services.

[*Translation*]

As for Criminal Code provisions regarding terrorism, we share jurisdiction with provincial criminal prosecution services. We coordinate our approach with them when we have to decide which

l'extérieur du Canada? Les Canadiens veulent cette information et je vous serais reconnaissant si vous pouviez déposer cette information au comité.

M. Cabana : Sénateur, je vais essayer de répondre à votre requête, mais il faut savoir que dès le moment où je fournirai un chiffre, il est fort probable qu'il sera obsolète parce que le nombre change continuellement.

Le président : Peu importe. Cela fait six mois et je sais que nous ne voulons pas obtenir une mise au point quotidienne. Le public canadien mérite de connaître la menace à laquelle il fait face. J'aimerais connaître le nombre de personnes qui participent activement, soit directement ou indirectement, à des activités de terrorisme.

C'est préoccupant et nous savons que la menace terroriste a augmenté considérablement depuis six mois. Nous nous réjouissons à l'avance de cette réponse et nous vous serions reconnaissants de nous la transmettre le plus rapidement possible.

Je vous remercie d'avoir témoigné. Nous apprécions votre honnêteté dans vos réponses.

Chers collègues, je souhaite remercier nos témoins d'avoir été là et d'avoir répondu à nos questions. Je veux aussi souhaiter la bienvenue aux représentants du Service des poursuites pénales du Canada, M. George Dolhai, directeur adjoint des poursuites pénales, et Mme Ursula Hendel, avocate-conseil et coordonnatrice nationale des poursuites de terrorisme.

Le Service des poursuites pénales du Canada est concerné au premier chef par l'application des lois adoptées par le Parlement. Comme nous l'avons entendu, vous travaillez de près avec la GRC et, dans certains cas, avec le SCRS pour déterminer les modalités d'application de ces lois.

Monsieur Dolhai et madame Hendel, je vous souhaite la bienvenue au comité. Je crois comprendre que M. Dolhai a une déclaration préliminaire. Je vous invite à commencer.

George Dolhai, directeur adjoint des poursuites pénales, Service des poursuites pénales du Canada : L'automne dernier, Mme Hendel et moi avons eu le plaisir de comparaître devant votre comité pour répondre à des questions générales sur la sécurité nationale et plus particulièrement sur le terrorisme. Comme vous le savez, le Service des poursuites pénales du Canada n'élabore pas de politique législative. Nous sommes un ministère axé sur les opérations.

L'enquête et la poursuite liées aux infractions de terrorisme, comme vous l'avez entendu de témoins précédents et selon notre expérience, regroupent les efforts des services d'application de la loi, de renseignement de sécurité et de poursuites.

[*Français*]

En ce qui concerne les dispositions du Code criminel portant sur le terrorisme, nous exerçons une compétence partagée avec les services des poursuites pénales des provinces. Nous coordonnons

one of us will lead the prosecution in a given case, the guiding principle being the public good.

[*English*]

At the regional and headquarters levels, we engage in ongoing communication with investigative bodies, such as the RCMP, to ensure that we're aware of their operational priorities. We continue to allocate and reallocate our prosecutorial resources accordingly in order to ensure that we can respond to those operational requirements.

We assign experienced counsel in each region to deal with any aspect of the advisory role during the course of an investigation, or to conduct the prosecution. Our Crowns provide timely advice to police agencies conducting terrorism investigations. We also provide training to law enforcement officers. We have senior counsel, such as Ms. Hendel, in our headquarters that ensure assigned prosecutors get the support they need in the regions on the front lines, including providing specialized tools and training.

I often consult with our senior general counsel, the most senior litigators in the country. We consider their group to be a national resource that I will call upon to undertake advisory work or prosecutions, regardless of where they're situated, given their experience. All of this allows for a coordinated effort in relation to these cases.

Beyond providing advice to the police, we must make assessments as to whether to provide the Attorney General's consent in relation to recognizances with conditions, peace bonds or the initiation of terrorism offence prosecutions. These decisions are the product of very intense and ongoing consultation and communication between us, investigators or assigned prosecutors at our headquarters. The ultimate decision to consent to a recognizance with conditions, a peace bond or a terrorism offence prosecution has been delegated to me as a deputy director.

My role as a deputy director in considering consent is not to determine whether I would issue the process that is being sought with the peace bond, recognizance or the laying of charges, but whether there is sufficient evidence available that a judge could — not that the judge would — find that the statutory requirements or threshold has been met.

As Deputy Commissioner Cabana alluded to, Ms. Hendel, I and other senior counsel at headquarters have an ongoing relationship in relation to the investigations and advice that our Crowns are providing. Generally, unless it's something that comes

notre approche avec ceux-ci au moment de décider lequel mènera la poursuite dans une affaire donnée, en fondant cette décision sur le critère de l'intérêt public.

[*Traduction*]

À l'échelle régionale et à l'administration centrale, nous communiquons constamment avec les organismes d'enquête comme la GRC pour nous assurer que nous connaissons bien leurs priorités opérationnelles. Nous continuons d'affecter et de réaffecter nos ressources en matière de poursuites selon les besoins afin d'être en mesure de répondre à ces exigences opérationnelles.

Nous affectons des avocats d'expérience dans chaque région pour traiter des divers aspects du rôle consultatif tout au long d'une enquête, ou bien pour mener à bien une poursuite. Nos avocats de la Couronne offrent des conseils en temps voulu aux organismes policiers qui mènent des enquêtes sur le terrorisme. Nous offrons également de la formation aux agents affectés à l'application des lois. À l'administration centrale, nous avons des avocats principaux, comme Mme Hendel, qui veillent à ce que les procureurs désignés obtiennent l'appui dont ils ont besoin dans les régions et sur le terrain et cela comprend des outils et de la formation spécialisés.

Je consulte souvent le groupe des avocats généraux principaux qui sont les avocats plaidants ayant le plus d'expérience au pays. Nous estimons que leur groupe est une ressource nationale à qui je peux faire appel pour du travail consultatif ou la tenue de poursuites peu importe où ils se situent et en fonction de leur expérience. Tout cela nous permet de mener un effort coordonné en relation avec ces dossiers.

En plus d'offrir des conseils aux policiers, nous devons faire des évaluations pour déterminer s'il faut offrir le consentement du procureur général relativement à des engagements assortis de conditions, à des engagements de ne pas troubler l'ordre public ou à des poursuites pour infraction de terrorisme. Ces décisions sont le fruit de consultations sérieuses et continues et de communication entre nous, les enquêteurs ou les procureurs responsables à notre administration centrale. La décision ultime d'accorder un engagement assorti de conditions, un engagement de ne pas troubler l'ordre public ou une poursuite pour infraction de terrorisme me revient à titre de directeur adjoint.

En tant que directeur adjoint, mon rôle consiste non pas à déterminer si je dois permettre le déroulement du processus recherché par l'imposition d'un engagement de ne pas troubler l'ordre public, d'un autre type d'engagement ou le dépôt d'accusation, mais plutôt s'il y a suffisamment d'éléments de preuve pour qu'un juge puisse — et non pas qu'il doive — déterminer que les exigences légales et les seuils ont été respectés.

Comme l'a évoqué le sous-commissaire Cabana, Mme Hendel, moi et d'autres avocats principaux à l'administration centrale entretenons une relation continue relativement aux enquêtes et aux conseils formulés par les avocats de la Couronne. En général,

up literally at the last minute, Ms. Hendel and I are very well versed in the evidence that has been gathered, having received briefings directly from our most experienced counsel.

When I receive a request, senator, what you referred to as something coming to Ottawa, at the same time, something goes to the RCMP at headquarters. By the time that happens, we have a very good sense of what the evidence is and whether the thresholds have been met. At that point, it's not a situation where we are reading about it or learning about it at the first instance.

[*Translation*]

In conclusion, the Public Prosecution Service of Canada highly prioritizes terrorism-related prosecutions. I am proud of the expertise and commitment shown by our prosecutors in those cases. We now look forward to your questions. Thank you.

[*English*]

Senator Runciman: Mr. Dolhai, you mentioned your responsibilities and that you serve as the Attorney General's delegate for terrorism prosecutions and signing off on peace bond requests. I'm speaking to a specific issue that Canadians are very concerned about, obviously, and reacted strongly to and that is the death of Warrant Officer Patrice Vincent. Apparently, there was a peace bond application with respect to that particular individual involved in the warrant officer's death.

Could you elaborate in any way, shape or form with respect to what the process was there? You talked about meeting the threshold. Did this peace bond request actually get before a court, and what was the involvement of your office in that process?

Mr. Dolhai: With respect to the tragic events surrounding his death, there was not a request for a peace bond. There was ongoing discussion between the investigators in Montreal and our senior Crowns to see whether or not there would be sufficient evidence to proceed with, among other things, a recognizance with conditions or a peace bond.

That's an ongoing process that our Crowns and the investigators locally were involved with. They concluded that, in fact, there was insufficient evidence to meet the statutory threshold.

I was consulted throughout that process as well, so I was aware of the nature of the evidence and the assessment by the senior prosecutors in the regional office, as well as the investigators.

Senator Runciman: With the changes in Bill C-51, if you were faced with that same sort of situation, what would your reaction be?

à moins qu'il n'y ait quelque chose qui survienne à la toute dernière minute, Mme Hendel et moi sommes très au courant des éléments de preuve qui ont été recueillis parce que nous en avons été informés directement par nos avocats les plus expérimentés.

Sénateur, lorsque je reçois une demande ou comme vous l'avez dit lorsque c'est envoyé à Ottawa, au même moment un avis est envoyé à l'administration centrale de la GRC. Et au moment où cela se produit, nous avons une très bonne idée des éléments de preuve et nous savons si les seuils ont été respectés. À ce moment-là, ce n'est pas comme si nous lisions les faits ou que nous les apprenions sur-le-champ.

[*Français*]

En conclusion, le Service des poursuites pénales du Canada accorde une grande priorité aux poursuites en matière de terrorisme. Je suis fier du dévouement et de l'expertise dont font preuve les procureurs du Service des poursuites pénales dans de tels dossiers. Nous avons hâte de répondre à vos questions. Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur Runciman : Monsieur Dolhai, vous avez énuméré vos responsabilités en ajoutant que vous êtes procureur général délégué pour les poursuites dans des affaires de terrorisme et que vous signez les engagements à ne pas troubler la paix. Je songe ici à un incident — je veux parler de la mort de l'adjudant Patrice Vincent — qui préoccupe particulièrement les Canadiens et auquel ils ont vivement réagi. Apparemment, l'individu responsable de la mort de l'adjudant faisait l'objet d'une demande d'engagement à ne pas troubler la paix.

Pouvez-vous nous donner plus de détail sur le processus qui était prévu en l'occurrence? Vous avez parlé d'un seuil. Est-ce que cette demande d'engagement à ne pas troubler la paix s'est rendue jusqu'à un tribunal et quel a été le rôle de votre bureau dans le processus?

M. Dolhai : Dans le cas de cette mort tragique, il n'y a pas eu de demande d'engagement à ne pas troubler la paix. Des discussions se déroulaient entre nos enquêteurs à Montréal et nos procureurs principaux afin de voir si nous possédions assez de preuves pour faire une telle demande d'engagement à ne pas troubler l'ordre public.

Il s'agit d'un processus courant entre nos procureurs et les enquêteurs à l'échelon local. Dans le cas qui nous occupe, en fait, il a été déterminé que les preuves étaient insuffisantes et ne répondaient pas au seuil prévu par la loi.

J'ai été consulté tout au long du processus et ainsi j'étais au courant des preuves existantes et de l'évaluation qu'en faisaient nos procureurs principaux au bureau régional ainsi que du rôle des enquêteurs.

Le sénateur Runciman : Étant donné les modifications prévues dans le projet de loi C-51, dans un cas du même genre, quelle serait votre réaction?

Mr. Dolhai: I would assess the nature of the evidence. We are, as I indicated, a very operational department, so we are focused right now on assisting the police and following through on the prosecutions based upon what the law is today.

Senator Runciman: I understand that. I'm saying you're being given more latitude in terms of interpreting a threat.

Mr. Dolhai: The threshold is definitely lower.

Senator Runciman: Absolutely, so I would hope that had this legislation been in place, you and the investigators would have responded differently.

I referenced earlier an article in *Le Journal de Montréal* this weekend. One of the elements they commented on was the Public Prosecution Service of Canada did a deal with Tamil Tigers' supporters to ensure that no one faced prosecution on terrorism financing and the Tamil Tigers.

We know that we've spent a lot of money on FINTRAC since 2009 to track terrorist financing. I think you were in the audience. You heard me quote some of the comments out of that article that it is becoming an embarrassing situation for Canada at an international level and very few charges, if any, have been laid. Would you like to take the opportunity to respond to those comments in that article?

Mr. Dolhai: Senator, the question of financing of terrorism offences is an important one. It's one that we work closely with police on. We have had convictions in Canada in relation to financing offences. One was in relation to the LTTE in British Columbia. Mr. Thambithurai pled guilty and was convicted.

As Deputy Commissioner Cabana indicated, it's a question of obtaining the evidence. As Crown prosecutors, our role is to provide advice to the police. It's not just passive, where we sit and say, "I don't think you have enough." It is very much an iterative process where the investigators, our Crowns and headquarters, including myself, are constantly reassessing whether there is sufficient evidence to go forward in relation to a charge, including a financing-of-terrorism charge.

I have indicated that Thambithurai was one. There were also financing charges in relation to Mr. Khawaja.

Senator Runciman: Two since 2009.

Mr. Dolhai: That's right.

Senator Runciman: Well, $250 million, 683 tips through the RCMP, CSIS and other police forces and two prosecutions, I think that's a legitimate concern. If there is any advice that you could offer the committee that we could pursue further, it would be appreciated.

Thank you.

The Chair: Maybe we should pursue this aspect, because I think it is of concern.

M. Dolhai : Je procéderais à l'évaluation des preuves. Comme je l'ai dit, notre service est axé sur les opérations et ainsi actuellement, nous venons principalement à l'aide des forces de l'ordre et les poursuites sont engagées en vertu des dispositions législatives qui existent actuellement.

Le sénateur Runciman : Je comprends bien. Je songeais ici à une plus grande latitude quant à l'interprétation d'une menace.

M. Dolhai : Le seuil est nettement moins élevé.

Le sénateur Runciman : Absolument. Je suppose que si ces dispositions législatives avaient été en vigueur, votre réponse et celle des enquêteurs auraient été différentes.

J'ai parlé tout à l'heure d'un article paru dans *Le Journal de Montréal* ce week-end. Il y était question d'une entente consentie par le Service des poursuites pénales du Canada avec les militants des Tigres tamouls afin que personne ne soit poursuivi pour raison de financement du terrorisme.

Depuis 2009, le CANAFE consacre des sommes importantes pour contrer le financement du terrorisme. Je pense que vous étiez présent quand, plus tôt, j'ai cité certains paragraphes de cet article relatant que la situation est gênante pour le Canada au niveau international, car très peu d'accusations, voire aucune, ont été portées. Souhaitez-vous saisir l'occasion de répondre au contenu de cet article?

M. Dolhai : Sénateur, la question du financement du terrorisme est capitale. Nous y travaillons en étroite collaboration avec la police. Il y a eu des condamnations au Canada dans le cadre d'infractions de ce genre. Dans un cas, il s'agissait des Tigres de libération de l'Eelam tamoul de Colombie-Britannique. Monsieur Thambithurai a plaidé coupable et a été condamné.

Comme l'a dit le sous-commissaire Cabana, il s'agit d'obtenir des preuves. En tant que procureur, notre rôle est de conseiller la police. Ce rôle n'est pas passif et nous ne nous contentons pas de dire qu'il n'y a pas assez de preuves. Le processus est tout à fait itératif et les enquêteurs, nos procureurs et notre quartier général, moi y compris, sommes constamment occupés à réévaluer la suffisance des preuves dans le cas d'une accusation, y compris une accusation de financement d'un acte terroriste.

J'ai déjà cité le cas de Thambithurai. Il y a également eu des accusations semblables portées contre M. Khawaja.

Le sénateur Runciman : Deux depuis 2009, n'est-ce pas?

M. Dolhai : C'est cela.

Le sénateur Runciman : Eh bien, je pense qu'il y a de quoi s'inquiéter quand on songe qu'il s'agit de 250 millions de dollars, de 683 pistes fournies à la GRC, au SCRS et à d'autres forces de l'ordre alors qu'il n'y a eu que deux poursuites. Nous vous serions reconnaissants de nous fournir d'éventuels conseils sur cet aspect.

Merci.

Le président : Comme cet aspect est inquiétant, je pense qu'il faudrait l'approfondir.

Is Bill C-51 going to allow your office, the intelligence agency and law enforcement agencies more latitude in bringing due process with respect to terrorist financing and judicial proceedings?

Mr. Dolhai: With respect to terrorism financing, the legislation does not address that specifically. It creates other offences and deals with lowering the threshold for a peace bond or a recognizance with conditions, but it does not specifically address terrorism financing. With respect to that, the police would have to use the tools that currently exist for them in relation to the code.

I recognize that it is a tremendous challenge for the police, and it is one of those areas where we have worked with the police. We also work with them in relation to these questions on proceeds of crime generally, and again it's a question of gathering the necessary evidence so that we can go forward with a case. If we have the evidence, we will go ahead with it. In fact, the police will, no doubt, have the same assessment as us if the evidence occurs.

The Chair: Just to clarify for the record what Senator Runciman brought forward to the committee, is it true that your office made an agreement with the Tamil organization not to proceed with any charges?

Ursula Hendel, Senior Counsel and National Terrorism Prosecutions Coordinator, Public Prosecution Service of Canada: No, I wouldn't say that's true.

The Chair: Well, then, what's true?

Ms. Hendel: Well, it depends which case is being referred to, but I'm unaware of any case where we made an agreement with somebody not to proceed with charges where charges were otherwise warranted.

Mr. Dolhai: In the instance with the Tamil Tigers, senator, there was sufficient evidence to proceed with restraint and a seizure and forfeiture of property that was in fact forfeited pursuant to the terrorism provisions in the code. They don't require a charge to be laid. They require, on a balance of probabilities, which is lower than the ordinary criminal standard, that the court be satisfied that the property had been used in some way with respect to terrorism. In that case, there was property that was forfeited, including, among other things, bank accounts.

Senator Mitchell: I'd like to pursue this a little bit further as well but in a slightly different direction.

There is still concern, because we had testimony that there have been 2,000 prosecutions in the U.K. and not very many here, comparatively. There are suggestions by some that if anybody is fighting for ISIS and they come back, they should not be allowed back in.

Est-ce que grâce aux dispositions du projet de loi C-51 votre bureau, l'agence du renseignement et les forces de l'ordre auront-ils plus de latitude pour faire appliquer la loi en ce qui concerne le financement du terrorisme et des poursuites éventuelles?

M. Dolhai : Les dispositions du projet de loi ne portent pas précisément sur le financement du terrorisme. De nouvelles infractions y figurent et on rabaisse la barre pour ce qui est de l'obtention d'un engagement à ne pas troubler l'ordre public ou un engagement avec condition. Toutefois, le financement du terrorisme n'y figure pas comme tel. À cet égard, la police devra compter sur les outils qui existent actuellement dans le code.

Je reconnais que c'est une tâche colossale pour la police et à cet égard nous avons collaboré avec elle. Nous collaborons également avec elle sur la question des produits de la criminalité en général, mais là encore, il nous faut réunir les preuves nécessaires pour aboutir à une poursuite. En présence de telles preuves, nous allons de l'avant. En fait, il est entendu que la police tirerait les mêmes conclusions que nous en présence des preuves adéquates.

Le président : J'aimerais des précisions sur un point soulevé par le sénateur Runciman. Est-il vrai que votre bureau a conclu une entente avec l'organisation tamoule l'exonérant de toute accusation?

Ursula Hendel, avocate-conseil et coordonnatrice nationale des poursuites liées aux activités terroristes, Service des poursuites pénales du Canada : Non, je ne dirais pas que c'est vrai.

Le président : Alors, où est la vérité?

Mme Hendel : Tout dépend de quelle affaire vous parlez. À ma connaissance, nous n'avons en aucun cas conclu de telles ententes avec qui que ce soit quand des accusations étaient justifiées.

M. Dolhai : Dans le cas des Tigres tamouls, sénateur, nous avions assez de preuves pour procéder à la contrainte, à la saisie et à la confiscation de propriétés conformément aux dispositions du code qui portent sur le terrorisme. Point n'est besoin de porter des accusations. Il suffit de la prépondérance des probabilités et cela est un seuil inférieur à ce qu'exige une affaire pénale ordinaire. Le tribunal doit s'assurer que les biens en question sont utilisés à des fins de terrorisme. En l'occurrence, certains biens ont été confisqués, notamment les sommes versées dans des comptes en banque.

Le sénateur Mitchell : Je voudrais approfondir cette question, mais sous un angle un peu différent.

On nous a dit que, au Royaume-Uni il y avait eu 2 000 poursuites de ce genre et quand on constate le peu de poursuites ici au Canada, la comparaison est inquiétante. D'aucuns disent que quiconque combattrait pour l'EIIS et souhaiterait revenir ici devrait se voir interdire l'entrée au pays.

Is the problem really trying to get adequate evidence for what somebody did once they left? How do you do that? How do you get evidence that they actually fought for ISIS or that they did something that broke terrorism laws? Is that the problem? Is that one of the reasons why it is so difficult to prosecute?

Mr. Dolhai: It is an issue. It's definitely an issue, but we have successfully prosecuted persons who were going overseas. They hadn't left yet. Mr. Hersi was an example, and he, in fact, was counselling the undercover officer that he should go too to commit the same sort of activity in support of a foreign terrorist organization.

We have those prosecutions, and we have currently before the courts a number of those prosecutions that focus on those who are going overseas or have gone overseas. In the modern day, there is, for example, as senators all know, the issue with respect to things that people post on the Internet. That raises particular evidentiary issues, but we look at that evidence to the extent we can establish it as evidence. That is part of what we proceed with. We have had, I believe, five travellers, persons who have either gone overseas or were attempting to go overseas, in relation to whom there have been convictions — Mr. Khawaja, Mr. Hersi.

Ms. Hendel: Jamal James of the Toronto 18 was the third, and then we have warrants outstanding for two others. The five that Mr. Dolhai referred to are individuals who were charged prior to the coming into force of the four new offences that specifically address leaving or attempting to leave Canada. Charges since then.

The Chair: Who are the other two, for the record?

Ms. Hendel: Mr. Yar and Mr. Imam from Winnipeg.

Mr. Dolhai: We currently have charges outstanding, pursuant to the new provisions, that address specifically those who are seeking to leave in order to assist a terrorist entity with its activity or specifically to commit terrorist activity as well. We have made use of the new provisions. In fact, just today, there were new charges laid in relation to travelling.

The Chair: Just for the record, how many charges have been laid in that particular area that you just outlined?

Ms. Hendel: If you give us a moment, we have all the stats here. We can do the math. Your question is in relation to the charges for travelling?

The Chair: Yes.

Ms. Hendel: I can add that. Just to correct the record, I know the number 19 was mentioned earlier in the testimony. That relates to the number of convictions obtained. Actually, 45 people have been charged in Canada. So 19 is the number who have had their cases concluded in the courts to the stage of being convicted. If you give us a moment, we can add up the travel-related charges in particular and tell you.

Le problème vient-il du fait qu'on ne peut pas obtenir les preuves suffisantes des activités d'un individu à l'étranger? Comment doit-on s'y prendre? Comment tient-on la preuve que quelqu'un a combattu pour l'État islamique ou encore a enfreint les lois portant sur le terrorisme? Est-ce là le problème? Est-ce que cela explique pourquoi il est si difficile d'intenter des poursuites?

M. Dolhai : C'est un problème. C'est indéniable. Toutefois, nous avons intenté des poursuites avec gain de cause contre des individus qui voulaient se rendre à l'étranger. Ils n'avaient pas encore quitté le pays. Monsieur Hersi en est un exemple. En fait, il avait conseillé à un agent d'infiltration de le suivre pour s'adonner à des activités dans une organisation terroriste étrangère.

À part ces poursuites-là, actuellement, il y a devant les tribunaux l'affaire d'individus qui se préparaient à aller à l'étranger ou qui y sont allés. De nos jours, les sénateurs le savent, il y a également les gens qui se servent d'Internet. Cela pose un problème particulier pour ce qui est de la preuve, mais nous nous en servons dans la mesure du possible. Cela fait partie des dossiers que nous montons. Nous avons eu cinq cas d'individus qui étaient allés à l'étranger ou essayaient d'y aller et dans ces cas-là, nous avons obtenu des condamnations — M. Khawaja, M. Hersi.

Mme Hendel : Jamal James des 18 de Toronto est le troisième et nous avons émis des mandats contre deux autres individus. Les cinq individus dont M. Dolhai parlait ont été accusés avant l'entrée en vigueur des quatre nouvelles infractions qui portent sur le fait de quitter ou d'essayer de quitter le Canada. Des accusations ont été portées depuis.

Le président : Qui sont les deux autres individus?

Mme Hendel : M. Yar et M. Imam de Winnipeg.

M. Dolhai : Conformément aux nouvelles dispositions, nous avons actuellement cinq accusations qui portent précisément sur des individus qui cherchaient à quitter le pays afin de participer aux activités d'une entité terroriste ou plus précisément pour commettre un acte terroriste également. Nous avons donc utilisé ces nouvelles dispositions. Aujourd'hui même, de nouvelles accusations concernant un déplacement à l'étranger ont été portées.

Le président : Combien d'accusations ont été portées à l'égard des infractions que vous venez de décrire?

Mme Hendel : Je vais vous donner les statistiques dans un instant. Nous allons faire le calcul. Votre question porte précisément sur les déplacements, n'est-ce pas?

Le président : Oui.

Mme Hendel : Je vais faire le calcul. Je tiens à apporter un complément d'information. On a parlé de 19 lors du témoignage. Il s'agit là du nombre de condamnations. En fait, 45 individus ont été accusés au Canada. Dix-neuf d'entre eux ont subi leur procès au tribunal, lequel a abouti à une condamnation. Je vais vous donner dans un instant le nombre d'accusations pour une éventuelle sortie du Canada.

The number of people charged is not the same as the number of charges because in these cases, generally speaking, there will be more than one charge per person.

The Chair: How many individuals?

Ms. Hendel: You want to know how many individuals have been charged with leaving or attempting to leave Canada?

Mr. Dolhai: I can give you information as well with respect to the general landscape post-2001 in terms of prosecutions. We have 19 persons who have been charged with terrorism offences, 17 who have been convicted and sentenced and 2 who were found guilty in Toronto in relation to a project known as Project Smooth. That case recently terminated with a finding of guilt and will be going to the sentencing stage.

We have seven instances with respect to peace bond applications, and two of those resulted in consent by the individuals to quite onerous conditions, including electronic monitoring of bracelets. That occurred after the events of October.

We have one acquittal with respect to the cases that have been prosecuted, and that came in Project Samosa. The Crown has stayed two charges, and one was withdrawn in OSage. We have currently two outstanding peace bond applications, and we have pending arrest or trial. When I say "pending arrest," it is because the individuals have left Canada and not come back yet. We have 17 of those. Of those 17, 7 are persons who are wanted on arrest warrants overseas and who go into the system, in the event that they travel through another country, so that they can be apprehended.

Ms. Hendel: My math might be off by one because I did it on a scratch pad, but I count 16 individuals charged with offences that relate to leaving or attempting to leave Canada in order to participate in terrorist activity or the activities of a terrorist group overseas.

Senator Mitchell: Some analysis suggests changes to the use of special advocates as a result of this act. Really, what I'm looking for is clarification. That's a problem, of course, because the special advocate stands in for somebody who is accused of something and cannot be there because the process may be secret. If you could clarify, are there significant, substantive changes to the use of special advocates? What are those changes, if any, or what is the status of the use of special advocates in relation to security certificates and other administrative immigration hearings?

Mr. Dolhai: Senator, I wouldn't be able to comment on the immigration aspect because we don't act for the Crown in relation to immigration.

With respect to prosecutions, special advocates can arise in one of two ways. To date, we've had them arise primarily in relation to appearances before the Federal Court when, under section 38 of the Canada Evidence Act, the Federal Court judge is faced with a situation where disclosure needs to be made pursuant to the

Le nombre d'individus ne correspond pas exactement au nombre d'accusations car de façon générale, il y a plus d'une accusation par personne.

Le président : Combien d'individus?

Mme Hendel : Vous voulez savoir combien d'individus ont été accusés de quitter ou d'essayer de quitter le Canada, n'est-ce pas?

M. Dolhai : Je peux vous renseigner sur la situation générale des poursuites après 2001. Il y a 19 individus qui ont été accusés de terrorisme, 17 ont été condamnés et leur peine a été prononcée, et 2 ont été déclarés coupables à Toronto en lien avec le projet qu'on a appelé projet Smooth. Cette affaire a été conclue récemment avec déclaration de culpabilité et on attend actuellement le prononcé de la peine.

Nous avons sept cas de demandes d'engagement à ne pas troubler l'ordre public. Dans deux de ces cas, le consentement de l'individu a été assorti de conditions plutôt lourdes, y compris une surveillance électronique grâce à un bracelet. C'était après les événements d'octobre.

Il y a eu un acquittement lors des poursuites et cela dans le cadre du projet Samosa. La Couronne a suspendu deux accusations et en a retiré une dans le cas d'OSage. Nous avons actuellement deux demandes d'engagement à ne pas trouver l'ordre public. Nous avons des arrestations ou des procès en suspens. Si je dis des arrestations en suspens, c'est parce que les individus visés ont quitté le Canada et ne sont pas encore revenus. Il y en a 17 dans ce cas-là. Sur ces 17, 7 font l'objet de mandats d'arrestation à l'étranger. Ils figurent dans le système et advenant qu'ils se rendent dans un autre pays, ils pourront être appréhendés.

Mme Hendel : Je pense que mon calcul n'est pas tout à fait juste. Je l'ai fait sur un bout de papier, et j'en arrive à 16 individus accusés d'une infraction en lien avec le fait de quitter ou de tenter de quitter le Canada afin de participer à des activités au sein d'un groupe terroriste à l'étranger.

Le sénateur Mitchell : D'aucuns laissent entendre que, à la suite de l'adoption de cette loi, il y aura des changements dans le recours aux avocats spéciaux. Je voudrais ici des éclaircissements. Le problème tient bien entendu au fait que l'avocat spécial représente quelqu'un qui est accusé d'une infraction, mais ne peut pas être présent, car le processus est secret. Pouvez-vous nous dire s'il y a des changements majeurs au recours aux avocats spéciaux? Le cas échéant, quels sont ces changements et où en sera le recours aux avocats spéciaux dans le cas des certificats de sécurité et pour ce qui est des audiences administratives en matière d'immigration?

M. Dolhai : Sénateur, je ne peux pas vous répondre à propos des affaires d'immigration, car nous n'agissons pas au nom de la Couronne dans ces cas-là.

Pour ce qui est des poursuites dont nous nous occupons, les avocats spéciaux peuvent intervenir de deux façons. Jusqu'à présent, ils sont intervenus dans des affaires entendues à la Cour fédérale quand, en vertu de l'article 38 de la Loi sur la preuve au Canada, le juge de la Cour fédérale éprouve le besoin qu'il y ait

Stinchcombe test for disclosure, and the Federal Court judge needs to balance the interests of the individual and the state interest or the prosecution interest versus the interest in preventing harm to Canada. We had that happen, for example, in Khawaja. I believe we had five applications to the Federal Court.

What we have done since Khawaja is dealt with many of these issues before the trial judge because, under the system in Khawaja, it goes to the Federal Court judge. That judge sees all of the information and then determines how much can go into the trial, and the trial judge deals with the cards that have been dealt, essentially, in terms of what she or he can see.

What we have done in a number of cases, most recently in the Smooth case but in other instances as well — OSage was another instance with respect to the adults — is that the trial judge has seen some of the sensitive information. In Smooth, the trial judge actually saw all of the sensitive information that was at issue in relation to a challenge to the wiretaps called a *Garofoli* proceeding and was able, in looking at all of the information, to say, "This is clearly irrelevant to this application," so it doesn't go to the Federal Court at all. This has some relevance but can be summarized sufficiently to allow the accused to be able to know the case against them. That's what happened there.

So in Smooth, for example, there was no referral to the Federal Court for the Canada Evidence Act ruling. It was very helpful to be able to do that entirely in front of the trial judge.

If there had been dispute and relevant information the trial judge didn't think he — in this case Justice Code — could summarize, then it would have gone to the Federal Court. But it would've gone to the Federal Court with an indication from the trial judge as to how important this information was as far as disclosure in that trial. Hopefully, it would have been a relatively small amount of information.

As it turned out, no such application was necessary, so it assisted in reaching a verdict in a timely fashion. In that case, for example, I believe that between the time of charges and the guilty verdict, we were approximately two years, which, given the nature of the evidence and all that goes with it — the disclosure processes, et cetera — is a good time in terms of being able to bring the matter to a conclusion.

Senator Kenny: The chair comes back to this question of charges and convictions on a regular basis. I think I'm right in saying he is doing it because he wants metrics. A lot of money is being expended and a lot of time is going into it. The question on our minds is how are we doing? How do we measure how we are

une divulgation faite en application du critère de l'arrêt *Stinchcombe*. Le juge de la Cour fédérale doit alors évaluer les intérêts de l'individu par rapport à ceux de l'État ou encore les intérêts de la poursuite par rapport à la nécessité d'empêcher que le Canada ne subisse un préjudice. Cela s'est produit par exemple dans l'affaire Khawaja. Je pense qu'il y a eu cinq requêtes de la sorte à la Cour fédérale.

Dans le cas de Khawaja, bien des aspects de cette divulgation ont été réglés au tribunal de première instance car, en vertu du système, c'est un juge de la Cour fédérale qui est saisi de l'affaire. Le juge prend connaissance de tous les renseignements et détermine ce qui pourra être présenté au procès et le juge de première instance essentiellement prend connaissance des renseignements fournis.

Dans un certain nombre de cas, plus récemment dans l'affaire *Smooth* mais dans d'autres cas également — le cas d'Osage notamment en ce qui a trait aux adultes — nous avons fait en sorte que le juge de première instance prenne connaissance de certains renseignements délicats. Dans le cas de l'affaire Smooth, le juge de première instance a pris connaissance de tous les renseignements délicats concernant une contestation des tables d'écoute, ce que l'on appelle une procédure *Garofoli*. Ainsi, grâce à cette information, il a pu déterminer que cet élément n'était clairement pas pertinent si bien qu'il ne serait pas présenté à la Cour fédérale. Tout renseignement pertinent peut être résumé suffisamment de sorte que l'accusé sait quelles sont les accusations portées contre lui. C'est ce qui s'est produit dans ce cas-là.

Ainsi, dans le cas du projet Smooth, il n'y a pas eu de renvoi à la Cour fédérale pour obtenir une décision en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. Il a été très utile de pouvoir tout régler au tribunal de première instance.

S'il y avait eu contestation et si le juge de première instance, le juge Code en l'occurrence, avait pris connaissance de renseignements qu'il ne pouvait pas résumer, alors il aurait fallu faire intervenir la Cour fédérale. Toutefois, le juge de première instance aurait indiqué à la Cour fédérale le degré d'importance de ces renseignements du point de la divulgation au procès. Dans de tels cas, il faut espérer que ces renseignements ne sont pas trop volumineux.

Ainsi, dans cette affaire, une telle requête n'a pas été nécessaire si bien que le verdict a pu être rendu de façon opportune. Je pense que, entre le moment où les accusations ont été portées et le verdict de culpabilité, il s'est écoulé environ deux ans. Étant donné la nature de la preuve et tout ce que cela implique — le processus de divulgation, et cetera — c'est un délai raisonnable pour qu'une telle affaire soit conclue.

Le sénateur Kenny : Le président revient constamment à la question des accusations et des condamnations et je pense que je ne me trompe pas en disant que c'est parce qu'il veut des chiffres. Beaucoup de temps et d'argent sont en cause. Nous voudrions savoir quel est le bilan? Comment mesurer ce que nous faisons?

doing? Are there other metrics that occur to you that would give us some indication of whether the money is being well spent and whether people's time is adequately directed?

Jump in any time, chair, but I think I'm heading at what you're after.

If you don't have the answer yourself, give us some names of people who might have a perspective that could give us some information about metrics or indices that would show all this is worth it. Are we achieving the goals we want? Should we be happy by chasing convictions, or are we better off disrupting people and resolving things in a less formal way?

Mr. Dolhai: Senator, obviously I come at this question from a prosecutor's perspective and our role in relation to criminal investigations and prosecutions. As you heard from the previous panel, and no doubt have heard a number of times, there are a number of ways to deal with the challenges.

In our law, thresholds are required to be met before you can take the criminal route. There are others that may be more appropriate to an immigration route, and there may be others that are significant and appropriate for removal of assets as occurred in the *LTTE/WTM* case with the bank accounts. Again, there are a number of tools there.

Is it worth it? I think that's a question for either a criminologist or a sociologist. Even in relation to something like the relationship between convictions and sentences and additional crimes, whether for terrorism or otherwise, is not really the place that we come from in terms of the study; it is a criminological question.

We are governed by the directions from the court. We stress at the time of sentencing that the primary goal in relation to an offence like terrorism is deterrence. Normally one has specific deterrence, which is trying to stop the person who did it; general deterrence, which is stopping others who may get it in their head to do it; and rehabilitation. The Supreme Court and courts of appeal have made it abundantly clear that in this realm it's deterrence that trumps all other interests. It is not that other interests like rehabilitation are not taken into account, but we are talking about a situation where deterrence is a singularly important element to it.

I don't know if I have been of assistance because the question is one that, for a prosecutor like me, is a bit outside of my realm.

Senator Kenny: We get lots of perspectives around here and that's the business we're in. When you talk about deterrence, are there any metrics associated with deterrence?

Mr. Dolhai: One could look at re-offence for the individual. One could try to assess how the deterrence operates generally among those who might be thinking about this. However, that's a difficult exercise not just in relation to terrorism but even in other cases that we deal with as well, like drugs. Where you have a much

Y a-t-il d'autres chiffres que vous pourriez nous donner afin que nous sachions si l'argent est optimisé et si le temps consacré en vaut la peine?

Monsieur le président, vous pourriez intervenir, mais je pense que j'ai compris ce que vous cherchiez.

Si vous n'avez pas la réponse vous-même, dites-nous à qui nous adresser pour que nous obtenions des chiffres ou des indices qui démontreraient que tout cela en vaut la peine. Atteignons-nous les objectifs que nous souhaitons? Devrions-nous obtenir des condamnations ou devrions-nous choisir un moyen moins officiel de résoudre le problème en entravant l'activité des terroristes potentiels?

M. Dolhai : Sénateur, j'aborde le problème du point de vue d'un avocat de la poursuite, compte tenu de notre rôle en matière de poursuites et d'enquêtes pénales. Les témoins précédents vous l'ont dit, et vous l'avez déjà entendu dire, il y a diverses façons de relever les défis.

Dans notre droit, il y a des seuils qu'il faut atteindre avant d'engager des poursuites pénales. D'autres seuils seraient peut-être appropriés en matière d'immigration. Il en va de même pour ce qui est des seuils importants et appropriés quand il s'agit de saisir des actifs comme dans le cas des *TLET/WTM*, s'agissant des comptes en banque. Je le répète, il y a un certain nombre d'outils à notre disposition.

Vous me demandez si ce que nous faisons en vaut la peine. Je pense qu'il faudrait poser la question à un criminologue ou à un sociologue. Qu'il s'agisse de terrorisme ou d'autres infractions, il appartient à la criminologie de faire le lien entre les condamnations et les peines imposées et la récidive.

Nous devons nous soumettre aux directives des tribunaux. Au moment du prononcé de la peine, nous mettons l'accent sur le fait que l'objectif principal dans le cas d'une infraction liée au terrorisme est la dissuasion. D'habitude, il s'agit d'empêcher la personne qui a commis l'infraction de recommencer. De façon générale, il s'agit de dissuader quiconque voudrait imiter le même acte. Ensuite il y a la réadaptation. La Cour suprême et les cours d'appel ont dit très clairement que, à cet égard, la dissuasion prend le pas sur tous les autres intérêts. Cela ne signifie pas que la réadaptation n'est pas prise en compte, mais nous sommes dans une situation où la dissuasion est un élément particulièrement important.

Je ne sais pas si ma réponse vous est utile, mais la question que vous avez posée est hors de ma compétence en tant que procureur.

Le sénateur Kenny : Étant donné la nature de notre travail, nous nous intéressons à toutes les perspectives. Vous parlez de dissuasion, avez-vous des chiffres quant aux résultats à cet égard?

M. Dolhai : On pourrait tenir compte de la récidive chez un individu en particulier. On pourrait évaluer nos résultats de la dissuasion de façon générale chez les terroristes potentiels. C'est une tâche difficile non seulement pour ce qui est des infractions de terrorisme, mais aussi pour d'autres infractions comme celles qui

larger population of people who have gone down that road or maybe attracted to it, it's a difficult matter to tell. Among other things, you need a real good picture of what your population is in the first place. In looking at deterrence and how it works, other than the individual who is before the court and has gotten a sentence that reflects the seriousness of the offence, for others I would imagine — and I am now out of my field — that one would need to know how big is the pie before we can tell if we are making advances on it.

Senator Kenny: I interrupted Ms. Hendel.

Ms. Hendel: I think your question is obviously a very important. However, for us humble prosecutors, how to best reduce risk of terrorist activity, if we have any expertise at all, it's in the rules of evidence and how to get cases before courts and how to argue cases before courts. I don't really have anything to contribute.

Senator Kenny: I'm a little surprised at the response because prosecutors have a great deal of discretion in our system. As they exercise that discretion, they must bring values to it and I'm curious as to how to adapt those values. If you don't have an answer, you don't have an answer. However, I'm happy to see even a bit of blue sky here because the question of "how many convictions today" is getting a bit nauseous.

Mr. Dolhai: It is an important question, as Ms. Hendel has indicated, but a difficult one to answer.

You talked about values. From a prosecutor's perspective, we have a test that requires us to look at the evidence for a reasonable prospect of conviction. Only if we meet that test is it in the public interest to proceed. We have a number of criteria or values, if you like, that we need to consider in terms of whether prosecution makes sense.

Our desk book tells us, as do the judges and the case law, that the more serious the offence, the more the public interest requires prosecution. By their nature, terrorism offences are generally very serious. Therefore, public interest would normally require a prosecution.

As a prosecutor, if we were going ahead with these cases and were coming to a decision on the merits, although the Crown doesn't win or lose, we are still advocates. We have assessed the evidence and think it points to a certain place, and we make that advocacy in a fair way before the court.

However, again as a prosecutor, if we were going through that and there were findings of guilt and the sentences were not in line with the guidance around general deterrence and what helps to

sont liées aux drogues. Il est difficile de savoir s'il y a une augmentation des criminels à cet égard ou une augmentation du nombre de gens que ce genre d'activités attire. Avant tout, il faut savoir à quel bassin de population vous avez affaire. Pour évaluer la dissuasion, outre l'accusé qui se voit imposer une peine qui tient compte de la gravité de son infraction, j'imagine — et là je suis hors de mon champ de compétence — il nous faudrait savoir quelle profondeur a le bassin si nous voulons mesurer nos progrès éventuels.

Le sénateur Kenny : J'ai interrompu Mme Hendel.

Mme Hendel : Je pense que votre question est manifestement très importante. Toutefois, pour nous, humbles procureurs, quand il s'agit de réduire les risques d'activités terroristes au maximum, si nous avons quelque expertise que ce soit, nous devons utiliser les règles de la preuve et nous demander comment saisir les tribunaux et plaider ces affaires. Je n'ai pas vraiment de réponse à formuler.

Le sénateur Kenny : Je suis un peu surpris de votre réponse, parce que les procureurs ont un grand pouvoir discrétionnaire dans notre système. Lorsqu'ils exercent ce pouvoir, ils doivent tenir compte de certaines valeurs et je me demande comment on peut adapter ces valeurs. Si vous n'avez pas de réponse, soit. Toutefois, je suis heureux qu'il y ait de l'espoir, parce que je commence à en avoir assez de devoir poser la question suivante : « Combien de condamnations aujourd'hui? ».

M. Dolhai : C'est une question importante, comme Mme Hendel l'a indiqué, mais il est difficile d'y répondre.

Vous avez parlé de valeurs. Du point de vue d'un procureur, nous avons un critère en vertu duquel nous devons examiner la preuve afin de déterminer s'il existe une possibilité raisonnable de condamnation. Il importe de veiller à ce que ce critère soit respecté pour déterminer si c'est dans le meilleur intérêt du public d'aller de l'avant. Nous avons un certain nombre de critères ou de valeurs, si vous préférez, dont nous devons tenir compte pour déterminer s'il est logique d'entamer des poursuites.

Selon notre manuel, et aussi selon les juges et la jurisprudence, plus une infraction est grave et plus des poursuites sont nécessaires du point de vue de l'intérêt du public. De par leur nature, les infractions liées au terrorisme sont généralement très graves. Par conséquent, des poursuites sont nécessaires du point de vue de l'intérêt du public.

Si les procureurs donnent suite à ces dossiers et en arrivent à une décision sur le mérite, bien que la Couronne ne perde ni ne gagne, nous agissons tout de même comme représentants. Nous avons évalué la preuve et nous pensons qu'elle nous indique une direction, et nous faisons nos représentations de façon équitable devant le tribunal.

Toutefois, si un autre procureur allait de l'avant et qu'il y avait un verdict de culpabilité et que les peines ne concordaient pas avec les orientations portant sur la dissuasion individuelle et ce qui

deter as far as the criminal law establishes, then that would be one of the metrics where I would be concerned about our effectiveness.

Thankfully our courts have treated these offences very seriously. We have had life sentences on a number of occasions.

The Chair: I want to follow up on this as it is an issue that I continue to raise because it is important from the public interest point of view. It's interesting to note that six months ago we began our hearings. A number of charges have been laid over the last number of months that were not there previously, yet there was full knowledge within the bureaucracy and the law enforcement agencies that there were vast numbers of individuals involved, either directly or indirectly, in terrorism activities. I have a concern that right now that we have, as has been projected, 80 Canadians — and all indications are there are more — who are back in Canada and have been involved in terrorism activities directly or indirectly.

In respect to your department to be able to bring forward proceedings in these cases if we're going to deal with them according to the law, because what they have done is unlawful, are you going to be able to deal with this as these numbers obviously increase?

Mr. Dolhai: Well, senator, I agree that there are valid questions to be asked around this in terms of the events after October. There has been realignment, as Deputy Commissioner Cabana indicated, with respect to the police. We have realigned as well. We have put even more of senior people on this. They have been specifically chosen because of their extreme and in-depth expertise in relation to criminal law and national security once they have developed that. We have a very good group with respect to that experience.

If we have the evidence, yes, we'll go ahead with it. We have the capability right now to deal with anything that the police bring to us in terms of potential cases.

Senator White: Thank you for your attendance here today.

I wonder if either of you could walk us through any jihadi bride cases that you have dealt with in the last 8 or 10 months and what recommendations for or against charges would have been brought from your office to the RCMP.

Mr. Dolhai: The difficulty, senator, is that those discussions between our Crowns, Ms. Hendel, the police and me are privileged; and it's not our privilege to waive.

Senator White: The question changes now. Could you acknowledge that you did not support charging any of those cases? That's not privilege because that's an opinion not being shared with them; it's being shared with us.

permet de dissuader par rapport au droit criminel, alors je serais préoccupé par notre efficacité.

Heureusement, les tribunaux ont traité ces infractions de façon très sérieuse. Des peines d'emprisonnement à vie ont été imposées à de nombreuses reprises.

Le président : Je tiens à revenir sur la question étant donné que je continue de la poser parce qu'elle est importante du point de vue de l'intérêt du public. Il est intéressant de souligner que nous avons entamé nos audiences il y a six mois. De nombreuses accusations ont été portées au cours des derniers mois alors que ce n'était pas le cas auparavant, mais pourtant, la fonction publique et les agences d'application de la loi savaient fort bien qu'il y avait un grand nombre d'individus impliqués, directement ou indirectement, dans des activités terroristes. Je crains que, maintenant que nous l'avons fait, comme cela a été prévu, 80 Canadiens — et tout indique qu'il y en a davantage — qui reviennent au Canada ont été impliqués directement ou indirectement dans des activités terroristes.

Pour ce qui est de votre ministère qui doit être en mesure d'intenter des poursuites dans ces cas, si nous devons les régler en respectant la loi, parce que des actes illégaux ont été commis, serez-vous en mesure de faire face à la demande, puisque le nombre de cas augmente manifestement?

M. Dolhai : Eh bien, sénateur, je conviens qu'il y a des questions légitimes à poser à ce sujet à la suite des événements d'octobre. Les services policiers, comme le sous-commissaire Cabana l'a indiqué, ont été restructurés. C'est notre cas également. Nous avons affecté encore plus de hauts dirigeants à cette question. Ils ont été choisis tout spécialement en raison de leur expertise approfondie et vaste du droit criminel et de la sécurité nationale. De par son expérience, le groupe est excellent.

Si nous avons les preuves nécessaires, oui, nous irons de l'avant. Nous avons actuellement la capacité de faire face à tous les dossiers que la police nous adresse.

Le sénateur White : Merci d'être ici aujourd'hui.

Je me demandais si vous pourriez nous donner les détails de cas d'épouses de djihadistes que vous avez traités au cours des 8 ou 10 derniers mois ainsi que des recommandations concernant les accusations qui pourraient avoir été formulées par votre bureau à l'intention de la GRC.

M. Dolhai : Le problème, sénateur, c'est que ces discussions entre nos procureurs de la Couronne, Mme Hendel, les policiers et moi sont confidentielles. Nous ne pouvons pas contourner le privilège.

Le sénateur White : Je vous pose donc une autre question. Pouvez-vous nous dire si vous n'avez pas appuyé le dépôt d'accusations dans ces cas. Ce n'est pas confidentiel parce que c'est une opinion qui n'est pas partagée avec eux. Elle est partagée avec nous.

Mr. Dolhai: In every instance, we have been in a situation where we have been working with the police to try to get the evidence necessary. As I indicated, we don't generally have disagreements with the police around whether there is enough evidence to proceed with a prosecution. Generally if there is not enough, they will come to the table and indicate along with us that in their assessment and for these reasons there is not enough. If there is enough, generally there will be agreement with the Crown.

Bear in mind that they're involved on an ongoing basis. As you know, senator, it's not just a situation where a call comes out of the blue. People are working on this an ongoing basis. It may be short time frame, depending on what we're dealing with, or it could be a longer one if, for example, wiretaps are involved. A lot of active assessment goes on throughout that time, so we're generally on the same page with the police.

Ms. Hendel: Maybe I could attempt to answer that question in a different way.

In general terms, we make our assessments on the basis of the evidence. So it's not about whether the people brought before us are male or female, for example, if that is one of the things that concerns you. In fact, this morning a female was charged. It's entirely on the basis of evidence in relation to the elements of the offences.

Participating in the activities of a terrorist group in general terms, for example, means more than membership; and terrorist financing means more than sending money overseas. We need to be able to prove that the money was intended to benefit the activities of terrorist groups. There are specific elements within the Criminal Code. I think the deputy commissioner referred to this in his testimony.

We look at what we know and what we're able to prove. We map that against the offences in the Criminal Code. If there is sufficient evidence on each element of the offence to rise to the level of a reasonable prospect for conviction, then generally we'll agree and we'll see some charges. If there is not there's not. It has nothing to do with extraneous considerations about the individual circumstances of the suspects.

Senator White: Ms. Hendel, you said ''more than membership.'' Explain what "more than membership" means.

Ms. Hendel: Being a member of a terrorist group is not contained in the Criminal Code; it's not an offence to belong to a terrorist group. To be subject to charges, you have to commit one of a whole host of offences in the code. The one that's very common is participating in the activities of a terrorist group. There is a specific offence if you leave or attempt to leave for that purpose as well. You have to be participating in the activities of a

M. Dolhai : Dans tous les cas, nous avons travaillé avec la police pour obtenir les preuves nécessaires. Comme je l'ai dit, nous nous entendons généralement avec la police pour déterminer si la preuve est suffisante pour intenter des poursuites. Généralement, si ce n'est pas suffisant, ils se joignent à la discussion et indiquent quelle est leur évaluation et les raisons pour lesquelles la preuve n'est pas suffisante. Si la preuve est suffisante, généralement, il y a une entente avec la Couronne.

N'oubliez pas que notre intervention est constante. Comme vous le savez, sénateur, ce n'est pas une situation qui survient à l'improviste. Les gens travaillent sur une affaire de façon suivie. Les délais peuvent être courts, selon la situation à laquelle on fait face, ou ils pourraient être plus longs si, par exemple, on parle d'écoute électronique. Il y a beaucoup d'évaluations faites pendant ce temps, de sorte que nous nous entendons généralement avec la police.

Mme Hendel : Je peux peut-être tenter de répondre à cette question d'un point de vue différent.

De façon générale, nous procédons à nos évaluations en fonction de la preuve. Cela ne nous intéresse pas de savoir si les individus en question sont des hommes ou des femmes, par exemple, si c'est ce qui vous préoccupe. En fait, ce matin, une femme a été accusée et elle l'a été uniquement en fonction de la preuve portant sur les éléments des infractions.

Le fait de participer à des activités d'un groupe terroriste de façon générale, par exemple, signifie plus que d'être simplement membre du groupe; le financement des activités terroristes va plus loin que le fait d'envoyer de l'argent à l'étranger. Nous devons être en mesure de prouver que l'argent devait profiter aux activités des groupes terroristes. Le Code criminel renferme des éléments précis. Je pense que le sous-commissaire en a parlé dans son témoignage.

Nous tenons compte de ce que nous savons et de ce que nous sommes en mesure de prouver. Nous établissons des liens entre cela et les infractions du Code criminel. Si, pour chaque élément de l'infraction, les preuves sont suffisantes en regard du critère de possibilité raisonnable de condamnation, de façon générale, nous nous mettons d'accord et il y aura des accusations. Sinon, il n'y en a pas. Ça n'a rien à voir avec des considérations extérieures entourant les circonstances des suspects.

Le sénateur White : Madame Hendel, vous avez dit qu'être membre n'était pas suffisant. Pouvez-vous me l'expliquer?

Mme Hendel : Le fait d'être membre d'un groupe terroriste ne figure pas dans le Code criminel; ce n'est pas une infraction d'appartenir à un groupe terroriste. Pour faire l'objet d'accusations, il faut commettre l'une des nombreuses infractions prévues au Code criminel. Une infraction très courante est le fait de participer aux activités d'un groupe terroriste. Une infraction précise est prévue si on part ou qu'on

terrorist group. We have to prove that there is a terrorist group of some sort in whose activities you are participating or you intend to participate, as an example.

It is the same with terrorist financing, and I want to keep this conversation general. I don't want you to get the mistaken impression that I'm trying to subliminally refer to any particular case. The evidence needs to demonstrate that the individual is engaged in activity that is either terrorist activity or is connected to the activities of a group that is engaged in a terrorist activity. We need to have evidence of that.

[*Translation*]

Senator Dagenais: My question is for Mr. Dolhai. Do you think that law enforcement agencies in this country have sufficient knowledge or information to quickly build a case so that you may intervene? Or do you often find yourself asking police services for additional information? Will Bill C-51 accelerate the process in any significant way?

Mr. Dolhai: It depends. In the case of police, and more specifically their knowledge of the law, that depends on the person. The RCMP, like other police services such as the SQ or the OPP, has officers who have extensive knowledge of the law. It is particularly the case for officers who work in the INSET team, which includes RCMP officers, municipal and provincial police officers and a representative from CSIS.

[*English*]

Senator Ngo: My question is brief and precise. Under Bill C-51, will someone who publishes or disseminates statements glorifying terrorism made by another person be charged under the proposed new offence?

Ms. Hendel: Unfortunately I don't think my answer is going to be as succinct as your question. It will depend on whether the person's conduct falls within the definition of the offence. The offence requires that the individual — I'll get the exact wording in front of me — advocate or promote the commission of a terrorism offence. Yes, there is definitely a mental element.

Whether somebody's conduct fits this definition is something we have to assess based on the specific evidence presented to us by the police, so it's a really difficult question to answer in the abstract.

Mr. Dolhai: One can draw inferences from circumstantial evidence in the conduct of the individual and other things they have said. One can look beyond the material to determine whether they are promoting or advocating the commission of a

tente de partir dans ce but également. Il faut participer aux activités d'un groupe terroriste. Nous devons prouver qu'il existe un groupe terroriste et que le suspect participe à ses activités ou a l'intention d'y participer, par exemple.

C'est la même chose pour le financement des activités terroristes, et je tiens à ce que la conversation demeure d'ordre général. Je ne veux pas que vous croyiez à tort que je tente de faire référence de façon détournée à un cas en particulier. La preuve doit démontrer que l'individu participe à une activité terroriste ou que cette activité est liée aux activités d'un groupe qui mène une activité terroriste. Nous devons avoir une preuve.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à M. Dolhai. Selon vous, est-ce que les services policiers au pays ont suffisamment de connaissances ou d'information pour monter rapidement un dossier afin que vous puissiez intervenir? Ou bien, la plupart du temps, devez-vous demander aux services policiers des compléments d'information? Le projet de loi C-51 va-t-il accélérer le processus de façon significative?

M. Dolhai : Selon moi, cela dépend. Quant à la question des policiers et, en particulier, de leurs connaissances de la loi, tout dépend de la personne. Au sein de la GRC, de même que dans les autres corps policiers, comme la SQ ou la PPO, il y a des membres qui ont une connaissance approfondie de la loi. C'est le cas en particulier des membres qui travaillent au sein de l'équipe appelée INSET, qui comprend des membres de la GRC, des policiers municipaux, des policiers provinciaux et un représentant du SCRS.

[*Traduction*]

Le sénateur Ngo : Ma question est brève et précise. En vertu du projet de loi C-51, une personne qui publie ou communique des affirmations qui glorifient le terrorisme, mais qui ont été formulées par une autre personne sera-t-elle accusée en vertu de la nouvelle infraction proposée?

Mme Hendel : Malheureusement, je pense que ma réponse ne sera pas aussi brève que votre question. Il faudra déterminer si le comportement de la personne correspond à l'infraction. Selon l'infraction, l'individu — je trouverai la formulation exacte devant moi — doit promouvoir ou défendre la perpétration d'une infraction liée au terrorisme. Oui, il existe définitivement un élément mental.

Nous devons évaluer si le comportement correspond à la définition en fonction de la preuve précise que les policiers nous ont présentée, de sorte qu'il est très difficile de répondre de façon abstraite.

M. Dolhai : On peut faire des déductions à partir des preuves circonstancielles dans le comportement de la personne ou de ses déclarations. On peut aller au-delà du matériel pour déterminer si la personne défend ou promeut la perpétration d'une infraction

terrorism offence. That could include situations where they are reckless as to whether or not it occurs. They have to knowingly do it, but they can be reckless as to whether it occurs.

Senator Beyak: Thank you very much for your presentations.

In our fight against terrorism I believe that we all have the best of intentions, but there is a perception amongst the Canadians watching that the rights of 35 million Canadians are not being looked at and are not taking precedence over the rights of terrorists in the prosecutions that are occurring. In my previous question to the commissioner, he presented the evidence and said that the Attorney General's office made the final decision not to prosecute.

In the case of jihadi brides and teenagers, could you tell us why you would make such a decision, what evidence was lacking and how you might re-evaluate your criteria for future cases? Terrorism is such a serious issue. There is discomfort amongst Canadians about their rights and the rights of terrorists.

Ms. Hendel: I tried to answer Senator White's question. I think we really can't talk about individual cases for a number of reasons, including privilege, but also because if we talk about an individual case and we reveal what evidence is missing in an individual case, we've essentially demonstrated what we think could potentially be scenarios where people might engage in troubling behaviour that might not run afoul of the law. It's important that we don't discuss individual cases.

We can certainly try to discuss generally what conduct is prohibited in the code and the evidence that we can introduce in court that would speak to each and every element of those offences, but beyond that I'm not sure there is much more we can say.

Senator Beyak: Could you re-evaluate your criteria in some way for terrorism? You mentioned criteria that you use in these cases. Canadians aren't satisfied with that answer.

Mr. Dolhai: The criteria, senators, are criteria that apply to all crimes, and Parliament made the choice to put terrorism in as a crime. So the criteria for the assessment of the public interest are what apply to all crimes.

As I said at the beginning, where it's a very serious offence, one starts from the notion that generally the public interest requires a prosecution. That's the point at which we begin to apply the criteria that are in there to assure there's nothing specifically that would cause us to find there is not — but it is not a question of weighing competing rights of individuals. Our focus is again on the question of evidence and what is admissible.

liée au terrorisme. Cela pourrait comprendre des situations où un individu est imprudent pour ce qui est de la question de savoir si ça se produit ou non. La personne doit le faire sciemment, mais elle peut être imprudente quant à la question de savoir si ça se produit.

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup pour vos témoignages.

Dans notre lutte contre le terrorisme, je pense que nous avons tous les meilleures intentions, mais les Canadiens qui nous regardent ont l'impression que les droits de 35 millions de Canadiens ne sont pas pris en considération et qu'ils n'ont pas priorité par rapport aux droits des terroristes dans le cadre des poursuites intentées. Dans ma question précédente au commissaire, il a indiqué que, au vu de la preuve, le bureau du procureur général avait pris la décision finale de ne pas intenter de poursuites.

Dans le cas des épouses des djihadistes et des adolescents, pouvez-vous nous dire pourquoi vous prendriez une telle décision, quelle preuve manquait et comment pourriez-vous réévaluer vos critères dans les cas futurs? Le terrorisme est un enjeu très grave. Les Canadiens sont mal à l'aise et ont des craintes par rapport à leurs droits et ceux des terroristes.

Mme Hendel : J'ai tenté de répondre à la question du sénateur White. Je pense que nous ne pouvons vraiment pas parler des cas individuels pour de nombreuses raisons, y compris la confidentialité, mais également parce que si nous parlons d'une preuve manquante à propos d'un cas particulier, nous proposons aux gens des scénarios leur permettant de ne pas violer la loi. Il est important de ne pas discuter de cas individuels.

Nous pouvons certainement parler de façon générale de comportements interdits en vertu du Code criminel et de la preuve que nous pouvons déposer en cour au sujet de chaque élément de ces infractions, mais sinon, je ne suis pas certaine que nous puissions en dire beaucoup plus.

La sénatrice Beyak : Pourriez-vous réévaluer vos critères, d'une façon ou d'une autre, au sujet du terrorisme? Vous avez mentionné des critères que vous utilisez dans ces dossiers. Les Canadiens ne sont pas satisfaits de la réponse.

M. Dolhai : Mesdames et messieurs les sénateurs, les critères sont ceux qui s'appliquent à tous les crimes, et le Parlement a décidé de faire du terrorisme un crime. Les critères d'évaluation de l'intérêt public sont donc ceux qui s'appliquent à tous les crimes.

Comme je l'ai dit au début, lorsqu'il s'agit d'une infraction grave, on part du principe général que, en vertu de l'intérêt public, il faut des poursuites. C'est ainsi qu'on commence à appliquer les critères qui nous permettent de vérifier que rien ne pourrait nous amener à une conclusion différente — il ne s'agit pas de soupeser des droits concurrents. Encore une fois, nous mettons l'accent sur la preuve et son admissibilité.

Senator Day: I'm referring to the bill, clauses 57, 58 and 59. Clause 59 is the general provision subject to section 83 of the act:

> . . . the Minister shall, within a period set by the judge
>
> (*a*) provide the special advocate with a copy of the information and other evidence. . . .

That was provided under certificate or a warrant.

I appreciate that this is under the Immigration and Refugee Protection Act, but I am wondering if Ms. Hendel could help me in terms of the exemption to providing that information to the special advocate that appears in clause 57 which amends or creates a section 83 that basically says the minister can apply not to provide that information to the special advocate.

We have supported the concept of special advocate to balance the important national security secrecy requirement and balance the importance of fairness and natural justice for the individual. It looks now like we're starting to take away from the special advocate some of the information that he or she could previously have relied on. Can you help me with respect to why it was deemed necessary to create this exemption?

Ms. Hendel: Thank you for the question. I really have mentioned once already my lack of expertise in general but certainly in relation to the immigration and refugee regime and the Immigration and Refugee Protection Act. I have zero qualifications to comment.

The criminal regime is quite different. The criminal regime is predicated on an individual getting a fair trial and being in a position to make full answer in defence. Entirely different considerations apply, so I can't even begin to speculate why that would be considered important.

Senator Day: Is there a similar type of provision under the CSIS legislation, for example, that you're aware of? I haven't found it in looking through here, but I thought maybe you could help us.

Ms. Hendel: Again, in relation to the CSIS Act I can tell you what happens in a criminal trial, and that's really all.

Senator Day: The Criminal Code, then.

Ms. Hendel: Yes.

Senator Day: Do you have this kind of provision where the minister can apply for an exemption?

Ms. Hendel: No. The closest thing we have in relation to national security information is a ministerial certificate. But I haven't seen one, and I think it would be difficult to continue a

Le sénateur Day : Je me reporte aux articles 57, 58 et 59 du projet de loi. L'article 59 est la disposition générale assujettie à l'article 83 de la loi :

> Il incombe au ministre de fournir à l'avocat spécial, dans le délai fixé par le juge :
>
> *a*) copie des renseignements et autres éléments de preuve...

Qui ont été fournis en vertu d'un certificat ou d'un mandat.

Je comprends que cela porte sur la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, mais j'aimerais que Mme Hendel m'explique l'exemption concernant le fait de fournir cette information à l'avocat spécial qui figure à l'article 57, qui modifie ou crée un article 83 qui, essentiellement, indique que le ministre peut demander de ne pas fournir l'information à l'avocat spécial.

Nous avons appuyé le concept d'un avocat spécial pour concilier l'exigence importante de secrets concernant la sécurité nationale d'une part et l'importance de l'équité et de la justice naturelle pour chaque individu d'autre part. Il semble maintenant que nous allons empêcher l'avocat spécial d'avoir accès à de l'information sur laquelle il aurait pu se fier auparavant. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi il a été jugé nécessaire de créer cette exemption?

Mme Hendel : Merci pour votre question. J'ai déjà mentionné mon peu d'expertise en général, en particulier pour ce qui est du système d'immigration et d'octroi du statut de réfugié, et de même que la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Je ne suis pas qualifiée pour formuler des commentaires.

Le système criminel est très différent. Il repose sur le fait, pour un individu, d'obtenir un procès équitable et d'être en mesure de répondre pleinement pour sa défense. Des considérations entièrement différentes s'appliquent, de sorte que je ne peux même pas formuler d'hypothèses sur la raison pour laquelle cela est considéré comme important.

Le sénateur Day : Existe-t-il un type de disposition semblable dans la Loi sur le SCRS, par exemple, dont vous êtes au courant? Je n'en ai pas trouvé, mais je pense que vous pourriez peut-être nous aider.

Mme Hendel : Encore une fois, en ce qui concerne la Loi sur le SCRS, je peux vous dire ce qui se passe lors d'un procès criminel, mais c'est tout.

Le sénateur Day : Le Code criminel, alors.

Mme Hendel : Oui.

Le sénateur Day : Avez-vous une telle disposition qui permet au ministre de demander une exemption?

Mme Hendel : Non. Ce qui s'en rapproche le plus, du point de vue de l'information sur la sécurité nationale, est un certificat ministériel. Mais je n'en ai jamais vu, et je pense qu'il serait

prosecution if material and relevant evidence that was deemed essential to make full answer in defence were withheld from a defendant.

Senator Stewart Olsen: You mentioned in your presentation that you have two outstanding peace warrant applications. Can you give me a timeline of how long they've been outstanding? Bear in mind that the presentation by CSIS was that a lot depends on how quickly we can move in order to deter or prevent. What's the length of time? How long have these been outstanding and how quickly can you move?

Mr. Dolhai: We can move relatively quickly in the sense of the preparation of the information and the affidavit that goes with it, setting out the grounds.

Senator Stewart Olsen: What you do you mean by "relatively"? Just a ballpark.

Mr. Dolhai: It will depend on the situation. We will respond as quickly as is required by the police, and they should expect that of us. For example, if they're working on something and we get a piece of information or a draft affidavit, we're going to try to turn that around that day, as soon as possible, because they're the ones who will be swearing the affidavit. We're the ones to assist them. We don't want them waiting on us, so it is as quickly as possible to get it into the system.

Then it depends on the scheduling for the hearing, and we will push hard, as we have in a number of cases, for as early a date as possible given the nature of these offences.

Senator Stewart Olsen: Thank you. That's somewhat reassuring, but two outstanding peace warrants is a bit of a concern.

Mr. Dolhai: I understand.

The Chair: Colleagues, we've come to the end of our time. I would like to thank our witnesses for appearing. We appreciate you coming before us.

Joining us now to discuss this important bill is retired Supreme Court Justice Mr. John Major.

Justice Major, welcome back to our committee. We are very pleased to have you. We appreciate the time you have taken to join us today, and we're looking forward to your very learned comments. I understand you have an opening statement. Please begin.

Hon. John Charles Major, former Justice of the Supreme Court of Canada, as an individual: It's probably too generous to call this an opening statement. It's just a review of what I have said on previous appearances.

I have no objection to the aims of Bill C-51. However, it is legislation that increases the powers of government agencies, and in particular CSIS. All the protection under Bill C-51 arises at the front end, such as obtaining warrants, permitting CSIS to act in various ways that you are familiar with, but there is insufficient

difficile de poursuivre un procès si le matériel et la preuve pertinente jugée essentielle pour une défense pleine et entière étaient cachés à l'accusé.

La sénatrice Stewart Olsen : Dans votre témoignage, vous avez indiqué avoir deux demandes de mandat en suspens. Pouvez-vous me dire depuis combien de temps ils sont en suspens? N'oubliez pas que, selon le SCRS, la vitesse à laquelle on peut prendre des mesures afin de dissuader ou de prévenir est cruciale. Quel est le délai? Depuis combien de temps ces demandes sont-elles en suspens, et pouvez-vous agir rapidement?

M. Dolhai : Nous pouvons agir relativement rapidement pour préparer l'information et l'affidavit qui l'accompagnent, établissant les motifs.

La sénatrice Stewart-Olsen : Que voulez-vous dire par « relativement »? Grosso modo.

M. Dolhai : Ça dépend de la situation. Nous réagissons aussi rapidement que requis par les policiers, et c'est à cela qu'ils doivent s'attendre de notre part. Par exemple, s'ils travaillent sur un dossier et que nous trouvons un renseignement ou rédigeons un affidavit, nous tentons d'agir la même journée, dès que possible, parce que c'est eux qui doivent signer l'affidavit. Nous sommes là pour les aider. Nous ne voulons pas qu'ils attendent après nous, de sorte que nous agissons aussi rapidement que possible pour l'entrer dans le système.

Ensuite, tout dépend du moment de l'audience, et nous faisons pression, comme nous l'avons fait dans de nombreux cas, pour obtenir une date dès que possible, compte tenu de la nature de ces infractions.

La sénatrice Stewart-Olsen : Merci. C'est quelque peu rassurant, mais les deux mandats en suspens sont préoccupants.

M. Dolhai : Je comprends.

Le président : Chers collègues, nous n'avons plus de temps. J'aimerais remercier les témoins d'avoir comparu. Nous sommes heureux que vous ayez été ici.

Nous recevons maintenant, pour parler de ce projet de loi important, le juge de la Cour suprême à la retraite John Major.

Monsieur le juge, bienvenue au comité. Nous sommes ravis de vous recevoir. Nous apprécions que vous ayez pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui, et nous sommes impatients d'entendre vos commentaires érudits. Je crois comprendre que vous avez une déclaration liminaire. Vous avez la parole.

L'honorable John Charles Major, ancien juge de la Cour suprême du Canada, à titre individuel : Vous êtes un peu trop généreux d'appeler ceci une déclaration liminaire. C'est un simple retour sur ce que j'ai dit lors de comparutions précédentes.

Je n'ai rien à redire au sujet du projet de loi C-51. Toutefois, c'est un projet de loi qui accroît les pouvoirs des agences du gouvernement, et surtout ceux du SCRS. Toutes les protections prévues par le projet de loi C-51se retrouvent en amont, comme l'obtention des mandats, le fait de permettre au SCRS d'agir de

control, in fact virtually no control, at the back end. By that I mean that if CSIS obtains a warrant, how do we know they acted within the powers granted under the warrant?

CSIS has been theoretically governed through oversight by SIRC. I think the Senate is aware that SIRC has not been particularly efficient, by lack of members and lack of finances, to do much of a supervision or efficiency job.

The lack of compulsory sharing of information between agencies is something that is lacking, and I came to the conclusion that the necessity of that arose in Air India. The recommendation in Air India was, among other things, for a national security adviser, which the government of the day misinterpreted either willfully or innocently to mean a department. It is clear from the recommendation that it was meant to be a senior government official, probably from the Justice Department, who could act as a referee, to use a general term, between CSIS and the RCMP.

There is a long history. I was a younger lawyer when the McDonald commission recommended CSIS being formed. I attended, on behalf of the tax department, at that lengthy commission, so I'm familiar with the background of CSIS. There may be a place where who should be in charge of national security is no longer a debate. We've decided on a separate agency, CSIS. But my concern, and the concern I have expressed a number of times, is not the purpose of the bill, which I support, but the oversight of agencies that are going to implement it.

That's all I have to say.

The Chair: Thank you, Mr. Major.

Senator Mitchell: Thank you, Justice Major, for all the time you spend with our committee. You have been very helpful.

One of the answers to your concern that was given to us, I believe by one of the two ministers, was that judges will follow up. They have the right to follow up on warrants. Has it been your experience, in your long career in the judiciary, that that is the case, or is it an onerous expectation?

Mr. Major: The question is, who is going to inform the judge? How does it get before the judge? Theoretically, if a CSIS officer is acting outside of the authority of the warrant, it may not come to the attention of a judge.

Senator Mitchell: Right. Thank you.

Have you given any thought to a broader form of parliamentary oversight in addition to a more administrative oversight?

différentes façons que vous connaissez, mais il n'y a pas suffisamment de contrôle, en fait, il n'y en a pratiquement aucun en aval. Ce que je veux dire, c'est que si le SCRS obtient un mandat, comment savoir qu'il a agi en respectant les pouvoirs consentis par le mandat?

Théoriquement, le SCRS est gouverné grâce à la surveillance du CSARS. Je pense que le Sénat sait bien que le CSARS n'est pas particulièrement efficace, puisqu'il manque de membres et de ressources financières pour faire son travail de supervision ou d'efficacité.

Le manque d'échange obligatoire d'information entre les organisations est une lacune, et j'ai conclu que cette nécessité découlait de l'affaire d'Air India. Dans le rapport sur Air India, on recommandait entre autres qu'il y ait un conseiller national sur la sécurité et, à l'époque, le gouvernement avait interprété à tort cette recommandation, que ce soit sciemment ou innocemment, comme étant un ministère. La recommandation indiquait clairement que cela devait être un agent du gouvernement, relevant probablement du ministère de la Justice, qui pouvait agir comme arbitre, pour utiliser un terme général, entre le SCRS et la GRC.

C'est une longue histoire. J'étais un tout jeune avocat lorsque la Commission McDonald a recommandé la création du SCRS. Au nom du ministère des Impôts, j'ai assisté à cette longue commission, de sorte que je suis familier avec le contexte de sa création. Peut-être qu'un jour il n'y aura plus de débat sur la personne qui devrait être en charge de la sécurité nationale. Nous avons décidé d'opter pour une agence distincte, le SCRS. Mais ce qui me préoccupe, comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, n'est pas l'objet du projet de loi, que j'appuie, mais la surveillance des organisations qui le mettront en œuvre.

C'est tout ce que j'ai à dire.

Le président : Merci, monsieur le juge.

Le sénateur Mitchell : Merci, monsieur le juge, de tout le temps que vous voulez bien consacrer au comité. Votre participation est précieuse.

Nous avons eu une réponse à votre préoccupation, fournie, je crois, par l'un des deux ministres : que les juges assureraient un suivi. Ils ont le droit d'assurer un suivi des mandats. D'après votre expérience, vous qui avez une longue carrière dans le domaine judiciaire, est-ce le cas ou est-ce une contrainte majeure?

M. Major : La question est de savoir qui va informer le juge. Comment le juge est-il saisi de la question? En principe, si un agent du SCRS dépasse l'autorité du mandat, le juge n'en sera pas nécessairement informé.

Le sénateur Mitchell : Effectivement. Merci.

Avez-vous réfléchi à la possibilité d'une surveillance parlementaire plus générale, outre une surveillance de type plus administratif?

Mr. Major: Parliamentary oversight, in my limited experience, appears to be pretty diffuse. By that I mean, who in Parliament has the responsibility and the oversight? Parliamentarians are also politicians. They have a lot of things, other than oversight of an agency, to be concerned with. I just don't think it's the kind of thing parliamentarians can do.

Senator Runciman: I was going to ask you about parliamentary oversight because I noticed your comments about that. As you know, it has been suggested and promoted by a number of members of the house, but in any event, that's not something you feel is appropriate.

You've called for this after-the-fact review of capacity, capability. Are there any instances under the existing CSIS Act that you're familiar with where SIRC has the authority to question other agencies and departments and require them to produce documents when they are linked to a CSIS operation? I'm thinking specifically of 39(2)(*b*), which seems to suggest a broader mandate than the general power that you can also find in the CSIS Act. Do you have any views on that?

Mr. Major: I don't, really. It's not clear enough to me. I just don't understand, as a general proposition, the reluctance of the government to make this a better act than it presently is. We come to the sharing of information by agencies, and I can only be helpful to the extent that I can tell you the absence of sharing led directly to the Air India tragedy.

Senator Runciman: The absence of sharing information, right?

Mr. Major: Yes.

Senator Runciman: You have long been a supporter of the need for a mechanism to improve interagency coordination; I know that.

Senator Stewart Olsen asked an earlier witnesses about concerns that had been raised by a number of people, including a couple of academics who appeared before the committee during our last sitting, about the possibility of reporters being charged under the provisions of this act with promoting terrorism. The wording is "knowingly advocate." Do you think that's an over-the-top concern? Do you think it has any validity at all?

Mr. Major: My first reaction is yes, it is over the top. I think we are all prepared to initially give good faith to the operation of the various agencies. But human nature being what it is, if CSIS is closing in on something that they feel is very important — and in fact may be very important — the temptation to go just beyond what is authorized in order to secure what they are looking for is sometimes more than humans can refrain from doing. I don't lay awake at night thinking of the abuse that CSIS is planning. I'm just concerned that in their enthusiasm for doing the right thing, for breaking a terrorist ring or whatever it is, they may go too far.

M. Major : La surveillance parlementaire, d'après le peu que j'en sais, semble plutôt floue. On se demande qui, au Parlement, est responsable de la surveillance. Les parlementaires sont également des politiciens. Ils ont toute une série de préoccupations, en-dehors de la surveillance d'une agence. Je ne pense pas que ce soit le type de choses dont s'occupent les parlementaires.

Le sénateur Runciman : Je voulais vous poser la question sur la surveillance parlementaire, parce que j'avais remarqué vos commentaires sur la question. Comme vous le savez, plusieurs députés ont suggéré et défendu cette approche. Quoi qu'il en soit, cela ne vous semble pas approprié.

Vous avez demandé cet examen après coup de la capacité. En vertu de la Loi sur le SCRS existante, y a-t-il des circonstances, à votre connaissance, où le CSARS a le pouvoir de questionner d'autres agences et ministères, et de leur demander de produire les documents qui seraient liés à une opération du SCRS? Je pense notamment à l'alinéa 39(2)*b*), qui semble suggérer un mandat plus large que celui qui figure déjà dans la Loi sur le SCRS. Avez-vous une opinion sur la question?

M. Major : Non, pas vraiment. Je n'y vois pas assez clair. Je ne comprends pas, d'un point de vue général, pourquoi le gouvernement rechigne à améliorer la loi telle qu'elle existe. On touche là le partage de l'information par les agences et tout ce que je peux vous dire d'utile en la matière est que l'absence de partage a directement entraîné la tragédie d'Air India.

Le sénateur Runciman : L'absence du partage de l'information, c'est bien cela?

M. Major : Oui.

Le sénateur Runciman : Vous soulignez depuis longtemps le besoin d'établir un mécanisme permettant d'améliorer la coordination entre les agences. Je le sais.

Plus tôt, la sénatrice Stewart Olsen a questionné des témoins quant au risque de voir des journalistes accusés, en vertu des dispositions de la loi, de promouvoir le terrorisme, préoccupation exprimée par plusieurs personnes, dont un ou deux universitaires et ayant comparu devant le comité lors de notre dernière séance. La loi dit « Quiconque préconise sciemment ». Pensez-vous que cette préoccupation soit excessive? Pensez-vous qu'elle soit le moins du monde fondée?

M. Major : À première vue je dirais que oui, elle est excessive. Au commencement, au moins, nous sommes tous disposés à croire que les diverses agences opèreront de bonne foi. Mais la nature humaine est ce qu'elle est. Imaginons que le SCRS soit à la veille de conclure une enquête qu'il estime très importante — et qui peut effectivement l'être. La tentation d'aller juste un peu plus loin que ce qui est permis pour obtenir ce que l'on recherche est parfois telle qu'un être humain a du mal à y résister. Ça ne m'empêche pas de dormir la nuit, le risque d'abus que planifierait le SCRS. Mais je crains que, tout pénétré d'enthousiasme à l'idée de démanteler un réseau terroriste ou quelque chose du genre, le SCRS n'aille trop loin.

Senator Runciman: With the oversight suggestion you made, a national security adviser, do any of our allies have a comparable approach to oversight that you are aware of?

Mr. Major: I'm not aware.

Senator Runciman: What do you base this on? What is the origin of this? Is it your experience on Air India, essentially?

Mr. Major: Yes, it's my experience on Air India and the recommendation that came out of Air India. The reason for it is that the theory, before this bill was proposed, was that for a number of reasons it was decided to form CSIS to gather intelligence. Once they gathered intelligence, if it pointed to the commission of a crime, they were to turn it over to the RCMP. At what point in time does the information require them to turn it over to the RCMP?

We saw on more than one occasion — and by the way it works both ways — where they were reluctant to give up the file to the RCMP. They felt that they were on the edge of solving the problem, and for personal reasons, ambition or whatever it is, CSIS felt that the file should remain with them. That was not discussed with anybody. They had nobody to run that by.

If you reverse it — I don't want to make CSIS the scapegoat — the RCMP was meant to come into the situation to investigate the crime. They were not to be involved in the gathering of intelligence as it related to terrorist activities, but on occasion the RCMP would get involved in work that probably properly belonged to CSIS. They were, for the same reasons, reluctant to turn the file over to CSIS at an early stage.

It's not hard to understand that this happens, and our notion in Air India was a national security adviser would be completely independent and in a position to look at an application by the RCMP, CSIS or any other agency and for that adviser to consider what information CSIS, the RCMP or anyone else had and if it was appropriate at that stage to turn it over or at least share it with other agencies.

[*Translation*]

Senator Dagenais: We have obviously been hearing a lot of commentary about Bill C-51, and I am always taken aback when I hear talk of gaps in oversight or abuse of power by intelligence services or police services.

I will even say there is a sense of mistrust towards the agencies who would work under this bill. Who would you say we should trust, if not the agencies that are sworn to protect us?

Le sénateur Runciman : Pour la surveillance, vous suggérez un conseiller en matière de sécurité nationale. Est-ce une approche qui a été adoptée par l'un ou l'autre de nos alliés, à votre connaissance?

M. Major : Non, pas que je sache.

Le sénateur Runciman : Sur quoi vous basez-vous? Qu'est-ce qui est à l'origine de votre suggestion? Essentiellement votre expérience dans l'affaire Air India.

M. Major : Oui, cela découle de mon expérience dans l'affaire Air India et de la recommandation qui a été faite à la sortie. Pourquoi? Parce que l'idée était, avant que le présent projet de loi ne soit introduit, de constituer le SCRS pour la collecte de renseignements. Une fois les renseignements réunis, si on suspectait un crime, le SCRS devait passer la main à la GRC. Mais à quel point les renseignements recueillis amènent-ils un transfert à la GRC?

On a constaté à plusieurs reprises que le SCRS rechignait à céder le dossier à la GRC — le contraire étant vrai aussi, soit dit au passage. Le SCRS avait le sentiment d'être à la veille de résoudre le problème et, pour des raisons personnelles, ambitions ou autres, estimait devoir conserver le dossier. La question n'était discutée avec personne. Il n'y avait pas une personne vers laquelle le SCRS pouvait se tourner.

Dans l'autre sens, — je ne veux pas faire du SCRS un bouc émissaire —, la GRC était censée entrer sur la scène pour l'enquête sur le crime; elle n'était pas censée effectuer la collecte de renseignements en lien avec les activités terroristes; toutefois, il lui arrivait d'effectuer un travail qui relevait plus logiquement du SCRS. Elle rechignait, pour les mêmes raisons, à transmettre le dossier au SCRS dès le début.

Le phénomène est facile à comprendre. C'est pourquoi nous estimions, après Air India, qu'un conseiller à la sécurité nationale, complètement indépendant, serait bien placé pour étudier une demande de la GRC, du SCRS ou de toute autre agence, pour examiner l'information détenue par le SCRS, la GRC ou quiconque d'autre et pour déterminer si le moment était venu de transmettre le dossier ou du moins de le partager avec d'autres agences.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Évidemment, on entend beaucoup de commentaires au sujet du projet de loi C-51, et je suis toujours surpris lorsqu'on parle d'un manque de contrôle ou peut-être d'un abus de pouvoir de la part des services de renseignement de sécurité ou des organisations policières.

Je sens même une espèce de climat de méfiance envers les organisations qui pourraient travailler avec cette loi. Selon vous, à qui devrions-nous faire confiance, sinon aux organisations qui doivent assurer notre sécurité?

[*English*]

Mr. Major: I understand what you're saying, but it's not mistrust. You have to realize that CSIS is not something abstract. It's composed of individuals. I, for one, believe that they start acting in good faith. I don't think they plan to do something outside their authority. But I've been around this business for over 50 years, and I have seen the best-intentioned police officers and other people in authority, with all the goodwill in the world, get themselves down a path they shouldn't have gone down. You can find, without looking very hard, where police officers have done it. From the experience of Air India, CSIS could be criticized.

It's not a matter of distrust. It's a matter of well-meaning officers and agencies wanting to do a good job but acting beyond their limits. Why the government is not more concerned about that remains a question.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Oversight committees are made up of human beings who can also make mistakes. We know that police officers and CSIS agents have found themselves in hot water even though they had only the best intentions. We cannot forget that oversight committees, which we will surely have, are made up of human beings who can make mistakes.

[*English*]

Mr. Major: I agree with that, but we're dealing with probabilities and a system that's not going to be perfect. The oversight, whether it's a committee or individual, can certainly make mistakes, but we try to have a number that precludes more mistakes. They are not going to be infallible, the oversight, but they are one more check.

If CSIS — and I don't know why I keep picking on CSIS — or any agency is aware of the fact that there is an efficient oversight committee or individual, it's a deterrent. It's just one more thing that will curb their enthusiasm of pursuing beyond what they are authorized to do.

It's not perfect. It's not going to eliminate all misbehaviour, if that's the right word, or excessive jurisdiction.

Senator Beyak: I read your whole Air India report before your last presentation, and I recall a section on glorification and why it was important for us to come down very hard on the glorification of terrorism. Would you be able to elaborate a bit for the committee and for those watching at home?

Mr. Major: Could you repeat that question? I'm not sure I got the gist of it.

[*Traduction*]

M. Major : Je comprends ce que vous dites, mais il ne s'agit pas de méfiance. N'oublions pas que le SCRS n'est pas une abstraction; c'est une agence composée d'individus. J'estime, quant à moi, qu'ils agissent de bonne foi, au départ. Je ne pense pas qu'ils planifient d'outrepasser leurs pouvoirs. Après 50 ans d'expérience dans ce domaine, je constate que les agents de police les mieux intentionnés ainsi que d'autres personnes en position d'autorité, malgré la meilleure volonté du monde, s'engagent parfois sur une voie qu'ils auraient dû éviter. Sans chercher bien loin, on a vite fait de trouver des exemples de cela. Après Air India, on était en droit de critiquer le SCRS.

Ce n'est pas une question de méfiance. Il s'agit plutôt d'agents bien intentionnés et d'agences souhaitant faire un bon travail mais dépassant les limites qui leur sont imposées. Il reste à savoir pourquoi le gouvernement ne s'en préoccupe pas.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Il faut dire que les comités de surveillance se composent d'humains qui peuvent aussi commettre des erreurs. On sait que des policiers ou des gens du SCRS se sont retrouvés dans des situations fâcheuses alors qu'ils avaient de bonnes intentions. Il ne faut pas oublier que les comités de surveillance dont on parle, parce qu'il va y en avoir, sont composés d'humains qui peuvent faire des erreurs.

[*Traduction*]

M. Major : Je suis d'accord, mais il s'agit de probabilités et aucun système ne sera parfait. Que la surveillance soit assurée par un comité ou une personne, il peut y avoir des erreurs. Mais il faudrait un nombre suffisant pour éviter trop d'erreurs. Ils ne vont pas être infaillibles, côté surveillance, mais c'est une étape de plus.

Si le SCRS — et je ne sais pas pourquoi je continue à m'en prendre à lui — ou toute autre agence a conscience du fait qu'il existe un comité de surveillance ou un conseiller en matière de surveillance efficace, c'est dissuasif. C'est un frein de plus à la tentation d'aller plus loin que ce qui est autorisé.

Ce n'est pas parfait. Cela ne va pas éliminer tout écart de conduite, si c'est un mot qu'on peut utiliser, ni empêcher entièrement les gens d'outrepasser leurs compétences.

La sénatrice Beyak : J'ai lu tout votre rapport sur Air India avant votre dernière comparution et je me souviens d'une partie portant sur la glorification. Vous insistiez sur l'importance de lutter âprement contre la glorification du terrorisme. Pourriez-vous élaborer à ce sujet, pour les membres du comité et les téléspectateurs?

M. Major : Pourriez-vous répéter la question? Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris.

Senator Beyak: I read your Air India report, and it seemed to me there was a section in it where you raised concerns about the promotion and glorification of terrorism and why it was, obviously, not a good thing, but you had some recommendations on how we can handle that.

Mr. Major: What I was referring to there was that the ringleaders of the Air India disaster were living in Surrey, B.C. I think the largest Sikh population in Canada is in Surrey. Well-known supporters of that movement — that movement, as you know, originated in India, where Sikhs were looking for their own homeland. After being crushed by the Indian government, the control centre, if that's the right word, moved to Surrey.

Even after the Air India disaster, you will remember it ebbed into the background for a while. Known or suspected members of the Sikh radicals would be featured on floats at which our politicians attended. I'm not sure they put their mind to what they were attending, but the fact is they were standing shoulder to shoulder with people who were terrorists. It was an observation that the audience wouldn't appreciate just what was happening, but to see a member of Parliament shoulder to shoulder with the terrorists was not a very good idea in our view.

Senator Beyak: Are there lessons we could learn from that today?

Mr. Major: I think so.

The Chair: Justice, I want to pursue this particular question. I visited a temple last week in Toronto. On the various walls in the temple I saw large photographs of many of the individuals involved with the Air India tragedy that you investigated.

Perhaps you could expand a bit further on Senator Beyak's question. Exactly what role can government play in respect to ensuring that this type of glorification is minimized at least to some degree?

Mr. Major: That's a difficult question in a democracy, how far you should legitimately interfere with people's choice of company. I can't, I guess, give you a good answer.

The victims of the Air India tragedy, the fact that they might be immortalized I have no problem with, as I'm sure you don't. They were innocent people tragically murdered.

Independent leaders from another country such as India and the radical Sikh organization in Canada have a terrific influence. They virtually terrorize communities. They do it in subtle ways, and I'm not sure how that could be policed.

La sénatrice Beyak : J'ai lu votre rapport sur Air India et il me semble qu'il y avait une partie où vous exprimiez des préoccupations quant à la promotion et à la glorification du terrorisme. Vous souligniez, bien entendu, pourquoi c'était à éviter et vous aviez des recommandations à cet effet.

M. Major : Je faisais allusion au fait que les meneurs dans l'affaire Air India vivaient à Surrey, en Colombie-Britannique. Je crois que Surrey compte la plus grosse population sikhe au Canada. Chacun savait qu'ils appuyaient ce mouvement — mouvement qui, comme vous le savez, avait son origine en Inde, où les sikhs cherchaient à obtenir leur propre pays. Après avoir été écrasé par le gouvernement indien, le centre de commandement, si on peut employer ce terme, s'était réinstallé à Surrey.

Même après le désastre d'Air India, vous vous souviendrez que cela est resté en toile de fond un certain temps. Des personnes soupçonnées d'être membres du mouvement radical sikh ou reconnues comme étant membres paradaient lors de défilés auxquels assistaient nos politiciens. Je ne sais pas s'ils réfléchissaient à leur participation, mais le fait est qu'ils côtoyaient des terroristes. Les spectateurs n'avaient pas nécessairement conscience de ce qui se passait mais, selon nous, il était plutôt regrettable qu'un député soit amené à côtoyer un terroriste.

La sénatrice Beyak : Y a-t-il des leçons à en tirer pour aujourd'hui?

M. Major : Je pense que oui.

Le président : Monsieur le juge, permettez-moi de creuser cette question. J'ai visité un temple la semaine dernière à Toronto. J'ai constaté la présence aux murs de plusieurs photographies grand format de bon nombre des individus impliqués dans la catastrophe d'Air India sur laquelle vous avez enquêté.

Alors, peut-être pourriez-vous élargir un peu votre réponse à la question de la sénatrice Beyak. Quel rôle le gouvernement peut-il bien jouer pour veiller à atténuer autant que possible ce type de glorification?

M. Major : Dans une démocratie, c'est une question épineuse : jusqu'à quel point peut-on légitimement se mêler de qui les gens choisissent de fréquenter? Je crains de ne pas pouvoir vous fournir de bonne réponse.

Le fait qu'on immortalise les victimes de la tragédie d'Air India ne me dérange pas. Vous non plus, j'en suis convaincu. Il s'agissait d'innocents tragiquement assassinés.

Les chefs indépendants d'un autre pays, comme l'Inde et l'organisation radicale sikhe au Canada, ont une énorme influence. Ils terrorisent virtuellement certaines collectivités. Et ils le font de façon subtile, qu'il me semble difficile de policer.

In Air India — I keep going back to that — CSIS and the RCMP were in constant conflict. The RCMP claimed that CSIS, to use the expression, "burned" certain witnesses by interfering with the RCMP investigation. There were a number of those instances where each, I concede, might have been trying to act in good faith, but in the end result it was bad.

I keep coming back to the old theme that if you had somebody — and I think it should be somebody rather than a committee — that provided oversight, when the RCMP or CSIS or any one of the organizations involved in this exercise felt they lacked information that other organizations had, they could go to an individual and put their case. That individual could hear from the other agency why it was not appropriate to disclose what they had at the moment. It just seems to me that the sharing of information to the people entitled to it would be such a useful step in being efficient in trying to meet what is a terrible challenge of terrorists today.

Senator Jaffer: The clarification I wanted to make is that — and I'm sure it was a slip by the chair — it's a *gurdwara* you would have gone to, not a temple. I'm sure it was a slip.

I have a question for you, Justice Major, and it's something I'm struggling with. It's not directly related to your inquiry but to the very prominent position you held in the Supreme Court of Canada. It's to do with warrants. The bill sets out the following:

> The Service shall not take measures to reduce a threat to the security of Canada if those measures will contravene a right or freedom guaranteed by the Canadian Charter of Rights and Freedoms or will be contrary to other Canadian law, unless the Service is authorized to take them by a warrant issued under section 21.1.

The difficulty I have with this is that it sort of changes the roles of judges. The judge can give permission to breach a Charter right. That's how I read it. I have great difficulty putting judges in that position. I would appreciate a comment from you about the warrants.

Mr. Major: I think everybody has a little trouble with that section. I think the justification is that when you are dealing with the terrible behaviour of ISIS and jihadist radicals, extreme measures may have to be taken. That section, as I read it, anticipates the agency going before a judge and saying, "We have to commit a breaking and entry to get certain documents," and the reason for that, they outline in an affidavit, is evidence supporting that the breach of the law is a reasonable operation in order for the objective they are trying to obtain.

It's a very delicate situation. I know that the kind of breaches that are going to be or anticipated to be permitted are limited to non-violent crimes and more serious crimes. Nonetheless, the point you make is correct, that the constitutional rights of individuals will be breached by such a warrant. So it becomes

Dans l'affaire Air India — j'y reviens toujours —, le SCRS et la GRC étaient en conflit constant. La GRC avançait que le SCRS avait « brûlé » certains témoins en se mêlant de l'enquête de la GRC. Il y avait toute une série d'instances où chacun, agissant peut-être de bonne foi, avait entraîné un résultat final regrettable.

J'en reviens à un thème déjà abordé à maintes reprises : s'il existait une personne — je continue à penser qu'une personne serait préférable à un comité — assurant une surveillance, la GRC ou le SCRS ou n'importe quel organisme impliqué dans l'exercice pourrait, s'ils souhaitaient obtenir des renseignements détenus selon eux par un autre organisme, s'adresser à cette personne et défendre leur position. Cette personne entendrait l'autre agence expliquer pourquoi la divulgation des éléments en sa possession ne serait pas appropriée à ce moment donné. Il me semble simplement que le partage d'information avec des gens qui sont habilités à la connaître serait une étape vraiment utile vers l'atteinte d'une plus grande efficacité, au vu du terrible défi que constitue aujourd'hui le terrorisme.

La sénatrice Jaffer : Je voulais clarifier une chose : c'est un *gourdouara* que vous auriez visité, pas un temple. Je suis sûre que votre langue a fourché, monsieur le président.

J'ai une question pour vous, monsieur le juge Major. Elle me tracasse. Elle n'est pas directement liée à votre enquête, mais plutôt au poste important que vous aviez à la Cour suprême du Canada. Ma question a trait aux mandats. Le projet de loi stipule ce qui suit :

> La prise par le Service de mesures pour réduire une menace envers la sécurité du Canada est subordonnée à l'obtention d'un mandat au titre de l'article 21.1 s'il s'agit de mesures qui porteront atteinte à un droit ou à une liberté garantis par la Charte canadienne des droits et libertés ou qui seront contraires à d'autres règles du droit canadien.

Cela me semble problématique dans la mesure où cela change le rôle d'un juge. Un juge peut ainsi donner l'autorisation de contrevenir à un droit garanti par la Charte, à ce que je comprends. Je trouve que c'est poser les juges dans une position très délicate. J'aimerais vous entendre dire ce que vous pensez des mandats.

M. Major : Je pense que c'est un article qui tracasse tout le monde. Je pense qu'on justifie la nécessité de prendre des mesures radicales au vu du terrible comportement de l'EIIL et des radicaux djihadistes. Si je comprends bien l'article, il prévoit qu'une agence s'adresse à un juge pour obtenir, mettons, la permission de s'introduire par effraction afin d'obtenir certains documents. Dans l'affidavit, l'agence explique pourquoi cette contravention à la loi est une opération raisonnable en vue de l'objectif recherché.

C'est effectivement une situation très délicate. Je sais qu'on s'attend à ce que les contraventions à la loi ainsi autorisées soient limitées à des crimes non violents ou plus sérieux. N'empêche que, comme vous le soulignez, cela constitue une infraction aux droits constitutionnels d'un individu. C'est pourquoi il est alors

important that the evidence is complete as to why this should happen, but, more importantly, it should be followed up in some way that the authority given under the warrant was not breached, was not extended by the operation of the officers involved.

Senator Jaffer: When these breaches are being discussed, do you think that a special advocate should be present?

Mr. Major: That would be a safety valve. There comes a time when you can only have so many safety valves, and you're dealing with a very serious question. I would have no objection to an advocate being present. It might be reassuring. I think, however, we need protection at the back end, after the warrant has been implemented. We need something, as the matter goes on, to ensure that it doesn't exceed what the warrant permitted, and the warrant permits something quite unusual.

Senator Campbell: Thank you for coming today, justice.

For some reason I have the sense that if you go and get a warrant, somebody rights are going to be violated. If I, as a police officer, went and got a warrant for wiretapping or to search and enter, I was violating privacy. It would seem to me that the very basis is that you get that warrant so that there is judicial oversight to ensure that when you do a breach, there is somebody looking at that to ensure that you have the evidence that supports that breach. Am I wrong on that?

Mr. Major: You're not wrong, but you stopped too soon. For instance, if you, as a police officer, wanted a wiretap, you would go before a judge with the reasons why you want to wiretap, why you can infringe on the privacy of that person, and you would be granted the wiretap. The oversight on that comes when the matter goes to court. You attempt to put your wiretap evidence in, and the judge looks at the warrant and says, "You were entitled to wiretap the residence. You had no authority to wiretap the business office. The evidence you have comes from the business office, so we're not allowing it." That's where the oversight comes in in the type of question you raise. If it never gets before a court —

Senator Campbell: If it gets before a court and I, as a police officer, followed all the results and only wiretapped the house, which I had the warrant for, the oversight is still there. But I still am infringing.

Mr. Major: You're infringing, but the purpose behind that, as they say, is in the public interest. In protecting the public and preventing crime, it's necessary to breach the privacy of the individual because the evidence against that individual toward the commission of a crime or having committed a crime is sufficient to infringe on his right to privacy.

Senator Campbell: Thank you very much, sir.

important de fournir une preuve solide de la nécessité de l'infraction. Il faut, aussi et surtout, un suivi quelconque afin de vérifier que le pouvoir accordé en vertu du mandat n'ait pas été excédé, n'ait pas été outrepassé par les agents participant à l'opération.

La sénatrice Jaffer : Quand on discute de ces infractions à la loi, pensez-vous qu'il serait bon qu'un avocat spécial soit présent?

M. Major : Ce serait une soupape de sûreté. Mais on a beau multiplier les soupapes de sûreté, elles ont leur limite, quand il s'agit d'une question grave. Je n'aurais pas d'objection à la présence d'un avocat; ce serait peut-être rassurant. Je pense, toutefois, qu'il nous faut une protection en aval, après la mise en œuvre du mandat. Il nous faut quelque chose, dans le cours des choses, pour vérifier que les agences ne vont pas plus loin que ce qui est autorisé par le mandat, vu que le mandat autorise quelque chose de tout à fait inhabituel.

Le sénateur Campbell : Merci d'être venu aujourd'hui, monsieur le juge.

Je ne sais pas pourquoi, mais j'ai l'impression que lorsqu'un mandat est accordé, les droits de quelqu'un sont violés. Si un policier obtient un mandat pour une écoute électronique ou un mandat de perquisition, la vie privée de quelqu'un va être violée. Il me semble que le policier doit obtenir un mandat afin qu'il y ait une surveillance judiciaire, afin que quelqu'un vérifie qu'il existe des preuves qui justifient cette atteinte à la vie privée. Est-ce que je me trompe?

M. Major : Vous ne vous trompez pas, mais vous vous êtes arrêté trop tôt. Par exemple, si un policier veut effectuer une écoute électronique, il doit présenter à un juge les raisons pour lesquelles il veut faire cette écoute, pourquoi il veut empiéter sur la vie privée d'une personne avant d'obtenir le droit de procéder à l'écoute électronique. La surveillance s'effectue lorsque l'affaire est portée devant les tribunaux. La Couronne essayera de faire admettre comme preuve l'information obtenue par l'écoute et le juge examinera le mandat et dira : « Vous aviez le droit de faire une écoute électronique au domicile, mais vous n'aviez pas le droit de mettre le téléphone du bureau sur écoute. Cette preuve du bureau n'est donc pas admissible. » C'est là qu'intervient la surveillance dans le genre de situation que vous avez mentionnée. Si l'affaire n'aboutit jamais devant un tribunal...

Le sénateur Campbell : Si un tribunal en est saisi et que le policier a suivi toutes les règles et a mis sur écoute seulement des téléphones de la maison, pour lequel il avait un mandat, il y a quand même une surveillance, mais la vie privée de quelqu'un est quand même violée.

M. Major : En effet, mais c'est dans l'intérêt du public, comme on dit. Pour protéger le public et empêcher la commission d'un crime, il faut violer la vie privée d'un individu parce que la preuve indiquant que cette personne a commis ou va commettre un crime est suffisante pour justifier la violation de sa vie privée.

Le sénateur Campbell : Merci beaucoup, monsieur le juge.

Senator Baker: Justice, your point is that there is nothing at the back end. Are you referring to two things here? For example, when a warrant is issued under 487 up to 492 and the 186 warrant that you just mentioned, the wiretap, there is a requirement for a report to a justice. That is one accountability, a report to a justice. Beyond that, you are saying that there should be an overview at the back end as well to make sure that things were carried on within the jurisdiction of the warrant and within the rules of law. Are you talking about both here, that there should be a report to a justice, as is required under standard warrant provisions, plus the addition of a security adviser?

Mr. Major: No, not in all cases. You go before the judge, as you point out, with the evidence. Probably, in the majority of cases, the need for the back-end oversight won't arise. There will be nothing to trigger that kind of oversight. The terms of the warrant will be carried out in accordance with the warrant and the matter will proceed.

What I'm suggesting is that there should be some method of oversight in cases where that need arises. I would expect it wouldn't be that frequent because I don't live with the notion that officers and CSIS are going to deliberately exceed the powers under the warrant. I'm simply saying that it would be good practice to have some method so that where that occurs, if it does occur, there's some way of adjusting it.

Senator Baker: Some people have mentioned that there's no report to a justice in any of these provisions. However, I was just looking at the bill and noticed on page 22 that it says that any search warrants issued under the transportation section, the airlines section, the general terrorism provisions will now be added to that section. It says:

> (3) Sections 487 to 492 of the Criminal Code apply in respect of any offence committed or suspected to have been committed under this Act.

It's under the heading "Search warrants." Section 487 to 492 includes a report to a justice.

Mr. Major: After the event?

Senator Baker: Yes, but you're right that in the second part of the bill regarding CSIS there is no such provision. Section 487(1)(*e*) would apply, a report to a justice, or 489.1(*b*) would apply, which is also a report to a justice. That's one thing that the committee could consider adding to the bill.

Let me ask you what exactly you have in mind for a security adviser oversight, given the facts that have transpired with SIRC. As you well know, there is a matter before the Supreme Court of Canada regarding SIRC and a report that they made in 2013 in which they said there was a new warrant power for CSIS under a decision made by a Federal Court judge in 2009. Of course, they were wrong. They produce a report. They have 14 people working

Le sénateur Baker : Vous dites, monsieur le juge, qu'il n'y a rien en aval. Est-ce que vous parliez de deux choses différentes? Par exemple, lorsqu'un mandat est émis en vertu des articles 487 à 492, et un mandat d'écoute électronique en vertu de l'article 86, que vous venez de mentionner, il faut qu'un rapport soit fourni à un juge de paix. Ça, c'est un mécanisme de contrôle, le rapport à un juge de paix. Mais en plus, vous dites qu'il faudrait également assurer une surveillance à la fin du processus pour vérifier que l'opération a été menée dans les limites imposées dans le mandat et dans le respect des règles de droit. Est-ce que vous parlez de ces deux éléments, c'est-à-dire le rapport à un juge de paix, exigé normalement pour l'obtention d'un mandat et, en outre, l'intervention d'un conseiller en matière de sécurité?

M. Major : Non, pas dans tous les cas. Comme vous l'avez mentionné, le policier se présente devant le juge avec sa preuve. Dans la majorité des cas, la question d'une surveillance à la fin du processus ne se posera probablement pas. Rien ne justifiera une telle surveillance. Les conditions du mandat seront respectées et l'on procédera.

Ce que je propose, c'est qu'il y ait au besoin un mécanisme de surveillance. Je pense que ce ne serait pas souvent le cas, car je ne crois pas que les policiers et les agents du SCRS outrepassent délibérément les pouvoirs qui leur sont accordés dans un mandat. Je dis qu'il serait bon, au cas où cela se produirait, d'avoir un mécanisme pour corriger la situation.

Le sénateur Baker : Certains ont mentionné qu'aucune de ces dispositions ne mentionne un rapport à un juge de la paix. Cependant, je jetais justement un coup d'œil au projet de loi et je constate que, à la page 22 que tout mandat de perquisition accordé en vertu de l'article sur le transport, de l'article sur les lignes aériennes et des dispositions sur le terrorisme en général seront également visés par cet article. Je lis :

> (3) les articles 487 à 492 du Code criminel s'appliquent aux infractions — prétendues ou commises — à la présente loi.

Le titre de cette disposition est « mandats ». Les articles 487 à 492 prévoient un rapport à un juge de paix.

M. Major : Après le fait?

Le sénateur Baker : Oui, mais vous avez raison, dans la deuxième partie du projet de loi qui concerne le SCRS, il n'y a pas de disposition de ce genre. L'alinéa 487(1)*e*) ou l'alinéa 489(1)*b*) s'appliquerait et les deux prévoient un rapport à un juge de paix. C'est quelque chose que le comité pourrait peut-être ajouter au projet de loi.

Permettez-moi de vous demander quelle idée au juste vous vous faites de la surveillance par un conseiller en sécurité, étant donné ce qu'on a appris au sujet du CSARS. Comme vous le savez, la Cour suprême du Canada est saisie d'une affaire concernant le CSARS et un rapport qu'il a préparé en 2013 et dans lequel il disait qu'une décision de la Cour fédérale de 2009 accordait un nouveau pouvoir en matière de mandat au SCRS. Bien sûr, il se

in the office who are experts in the field. I imagine a lot of them are lawyers like we have in the Senate here. We have lawyers everywhere. We have former police officers, and so on. I'm sure they have people who know the law in the SIRC office, yet they were wrong. The Federal Court judge said they misunderstood what was happening. and now we have this huge problem on our hands of all these warrants over four years — about a thousand of them. You don't know what to do with the results of the warrants.

We already have these experts in SIRC. They have 14 of them. What are you suggesting to cut down on the inefficiencies or the errors that could be made by oversight?

Mr. Major: Let me back up just a minute. Why wouldn't the provisions you read with respect to the transportation be adopted as a general blanket for all the other provisions?

Senator Baker: Good idea.

Mr. Major: That would give me some rest on this carping that I keep doing.

On the other question, I think probably the confusion in SIRC is you have too many members. If you have 13 or 12 — put 12 lawyers together in a room and you're going to get a lot of opinions. I would be in favour of an individual having to make those decisions.

The Chair: I'd like to follow up on Senator Baker's question, but you go ahead with the RCMP.

Senator Baker: We've been talking about all of the terrorism provisions. When the terrorism act was brought in, there was a special safeguard that with all warrants, all actions, and all prosecutions, the RCMP takes the CSIS information and the RCMP would then have to vet the material with the Public Prosecution Service of Canada, who at that time was the Attorney General of Canada. They would have to vet it and then they would have to make a decision on making a charge. That's different from all the Criminal Code provisions that normally apply to Canadians. The RCMP is allowed to lay a charge.

What are your thoughts on giving the RCMP the authority to lay the charge like they do on murder and drug investigations? Like every other Canadian, then it's up to the court to examine the constitutionality of the actions of the police and it's up to the Public Prosecution Service of Canada to decide whether to continue the prosecution. A lot of people would say that's the Canadian way of doing things. Police lay the charge and the prosecution service decides whether to continue with the prosecution. What are your thoughts?

trompait. Il a produit un rapport. Le SCARS a 14 employés qui sont experts dans le domaine. Je suppose que bon nombre d'entre eux sont des avocats comme ceux qui travaillent ici au Sénat. Nous avons des avocats partout. Nous avons d'anciens policiers, et ainsi de suite. Je suis sûr qu'ils ont des employés qui connaissent la loi au bureau du CSARS, néanmoins, ils se trompaient. Le juge de la Cour fédérale a dit qu'ils avaient mal compris ce qui se passait et nous avons maintenant cet énorme problème de tous ces mandats décernés pendant quatre ans — un millier, environ. On ne sait que faire des résultats de ces mandats.

Nous avons déjà ces experts du CSARS. Ils sont au nombre de 14. Qu'est-ce que vous proposez pour réduire les inefficacités ou les erreurs commises par l'organisme de surveillance?

M. Major : Permettez-moi de prendre un peu de recul. Pour quelle raison les dispositions que vous avez lues concernant le transport ne seraient-elles pas adoptées comme dispositions générales qui s'appliqueraient à toutes les autres?

Le sénateur Baker : Bonne idée.

M. Major : Cela me permettrait d'arrêter de formuler les mêmes critiques.

Pour ce qui est de l'autre question, je pense que la confusion au CSARS tient probablement au fait qu'il y a trop de membres. Si vous mettez 12 ou 13 avocats ensemble dans une pièce, vous entendrez beaucoup d'opinions différentes. Je préférerais que ce soit une seule personne qui prenne ces décisions.

Le président : J'aimerais enchaîner sur la question du sénateur Baker, mais allez-y, posez votre question sur la GRC.

Le sénateur Baker : Nous avons discuté de toutes les dispositions relatives au terrorisme. Lorsque la Loi sur le terrorisme a été adoptée, elle contenait une sauvegarde spéciale qui s'appliquait à tous les mandats, toutes les actions et à toutes les poursuites. La GRC devait soumettre au Service des poursuites pénales du Canada, qui à l'époque était le procureur général du Canada, les renseignements qui lui étaient transmis par le SCRS. Le SPPC devait examiner les renseignements avant de décider si une accusation serait portée. Cette disposition est différente de celles du Code criminel qui s'appliquent normalement aux Canadiens. La GRC a le droit de porter une accusation.

Que pensez-vous de l'idée de donner à la GRC le pouvoir de porter une accusation comme elle le fait suite à une enquête sur une affaire de meurtre ou de drogue? Comme pour tout autre Canadien, il appartiendrait alors au tribunal d'examiner la constitutionnalité des mesures prises par la police et ce serait au Service des poursuites pénales du Canada de décider s'il convient de continuer la poursuite. Bien des gens diront que c'est la façon de faire canadienne. La police porte les accusations et la Couronne décide s'il y a lieu de poursuivre. Qu'en pensez-vous?

Mr. Major: I have no trouble with that, but my difficulty is before you get there. My difficulty is in the activities of CSIS — and I keep picking on CSIS — before it gets into the hands of the RCMP. Before the charge is laid, what has CSIS done? Have they turned it over early enough? Once it's turned over, I'm with you.

The Chair: I want to pursue the question of the warrants and the question of trying to ensure that the circle is completed in respect to the effect of the warrant and the reporting back to a judge. Right now, my understanding is the judge can require that a report be given back to him or her at the end of the investigation for the warrant. Is that not correct? The judge could ask for that.

Mr. Major: I think the answer to your question is this: If all judges were of similar ambition and would ask for a report, that might be one thing. But once a judge signs a warrant — they sign a number of warrants. They sign a number of orders, and it usually takes something unusual for them to follow up on their own initiative to see what happened. They're satisfied they've got the proper information before them and they sign it. But once they sign it, my experience is that they generally put that out of mind until somebody comes back.

The Chair: To pursue this a bit further, the concept has been put forward during earlier testimony that perhaps the Governor General, through regulation, should require any CSIS officer to provide in their request for a warrant a commitment to follow up in a certain time period to ensure that they inform the judge whether they have fulfilled that warrant properly. Would that meet your objective?

Mr. Major: That would certainly be a very significant step forward.

The Chair: Justice Major, we once again want to thank you very much for taking time out of your busy schedule. We certainly appreciate your advice. I thank you for coming here today.

Mr. Major: Thank you, and good luck.

The Chair: Joining us on our final panel are two representatives for the Canadian Bar Association: Eric Gottardi, Chair, Criminal Justice Section by video conference; and Peter Edelmann, Executive Member, Immigration Law Section by video conference as well. From the Canadian Civil Liberties Association, we have with us Ms. Sukanya Pillay, General Counsel and Executive Director. And from the Criminal Lawyers' Association, we have Mr. Michael Spratt, Member and Criminal Defence Counsel; and Mr. Leo Russomanno, Member and Criminal Defence Counsel.

Ms. Pillay, I note that you have been before this committee before and I am pleased to welcome you back.

Mr. Gottardi, Mr. Edelmann, Mr. Spratt and Mr. Russomanno, welcome to the committee.

M. Major : Je n'ai pas d'objection à cela, mais d'après moi le problème se pose avant qu'on en arrive là. Le problème, d'après moi, ce sont les activités du SCRS — je m'en prends toujours à lui — avant que l'affaire ne soit transférée à la GRC. Avant que l'accusation soit portée, qu'est-ce que le SCRS a fait? A-t-il transféré l'affaire assez rapidement? Une fois que cela est fait, là je suis d'accord avec vous.

Le président : J'aimerais revenir à la question des mandats et à l'idée de faire en sorte que la boucle soit bouclée en ce qui concerne l'effet du mandat et le rapport à un juge. À l'heure actuelle, si j'ai bien compris, le juge peut exiger qu'on lui fasse rapport à la fin de l'enquête. N'est-ce pas le cas? Le juge peut demander cela.

M. Major : Pour répondre à votre question, si tous les juges avaient la même ambition et demandaient un rapport, ce serait une chose. Mais une fois qu'un juge a signé un mandat — il en signe plusieurs. Il signe un certain nombre d'ordonnances et en général il faut qu'il y ait quelque chose d'inhabituel pour qu'il fasse un suivi de sa propre initiative. Il s'assure d'avoir les renseignements qu'il faut et ensuite il signe. Une fois qu'il a signé, d'après mon expérience, il cesse d'y penser à moins qu'il se produise quelque chose.

Le président : Pour poursuivre dans la même veine, un témoin antérieur a proposé que le gouverneur général exige, par règlement, que tout agent du SCRS qui demande un mandat s'engage à faire un suivi dans un certain délai pour dire au juge s'il a exécuté correctement le mandat. Est-ce que cela vous satisferait?

M. Major : Ce serait certainement un grand pas dans la bonne direction.

Le président : Nous vous remercions encore une fois, monsieur le juge, de nous avoir consacré du temps malgré votre horaire chargé. Nous apprécions vos conseils. Je vous remercie d'être venu aujourd'hui.

M. Major : Merci et bonne chance.

Le président : Pour notre dernier panel, nous accueillons deux représentants de l'Association du Barreau canadien : Eric Gottardi, président, Section du droit pénal, par vidéoconférence, et Peter Edelmann, membre de l'exécutif, Section du droit de l'immigration, par vidéoconférence également. De l'Association canadienne des libertés civiles, Mme Sukanya Pillay, avocate générale et directrice exécutive et, de la Criminal Lawyers' Association, M. Michael Spratt, membre et criminaliste et M. Leo Russomanno, membre et criminaliste.

Madame Pillay, je sais que vous avez déjà comparu devant notre comité et je suis ravi de vous revoir.

Monsieur Gottardi, monsieur Edelmann, monsieur Spratt et monsieur Russomanno, bienvenue au comité.

I understand each of the associations have an opening statement. Ms. Pillay, I invite you to begin.

Sukanya Pillay, General Counsel and Executive Director, Canadian Civil Liberties Association: Thank you, Senator Lang, and thank you, committee members, for this opportunity to appear before you today. It's very important to the CCLA that you have invited us here. I have had people writing to me from across the country asking me to express CCLA's serious concerns to this committee, and it is my honour to be able to do so. We have provided detailed written submissions to the committee that I understand are being translated. I will highlight three of our most pressing concerns and am happy to answer any other questions that you may have.

As you know, for over 50 years CCLA has fought to protect rights, freedom and justice in this country. Bill C-51 creates new laws and amends existing laws to create new powers and crimes. One of these new laws is the security of Canada information sharing act, which I will refer to as SCISA. We do not question that government needs to share information to protect against the terrorist threat. Proper information sharing as an effective and indispensable counterterror tool has been recognized by the Arar commission, the Air India commission and by the international community, particularly after 9/11 and UN Security Council Resolution 1373.

But such information collected and shared must be subject to critical legal safeguards, including targeted surveillance and collection, with limits on dissemination, use, retention, with destruction protocols and with caveats reduced to writing. SCISA does not provide these legal safeguards. It increases the scale and scope of information sharing far beyond that related to terrorist activities through the exceptionally broad language of "activity that undermines the security of Canada."

SCISA and the recent amendment to section 6 refer to existing legal safeguards, but as the Arar commission and Air India commission revealed, existing legal safeguards have been tragically inadequate. SCISA exacerbates these failures of accountability and completely disregards the recommendations of the Arar commission regarding integrated review.

We also point out that it is not helpful to say that the Privacy Commissioner and the Auditor General will cure these accountability deficits. I know the Privacy Commissioner has already submitted his concerns to you, and we are concerned that the necessary review of information sharing among 17 agencies and also to foreign governments and to domestic and foreign actors requires proper review and oversight. Such an absence of

Je crois savoir que chacune des associations a une déclaration préliminaire. Madame Pillay, je vous invite à commencer.

Sukanya Pillay, avocate générale et directrice exécutive, Association canadienne des libertés civiles : Merci, sénateur Lang, et merci à vous, membres du comité, de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui. Il est très important pour l'ACLC d'avoir été invitée ici aujourd'hui. Des gens de l'ensemble du pays m'ont écrit pour me demander d'exprimer les graves préoccupations de l'ACLC à ce comité, et c'est pour moi un honneur de pouvoir le faire. Nous avons fourni des mémoires détaillés au comité et je crois savoir qu'ils sont en train d'être traduits. Je vais vous faire part de trois de nos préoccupations les plus urgentes et ensuite je serai heureuse de répondre à toutes vos questions.

Comme vous le savez, pendant plus de 50 ans, l'ACLC s'est battue pour protéger les droits, les libertés et la justice dans ce pays. Le projet de loi C-51 va créer de nouvelles lois et en modifiera d'autres dans le but de créer de nouveaux pouvoirs et de nouveaux crimes. Une de ces nouvelles lois s'appelle la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada, que j'appellerai la LCISC. Nous ne remettons pas en cause le fait que le gouvernement doit pouvoir partager des renseignements pour protéger les Canadiens de la menace terroriste. Le partage de renseignements, quand il se fait correctement, est un outil efficace et indispensable dans la lutte contre le terrorisme, tel que reconnu par la Commission Arar, la Commission sur Air India et par la communauté internationale, en particulier après les événements du 11 septembre et l'adoption de la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Mais les renseignements ainsi recueillis doivent être assujettis à des garanties juridiques essentielles, y compris la surveillance et la collecte de renseignements ciblées, et assorties de limites sur la distribution, l'utilisation et la conservation, avec des protocoles de destruction et des conditions imposées au texte écrit. La LCISC ne contient aucune de ces protections juridiques. Elle élargit l'envergure et la portée relatives au partage d'information, qui s'appliqueraient bien au-delà des activités terroristes, aux termes du libellé extrêmement vague « d'activités portant atteinte à la sécurité du Canada ».

La LCISC et l'amendement récents proposés à l'article 6 portent sur les protections juridiques actuelles, mais comme les Commissions Arar et Air India l'avaient démontré, les protections juridiques actuelles étaient si inadéquates qu'il s'en est suivi des conséquences tragiques. La LCISC ne fait qu'aggraver les lacunes au plan de l'imputabilité et fait complètement fi des recommandations faites par la Commission Arar au sujet de la nécessité de faire un examen intégré.

De plus, il ne sert pas à grand-chose de dire que le commissaire à la protection de la vie privée et le vérificateur général pareront à ce déficit d'imputabilité. Je sais que le commissaire à la protection de la vie privée vous a déjà parlé de ses préoccupations, et nous pensons également que l'examen du partage des renseignements entre les 17 agences, et aussi avec des gouvernements étrangers et des acteurs canadiens et étrangers, doit faire l'objet d'une

accountability exposes Canadians to serious risks and is incompatible with the accountability requirements of a free and democratic country.

Mass surveillance and information sharing will not result in efficacious security, but it will result in mistakes, where every individual is not viewed as an individual with constitutionally protected privacy rights but rather as a suspect.

Second, I would like to talk about the proposed amendments to the CSIS Act. We are concerned by amendments that confer broad new powers upon CSIS, transforming it from a recipient agency collecting intelligence into an agency that can act at home and abroad to disrupt threats. While we recognize and respect the value and importance of SIRC, we recognize that they, by their own findings, are constrained in their resources with respect to the review of current existing intelligence-gathering operations. Further, the warrant provision, read as drafted, allows CSIS to act in a manner that would contravene the Charter or any other Canadian law if authorized by judicial warrant and to do so on an *ex parte* and in camera basis with no adversarial process built in.

In our view, this is incompatible with Canada's commitment to constitutional supremacy and rule of law. Contrary to what some witnesses have said, warrants are not meant to allow laws to be broken — period. Rather, warrants ensure compliance with the law and legal safeguards.

Coupled with Bill C-44, Bill C-51 provides a green light for CSIS to act in contravention of foreign domestic laws and international law and in our view sends a problematic signal to foreign allies and agencies and undermines the international framework that is essential in global counterterror efforts.

Lastly, I want to address the proposed amendments to the IRPA that would permit the minister to withhold relevant evidence from special advocates in security certificate cases. We are very concerned by this. For us, it represents a regression from the understanding of the scope of protection contained in section 7 of the Charter.

Special advocates are top-security-cleared lawyers entrusted with national security secret information. We respectfully remind the committee that as the Supreme Court of Canada stated in its unanimous decision in *Charkaoui*, which led to Parliament's creation of the special advocate scheme, the whole point of the principle of fundamental justice is that a person whose liberty is in jeopardy must know the case to be met. The court went on to say that the national security context cannot be used to erode the essence of the section 7 protection, which is meant to provide meaningful and substantial protection.

surveillance adéquate. Un tel manque d'imputabilité expose les Canadiens à de sérieux risques et n'est pas compatible avec l'obligation d'imputabilité inhérente à un pays libre et démocratique.

La surveillance de masse et le partage de renseignements ne renforceront pas la sécurité, mais mèneront à davantage d'erreurs; chaque individu ne sera pas perçu comme quelqu'un ayant le droit à la protection de sa vie privée, mais plutôt comme un suspect.

J'aimerais deuxièmement parler des amendements proposés à la Loi sur le SCRS. Nous craignons que ces amendements donnent de nouveaux pouvoirs d'une grande envergure au SCRS, et transforment le service d'une agence qui recueille des données à une agence qui pourra agir tant au Canada qu'à l'étranger pour perturber des menaces. Nous reconnaissons et respectons la valeur et l'importance du CSARS, mais nous estimons, tout comme le CSARS lui-même, qu'il n'a pas les ressources nécessaires pour examiner les opérations entourant la collecte de renseignements. De plus, selon son libellé actuel, la disposition portant sur les mandats permettrait au SCRS de poser des gestes qui violeraient la Charte et les autres lois canadiennes, si jamais un tel mandat est autorisé par un juge. Le mandat serait délivré *ex parte* et à huis clos, et le processus ne permettrait pas à la partie intimée de se défendre.

À notre avis, cette approche va à l'encontre de l'engagement du Canada envers la suprématie de la Constitution et de la règle du droit. Contrairement à ce que certains témoins ont dit, les mandats ne peuvent pas être utilisés pour violer la loi, point à la ligne. En fait, les mandats visent à s'assurer que les parties agissent en fonction de la loi et des protections juridiques.

Combiné au projet de loi C-44, le projet de loi C-51 permettra au SCRS d'agir en contravention des lois canadiennes qui s'appliquent à l'extérieur de notre territoire, et aussi des lois internationales. Ces deux projets de loi envoient le mauvais message à nos alliés internationaux et aux agences internationales, et minent le cadre international qui est essentiel dans la lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale.

Finalement, j'aimerais parler des amendements proposés à la LIPR, qui permettraient au ministre de ne pas divulguer des éléments de preuve pertinents aux avocats spéciaux dans les cas concernant les certificats de sécurité. Cela nous préoccupe au plus haut point. D'après nous, cette mesure est un recul par rapport à la protection garantie par l'article 7 de la Charte.

Les avocats spéciaux ont une cote de sécurité de niveau très secret qui leur permet de recevoir des informations secrètes sur la sécurité nationale. Nous rappelons respectueusement au comité que, comme l'indiquait la Cour suprême du Canada dans sa décision unanime dans l'affaire *Charkaoui* — qui a amené le Parlement à mettre sur pied le Programme des avocats spéciaux —, le principe de justice fondamentale veut qu'une personne dont la liberté est en péril sache ce qui lui est reproché. Le tribunal a également affirmé que le cadre de la sécurité nationale ne peut pas être utilisé pour saper le fondement de l'article 7, qui garantit une protection véritable et substantielle.

> The danger in the "war on terrorism" lies not only in the actual damage the terrorists can do to us but what we can do to our own legal and political institutions by way of shock, anger, anticipation, opportunism or overreaction.

That is a quote from the Supreme Court of Canada in the Air India case, which also reminded us in *Suresh*, decided in the months after 9/1, that it would be a pyrrhic victory if we defeated terrorism at the cost of sacrificing our commitment to values that lie at the heart of our constitutional order.

The Chair: Thank you.

We will hear now from the Canadian Bar Association.

Eric V. Gottardi, Chair, Criminal Justice Section, Canadian Bar Association: Thank you, Mr. Chair, Mr. Clerk and committee members. I will address you for three minutes and Mr. Edelmann will address you for three minutes.

We're grateful for the opportunity to appear before this committee once again. As you know, the Canadian Bar Association is a national association of over 36,000 law students, lawyers, notaries and academics. Our mandate focuses on seeking improvements in the law and the administration of justice.

I'm the Chair of the National Criminal Justice Section of the CBA and Mr. Edelmann, my colleague, is involved in the Immigration Law Section with the Canadian Bar Association.

In the written submission that we provided to the committee, we have made 23 specific recommendations with a view to trying to improve or fix aspects of the bill. In putting together this written submission, we have relied upon expertise from our members in the fields of criminal law, privacy, charities, immigration, Aboriginal and environmental law. All members contributed to aspects of the submission you see before you today.

Obviously we can't comment on all 23 recommendations. I only wish to address two points, one of which arises out of the evidence that you received from prior witnesses, the first being the Minister of Public Safety on March 30 before this committee. The issue focuses on that of judicial warrants, how they work and what they are. There seems to be some confusion about that, and I want to try to clear that up.

The CBA is saying that the "Charter violation warrants," as I will call them, contemplated in Bill C-51 are very different than other Criminal Code warrants. You see, search warrants issued by Canadian judges every day actually protect Canadians' Charter rights. Section 8 of the Charter includes qualifying language by including the word "unreasonable." Canadians do not have an absolute right to complete freedom from police search, only

> Le risque que comporte la « guerre contre le terrorisme » n'est pas seulement le préjudice réel que les terroristes peuvent nous causer, mais encore ce que la consternation, la colère, l'anticipation, l'opportunisme ou la dramatisation peut nous amener à faire à nos propres institutions juridiques et politiques.

Voilà une citation de la Cour suprême du Canada dans l'affaire d'Air India. Dans l'affaire *Suresh*, dont la décision a été rendue seulement quelques mois après l'attentat du 11 septembre, la Cour suprême du Canada nous a également rappelé que si on venait à éradiquer le terrorisme en sacrifiant notre engagement envers des valeurs qui sont au cœur de notre ordre constitutionnel, nous aurions alors une victoire à la Pyrrhus.

Le président : Merci.

Je donne la parole maintenant à l'Association du Barreau canadien.

Eric V. Gottardi, président, Section du droit pénal, Association canadienne du Barreau canadien : Je tiens à remercier le président, le greffier et les membres du comité. Je vais vous parler pendant trois minutes après quoi M. Edelmann fera de même.

Nous vous sommes reconnaissants d'avoir de nouveau l'occasion de comparaître devant ce comité. Comme vous le savez, l'Association du Barreau canadien est un organisme national regroupant 36 000 étudiants en droit, avocats, notaires et universitaires. En vertu de notre mandat, nous cherchons à améliorer la loi et l'administration de la justice.

Je préside la Section du droit pénal de l'ABC et M. Edelmann, mon collègue, travaille au sein de la Section du droit de l'immigration.

Dans le texte que nous avons soumis au comité, nous avons proposé 23 recommandations visant à améliorer ou à régler certains problèmes de ce projet de loi. Pour la rédaction de ce document, nous avons fait appel à divers experts dans les domaines du droit pénal, de la protection de la vie privée, des œuvres caritatives, de l'immigration et du droit autochtone et environnemental. Tous les membres ont contribué au document que vous avez sous les yeux.

Nous n'avons évidemment pas assez de temps pour parler des 23 recommandations. Je souhaite aborder deux points. L'un d'entre eux découle de témoignages que vous avez pu entendre, tout d'abord de la part du ministre de la Sécurité publique lors de sa comparution le 30 mars. Il s'agit de la définition et du fonctionnement des mandats judiciaires. Pour ceux qui ne comprennent pas de quoi il s'agit, je souhaite apporter quelques précisions.

L'ABC dit que les mandats qui contreviennent à la Charte — c'est comme ça que je les appelle — et qui sont envisagés dans le projet de loi C-51 diffèrent grandement des autres mandats pour infraction au Code criminel. Sachez que les mandats de perquisition émis par les juges protègent les droits issus de la Charte des Canadiens. L'article 8 de la Charte utilise d'ailleurs le qualificatif « d'abusives ». Les Canadiens ne jouissent pas d'un

unreasonable police search. As such, when the Supreme Court of Canada held that judicial preauthorization was required, they were actually protecting Charter rights. It's the warrant itself under section 8 that renders constitutional what is otherwise unconstitutional. The proposed Charter violation warrants are completely different.

It was also suggested that section 25(1) of the Criminal Code, the provisions that allow police officers to break the law, is also an example of a so-called precedent for the Charter breach warrants, and that's a misunderstanding of the code. That section provides for a violation of Parliament's laws, their Criminal Code, their criminal prohibitions, not of the ultimate law of the land.

Finally, in the evidence of Department of Justice lawyer Michael Duffy at clause by clause, the government advanced a new rationale for these Charter violation warrants, arguing that the intention was not to violate the Charter. First of all, if that's the intention, the CBA totally supports that position. We would simply ask that any reference to the Charter be removed from section 12.1(3). However, if, as that witness went on to suggest, the warrant is somehow some kind of section 1 analysis to be undertaken by the judge, that indicates a fundamental misunderstanding of our Constitution and how section 1 actually works.

[*Translation*]

Peter Edelmann, Executive Member, Immigration Law Section, Canadian Bar Association: I thank you for the opportunity to appear before your committee. I do not need to repeat my colleague's comments. As you know, we submitted a very detailed written brief. I would like to take up two of the fundamental points found in our recommendations in terms of the bill and statutes in general when it comes to national security.

[*English*]

The first is precise drafting of legislative restrictions. Although not everyone can be privy to the detailed functioning of the national security apparatus, all can see and understand the legal framework within which that apparatus operates.

The second is comprehensive and effective oversight of the national security apparatus as a whole. A number of individuals have commented on the need for effective oversight. We won't repeat those comments here but would simply point out that effective oversight should be welcomed rather than feared by our national security apparatus.

The SCISA is a good example of a third problem in the nature of the discussion around these proposed amendments. It was not until the clause-by-clause analysis before the house committee that the intended scope of these provisions became clear. Our concerns that these sections went far beyond any concerns for

droit absolu qui les protège complètement de perquisitions policières, mais seulement de perquisitions policières abusives. Ainsi, quand la Cour suprême du Canada a tranché qu'une préautorisation judiciaire était nécessaire, elle protégeait en fait les droits issus de la Charte. C'est le mandat en soi, en vertu de l'article 8, qui rend constitutionnel ce qui serait sinon anticonstitutionnel. Les mandats qui contreviennent à la Charte proposés sont complètement différents.

Certains disent aussi que l'article 25(1) du Code criminel, des dispositions qui permettent aux agents de police d'enfreindre la loi, fait soi-disant jurisprudence pour ce qui est des mandats qui contreviennent à la Charte. C'est une interprétation erronée du Code. Cet article prévoit la violation des lois du Parlement, du Code criminel, des interdictions pénales et non pas de la loi ultime du Canada.

Finalement, lors de l'étude article par article, l'avocat du ministère de la Justice, Michael Duffy, a dit que le gouvernement proposait un nouvel argumentaire pour ces mandats qui contreviennent à la Charte, en faisant valoir que l'intention n'était pas de violer ladite Charte. Soyons clairs, si telle est l'intention, l'ABC appuie cette position entièrement. Nous voulons tout simplement que toute référence à la Charte soit retirée de l'article 12.1(3). Cependant, si, comme le suggérait ledit témoin, le mandat est d'une façon ou d'une autre une analyse en vertu de l'article 1 à être effectuée par un juge, cela témoigne d'une profonde incompréhension de notre Constitution et du fonctionnement de l'article 1.

[*Français*]

Peter Edelmann, membre de l'exécutif, Section du droit de l'immigration, Association du Barreau canadien : Je vous remercie de nous donner l'occasion de comparaître devant le comité. Je ne répéterai pas les commentaires de mon collègue. Comme vous le savez, nous avons présenté un mémoire écrit très détaillé. J'aimerais répéter deux des aspects fondamentaux de nos recommandations par rapport au projet de loi et aux lois en général dans le contexte de la sécurité nationale.

[*Traduction*]

Le premier aspect concerne la rédaction exacte des restrictions législatives. Pas tout le monde a accès aux rouages détaillés de notre système de sécurité nationale. Cela dit, tout le monde peut constater et comprendre le cadre juridique qui régit ledit système.

Deuxièmement, il faut une surveillance globale et efficace de notre système de sécurité nationale en général. Beaucoup ont parlé de la nécessité d'une surveillance efficace. Nous n'allons pas ressasser les mêmes commentaires, mais nous voulons tout de même souligner qu'une surveillance efficace devrait être accueillie plutôt que crainte par notre système de sécurité nationale.

La LCISC illustre le troisième problème du dialogue sur les modifications proposées. C'est seulement lors de l'étude article par article au comité de la Chambre que l'on s'est rendu compte de la portée de ces dispositions. Les craintes que nous avions que ces articles aillent bien au-delà des enjeux entourant le

terrorism were confirmed by government officials. I recommend to members of this committee that they carefully look at the comments made by officials with respect to SCISA.

The intention of SCISA is not limited to information sharing about terrorism, much less the jihadi terrorism that has been the focus of many witnesses heard before the house and before this committee. The officials made clear that the intention was information sharing from any and all sections of the Government of Canada with the 17 listed agencies within the broad scope of the definition that has been given of "national security." For example, it is difficult to imagine any activity of the Canada Border Services Agency that would not be covered by the language in the definition, which includes the detection, prevention or investigation of interference with capabilities in relation to things such as public safety or border operations. CBSA has extensive powers and focuses in those areas and would now be able to receive information from any part of the Government of Canada in pursuit of its operations. CBSA is also one of the few enforcement agencies in Canada that has no independent oversight whatsoever. Unlike the RCMP or CSIS, the CBSA answers only to the minister.

In the national security context, imprecise drafting and lack of oversight are fatal to the trust and cooperation that are by far the most valuable tools that our national security agencies have. We welcome the opportunity to work with you to assist in crafting effective legislation.

The Chair: Thank you.

I will now call on the Criminal Lawyer' Association.

Michael Spratt, Member and Criminal Defence Counsel, Criminal Lawyers' Association: Mr. Russomanno and I appear before you today representing the Criminal Lawyers' Association. We're a non-profit organization comprised of over 1,200 criminal lawyers, and we support legislation that's necessary, modest fair and constitutional.

I would like to start by thanking this committee for inviting us to make submissions on this bill. It's a pleasure to appear before a truly independent body that, with sober second thought, can review legislation.

Bill C-51 is in need of review, in our opinion. The CLA adopts the position of the CBA, the CCLA, Professors Forcese and Roach, and the myriad of other groups who have been critical of this bill. Indeed, I was most disheartened to hear the testimony of the minister when he dismissed in some very strong terms the criticisms levelled by the CBA.

We are deeply concerned about, among other things, the liberal information-sharing amendments to the Criminal Code, peace bonds, preventative detention and the appalling lack of oversight contained in this bill. But today I want to focus on warrants — on

terrorisme ont été confirmées par les responsables du gouvernement. Je recommande aux membres de ce comité d'examiner de près les commentaires mis de l'avant par ces responsables sur la LCISC.

La LCISC va au-delà du partage de renseignements sur le terrorisme et bien au-delà du terrorisme djihadiste sur lequel se sont penchés de nombreux témoins qui ont comparu devant la Chambre et devant ce comité. Les responsables du gouvernement ont clairement indiqué que, selon la loi, n'importe quel service gouvernemental devait partager avec les 17 agences les renseignements répondant à la définition très générale qui a été donnée au terme « sécurité nationale ». Par exemple, il est difficile d'imaginer qu'une opération de l'Agence des services frontaliers du Canada ne soit pas couverte par le libellé de cette définition qui comprend la détection, la prévention ou l'enquête sur une interférence en matière de capacité ayant trait à la sécurité publique et aux opérations frontalières. Dans le cadre de ses opérations, l'ASFC, qui a de grands pouvoirs dans ces domaines, serait désormais en mesure de recevoir de l'information de n'importe quel organe du gouvernement du Canada. L'ASFC est un des seuls organismes d'application de la loi à ne pas être encadré par un organisme de surveillance indépendant. Contrairement à la GRC ou le SCRS, l'ASFC est seulement redevable au ministre.

Dans le contexte de la sécurité nationale, un libellé imprécis et un manque de surveillance sont fatals pour la confiance et la coopération qui sont de loin les outils les plus précieux pour nos agences de sécurité nationale. Nous serions heureux de collaborer avec vous afin d'élaborer une loi efficace.

Le président : Merci.

Je donne maintenant la parole à la Criminal Lawyers' Association.

Michael Spratt, membre et avocat criminaliste, Criminal Lawyers' Association : M. Russomanno et moi comparaissons pour représenter la Criminal Lawyers' Association. Nous sommes un organisme sans but lucratif regroupant plus de 1 200 avocats experts dans le droit pénal. Nous appuyons une loi qui est essentielle, modeste, équitable et constitutionnelle.

Tout d'abord je voudrais remercier le comité de nous avoir invités pour parler de ce projet de loi. C'est un plaisir de comparaître devant un organe véritablement indépendant qui évalue les projets de loi de façon objective.

Selon nous, il faut revisiter le projet de loi C-51. La CLA en convient avec l'ABC, l'ACLC, les professeurs Forcese et Roach et la myriade d'autres groupes qui ont critiqué ce projet de loi. En effet, j'étais complètement démoralisé quand j'ai entendu le témoignage du ministre qui rejetait dans les termes les plus vifs les critiques émises par l'ABC.

Ce qui nous inquiète beaucoup notamment, ce sont les modifications au Code criminel permettant un partage généreux d'information, les engagements de ne pas troubler l'ordre public, la détention préventive et l'absence consternante de surveillance

clause 42, proposed sections 12.1 and 21.1 — that allow the judiciary to authorize the state to breach the Charter, a back-door notwithstanding clause.

Our members deal with judicial authorizations every day. We know how this process works and we know how its flaws can be magnified under this legislation. We know that judicial warrants prevent — not authorize — Charter violations. For example, a warrant to search is what makes a search reasonable and thus not an illegal violation of the Charter. Empowering judges to authorize violation of the Charter is a perversion of the basic principles of our system. As Professor Forcese told you quite bluntly: It's a radical ideal that contorts the basic constitutional understandings and roles of the court.

Now, you have been told different by Minister Blaney, who says, "This is nothing new under the sky" and that judges issue warrants all the time. The minister is dead wrong. He's either misinformed or skewing his analysis. This is not "nothing new under the sky"; it's novel, profound and disturbing.

You also heard from Senior Assistant Deputy Minister Donald Piragoff, who disagreed with the plain reading of the legislation. He said:

> If I could just add to that, in the same vein, there's been a criticism that the bill would actually permit a violation of the Charter and engage the judge in a violation of the Charter. That's not possible because even judges are subject to the Constitution. Judges have to abide by the Charter just like everyone else.

He says that it's wrong to say that this would allow violations of the Charter because everyone, even judges, are subject to the Constitution.

But that's precisely what this bill does. The plain wording makes it clear, and the rationale offered by the senior assistant deputy minister contradicts this bill and, indeed, the government's position. Mr. Blaney is asking judges to bless, in advance, a violation of the Charter of Rights in a secret hearing that isn't subject to appeal, with only the government's side represented and different from the Criminal Code, with no notice, reporting provisions and little prospect that any violations or problems in that process will come to light.

Before I turn it over to Mr. Russomanno, I would like to dispel the notion advocated by Mr. Blaney that this is simply a further codification of powers already in the Criminal Code of Canada, under section 25.1. That's just a strained and misleading justification. In the Criminal Code, under section 25.1, police power is limited to criminal law and criminal investigations. Section 25.1 doesn't authorize a violation of the Constitution and doesn't permit unconstitutional searches or illegal detentions.

que prévoyait ce projet de loi. Mais je suis là, aujourd'hui, pour me concentrer sur les mandats — il en est question à l'article 42 et aux articles proposés 12,1 et 21,1 — qui permettent au judiciaire d'autoriser l'État à violer la Charte, soit une façon détournée d'invoquer une clause dérogatoire.

Nos membres s'occupent quotidiennement des autorisations judiciaires. Nous savons comment fonctionne le processus et comment ses lacunes pourraient être exacerbées en vertu de ce projet de loi. Nous savons que les mandats judiciaires évitent, et n'autorisent pas, de violer la Charte. Par exemple, un mandat de perquisition rend ladite perquisition raisonnable assurant ainsi qu'elle ne viole pas la Charte. Habiliter les juges à autoriser des violations de la Charte revient à détourner les principes de base de notre système. Comme le professeur Forcese vous l'a dit très franchement, c'est un idéal radical qui déforme les rôles et la vision constitutionnelle de base du tribunal.

Le ministre Blaney vous a donné un avis contraire. En effet il a dit : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil », et les juges émettent tout le temps des mandats. Le ministre a tout simplement tort. Soit il a été mal avisé, soit son analyse est biaisée. Il ne faut pas dire : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. » C'est nouveau, c'est grave et c'est troublant.

Le sous-ministre adjoint principal Donald Piragoff a également comparu, signalant son désaccord avec l'interprétation de ce projet de loi. Il a dit :

> Dans la même veine, j'aimerais simplement ajouter qu'on a reproché au projet de loi de permettre la violation de la Charte en amenant les juges à la violer. Cela n'est pas possible, car même les juges sont assujettis à la Constitution. Comme tout le monde, les juges doivent respecter la charte.

Il signale qu'on ne peut pas dire que cela permettrait une violation de la Charte car tout le monde, y compris les juges, sont assujettis à la Constitution.

Mais, c'est exactement ce que fait ce projet de loi. Il suffit de le lire pour le comprendre et l'argumentaire mis de l'avant par le sous-ministre adjoint principal contredit ce projet de loi et la position du gouvernement. M. Blaney demande aux juges de donner d'emblée leur aval à une violation de la Charte des droits lors d'une audience secrète qui ne peut pas faire l'objet d'un appel et où seul le gouvernement est représenté. Ce processus est différent du Code criminel, car il n'y a pas de préavis, pas de dispositions en matière de déclaration et peu de chances de mettre à jour une violation ou des problèmes qui surviendraient lors d'un procès.

Avant de donner la parole à M. Russomanno, je voudrais rejeter l'idée préconisée par M. Blaney, selon lequel il ne s'agirait que d'une codification plus poussée des pouvoirs déjà prévus par le Code criminel du Canada en vertu de l'article 25.1. Cette justification est tirée par les cheveux et trompeuse. En vertu de l'article 25.1 du Code criminel, les pouvoirs conférés à la police sont limités au droit pénal et aux enquêtes criminelles. L'article 25.1 n'autorise pas la violation de la Constitution et

Importantly, the police power in that section is vastly more transparent than this is, requiring reporting, notification and ultimately disclosure, in most cases. None of that applies to Bill C-51. It's misleading and ill-conceived to strain that analogy.

I will turn it over to Mr. Russomanno, who will provide details about the scope and the extent of problems we have currently seen with CSIS and how they could play out in our courts.

Leo Russomanno, Member and Criminal Defence Counsel, Criminal Lawyers' Association: Thank you for inviting me to your committee. It's always nice to come here and dialogue with parliamentarians.

There are important aspects of this bill we want to talk about, but this committee is faced with an embarrassment of riches in terms of opinions from experts such as Professors Forcese and Roach. The CBA paper was also very helpful for our purposes, as was the Civil Liberties Association.

Mr. Spratt and I are trying to bring some practical experience to the table, having litigated CSIS Act warrants in the past in an Ottawa criminal investigation, as well as security certificate cases that have involved CSIS muddying the waters with regard to being a policing organization, essentially, and dealing with some issues with their duty of candor.

We, as an organization, are concerned with the potential expansion of the scope of CSIS's powers to include policing. We are concerned with the government handing over the "keys to the tank," as it were, to CSIS with expanded powers, with very limited oversight. We are concerned that this *ex parte* proceeding, which is necessarily a part of the warrant process, does not provide any meaningful constraints. When we talk about CSIS as a policing agency, although the text of the bill may say otherwise, the fact that CSIS is able to potentially detain or carry out rendition of individuals is certainly cause for concern.

There are examples in our recent history that unsurprisingly suggest that CSIS, as an intelligence organization, has a limited ability to understand the transparent role that a policing agency might otherwise have. Police forces are familiar with their obligations to disclose information — to be candid with the court. There are some recent examples, particularly in the *Harkat* case, the *Jaser* case and the Federal Court case mentioned with the previous witness, Justice Major, in which CSIS has failed in its duty of candor to the court. That's a concern because it's an *ex parte* proceeding and we rely on that duty of full, frank and fair disclosure.

I'm happy to answer any questions in respect to the practical application of CSIS being more involved in criminal investigations. We believe that would lead to more complexity

n'autorise pas non plus les perquisitions anticonstitutionnelles ou les détentions illégales. Fait important, les pouvoirs conférés à la police en vertu de cet article sont bien plus transparents car ils sont la plupart du temps assortis d'une exigence de rapport, de notification et de divulgation. Aucun de ces mécanismes ne s'applique au projet de loi C-51. Cette analogie est trompeuse et mal avisée.

Je vais donner la parole à M. Russomanno, qui nous fournira des détails concernant la portée des problèmes que nous avons constatés au sein du SCRS et comment ces problèmes seraient traités dans les tribunaux.

Leo Russomanno, membre et avocat criminaliste, Criminal Lawyers' Association : Merci de m'avoir invité à votre comité. C'est toujours un plaisir de venir échanger avec des parlementaires.

Nous aimerions vous parler de plusieurs aspects importants de ce projet de loi, mais ce comité a déjà accès à une panoplie d'opinions provenant d'experts tels que les professeurs Forcese et Roach. Le document de l'ABC a aussi été très utile pour nos besoins, tout comme l'Association canadienne des libertés civiles.

M. Spratt et moi essayons de partager des expériences pratiques. Nous avons contesté des mandats en vertu de la Loi sur le SCRS par le passé dans une enquête criminelle à Ottawa. Nous avons aussi traité des affaires de certificats de sécurité dans lesquelles le SCRS semait la confusion concernant le fait d'être une organisation policière. Et nous avons traité des questions sur son obligation de franchise.

Notre organisation se préoccupe de l'ajout potentiel d'activités policières aux pouvoirs du SCRS. Nous craignons que le gouvernement donne les clés du pays au SCRS avec ses pouvoirs élargis, assortis d'une surveillance très limitée. Nous nous préoccupons du fait que la procédure *ex parte*, qui fait nécessairement partie du processus des mandats, n'impose pas de contraintes significatives. S'agissant du mandat policier du SCRS, même si le projet stiple le contraire, il est préoccupant que le SCRS puisse détenir ou extrader des individus.

Sans surprise, des exemples de notre histoire récente montrent que le SCRS, en tant qu'organisation de renseignement, comprend très peu le rôle transparent qui est celui d'une agence policière. Les corps policiers savent bien qu'ils ont l'obligation de divulguer des renseignements — d'être francs devant les tribunaux. Quelques exemples récents, particulièrement dans l'affaire *Harkat*, l'affaire *Jaser* et l'affaire de la Cour fédérale impliquant le témoin précédent, le juge Major, montrent que le SCRS n'a pas respecté son obligation de franchise devant les tribunaux. C'est une situation préoccupante parce qu'il s'agit d'une procédure *ex parte* et nous dépendons de l'obligation de divulgation franche, entière et juste.

Je serai ravi de répondre à vos questions concernant l'intervention accrue du SCRS dans les enquêtes criminelles. Nous croyons que cela pourrait rendre la procédure plus

in proceedings. We believe these powers to detain and possibly carry out rendition are also troubling, as well as the lack of transparency that one often sees with CSIS as an agency as a whole.

The Chair: Thank you.

Senator Runciman.

Senator Runciman: Thank you all for being here today; it's much appreciated.

We heard a comment earlier today — I think it was from the CSIS director — that in the anti-terrorism world, success is measured in terms of prevention rather than success. Relating that to the fact that you folks are primarily involved in the traditional criminal process, I wonder if that colours your views with respect to this legislation, because I don't think you would challenge the need for successful terrorism investigations and prosecutions. Given the nature of the new domestic threat, I would hope that all of you would agree it requires a greater preventive focus rather than where your expertise primarily lies, and that's in the traditional criminal process. I would like your reaction to that.

Mr. Spratt: I can't disagree that in the current climate those are all important things. However, from the criminal side, we have seen prosecutions fail, evidence excluded and indeed some very egregious behaviour on behalf of CSIS. In the *Jaser* case, Justice Code found that CSIS gave misleading information to the judge. One only needs to look at the SIRC report and Justice Mosley's decision to find out what can happen when there isn't full disclosure leading to authorizations that may not have been granted, or the *Majid* decision from Toronto where CSIS found child pornography as a result of a warrantless, unconstitutional search, something that would be available under this legislation. If you look at what happened at the criminal proceedings, that evidence was excluded, the charges were stayed and there were criticisms of CSIS.

Mr. Russomanno: I can follow up on that.

Senator Runciman: We don't have a lot of time. Maybe you will have an opportunity.

I wanted to follow up and get a sense of where you are coming from on these issues. I am inferring, perhaps incorrectly, that a lot of the concerns your organizations have — and we're hearing rumours about what might happen tomorrow with respect to the budget and the possibility of more monies being directed toward security and potentially oversight. If oversight is enhanced to address many of the concerns that you've expressed, would that allay most of your concerns?

Mr. Russomanno: That depends on the kind of oversight. I'm generally an optimistic person, but I'm not holding out too much hope, senator.

complexe. Les pouvoirs de détention et d'extradition sont aussi troublants, tout comme le manque de transparence qu'on observe souvent de la part du SCRS.

Le président : Merci.

Sénateur Runciman.

Le sénateur Runciman : Merci à vous tous de votre présence aujourd'hui; elle est très appréciée.

Quelqu'un nous a dit plus tôt dans la journée — je pense que c'était le directeur du SCRS — que dans le monde antiterroriste, le succès se mesure en fonction de la prévention. Vous travaillez principalement dans la justice pénale traditionnelle. Je me demande si cela ne biaise pas votre opinion de ce projet de loi, parce que je ne pense pas que vous contesteriez la nécessité de faire aboutir les enquêtes et les poursuites antiterroristes. Étant donné la nature de la nouvelle menace intérieure, j'espère que vous serez tous d'accord pour dire qu'il faut cibler davantage la prévention plutôt que votre domaine principal d'expertise : le processus pénal traditionnel. J'aimerais avoir votre réaction à cela.

M. Spratt : Je ne peux pas nier l'importance de ces éléments-là dans le climat actuel. Toutefois, d'un point de vue pénal, nous avons été témoins de l'échec des poursuites, de l'exclusion des preuves et même de comportements scandaleux de la part du SCRS. Dans l'affaire *Jaser*, le juge Code a trouvé que le SCRS avait donné de l'information trompeuse au juge. Il suffit d'examiner le rapport du CSARS et la décision du juge Mosley pour voir ce qui peut se produire lorsqu'il n'y a pas une divulgation entière menant à des autorisations qui n'ont peut-être pas été accordées. Ou bien on pourrait parler de la décision rendue dans l'affaire *Majid* à Toronto, quand le SCRS a trouvé de la pornographie juvénile suivant une perquisition anticonstitutionnelle sans mandat, un outil qui serait disponible dans le cadre de ce projet de loi. Si vous examinez ce qui s'est produit pendant les procédures pénales, vous verrez que les éléments de preuve ont été exclus, les accusations ont été suspendues et le SCRS a été critiqué.

M. Russomanno : Je peux élaborer à ce sujet.

Le sénateur Runciman : Nous n'avons pas beaucoup de temps. Vous aurez peut-être une occasion plus tard.

Je voulais comprendre votre perspective sur ces questions. Je présume, et j'ai peut-être tort, que nombre des préoccupations qu'ont vos organisations — et nous entendons des rumeurs concernant ce qui pourrait se produire demain à l'égard du budget et la possibilité de plus de financement consacré à la sécurité et peut-être à la surveillance. Si la surveillance était bonifiée sur les points qui vous inquiètent, est-ce que cela vous rassurerait?

M. Russomanno : Ça dépend du type de surveillance. En général, je suis une optimiste, mais dans ce cas, je n'ai pas beaucoup d'espoir, sénateur.

Senator Runciman: Well, from your appearances before our committees, I don't hold out much concern for support, either.

Mr. Russomanno: Then let me say this: As someone who believes in limiting government power, you may accuse me of being Conservative, which I'm not.

Senator Runciman: Don't worry about that.

Mr. Russomanno: I believe that if you're going to drastically expand state power to limit individuals' freedoms, you should have evidence to back it up, and I thought that was a Conservative ideal.

The Chair: Senator, if you could get to your question and if you could respond, then we won't get into a debate.

Senator Runciman: The CBA raised the privacy issues. You've expressed concern about information sharing among the federal departments and the damaging potential, as you see it. The bigger picture is what is inherently wrong with the different branches of government talking with each other and sharing information on defined grounds. There are areas within the current Privacy Act that essentially contemplate exactly the same thing that Bill C-51 is proposing. I'm having difficulty with your argument in that sense.

Mr. Edelmann: With respect to both of the senator's questions, the first on oversight, for us it's not just a question of adding more resources in the budget. It's that when you are talking about fundamental changes to the structure of the national security apparatus, the oversight should be integrated into the legal structure itself.

With what we're talking about now in terms of the oversight agencies, I recommend that you read the analysis of this by Professors Forcese and Roach around the silos that the oversight agencies currently find themselves in. This proposal breaks down the silos for the agencies but maintains them for the oversight. So even with more resources, the oversight is not done in a comprehensive way.

With respect to information sharing, I would suggest the problem here is that the discussion has been around information sharing for purposes of terrorism. What became clear in the clause by clause is that the intention of this information sharing act is much broader. I would suggest that this committee, and the committees of the house, ought to separate the information sharing act out of this bill so that it can be properly studied to understand what exactly the Canada Border Services Agency is going to do with this information, the Canada Revenue Agency and the other 17 listed agencies whose mandates have little or nothing to do with terrorism.

Ultimately, our criticism was that the definitions are not particularly restrictive, and that was confirmed by government officials. The intention of this is not terrorism; it is the broad

Le sénateur Runciman : Eh bien, si je me base sur vos comparutions devant le comité, je ne me préoccupe pas beaucoup de votre appui non plus.

M. Russomanno : Alors permettez-moi de dire une chose : je suis quelqu'un qui pense qu'il faut limiter les pouvoirs du gouvernement. Donc, vous m'accuseriez peut-être d'être conservateur, mais je ne le suis pas.

Le sénateur Runciman : Ne vous inquiétez pas.

M. Russomanno : Je crois que si vous élargissez de façon draconienne les pouvoirs de l'État afin de limiter les libertés individuelles, vous devriez pouvoir le justifier par des preuves. Je pensais que cela était un principe conservateur.

Le président : Sénateur, veuillez formuler votre question pour que le témoin puisse y répondre. Ne commençons pas un débat.

Le sénateur Runciman : L'ABC a soulevé la question de la protection de la vie privée. Vous avez soulevé une préoccupation au sujet du partage de renseignements entre les ministères fédéraux et des préjudices que cela pourrait causer, selon vous. Mais examinons le contexte plus large. Pourquoi les divers ministères du gouvernement ne devraient-ils pas se parler et partager des renseignements dans des conditions bien définies? Des articles de la Loi sur la protection des renseignements personnels actuelle visent essentiellement à faire exactement la même chose que ce que propose le projet de loi C-51. Et donc, j'ai de la difficulté à comprendre votre argument.

M. Edelmann : Par rapport aux deux questions posées par le sénateur, la première au sujet de la surveillance, pour nous, il n'est pas simplement question d'étoffer le budget. Lorsqu'on parle d'effectuer des changements fondamentaux à la structure de l'appareil de sécurité nationale, la surveillance devrait être intégrée dans la structure juridique même.

En ce qui a trait aux agences de surveillance, je vous recommande de lire l'analyse faite par les professeurs Forcese et Roach au sujet des vases clos dans lesquels elles fonctionnent actuellement. Cette proposition élimine les vases clos mais les maintient pour la surveillance. Donc même avec plus de ressources, la surveillance ne se fait pas de manière exhaustive.

Par rapport au partage de renseignements, le problème est que cette discussion vise le partage de renseignements pour lutter contre le terrorisme. Toutefois, pendant l'étude article par article, il est devenu évident que le but de cette loi de partage de renseignements est beaucoup plus large. Je propose à ce comité, et aux comités de la Chambre, de scinder la loi de partage de renseignements de ce projet de loi pour que vous puissiez bien comprendre comment ces renseignements seront utilisés par l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence du revenu du Canada et les 17 autres agences mentionnées, dont les mandats n'ont rien à voir avec le terrorisme.

Ultimement, notre critique était que les définitions ne sont pas particulièrement restrictives, une opinion qui a été confirmée par les fonctionnaires. L'intention de cela n'est pas le terrorisme; c'est

mandate of all 17 agencies as it intersects with a very broad definition of national security which, when you look at agencies like the CBSA, covers pretty much everything they do.

Senator Mitchell: Thanks to each of you. I think you're a testament as to how excellent, trained legal minds can identify and isolate issues clearly. You did a lot in a very short period of time, and you will note in a moment that I don't have one of those minds, but I admire them

My question is to clarify further. One of the things specifically mentioned by Mr. Gottardi is the issue of the difference between a warrant under the Criminal Code, which somehow avoids contravening the Charter because of a provision in the Charter, and the warrants contemplated under this act. Anybody can answer this. How is it that that provision applies in the first case but wouldn't apply in the second case, these newly contemplated warrants? Is there a way to make that occur so the warrant is not a warrant to break the law but it is consistent with the Charter? Or is that impossible?

Mr. Gottardi: When you're talking about Criminal Code warrants, you're mainly talking about search and seizure warrants for the most part. Under section 8, you have the built-in qualifier and the jurisprudential starting point that warrantless searches are unreasonable and if they were to go ahead, there would be a Charter breach.

The prior issuance of a judicial authorization, a warrant, renders what would have been unconstitutional as constitutional. So the warrant mechanism effects a change.

In the warrant that's contemplated in relation to the measures in the CSIS part of the bill, if you were to accept the understanding of how the warrant is supposed to work as described by Mr. Duffy, it's really not a warrant at all because he talks about the judge employing section 1 of the Charter — a section 1 analysis to decide whether or not the Charter breaching measure is going to be termed a "reasonable limit" under the Charter. But if it's a reasonable limit, then it's not a Charter breach. So the judicial opinion is just that. It's kind of like a section 1 comfort letter. It's not really a warrant that the government is seeking; it's a judicial opinion that the measures they seek to undertake aren't unconstitutional. That's fundamentally different from what a warrant is and what a warrant does under our Criminal Code and Constitution. It's something completely novel to our law and I think clearly unconstitutional.

Ms. Pillay: I would agree with what our colleague at the CBA has just said. I would add that the judicial warrant to comply with section 8 ensures all the checks and balances are in place so that what we have is reasonable search and seizure, not unreasonable. We are concerned about the other Charter protections engaged by the broader powers now contemplated for CSIS. So if we are

le vaste mandat de toutes les 17 agences en combinaison avec la très large définition de sécurité nationale. Si vous examinez des agences telles que l'ASFC, le terme de « sécurité nationale » couvre presque toutes leurs activités.

Le sénateur Mitchell : Merci à vous tous. Des esprits juridiques bien formés peuvent clairement identifier et isoler des problèmes. Vous témoignez de cette capacité-là. Vous avez fait beaucoup de travail dans une très courte période de temps. Vous noterez dans un instant que je n'ai pas ce genre d'esprit, mais je les admire.

Ma question vise un éclaircissement. Une des choses mentionnées en particulier par M. Gottardi est la question de la différence entre un mandat en vertu du Code criminel, qui vise en quelque sorte à éviter de contrevenir à la Charte en raison d'une disposition qui y est enchâssée, et les mandats visés par ce projet de loi. N'importe qui pourrait répondre à cette question. Comment se fait-il que cette disposition s'applique dans le premier cas, mais pas dans le deuxième, pour ces mandats envisagés par ce projet de loi? Est-ce qu'il y a un moyen de faire en sorte pour que le mandat ne soit pas un mandat pour contrevenir à la loi mais qu'il soit conforme à la Charte? Ou est-ce que ce serait impossible?

M. Gottardi : Lorsqu'on parle d'un mandat en vertu du Code criminel, on parle principalement d'un mandat de perquisition. En vertu de l'article 8, on part du principe de jurisprudence selon lequel les perquisitions faites sans mandat sont déraisonnables et constituent une violation de la Charte.

L'autorisation judiciaire préalable, c'est-à-dire un mandat, transforme ce qui aurait été anticonstitutionnel en quelque chose de constitutionnel. Donc le mécanisme du mandat effectue un changement.

Dans le mandat envisagé par rapport aux mesures prévues dans la partie SCRS du projet de loi, si vous acceptiez l'interprétation de M. Duffy concernant le fonctionnement convenable du mandat, ce n'est pas vraiment un mandat du tout parce qu'il parle d'un juge qui invoque l'article 1 de la Charte — pour décider si la mesure qui contrevient à la Charte sera qualifiée de « limite raisonnable » en vertu de celle-ci. Toutefois, si c'est une limite raisonnable, alors ce n'est pas une violation de la Charte. Donc c'est ça. C'est une opinion judiciaire. C'est un peu comme une lettre d'intention en vertu de l'article 1. Ce n'est pas vraiment un mandat que cherche le gouvernement; c'est une opinion judiciaire selon laquelle les mesures qu'il cherche à entreprendre ne sont pas anticonstitutionnelles. C'est tout à fait différent de ce qu'est un mandat et de ses effets en vertu du Code criminel et de la Constitution. C'est quelque chose de complètement nouveau dans la législation et je crois que c'est clairement anticonstitutionnel.

Mme Pillay : J'appuie ce que vient de dire notre collègue de l'ABC. J'ajouterais que le mandat judiciaire de respecter l'article 8 s'assure que tous les freins et contrepoids sont établis pour que nous puissions avoir une saisie et une perquisition raisonnables et non pas déraisonnables. Nous nous préoccupons des autres protections en vertu de la Charte qui seront affectées par les

looking at arbitrary protection or due process rights, it's inconceivable to us that it could be legal for there to be warrants in those cases.

Senator Mitchell: I have a lot of questions about oversight. Senator Runciman touched on the idea that if we had a better oversight, we would solve a lot of problems in the bill.

Ms. Pillay, you mentioned something that caught my interest. You talked about the era of integrated review or this context of integrated review. Could you elaborate on that?

Ms. Pillay: I am happy to, and thank you for the question.

This was set out clearly by Justice Dennis O'Connor in the Arar commission report when he said that in today's threat environment, which is relevant in 2015, our agencies are working in an increasingly integrated fashion. What we do not have is integrated review of how those agencies operate. So he suggested something, sort of like a super SIRC, if you will, which would allow for those legislative gateways into the silos that our colleagues have referred to.

Senator Mitchell: Is this the specific problem of SIRC not being able to pursue the ultimate destination of some information past the boundaries of CSIS, say into CSEC, CBSA or into another country?

Ms. Pillay: Yes, and it also goes beyond SIRC. The super SIRC was an analogy, but there must be some sort of body that can review where all this information is going. As you know from my last appearance before you, we are very concerned about agencies like CBSA that have no review process in place. So we are concerned about this.

Senator Mitchell: Thank you very much.

Senator White: Ms. Pillay, I'm trying to get my head around the disruption comments you made. What would you see as appropriate action by CSIS if they felt there was a need to disrupt an act that was about to occur?

Ms. Pillay: One the questions we have been asking at the CCLA from the outset is why these new disruption powers are necessary. To answer your question succinctly, I would say that right now, given what we know and the laws in place, we would look to the RCMP to be fulfilling these functions. We are concerned about bringing CSIS into this new realm, and we are also concerned about it blurring the lines between intelligence and evidence. As Justice Major and my other colleagues have said, this might undermine successful terrorism prosecutions in the future.

Senator White: If you look at other countries that have the ability for their similar agencies to disrupt, some of the Scandinavia countries, the U.K. and others, they have had it for a while now and have shown to support it overall by their actions, but more importantly, when you look at the RCMP and

pouvoirs élargis envisagés pour le SCRS. Donc si nous examinons la protection arbitraire ou le droit à l'application régulière de la loi, nous estimons inconcevable d'obtenir légalement des mandats dans ces cas-là.

Le sénateur Mitchell : J'ai beaucoup de questions concernant la surveillance. Le sénateur Runciman a fait valoir que si on avait une meilleure surveillance, on pourrait résoudre bien des problèmes que présente ce projet de loi.

Madame Pillay, vous avez mentionné quelque chose qui a attiré mon attention. Vous avez parlé de l'ère ou du contexte de la surveillance intégrée. Pourriez-vous nous en dire plus?

Mme Pillay : Je serai ravie de le faire, et merci pour la question.

Cela a été décrit clairement par le juge Dennis O'Connor dans le rapport de la Commission Arar lorsqu'il a dit que dans l'environnement actuel des menaces, qui est pertinent en 2015, nos agences travaillent de plus en plus de façon intégrée. Ce que nous n'avons pas, c'est une surveillance intégrée des activités de ces agences. Alors il propose quelque chose, comme une sorte de super CSARS, si on veut, qui créerait des passerelles législatives à l'intérieur de ces cloisons dont nos collègues ont parlé.

Le sénateur Mitchell : Est-ce que cela touche le problème du CSARS qui ne peut examiner la destination finale de certains renseignements une fois sortis du SCRS, disons vers le CSTC, l'ASFC, ou un autre pays?

Mme Pillay : Oui, et cela va également au-delà du CSARS. Le super CSARS était une analogie, mais il faut qu'il y ait une organisation qui peut examiner où vont tous ces renseignements. Comme vous le savez, suite à mon dernier témoignage ici, nous nous préoccupons beaucoup des agences comme l'ASFC où il n'y a pas de processus de surveillance. Cela nous inquiète.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup.

Le sénateur White : Madame Pillay, j'essaie de comprendre ce que vous avez dit à propos de la perturbation. D'après vous, que devrait faire le SCRS s'il avait l'impression qu'il fallait perturber une action qui allait se produire?

Mme Pillay : L'une des questions que l'ACLC pose depuis le départ, c'est pourquoi ces nouveaux pouvoirs de perturbation sont nécessaires. Pour répondre brièvement à votre question, je dirais que présentement, étant donné ce que nous savons et les lois existantes, c'est la GRC qui devrait jouer ce rôle. Nous nous inquiétons de donner ces nouveaux pouvoirs au SCRS, et nous nous préoccupons également que cela brouille la distinction entre les enseignements et les preuves. Comme le juge Major et mes autres collègues l'ont dit, cela pourrait empêcher que des poursuites en matière de terrorisme aboutissent à l'avenir.

Le sénateur White : Si on regarde les autres pays qui ont donné des pouvoirs de perturbation semblables à leurs agences, certains des pays scandinaves, le Royaume-Uni et d'autres, ils les ont depuis un certain temps et leurs actions démontrent qu'ils les appuient, mais ce qui est encore plus important, quand on pense à

their behaviour and actions in Canada, they don't police in Ontario or Quebec as a front-line jurisdictional police service. So it's easy to say, with the size of this country and the hundreds of cities and towns and 198 police agencies, that the RCMP, if they were one agency policing the whole country, it would probably be correct to say that disruption could be handed off that easily. But it just does not fit with the ability or even the capacity of the RCMP to pick something up in a moment's notice at a call in Ottawa or Smiths Falls or Cornwall and actually be able to handle the call for service. I'm trying to figure out whether or not you think, in that case only, the need for CSIS to be able to disrupt might actually save lives.

Ms. Pillay: I appreciate the question. In my mind it is not an answer to address a problem by creating a whole new problem, and that's what the CSIS amendments do. If we do not have adequate RCMP forces to assist in disruption activities, it is not an answer to say, "Let's just put CSIS there." This has to be thought through very clearly, how our CSIS officers are trained.

While I do not doubt the intentions of CSIS and the good work it does, we have a litany of cases in which CSIS has made errors. To increase the powers without addressing the systemic failures that contributed to those errors is, in my view, dangerous.

To respond to your first question, I do not want to pretend that I am an expert on what other agencies have done, but I have given thought to that. I would direct you to Professor Forcese's most recent blog on what other foreign agencies are doing and have done, the powers of other foreign agencies when it comes to collecting evidence, which should be distinguished, in any consideration of this, from disruption powers. I would refer you to that blog. I think it was dated April 16.

[*Translation*]

Senator Dagenais: My question is for Mr. Spratt and Mr. Russomanno. Why is it acceptable to stiffen minimum sentences in the case of assaults against women and children, and in case of sexual offenders, but unacceptable, as you suggest, to do the same in the case of those who commit terrorism-related crimes? Could you elaborate?

[*English*]

Mr. Spratt: I was actually quite pleased and surprised you brought up some of the other testimony that I've given.

In my reading, there are no minimum sentences in this bill, which might be a first for this government, but what has been the theme of our testimony —

[*Translation*]

Senator Dagenais: I am drawing a parallel.

la GRC et ce qu'elle fait au Canada, elle n'est pas le service policier de première ligne en Ontario et au Québec. Étant donné la taille du pays et les centaines de villes et de villages et les 198 agences policières, si la GRC était le service de police pour l'ensemble du pays, on pourrait dire que les activités de perturbation pourraient leur être transférées facilement. Mais la GRC n'a pas la capacité de répondre rapidement à un appel à Ottawa, à Smiths Falls ou à Cornwall et s'en occuper. J'essaie de comprendre si, dans un tel cas, vous pensez que des activités de perturbation du SCRS pourraient sauver des vies.

Mme Pillay : Merci pour la question. D'après moi, on ne corrige pas un problème en en créant un nouveau, et c'est la conséquence des changements au SCRS. Si nous n'avons pas assez de policiers de la GRC pour effectuer les activités de perturbation, ce n'est pas une solution que d'utiliser le SCRS. Il faut réfléchir très clairement à la façon dont les agents du SCRS sont formés.

Bien que je ne doute pas des intentions du SCRS et du bon travail qu'il fait, il y a eu toute une série de dossiers dans lesquels le SCRS a commis des erreurs. Accroître ses pouvoirs sans corriger les failles systémiques qui ont mené à ces erreurs est, d'après moi, dangereux.

Pour répondre à votre première question, je ne prétendrai pas que je suis une experte en matière de ce que les autres agences ont fait, mais j'y ai quand même réfléchi. Je vous renverrais vers le billet de blogue le plus récent du professeur Forcese qui traite de ce que les agences étrangères font et ont fait, de leurs pouvoirs en matière de collecte de la preuve, qu'il faut distinguer, dans ce contexte, des pouvoirs de perturbation. Je vous dirigerais vers ce blogue. Je pense que le billet date du 16 avril.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à M. Spratt et à M. Russomanno. Pourquoi est-il acceptable dans notre société d'augmenter les sentences minimales dans les cas d'agressions commises contre les femmes et les enfants, et d'augmenter les sentences des agresseurs sexuels? Vous dites que ce n'est pas acceptable dans le cas de ceux qui commettent des actes liés au terrorisme. Pouvez-vous apporter des précisions sur cette question?

[*Traduction*]

M. Spratt : J'étais assez ravi et surpris que vous ayez mentionné ce que j'ai dit lors d'autres témoignages.

Il ne semble pas y avoir de peine minimale dans ce projet de loi, ce qui est peut-être une première pour le gouvernement, mais ce qui a été le thème de notre témoignage...

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Je fais un parallèle.

[*English*]

Mr. Spratt: What has been a theme of our testimony is that evidence should be based —

[*Translation*]

Senator Dagenais: You are a lawyer. I am sure you understand me.

[*English*]

Mr. Spratt: The parallel between those submissions and this submission is this: The Charter and the Constitution should be the guiding light behind any legislation, and to have judges issue warrants for police officers to violate the Charter — we're not just talking about searches, but we could be talking about mobility rights, denying access into the country, detentions that are arbitrary, mass arrests. These are all possibilities. To co-opt the judiciary to provide illusory front-end but ultimately secret, *ex parte*, unreviewable, not "disclosable" and ultimately in criminal proceedings probably useless authorization for this type of activity runs contrary to the very principles that we should be seeking to defend when we advance legislation such as this.

So our testimony has been completely consistent. What appears not to be consistent is what the minister has told you and what the officials from the Department of Justice have told you. There appears to be some conflict there.

Mr. Russomanno: What we are primarily against is unconstitutional legislation. We want to avoid having to spend time litigating this in court, having this go through the process where within a few years the Supreme Court or a lower appellate court will inevitably find it to be unconstitutional. I don't want to say "unanimous," because I'm cautious, but there seems to be a wide scope of opinion amongst legal scholars that this particular provision is highly offensive and almost guaranteed to be unconstitutional. That's our concern.

[*Translation*]

Senator Dagenais: I understand that there can be consensus among lawyers, but there is also consensus amongst Canadians at large regarding the enforcement of laws that protect citizens. We often hear talk of the Charter of Rights and Freedoms, but we should also talk about duties and responsibilities. The government has the responsibility to protect its citizens. I am simply making a comment.

[*English*]

Senator Beyak: Thank you for your presentations.

New provisions in Bill C-51 are lowering the burden of proof for recognizance with conditions and preventive arrests. They expire July 15, 2018, and I wonder what your thoughts are on that section and if you agree with the sunsetting in 2018.

Ms. Pillay: We have no issue with the sunsetting. We think that's very important.

[*Traduction*]

M. Spratt : Ce qui a été un thème de notre témoignage, c'est que la preuve devrait être fondée...

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Vous êtes avocat. Je suis sûr que vous me comprenez.

[*Traduction*]

M. Spratt : Voici le parallèle entre ces deux mémoires : la Charte et la Constitution devraient guider toutes les lois, et demander au juge d'émettre un mandat pour que les policiers enfreignent la Charte — on ne parle pas ici seulement de fouille, mais il pourrait s'agir du droit de circuler, de refuser l'accès au pays, de détention arbitraire, d'arrestations de masse. Ce sont toutes des possibilités. D'utiliser le judiciaire pour obtenir une autorisation secrète, *ex parte*, qu'on ne peut examiner ni divulguer et qui sera probablement inutile dans le cadre de poursuites criminelles afin qu'elle serve de paravent à ce genre d'activité va à l'encontre des principes mêmes que l'on devrait défendre avec un tel projet de loi.

Alors notre témoignage est totalement cohérent. Ce qui ne l'est pas, c'est ce que le ministre et les fonctionnaires du ministère de la Justice vous ont dit. Il semble y avoir là des contradictions.

M. Russomanno : Nous sommes surtout contre toute loi inconstitutionnelle. Nous voulons éviter d'avoir à passer du temps à débattre de cela en cour, avec une situation où dans quelques années la Cour suprême ou une cour d'appel inférieure jugera de façon inévitable que cette loi est inconstitutionnelle. Je ne veux pas parler d'« unanimité », parce que je serai prudent, mais il semble y avoir un grand nombre d'experts juridiques qui trouvent que cette disposition est très choquante et presque certainement inconstitutionnelle. Voilà ce qui nous préoccupe.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Je comprends qu'il peut y avoir un consensus parmi les juristes, mais il y a aussi un consensus parmi les Canadiens en ce qui concerne l'application des lois pour assurer la sécurité des citoyens. On parle souvent de la Charte canadienne des droits et libertés, mais on devrait aussi parler des devoirs et des responsabilités. Le gouvernement a la responsabilité de protéger les citoyens. C'est simplement un commentaire.

[*Traduction*]

La sénatrice Beyak : Merci pour vos exposés.

De nouvelles dispositions du projet de loi C-51 diminuent le fardeau de la preuve pour les engagements assortis de conditions et les arrestations préventives. Elles prendront fin le 15 juillet 2018. J'aimerais savoir ce que vous pensez de cet article, et si vous êtes d'accord pour que ces dispositions prennent fin en 2018.

Mme Pillay : Le fait qu'elles prennent fin ne nous pose pas de problème. Nous croyons que c'est très important.

But we're very concerned about the lowering of thresholds, lowering from "likely" to "may." We think this broadens it. The CCLA has spoken out before about recognizance with conditions and preventive detention and our concerns around this in general. I'd be happy to elaborate if you would like.

Senator Beyak: If anyone has thoughts I'd appreciate it, because it seems to be contentious out in the general public.

Ms. Pillay: I will say one thing before I hand it over to my colleagues, because I'm sure they have thoughts on this. Recognizance with conditions in the anti-terror context is concerning. We have asked but have not been given an answer as to why either individual in the October tragedies was not detained. We do not know the answer to that.

What we do know the answer to is that in the national security context, surveillance is an important tool, and if someone comes under suspicion, it is beneficial to survey that person. Cutting off their Internet access, cutting off their ability to interact with other people, might actually undermine the ability to gather surveillance. One of the senators brought up some of the international perspectives, in the U.K., in some of the parliamentary committees that looked at control orders, and this is one of the results that was found. The issue is that they are not always necessarily useful, but they can actually be detrimental.

I want to add that the CCLA, and I think all of us, but speaking for the CCLA, we certainly agree and understand and support the government in its duty — and it's a duty — to keep Canada and Canadians safe. They have shown that with the 19 convictions, with the VIA Rail and the Toronto 18 successful prosecutions and convictions. So the question we have asked is why these new powers are necessary. We have not received a satisfactory answer to that.

The Chair: Having had these hearings since October, there has been a general concern raised time and again at the hearings in respect to the number of individual Canadians who are involved either directly or indirectly in terrorism, and it's almost impossible, it seems, to be able to apprehend them in one manner or another.

We do have some convictions, but when compared to any other jurisdiction, whether it be the United Kingdom or otherwise, our actual proceedings are very minimal. That was told to us at the last hearing by Commissioner Paulson, who said they had to look at the thresholds so they could take certain actions to prevent harm to Canadians. I just put on that the record.

Senator Baker: I congratulate the committee for inviting these witnesses here today, because they have experience in litigation, especially Mr. Russomanno and Mr. Spratt. Mr. Russomanno is involved in a lot of cases involving terrorism that we can read in our case law.

Mais nous nous inquiétons beaucoup de l'abaissement des seuils, de le faire passer de « probable » à « peut ». Nous croyons que cela élargit la portée. L'ACLC a déjà parlé de ses préoccupations concernant l'engagement assorti de conditions et la détention préventive. Je serais ravie d'élaborer à ce sujet si vous le désirez.

La sénatrice Beyak : Si quelqu'un a des commentaires à ce sujet, je les apprécierais, parce que cela semble controversé dans la population en général.

Mme Pillay : Je dirai une chose avant de céder la parole à mes collègues, parce que je suis certaine qu'ils ont des observations à faire à ce sujet. L'engagement assorti de conditions dans le contexte de la lutte contre le terrorisme est inquiétant. Nous avons demandé pourquoi les individus liés aux drames d'octobre n'avaient pas été détenus, mais nous n'avons pas reçu de réponse. Nous ne savons pas pourquoi.

Par contre, nous savons que dans un contexte de sécurité nationale, la surveillance est un outil important, et qu'il peut être avantageux de surveiller les suspects. Bloquer leur accès Internet, leur capacité d'interagir avec d'autres, peut en fait miner la capacité de recueillir des renseignements. L'un des sénateurs a parlé de ce qui se faisait dans d'autres pays, et au Royaume-Uni, dans les comités parlementaires qui ont examiné les ordonnances de contrôle, voilà un des résultats que l'on a constatés. Ces ordonnances ne sont pas toujours utiles et peuvent parfois être nuisibles.

J'aimerais ajouter que l'ACLC, et je crois que nous tous, mais je parle au nom de mon association, comprend que le gouvernement a la responsabilité de protéger le Canada et les Canadiens, et nous l'appuyons à cet effet. On l'a vu avec les 19 condamnations, avec les poursuites et les condamnations qui ont abouti pour VIA Rail et le Groupe des 18 de Toronto. Alors nous avons demandé pourquoi ces nouveaux pouvoirs sont nécessaires. Nous n'avons pas reçu de réponse satisfaisante.

Le président : Nous tenons ces audiences depuis octobre, et il y a eu une préoccupation générale soulevée souvent concernant le nombre de Canadiens qui participent directement ou indirectement au terrorisme, et il semble que c'est presque impossible de les arrêter pour une raison ou une autre.

Il y a eu des condamnations, mais lorsqu'on se compare à d'autres pays, que ce soit le Royaume-Uni ou d'autres, il y a eu très peu de poursuites. C'est ce que nous a dit le commissaire Paulson à la dernière séance, qui a ajouté qu'il fallait examiner les seuils afin de pouvoir agir pour protéger les Canadiens. Je voulais simplement le dire.

Le sénateur Baker : Je félicite le comité d'avoir invité ces témoins aujourd'hui, parce qu'ils ont de l'expérience dans des procès, surtout M. Russomanno et M. Spratt. M. Russomanno a travaillé sur beaucoup d'affaires touchant au terrorisme qui sont dans la jurisprudence.

I noted that the last two witnesses, Mr. Spratt and the previous witness before the committee, referred to the case of *Jaser*, which was decided six months ago. For anyone who is interested and wants to read it, it's an Ontario judgment, 6424, that you can obtain, and it's the famous Michael Code who gave it.

My question is to Mr. Russomanno, who has experience in this field. Before I do, just an observation: I have noticed that there has been no comment so far on the new 12.2 in this bill. Now, in normal circumstances, police officers, if they're exercising a warrant for covert activities, are restricted in that they cannot interfere with the bodily integrity of any person. This bill, under a new 12.2, says that CSIS cannot kill somebody, number 1, cannot sexually assault the person, number 2, and cannot inflict bodily harm as defined by section 2 of the code, which is not transient harm in nature. I'm surprised that no one has actually referenced this difference between what a police officer can do and what the CSIS officials can do.

My question, though, to Mr. Russomanno. We have all of these warrants out there, and the government, in their good sense, introduced Bill C-44 to correct a problem that we have in foreign nations in the execution of warrants. That's why the government introduced Bill C-44, so that CSIS could act in foreign nations. But we've got this huge problem that since 2009 we have this massive number of warrants, about a thousand I've seen evidence on that SIRC has disclosed, enough to fill this room, evidence — and could you clarify this for our committee — that may not ever be able to be used in evidence in any criminal prosecution. How does that work, Mr. Russomanno, in that CSIS is a third party and the RCMP would be bringing the charge? Is it correct that we've got this huge problem on our hands in Canada with all of this evidence collected to date by CSIS?

Mr. Russomanno: I will go beyond yes or no.

There may be a problem in that, as the law stands now, CSIS is viewed as a third party. So if a counsel for someone charged with a terrorism offence seeks to have disclosure of a CSIS Act warrant, they would have to bring a third party records application.

Senator Baker: *O'Connor*.

Mr. Russomanno: Yes, under *O'Connor*, as was done by John Norris and Bruce Davis in the most recent case, the VIA Rail case in Toronto. That adds certain complexity to the proceedings and lengthens the proceedings perhaps.

Where a CSIS Act warrant is used by a traditional policing agency, such as the RCMP, to obtain their own Part 6 or wiretap authorizations, then the constitutionality of those subsequent Part 6 warrants depends on the constitutionality of the original CSIS Act warrant. So in that case and in a case that I was

J'ai noté que les deux derniers témoins, M. Spratt et le dernier témoin qui est venu ici, ont fait référence à l'affaire *Jaser*, pour laquelle un jugement a été rendu il y a six mois. Si cela vous intéresse, c'est le jugement 6424 de l'Ontario, et c'est le célèbre Michael Code qui a rendu le jugement.

Ma question s'adresse à M. Russomanno, qui a de l'expérience dans ce domaine. Juste avant, une observation : j'ai remarqué qu'il n'y a pas eu d'observations jusqu'à maintenant sur le nouvel article 12.2 du projet de loi. Dans des circonstances normales, des policiers, qui appliquent un mandat pour des opérations secrètes, ne peuvent pas porter atteinte à l'intégrité physique d'une personne. L'article 12.2 de ce projet de loi indique que le SCRS ne peut pas, premièrement, tuer quelqu'un, deuxièmement, agresser sexuellement la personne, et ne peut pas causer de lésions corporelles telles que définies à l'article 2 du Code criminel, qui ne sont pas de nature passagère. Je suis surpris que personne n'ait parlé de cette différence entre ce que les policiers et les agents du SCRS peuvent faire.

Cependant, ma question s'adresse à M. Russomanno. Il y a beaucoup de mandats émis, et le gouvernement a décidé de présenter le projet de loi C-44 pour corriger un problème par rapport à l'exécution de ces mandats dans les autres pays. Voilà pourquoi le gouvernement a déposé le projet de loi C-44, pour que le SCRS puisse agir dans les autres pays. Mais depuis 2009, il y a l'énorme problème de ce nombre faramineux de mandats, environ 1 000 d'après les renseignements divulgués par le CSARS, assez pour remplir cette salle, et des preuves — et pourriez-vous clarifier cela pour nous — qu'on ne pourra jamais utiliser dans le cadre de poursuites criminelles. Monsieur Russomanno, comment cela fonctionne-t-il quand le SCRS est un tiers parti et la GRC dépose les accusations? Est-ce exact que le Canada a devant lui un énorme problème avec toutes les preuves recueillies jusqu'à maintenant par le SCRS?

M. Russomanno : J'irai plus loin que seulement répondre oui ou non.

Il peut y avoir un problème, parce que, en vertu des lois actuelles, le SCRS est perçu comme un tiers parti. Si l'avocat d'une personne accusée d'infraction en matière de terrorisme veut que soit divulgué un mandat obtenu en vertu de la Loi sur le SCRS, il doit déposer une demande de divulgation de dossier en possession d'un tiers.

Le sénateur Baker : L'affaire *O'Connor*.

M. Russomanno : Oui, dans l'affaire *O'Connor*, comme John Norris et Bruce Davis l'ont fait dans l'affaire la plus récente, celle de VIA Rail à Toronto. Cela ajoute un degré de complexité à l'instance et peut la prolonger.

Lorsqu'un mandat en vertu de la Loi sur le SCRS est utilisé par une organisation policière classique, comme la GRC, pour obtenir ses propres autorisations de mise sur écoute, alors la constitutionnalité des mandats subséquents de mise sur écoute dépend de celle du mandat initial obtenu en vertu de la Loi sur le

involved in here in Ottawa, the original CSIS Act warrant can be challenged in Superior Court with your criminal trial judge. You can seek leave to cross-examine that CSIS agent.

Senator Baker: A CSIS warrant, a secret warrant?

Mr. Russomanno: It's a secret warrant that then the Crown and the police would disclose with redactions. Very often, as occurred in our case, as well as in the Toronto case, the Crown might say, "We're choosing not to rely on paragraphs X, Y and Z. They're redacted anyway, so we don't have to get into the business of litigating whether those should be unredacted." But it does add a potential layer of complexity to the proceedings. The CSIS affiant would be required to provide full, frank and fair disclosure in the information to obtain the warrant, just as any police affiant would. This is what I identified in my opening statement; there is a culture within CSIS that is, unsurprisingly, one that is directed toward secrecy and intelligence gathering, rather than evidence and the disclosure that this necessarily entails in a criminal proceeding.

So, yes, there are ways in which you can challenge a CSIS Act warrant in a criminal case. When the criminal warrant or the police warrant under the Criminal Code relies on the CSIS Act warrant, then you necessarily have standing to challenge the CSIS Act warrant.

Senator Baker: So we have a problem.

Mr. Russomanno: Let me just add that there is a layer of complexity in addition to that with national security evidence. Where the government wants to have otherwise relevant information kept from the defendant's view, they have to bring an application under section 38 of the Canada Evidence Act, and those proceedings, the Supreme Court has ruled, are within the jurisdiction of the Federal Court. So it's actually a parallel proceeding where you would have to get an amicus to be able to go beneath those redactions, which I, as counsel, would not be allowed to see. That's a whole separate proceeding that takes place and has to occur prior to the criminal trial taking place.

It has been our experience — my experience certainly — where a trial is put on hold or the criminal proceedings are put on hold because the government is making certain claims with respect to national security. So you have to go off to Federal Court. Before you can proceed in criminal court, you have to go before a Federal Court judge and argue whether those redactions should be lifted or not. Ultimately, if the judge orders that they be lifted, then the state might have an important decision to make as to whether they stay these proceedings rather than disclose this sensitive national security information.

This is like an onion of sorts, with layers to peel back, but this is a potential problem with national security investigations.

SCRS. Alors dans ce cas, et pour une affaire à laquelle j'ai participé ici à Ottawa, le mandat initial en vertu de la Loi sur le SCRS peut être contesté en Cour supérieure auprès de votre juge d'instance criminelle. Vous pouvez demander la permission de contre-interroger l'agent du SCRS.

Le sénateur Baker : Un mandat du SCRS, un mandat secret?

M. Russomanno : C'est un mandat secret que la Couronne et les policiers divulgueraient avec du caviardage. Très souvent, comme dans notre affaire, de même que dans l'affaire de Toronto, la Couronne décide de ne pas utiliser les paragraphes X, Y et Z qui sont caviardés, afin d'éviter les procédures pour voir si les paragraphes en question devraient ne pas être censurés. Cela ajoute une étape complexe aux instances. Le déposant du SCRS doit fournir de façon entière, franche et juste les renseignements utilisés pour obtenir le mandat, comme tout déposant des policiers devrait le faire. Voilà ce dont j'ai parlé dans mon exposé préliminaire; il y a une culture au SCRS qui est, sans surprise, orientée vers le secret et la collecte de renseignements, plutôt que les preuves et la divulgation nécessaire dans une instance criminelle.

Alors, oui, il est possible de contester un mandat en vertu de la Loi sur le SCRS dans une affaire criminelle. Lorsque le mandat en matière criminelle ou le mandat lancé par la police en vertu du Code criminel s'appuie sur un mandat émis en vertu de la Loi sur le SCRS, vous avez alors le droit de contester le mandat émis en vertu de la loi sur le SCRS.

Le sénateur Baker : Il y a donc un problème.

M. Russomanno : J'ajouterai que les preuves en matière de sécurité nationale ajoutent à la complexité. Lorsque le gouvernement ne veut pas que le défendeur ait accès à des renseignements qui seraient pertinents, il doit présenter une demande en vertu de l'article 38 de la Loi sur la preuve au Canada, et la Cour suprême a statué que ces cas sont de la juridiction de la Cour fédérale. Il y a donc une instance parallèle où il faut un amicus de la cour qui peut regarder sous le caviardage que moi, à titre d'avocat, je ne peux pas voir. C'est une instance distincte qui a lieu avant le procès au criminel.

Nous avons connu des cas — du moins cela a été mon expérience — où un procès, criminel ou autre, est interrompu à cause de revendications du gouvernement concernant la sécurité nationale. Il faut alors s'adresser à la cour fédérale. Avant de procéder au procès criminel, il faut se présenter en cour fédérale pour obtenir une décision sur l'opportunité des caviardages. En fin de compte, si le juge décide qu'ils n'ont aucune raison d'être, alors l'État doit décider s'il préfère abandonner la poursuite ou divulguer de l'information sensible quant à la sécurité nationale.

C'est comme un oignon, avec toutes ses pelures, mais c'est un problème inhérent aux enquêtes liées à la sécurité nationale.

Senator Jaffer: When I listen here, I have this very uneasy feeling that there is an assumption that everybody that the security services are pursuing is a terrorist or has done something wrong. The issue was raised that CBSA has no oversight. We all know that, just two months ago, Benatta's case was settled because he had suffered unlawful treatment after 9/11 because of what the federal government did. He spent five years in prison. I will use his words.

> People need to understand a terrible injustice was done to me. I was labelled a terrorist because I happened to be Muslim. . . . That is racial profiling at the worst. These Canadian officials ruined my life without a second thought, and that is really hard to bear.

The Canadian government settled with him two months ago because an injustice was done. Not everyone that the security forces deal with is a terrorist. They are innocent people who get caught, and that's why we have rules.

My concern is the sharing of information with 17 agencies, and then there is a provision if it's shared in good faith and if there is a breach. For example, an Arar will never now be compensated if this bill goes through because the federal government has taken care of an Arar situation. I would like some of you to comment because there is an underlying assumption here that CSIS only goes after terrorists. There are innocent people who get caught too.

Mr. Spratt: I think an important point to add to that question is something we see in criminal law all the time. For each warrant that is struck down in court, that's the tip of the iceberg. There are hundreds of warrants that we're not aware of because charges aren't laid.

That problem is compounded in this bill. We have mass information sharing. You have sort of oversight on the back end that is inadequate and at the front end, on the back of this massive information sharing, new powers. You have a real lack of oversight and an increased secrecy.

To link your question to what Senator Baker was saying, I would be very shocked to see any RCMP warrant or any criminal charges proceed to completion on the back of Charter breaches perpetrated by CSIS.

So when you combine the lack of front-end oversight with liberal information sharing and the secrecy involved, we might not know even that there is a problem until some government 50 years in the future is apologizing for what happened tomorrow.

La sénatrice Jaffer : En vous écoutant, j'ai l'horrible sentiment que l'on présume que tous ceux qui font l'objet d'une enquête par les services de sécurité sont présumés être des terroristes ou avoir des choses à se reprocher. On a dit qu'un des problèmes avec l'ASFC, c'est qu'ils n'ont aucun pouvoir de contrôle. Or, nous savons qu'il y a à peine deux mois, l'affaire Benatta a été déraillée à cause d'un traitement illégal que ce monsieur avait subi après le 11 septembre, notamment à cause des actions du gouvernement fédéral. Il a passé cinq ans en prison, et je le cite :

> Les gens doivent comprendre qu'une iniquité a été commise à mon égard. J'ai été étiqueté comme un terroriste tout simplement parce que j'étais musulman. C'est du profilage racial de la pire espèce. Ces fonctionnaires canadiens m'ont gâché la vie sans hésiter, et c'est très difficile à accepter.

Le gouvernement canadien a conclu une entente avec lui hors cour parce qu'il reconnaissait qu'une injustice avait été commise. Mais pas tous les suspects poursuivis par les forces de sécurité sont des terroristes. Il y a des innocents qui sont ciblés, et c'est pourquoi nous avons des règles.

Je m'inquiète que si l'on partage cette information avec 17 agences différentes, même si cette information est partagée de bonne foi, qu'il y ait des erreurs ou des dérapages. Par exemple, une personne comme M. Arar n'aurait jamais droit à un dédommagement en vertu de ce projet de loi, car le gouvernement fédéral a bien prévu son coup. Je voudrais savoir ce que vous en pensez, car ce projet de loi est fondé sur la présomption de culpabilité, sur la présomption que le SCRS ne s'en prend qu'aux terroristes. Or, il y a sûrement des innocents qui se font prendre dans les mailles du filet.

M. Spratt : Il faut ajouter à cette question une réalité du droit criminel. C'est-à-dire que pour chaque mandat qui est infirmé par la cour, il en existe des centaines d'autres. C'est la pointe de l'iceberg. Il y a des centaines de mandats dont nous n'avons pas connaissance tout simplement parce que des accusations n'ont pas été portées.

Or, ce problème est aggravé par ce projet de loi. Il s'agit de partage d'information en masse. D'une part, le contrôle du partage d'information était inadéquat, et d'autre part, ce partage d'information en masse s'assortit de nouveaux pouvoirs. Donc, un manque de contrôle se conjugue avec une augmentation du secret.

Pour lier votre question à ce que disait M. Baker, je serais très surpris de voir un mandat de la GRC ou des poursuites criminelles aboutir relativement à des violations de la Charte perpétrées par la SCRS.

Ainsi, lorsque l'on conjugue un manque de contrôle avec un partage d'information débridée et un niveau de secret rehaussé, on pourrait ne même pas connaître l'existence d'un problème jusqu'à ce qu'un gouvernement dans 50 ans se mette à présenter des excuses pour ce qui arrive demain.

Ms. Pillay: I would like to add that we address many of those comments in our detailed written submissions, but I also want to add that I agree with your concerns. The CCLA hears frequently from different groups around the country. In 2012, we held a conference called the Social Cost of National Security, where we had people telling us, not only from Muslim communities but also from Sikh and other communities where people identify themselves as visible minorities, that they feel that they have somehow come under suspicion. So our concern with the SCISA, which is what I said in my oral comments and elaborate on in the written comments, is that this mass sharing of information beyond terrorist activities as defined in section 2 of SCISA allows for all of these agencies to have information on people inside of Canada, to form profiles on them, and it can create a distrust that is exactly what we do not want when we want to work with communities to fight such things as radicalization and other existing threats.

Mme Pillay : Je voudrais ajouter que l'ACLC entend souvent des plaintes de différents groupes partout au Canada. En 2012, nous avons organisé une conférence intitulée « Social Cost of National Security » au cours de laquelle toutes sortes de gens, non seulement des musulmans, mais également des sikhs et d'autres membres de communautés de minorités visibles, nous ont dit qu'ils sentaient qu'ils étaient désormais suspects. Ce qui nous inquiète avec cette loi, comme je le disais dans mon intervention orale et en détail dans mon mémoire écrit, c'est que le partage d'information à grande échelle, bien au-delà des activités terroristes, tel que prévu à l'article 2 de la loi, permet à toutes ces agences d'obtenir de l'information sur des gens au Canada, de créer des dossiers sur ces gens, ce qui sème la méfiance, ce qui est exactement contraire aux objectifs que sont la lutte contre la radicalisation et les menaces existantes.

Senator Day: There has been reference to the written submission of the Canadian Bar Association with the 22 different recommendations. That hasn't been circulated — it has been received?

Le sénateur Day : Dans votre mémoire écrit, vous parlez de l'Association du Barreau canadien et de ses 22 recommandations. Ce document n'a pas été distribué — a-t-il été reçu?

The Chair: That was circulated last week.

Le président : Il a été distribué la semaine dernière.

Senator Day: That's the same document that you referred to as being helpful. I understand that document, then.

Le sénateur Day : C'est le même document que vous avez dit être très utile. J'imagine que c'est ce même document, donc.

The written submissions from the other witnesses we have not seen, but we will in due course.

Nous n'avons pas encore vu les mémoires d'autres témoins, mais j'imagine que ça ne saurait tarder.

The Chair: It will be circulated as soon as it's translated.

Le président : Le mémoire sera distribué dès qu'il sera traduit.

Senator Day: Our rule here is that they have to be in both official languages.

Le sénateur Day : Notre règle veut que tout document soit distribué dans les deux langues officielles en même temps.

You made reference two or three times today to us having studied this matter for the last six months. Generally speaking you're right, but it's important for the record to reflect that what we're engaged in now is a pre-study on Bill C-51 and that the evidence we're gathering here now is for Bill C-51, not for Bill C-44. It is not for the general study but for the purpose of studying Bill C-51.

Vous avez dit à deux ou trois reprises que vous étudiez cette question depuis six mois. En principe, vous avez raison, mais il convient de préciser que nous sommes ici réunis pour mener une étude préliminaire du projet de loi C-51, et que nous recueillons des preuves aux fins du projet de loi C-51, et pas du C-44. Nous ne sommes pas là à des fins d'études générales, mais plutôt afin d'étudier précisément le projet de loi C-51.

The Chair: I want to thank you for clarifying that for the record. They're interrelated and it is fortuitous for the committee that we're doing our terrorism study. We've done Bill C-44 and are now going into Bill C-51. It serves us well in respect to the overall study.

Le président : Merci de clarifier ce point aux fins du compte rendu. Ces deux projets de loi sont interreliés, et il se trouve, heureuse coïncidence, que nous étudions le terrorisme. Nous avons déjà étudié le projet de loi C-44, et nous passons maintenant au C-51. L'un éclaire l'autre.

I want to thank our witnesses for appearing. We appreciate the time and effort you put into your submissions. They were very well thought out.

Je souhaite remercier les témoins d'avoir comparu. Nous apprécions le temps et l'effort que vous avez consacré à vos exposés, qui étaient très réfléchis.

We will reconvene at 1 p.m. on Thursday to continue our study of Bill C-51. I am going to try to see if we can get a new location for Thursday at Centre Block so we can accommodate the house proceedings, but you'll be notified in due course.

Nous nous reverrons à 13 heures jeudi prochain pour poursuivre notre étude du projet de loi C-51. J'essaierais d'obtenir une nouvelle salle pour jeudi à l'édifice du Centre afin que nous puissions vaquer à nos obligations à la Chambre, mais je vous en donnerai des nouvelles.

Thank you for coming.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, April 23, 2015

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1:33 p.m. to examine the subject matter of Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act, to amend the Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

Senator Daniel Lang (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I want to welcome everyone to the Senate Standing Committee on National Security and Defence for Thursday, April 23, 2015.

Before we welcome our witnesses, I would like to begin by introducing the people around the table. My name is Daniel Lang, Senator for Yukon. On my immediate left is the clerk of the committee, Adam Thompson. I would like each senator to introduce themselves and state the region they represent, starting with our deputy chair.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

Carolyn Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Ngo: Thanh Hai Ngo, Ontario.

Senator Kenny: Colin Kenny, Ontario.

Senator Day: Joseph Day, Saint John—Kennebecasis, New Brunswick.

Senator Runciman: Bob Runciman, Thousand Islands and Rideau Lakes, Ontario.

Senator Beyak: Lynn Beyak, Northwestern Ontario.

Senator Jaffer: Mobina Jaffer, British Columbia.

The Chair: Colleagues, the Senate has referred to this committee the subject matter of Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act, the Secure Travel Act, to amend the Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Services Act and the Immigration and Refugee Protection Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

Joining us today as we continue our pre-study of Bill C-51 are the Honourable Jean-Pierre Plouffe, Commissioner, and Mr. J. William Galbraith, Executive Director, Office of the Communications Security Establishment Commissioner; Mr. Ian McPhail, Chair, and Mr. Richard Evans, Senior

Merci à tous.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 23 avril 2015

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 h 3, pour étudier la teneur du projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Le sénateur Daniel Lang (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à la séance du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense du jeudi 23 avril 2015.

Avant d'accueillir nos témoins, j'aimerais commencer par présenter les personnes qui prennent place autour de la table. Je m'appelle Dan Lang, et je suis sénateur du Yukon. Immédiatement à ma gauche se trouve le greffier du comité, Adam Thompson, et j'aimerais faire un tour de table et inviter chaque sénateur et sénatrice à se présenter et à dire quelle région il ou elle représente, à commencer par notre vice-président.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Ngo : Sénateur Ngo, de l'Ontario.

Le sénateur Kenny : Colin Kenny, de l'Ontario.

Le sénateur Day : Joseph Day, de Saint John—Kennebecasis, au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Runciman : Bob Runciman, de Mille-Îles et Rideau Lakes, en Ontario.

La sénatrice Beyak : Lynn Beyak, du Nord-Ouest de l'Ontario

La sénatrice Jaffer : Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

Le président : Chers collègues, le Sénat nous a renvoyé le projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Dans le cadre de notre étude préliminaire du projet de loi C-51, nous accueillons aujourd'hui l'honorable Jean-Pierre Plouffe, commissaire, et M. J. William Galbraith, directeur exécutif, du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications; M. Ian McPhail, président, et M. Richard

Director, Operations, Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP; and Mr. Michael Doucet, Executive Director, Security Intelligence Review Committee.

Thank you for taking the time to join us today. We are pleased to welcome you back and to acknowledge the work you do to ensure our security agencies are fulfilling their mandates respecting Canadian laws.

I understand each organization has an opening statement. I would invite Mr. Plouffe to begin, followed by Mr. Doucet and Mr. McPhail.

Hon. Jean-Pierre Plouffe, Commissioner, Office of the Communications Security Establishment Commissioner: Mr. Chair and honourable senators, I am pleased to be back to appear before this committee on matters that touch upon my office. I am accompanied today by Mr. J. William Galbraith, executive director of my office.

[*Translation*]

You have my biographical note, so I will not spend time going over that, but I would like to say that I have found that my decades-long experience as a judge has stood me in very good stead in my first year and a half as CSE Commissioner. I would like to make a few quick points about my office before commenting on Bill C-51.

I am independent and at arm's length from government. My office has its own appropriation granted by Parliament. I have all the powers under part II of the Inquiries Act which gives me full access to all CSE facilities, files, systems and personnel, including the power of subpoena, should that be necessary, to complete my reviews.

I have 11 full-time staff, 8 of whom are focused on review; they are complemented by subject matter experts under contract, two of whom also conduct reviews. I also have both in-house and independent legal counsel. My personnel have experience and expertise in areas including information technology, cyber-security, intelligence, legal affairs, privacy, and national security policy.

[*English*]

Let me turn now to Bill C-51. Part 1 of the bill, the proposed security of Canada information sharing act, allows the sharing of information with the 17 Government of Canada institutions listed in Schedule 3 of the bill. On March 6, 2015, I wrote to the Chair of the House of Commons Standing Committee on Public Safety and National Security examining this bill, Mr. Daryl Kramp, questioning why the existing review bodies were not also given increased authority to share information amongst themselves. I

Evans, directeur principal, Opérations, Commission des plaintes du public contre la GRC; et M. Michael Doucet, directeur exécutif, du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Je vous remercie d'avoir accepté de vous joindre à nous aujourd'hui. Nous sommes heureux de vous revoir et de souligner le travail qu'accomplissent les agences de sécurité, qui remplissent leur mandat dans le respect des lois canadiennes.

À ce que je comprends, chaque organisme a des remarques d'ouverture. J'inviterais M. Plouffe à commencer, avant d'accorder la parole à M. Doucet, puis M. McPhail.

L'honorable Jean-Pierre Plouffe, commissaire, Centre de la sécurité des télécommunications : Monsieur le président, honorables sénateurs, je suis enchanté d'être de retour devant le comité pour parler de questions qui touchent de près mon bureau. Je suis accompagné aujourd'hui de M. J. William Galbraith, directeur exécutif de mon bureau.

[*Français*]

Vous avez déjà ma biographie et, par conséquent, ne perdons pas de temps à passer en revue ce que j'ai fait, mais laissez-moi vous dire que ma carrière militaire et ma très longue expérience en qualité de juge m'ont bien outillé pour occuper le poste de commissaire du CST qui est le mien depuis un an et demi. J'aimerais préciser rapidement quelques éléments à propos de mon bureau avant de vous présenter mes observations sur le projet de loi C-51.

Je suis indépendant et autonome par rapport au gouvernement. Mon bureau dispose de son propre crédit qui est alloué par le Parlement, et je suis investi de tous les pouvoirs en vertu de la partie II de la Loi sur les enquêtes, qui me donne pleinement accès à toutes les installations du CST, à ses dossiers, à ses systèmes et au personnel, y compris le pouvoir d'assigner à comparaître ou de subpoena, en cas de nécessité, pour mener à bien mes examens.

Je dispose de 11 employés travaillant à temps plein dont 8 se consacrent à l'examen; ils sont épaulés par des experts hautement spécialisés, recrutés par contrat. Deux d'entre eux effectuent aussi des examens. J'ai également un conseiller juridique interne et j'ai recours, au besoin, à un conseiller juridique indépendant externe. Mes employés ont de l'expérience et de l'expertise dans des domaines tels que la technologie de l'information, la cybersécurité, le renseignement, les questions juridiques, la protection de la vie privée et la politique de sécurité nationale.

[*Traduction*]

Permettez-moi maintenant de passer au projet de loi C-51. La partie 1 du projet de loi autoriserait le partage d'information entre les 17 institutions fédérales répertoriées à l'annexe 3 du projet de loi. Le 6 mars 2015, j'ai écrit au président du Comité permanent de la Chambre des communes sur la sécurité publique et nationale qui examine le projet de loi, M. Daryl Kramp. Je lui demandais pourquoi les organismes d'examen ne se voient pas accorder un pouvoir accru de partager l'information entre eux. Je comprends

recognize the intent of the bill is for departments and agencies to share information to protect Canada against activities that undermine its security.

At the same time, I believe it is critical that as the information-sharing authorities governing law enforcement, security and intelligence agencies expand, the ability of review bodies to share and cooperate must keep pace. Furthermore, I strongly believe that review is a key component in ensuring that law enforcement, security and intelligence agencies conduct their activities within the law and also that they protect the privacy of Canadians.

There is, as I wrote in my letter to Mr. Kramp, which is published on our website, cooperation among intelligence and security agencies. They are authorized to cooperate and to share information. There is no equivalent explicit authority for my office to cooperate and share with SIRC and the Civilian Review and Complaints Commission, CRCC, for the RCMP. However, based on our reviews of activities involving both CSE and CSIS, my predecessor and I have referred questions or issues to the chair of SIRC that involve CSIS for follow-up as they deem appropriate.

Due to legal impediments, these questions or issues do not involve operational information. Therefore, the sharing of information and cooperation between my office and SIRC is limited. Activities beyond this, such as the sharing of operational information of the agencies or the conduct of joint reviews, would need a legislative change.

I believe the law should explicitly authorize such cooperation between my office, SIRC and the CRCC. Such an explicit authority to cooperate and share information would strengthen review capability and effectiveness. It would also enhance the ability of review bodies to ensure the compliance of activities undertaken jointly by CSE, CSIS and the RCMP. This authority becomes that much more important in the evolving context of ever greater cooperation between law enforcement, intelligence and security agencies, and the prospect of increased information sharing as envisioned in Bill C-51.

This issue of cooperation among review bodies is a long-standing one, indeed. Nine years ago, Justice O'Connor, in his commission of inquiry report, also referred as the 2006 Arar inquiry report, recommended that "statutory gateways" be enacted linking the review bodies responsible for CSE, CSIS and the RCMP to achieve four goals. This was meant to provide, one, for exchange of information; two, referral of investigation; three, conduct of joint investigations; and four, coordination and

bien que l'intention du législateur est de faire en sorte que les ministères et organismes puissent partager l'information pour protéger le Canada contre les activités qui mettent en péril sa sécurité.

Par ailleurs, je suis d'avis qu'il est primordial que, à mesure que les pouvoirs en vertu desquels les organismes d'application de la loi et les organismes chargés du renseignement et de la sécurité prennent de l'expansion, la capacité des organismes d'examen à partager et à coopérer entre eux augmentent dans une même proportion. De plus, je crois fermement que le processus d'examen est une composante clé pour assurer que les organismes qui veillent au respect de la loi, à la sécurité et au renseignement puissent mener leurs activités conformément à la loi, tout en assurant la protection de la vie privée des Canadiens.

Comme je l'ai mentionné dans la lettre que j'ai adressée à M. Kramp, les organismes de renseignement et de sécurité collaborent entre eux et sont autorisés à partager l'information. Mais force est de constater que mon bureau ne dispose pas d'autorisation explicite équivalente pour collaborer et partager l'information avec le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le CSARS, ou la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives, la CCETP, à la GRC. Cependant, à la suite de nos examens des activités auxquelles avaient participé à la fois le CST et le SCRS, mon prédécesseur et moi avions soumis des questions ou problèmes se rapportant au SCRS au président du CSARS en vue du suivi qu'il jugerait approprié.

En raison d'obstacles juridiques, ces questions ou problèmes ne concernent pas les renseignements opérationnels, et, par conséquent, le partage d'information et la coopération entre mon bureau et le CSARS sont limités. Pour mener des activités allant au-delà de ces limites, comme le partage de renseignements opérationnels entre les organismes ou la tenue d'examens conjoints, il faudrait apporter des changements à la loi.

Je pense que la loi devrait explicitement autoriser une telle coopération entre mon bureau, le CSARS et la CCETP. En effet, l'octroi d'une autorisation explicite de coopérer et de partager l'information renforcerait la capacité d'examen et son efficacité, en plus d'améliorer la capacité des organismes d'examen à assurer la conformité des activités menées conjointement par le CST, le SCRS et la GRC. Cette autorisation revêt d'autant plus d'importance que l'on voit s'instaurer une coopération de plus en plus grande entre les organismes d'application de la loi et les organismes voués au renseignement et à la sécurité, et également dans la perspective du partage d'information accru envisagé aux termes du projet de loi C-51.

Cette question de coopération entre les organismes d'examen n'a rien de nouveau. Il y a neuf ans, le juge O'Connor avait déjà recommandé dans le rapport sur la commission d'enquête qu'il présidait l'établissement de passerelles législatives pour faciliter la liaison entre les organismes d'examen responsables du CST, du SCRS et de la GRC, dans le but de permettre l'échange d'information, le renvoi d'enquête, la conduite d'enquêtes conjointes, de même que la coordination et la préparation de

preparation of reports. Nevertheless, in the absence of legislative change, we have been active in encouraging cooperation to the extent possible within existing authorities.

[*Translation*]

For example, in 2005, we initiated a Review Agencies Forum that meets one to two times per year. Review officers and managers from my office, SIRC, CRCC as well as the Privacy Commissioner's office, have an opportunity to compare best practices in review methodologies and discuss issues of mutual interest.

In consultation with our review colleagues, we also organized review workshops in the past for personnel new to the review function. We plan to continue this initiative. And, as I already mentioned, my predecessor and I have referred to the chair of SIRC, questions and issues resulting from our reviews of CSE that implicate CSIS. I would also do the same with the CRCC, should the occasion arise.

[*English*]

As to Part 4 of Bill C-51, the added measures to reduce threats to the security of Canada that it proposes for CSIS will have a more direct impact on SIRC, which will review CSIS's performance in that regard.

With respect to any impact of Part 4 on my office, this is unknown at this time. It is possible that CSIS may request assistance from CSE in taking measures to reduce threats to the security of Canada. CSE can provide technical and operational assistance to CSIS under Part C of its legislated mandate as provided for in the National Defence Act. If it does, I will review CSE's activities in this regard. However, we will not know to what extent until it actually happens. I will monitor this to determine whether I will need to increase my resources as a result.

[*Translation*]

Thank you for the opportunity to appear before you today, and I wish you well in your deliberations. I would be pleased to answer your questions.

[*English*]

The Chair: Thank you very much.

Mr. Doucet, please.

Michael Doucet, Executive Director, Security Intelligence Review Committee: Mr. Chair and honourable senators, good afternoon and thank you for the opportunity to appear before

rapports. En l'absence de toute modification à la loi, nous nous sommes efforcés de favoriser la coopération dans les limites des pouvoirs actuels.

[*Français*]

En 2005, par exemple, nous avons instauré le Forum des organisations de surveillance, qui organise des rencontres deux fois par année. Ainsi, les agents d'examen et les gestionnaires de mon bureau, du CSARS, de la CCETP de même que le personnel du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada ont la possibilité de comparer leurs pratiques exemplaires en matière de méthodes d'examen et de discuter de questions d'intérêt mutuel.

En collaboration avec nos collègues de l'examen, nous avons également organisé, par le passé, des ateliers sur l'examen qui s'adressaient aux employés qui n'ont jamais effectué ce genre de travail. Nous envisageons de poursuivre cette initiative et, comme je l'ai mentionné, mon prédécesseur et moi avons renvoyé au président du CSARS des questions et des problèmes qui découlaient de nos examens du CST, lorsqu'ils concernaient aussi le SCRS. J'agirais de même avec la CCETP si l'occasion se présentait.

[*Traduction*]

En ce qui a trait à la partie 4 du projet de loi C-51, les mesures additionnelles pour réduire les menaces envers la sécurité du Canada envisagées pour le SCRS auront davantage d'incidence sur le CSARS, lequel examinera le rendement du SCRS à cet égard.

En ce qui concerne les répercussions de la partie 4 sur mon bureau, nous n'en savons rien pour l'instant. Il est possible que le SCRS demande l'aide du CST lorsqu'il prend des mesures pour atténuer les menaces à la sécurité du Canada. Le CST peut lui fournir une assistance technique et opérationnelle, en vertu de la partie C de son mandat défini par la Loi sur la défense nationale. En pareil cas, j'examinerai les activités du CST à cet égard. Toutefois, nous ignorons l'ampleur du travail qui sera requis tant que la situation ne se sera pas produite. Je suivrai de près cette question pour déterminer si de ce fait il nous faudra accroître nos ressources.

[*Français*]

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant votre comité. Je vous souhaite bonne chance dans vos délibérations. Je serai heureux de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le président : Merci beaucoup.

Monsieur Doucet, à vous.

Michael Doucet, directeur exécutif, Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité : Monsieur le président, honorables sénateurs, bonjour et merci de m'avoir invité à me

you today. This afternoon I'm pleased to introduce you to Chantelle Bowers, SIRC's Deputy Executive Director.

When SIRC was invited to appear last month in regard to Bill C-44, I discussed our work and what changes might be required to assist us in ensuring that this work is as comprehensive as possible. Today I would like to expand on those themes and discuss what Bill C-51 would mean for SIRC and for national security accountability in Canada.

Let me begin by clarifying how SIRC operates as there has been quite a bit of discussion around the committee being part time. The committee itself meets several times per year. During those meetings, it establishes priorities and reviews the work undertaken by our staff. Committee members are also assigned to complaints cases and preside over the attendant hearings.

The committee is supported by a full-time staff, including myself as executive director. I am responsible for the day-to-day operations of SIRC and its 18 full-time employees, including nine research staff and three lawyers. SIRC's staff is composed of individuals from different academic and professional backgrounds, with many approaching or eclipsing 10 years of experience in reviewing the most sensitive national security issues.

[*Translation*]

A typical review requires hundreds of staff hours and is completed within four to five months. SIRC staff review and analyse thousands of pages of hard copy and electronic documentation; conduct briefings and interviews with relevant CSIS staff; and often undertake a field visit when a review involves a regional office or a foreign post. A classified report on the results of a review is presented to the committee when it meets. SIRC also conducts investigations into complaints made against CSIS and denials of security clearances.

[*English*]

Therefore, the committee is made up of part-time members; SIRC's work is very much carried out on a full-time basis. With that clarified, I would like to move on to a discussion of the impact of Bill C-51 on SIRC and accountability.

Bill C-51 will significantly impact the effectiveness of not only SIRC but of Canada's national security accountability overall. With the passage of Bill C-51, SIRC will stand at a critical threshold whereby ability and capacity to effectively fulfill its review function could be in jeopardy. Having said this, SIRC is obviously in the process of assessing the impact of the announcement made in Tuesday's federal government budget,

présenter devant vous aujourd'hui. Cet après-midi, je suis ravi de vous présenter Chantelle Bowers, directrice exécutive adjointe du CSARS.

Lorsque le CSARS a été convié le mois dernier dans le cadre des discussions sur le projet de loi C-44, j'ai parlé de notre travail et des changements qui pourraient être nécessaires afin de nous aider à accomplir nos tâches de la manière la plus complète qui soit. Je voudrais aujourd'hui revenir sur ce thème, et discuter des répercussions possibles du projet de loi C-51 sur le CSARS et sur la reddition de comptes en matière d'activités de renseignement de sécurité au Canada.

Permettez-moi tout d'abord de revenir sur le fonctionnement du CSARS, car on a dit de ce comité qu'il travaillait à temps partiel. Le comité se réunit plusieurs fois par an, et au cours des réunions, il établit les priorités et examine le travail entrepris par le personnel. Les membres du comité se répartissent également les dossiers de plaintes et président les audiences qui s'ensuivent.

Un effectif qui travaille à temps plein appuie le comité. J'en fais partie en tant que directeur exécutif, et je suis responsable du fonctionnement quotidien du CSARS et de ses 18 employés à temps plein, dont neuf membres du personnel de recherche et trois avocats. L'équipe du CSARS se compose de personnes provenant de différents horizons en termes de formation universitaire et d'expérience professionnelle, et de nombreux employés ont près de 10 ans d'expérience ou plus dans la gestion de questions délicates de sécurité nationale.

[*Français*]

Une étude type requiert des centaines d'heures de travail et est menée sur quatre à cinq mois. Le personnel du CSARS passe en revue et analyse des milliers de pages de documents sur papier et sur support électronique, organise des séances d'information et mène des entrevues avec le personnel compétent du SCRS. Il se rend souvent sur le terrain lorsqu'une étude porte sur un bureau régional ou un poste à l'étranger. Un rapport classifié sur les résultats de l'étude est présenté au comité lorsqu'il se réunit. Le CSARS mène également des enquêtes sur les plaintes déposées contre le SCRS et les plaintes concernant les refus d'habilitation de sécurité.

[*Traduction*]

Ainsi, bien que le comité soit composé de membres qui siègent à temps partiel, le personnel du CSARS travaille à temps plein. Ceci étant précisé, j'aimerais désormais aborder les répercussions du projet de loi C-51 sur le CSARS et sur la reddition de comptes.

Le projet de loi C-51 aura une incidence considérable, non seulement sur l'efficacité même du CSARS, mais sur la reddition des comptes en matière des activités de renseignement de sécurité au Canada. L'adoption du projet de loi C-51 placerait le CSARS dans une position délicate où sa capacité à s'acquitter de ses fonctions de surveillance pourrait être compromise. Cela dit, le CSARS est évidemment en train d'évaluer la portée du budget du

namely, a significant increase to SIRC's budget to enhance its review of CSIS.

First, the legislative amendments contained in Bill C-51 aimed at giving CSIS threat diminishment powers and SIRC's obligation to annually review at least one aspect of the service's performance in taking measures to reduce threats to the security of Canada will require a significant resource commitment from SIRC in both its research and investigative complaints function.

The most significant impact that we foresee will be on research, which will be responsible for leading the review of CSIS's threat reduction activities. Threat reduction activities are by their very nature controversial and/or potentially high risk, meaning that SIRC will have to pay very close attention to them in coming years. The number of complaints that these activities may generate is difficult to predict, but we must also be prepared for an increase in complaints given that SIRC investigates complaints with respect to "any act or thing done by the Service."

SIRC will need to commit the resources required to undertake focused, dedicated and permanent mandatory review in order to provide proper comprehensive and systemic review of these new threat reduction activities. SIRC will therefore face difficult decisions in coming years as we struggle to cover a larger CSIS waterfront.

Second, in our 2010-11 annual report, SIRC commented that:

> The existing review mechanisms — including SIRC — are neither configured nor equipped to examine fully Canada's increasingly integrated national security activities.

This statement became the basis for follow-the-thread discussion, namely the need for SIRC to be able to address and assess national security matters that involve CSIS but go beyond the strict confines of that agency.

[*Translation*]

This is not a new discussion, but with Bill C-51, its importance is greater than ever. In 2006, the O'Connor commission criticized Canada's national security accountability structure and made detailed recommendations. Justice O'Connor observed correctly that the national security activities of many federal entities had become largely intertwined in the aftermath of 9/11, but review agencies remained siloed.

gouvernement fédéral présenté mardi, à savoir une augmentation importante de son budget pour améliorer sa fonction de surveillance du SCRS.

En premier lieu, les modifications législatives du projet de loi C-51 visant à donner au SCRS l'autorité de mener des activités d'atténuation des menaces, et l'obligation du CSARS d'examiner à chaque exercice au moins un aspect de la prise, par le service, de mesures pour réduire les menaces envers la sécurité du Canada, exigeront un important investissement en ressources, tant dans les fonctions de surveillance du CSRS que dans celles des enquêtes sur les plaintes.

La plus importante répercussion du projet de loi que nous pouvons prédire affectera le personnel de recherche, qui sera chargé de conduire l'examen des activités d'atténuation des menaces du SCRS. De telles activités sont, de par leur nature, potentiellement sujettes à controverse ou peuvent comporter des risques élevés, ce qui signifie que dans les années à venir, ces activités mobiliseront l'attention du comité. Le nombre de plaintes que ces activités peuvent générer est difficile à prévoir, mais nous devons également nous préparer à une augmentation de celles-ci, car le CSARS fait enquête sur les plaintes qui peuvent être portées « contre des activités du Service ».

Le CSARS devrait mobiliser les ressources nécessaires pour surveiller, de manière ciblée et permanente, ces nouvelles activités d'atténuation des menaces, et fournir des rapports exhaustifs et systématiques, comme l'exige le projet de loi. Le comité devra donc prendre des décisions difficiles au cours des prochaines années pour s'efforcer de couvrir les activités encore plus vastes du SCRS.

En deuxième lieu, dans notre rapport annuel de 2010-2011, nous soulignons que :

> Les mécanismes de surveillance existants, dont le CSARS, ne sont ni conçus ni outillés pour examiner à fond les activités de plus en plus intégrées du Canada en matière de sécurité nationale.

Cette déclaration est à la source des discussions dont il faut suivre le fil, notamment le fait que le CSARS doit être en mesure de se pencher sur des questions de sécurité nationale et de les évaluer lorsqu'elles sont liées au SCRS et qu'elles vont au-delà des limites strictes de cet organisme.

[*Français*]

Il n'y a rien là de nouveau, mais le problème reprend de l'ampleur dans le cadre du projet de loi C-51. En 2006, la Commission O'Connor a critiqué la structure de reddition de compte en matière de sécurité nationale et a formulé un certain nombre de recommandations détaillées. Le juge O'Connor notait, à juste titre, que depuis le 11 septembre, les activités de nombreuses entités fédérales étaient liées, mais que les organismes de surveillance travaillaient encore en vase clos.

[*English*]

SIRC's ability to follow the thread and conduct joint reviews is absolutely vital to accountability. With Bill C-51 comes increased information sharing for the purposes of national security. As a result, over 100 Government of Canada institutions can share information in respect of activities that undermine the security of Canada without any clear standards for disclosure. Seventeen departments with a national security nexus, including CSIS, are listed in the legislation as the recipients of this information sharing. Of those 17 departments, only 3 are subject to a dedicated review body; and those review bodies represented here today are constrained from following the information of the agency they examine into other Government of Canada institutions and from performing joint reviews. These legislative constraints on SIRC will make it increasingly difficult for us to provide robust assurances on CSIS's activities to Parliament and Canadians.

I would like to leave you with the conclusions from the 2009 report of the Standing Committee on Public Safety and National Security on their review of the findings and recommendations arising from the O'Connor inquiry. The report states:

> Without an integrated structure for the full review of national security issues, the government cannot effectively and efficiently protect Canadians from violations of their civil rights and freedoms.

SIRC looks forward to being part of such an integrated structure, whatever form it may take.

Thank you, and this afternoon I welcome any questions you may have.

The Chair: Thank you very much.

Mr. McPhail.

Ian McPhail, Chair, Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP: Mr. Chair, honourable senators, thank you for inviting me here today along with my colleagues from SIRC and the Office of the CSE Commissioner. I welcome the opportunity to discuss the role of the Civilian Review and Complaints Commission in providing independent review of the RCMP. I am accompanied by Mr. Richard Evans, Senior Director of Operations for the CRCC.

I have previously testified at this committee that a strong, credible and independent civilian review mechanism is essential to maintaining public trust in any policing organization. At the time, I was testifying on amendments to the RCMP Act.

[*Traduction*]

La capacité du CSARS de suivre le fil et de mener des examens conjoints est absolument nécessaire pour assurer la reddition de comptes. Grâce au projet de loi C-51 il y aura davantage de communications d'information pour assurer la sécurité nationale. Par conséquent, plus de 100 institutions du gouvernement du Canada peuvent partager de l'information relativement aux activités qui sapent la sécurité du Canada sans qu'il y ait de normes claires en matière de divulgation. Dix-sept ministères ayant un lien avec la sécurité nationale, y compris le SCRS, sont énumérés dans la loi comme étant les destinataires de cet échange d'information. Sur ces 17 ministères, seulement 3 font l'objet d'un organisme d'examen distinct et ces organismes d'examen représentés ici aujourd'hui ne sont pas en mesure de suivre l'information de l'organisme qu'ils examinent lorsqu'elle est transmise à d'autres institutions du gouvernement du Canada. Elles ne peuvent pas non plus mener d'examens conjoints. Ces contraintes législatives sur le CSARS feront en sorte qu'il sera progressivement plus difficile pour nous de donner des assurances sans équivoque sur les activités du SCRS au Parlement et aux Canadiens.

Je voudrais, en terminant, vous présenter les conclusions d'un rapport de 2009 du Comité permanent de la sécurité publique et nationale produit aux termes de son examen des résultats et des recommandations de l'enquête O'Connor. Le rapport stipule ce qui suit :

> En l'absence d'une structure de surveillance intégrée et complète des activités de sécurité nationale, le gouvernement ne peut assurer aux Canadiens une protection efficace et efficiente contre les violations de leurs droits et libertés civils.

Le CSARS sera heureux de faire partie d'une telle structure intégrée, peu importe sa forme.

Je vous remercie et suis prêt à répondre à toutes vos questions.

Le président : Merci beaucoup.

Monsieur McPhail.

Ian McPhail, président, Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC : Monsieur le président, honorables sénateurs, je vous remercie de nous avoir invités, moi et mes collègues du CSARS et du Bureau du commissaire du CST à être ici aujourd'hui. Je suis heureux d'avoir l'occasion de discuter du rôle que joue la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes dans la réalisation d'examens indépendants de la GRC. Je suis accompagné de M. Richard Evans, directeur principal des opérations de la CCETP.

Durant une comparution précédente devant le comité, j'ai déclaré qu'il fallait absolument un mécanisme d'examen civil solide, crédible et indépendant pour maintenir la confiance du public à l'égard de toute organisation policière. À l'époque, je témoignais sur les modifications apportées à la Loi sur la GRC.

With the coming into force of the amended RCMP Act in November 2014, the newly named commission now has additional authorities and resources to enhance our effectiveness. The RCMP Act now unambiguously sets out the commission's right to access information held by the RCMP and to determine what information is relevant to an investigation or a review. Although there are certain limits to the commission's access, I am confident that the RCMP recognizes the value of independent civilian review and will cooperate with the commission in fulfilling its mandate.

That mandate has been expanded to include not only reviews of conduct of RCMP members further to a public complaint but also to undertake broad, systemic reviews. Pursuant to section 45.34 of the act, the commission can undertake a review of a specified activity of the RCMP to ensure that it is carried out in accordance with legislation, regulation, ministerial direction, or any policy, procedure or guideline. To date, the commission has not initiated any such review; however, extensive planning has occurred over the past year in anticipation of the new mandate.

Commission staff has developed a risk matrix model to facilitate the identification of RCMP activities. Given the large, diverse and complex nature of the RCMP, the model was established to identify those areas that pose the greatest risk and, therefore, would benefit from external review in an effort to identify potential problems before they become larger issues affecting public trust in the force.

The RCMP has been briefed on the commission's planning activities, and I expect to inform the minister and the commissioner in the near future of potential systemic investigations. All of this to say, the commission has a mandate to review all RCMP activities, including those envisioned by Bill C-51. For example, with respect to the information sharing provisions contained in the bill, the commission is well positioned to review that type of activity, including the policies, procedures and internal oversight mechanisms that would undoubtedly accompany the implementation of such legislative changes within the RCMP.

It is important to note that notwithstanding the increased collaboration that Bill C-51 will facilitate, security intelligence and law enforcement remain fundamentally distinct, subject to different policies, procedures and thresholds. As such, oversight of the agencies charged with combatting terrorism must also reflect different expertise. I believe strongly that the commission has a mandate to provide effective oversight of the RCMP.

In conjunction with oversight partners at the federal and provincial levels, Canada is well served by a model that works in the Canadian context. As an example, the commission has experience working cooperatively with other oversight bodies in

Par suite de l'entrée en vigueur de la version modifiée de la Loi sur la GRC en novembre 2014, la commission, nouvellement renommée, dispose maintenant de pouvoirs et de ressources additionnels qui lui permettront d'améliorer son efficacité. Dans la Loi sur la GRC, il est maintenant indiqué sans équivoque que la commission a un droit d'accès aux renseignements qui relèvent de la GRC et peut déterminer quels renseignements sont pertinents pour la réalisation d'une enquête ou d'un examen. Même si certaines restrictions s'appliquent à l'accès de la commission, je suis convaincu que la GRC reconnaît l'importance d'un examen civil indépendant et coopéra avec la commission pour l'aider à s'acquitter de son mandat.

Ce mandat a été élargi, de sorte à inclure non seulement les examens de la conduite des membres de la GRC à la suite d'une plainte du public, mais aussi des examens plus vastes et systémiques. En vertu de l'article 45.34 de la loi, la commission peut effectuer l'examen d'activités précises de la GRC, pour veiller à ce que celles-ci soient exercées conformément aux lois, à leur règlement, à toute directive donnée par le ministre ou aux politiques, procédures ou lignes directrices. Jusqu'à maintenant, la commission n'a pas entrepris de tel examen; elle a toutefois effectué d'importants travaux de planification au cours de la dernière année en vue de se préparer à ce nouveau mandat.

Les employés de la commission ont élaboré un modèle de matrice du risque en vue de faciliter l'identification des activités de la GRC. Compte tenu de la taille de l'organisation et du caractère diversifié et complexe de son travail, le modèle a été établi pour cerner les secteurs qui présentent le plus grand risque et qui devraient donc faire l'objet d'un examen externe, le but étant de repérer les problèmes avant que la situation s'envenime et que la confiance du public en la GRC soit ébranlée.

La GRC a été informée des activités de planification de la commission et je m'attends à pouvoir aviser bientôt le ministre et le commissaire des enquêtes systémiques potentielles. Tout cela pour dire que la commission a le mandat d'examiner toutes les activités de la GRC, y compris celles proposées dans le projet de loi C-51. Par exemple, en ce qui concerne les dispositions du projet de loi relatives à la communication d'information, la commission est bien placée pour examiner ce type d'activités, ainsi que les politiques, les procédures et les mécanismes de surveillance internes qui accompagneraient sans aucun doute la mise en application de telles modifications législatives au sein de la GRC.

Il importe de mentionner que malgré la collaboration accrue rendue possible par le projet de loi C-51, le renseignement de sécurité et le maintien de l'ordre demeurent essentiellement distincts, soumis à des politiques, des procédures et des critères différents. Ainsi, la surveillance des organismes chargés de lutter contre le terrorisme doit, elle aussi, correspondre à différentes compétences. Je crois fermement que le mandat de la commission lui permet d'assurer une surveillance efficace de la GRC.

Grâce au travail concerté des partenaires du milieu de la surveillance aux échelons fédéral et provincial, le Canada est bien servi par un modèle qui fonctionne dans le contexte canadien. À titre d'exemple, la commission a montré qu'elle pouvait collaborer

the absence of explicit legislative provisions, as demonstrated in our investigation into the RCMP's role in the G8/G20 summits, where we worked closely with the Office of the Independent Police Review Director of Ontario with great success.

Since that time, the amended RCMP Act now provides the commission limited joint investigation authorities with our provincial counterparts. Federally, the commission strives to maintain a cooperative working relationship with SIRC, the Office of the CSE Commissioner, as well as the Office of the Privacy Commissioner. I believe that in so doing, we are laying the foundation for a more coordinated and collaborative national security oversight community.

Thank you, Mr. Chair. I would be happy to respond to any questions you may have.

The Chair: Thank you very much.

I will begin with the deputy chair, followed by the sponsor of the bill, Senator Runciman.

Senator Mitchell: Thanks to each of you. You have inspired an overwhelming number of questions, but I don't get to ask an infinite number of them.

The Chair: You get far more than you deserve.

Senator Mitchell: I don't know where to start. I will start by being nice to the chair, so maybe I will get three instead of two.

I am interested in two classes of questions: One is the question of silos, which certainly has been addressed extensively; and the second is the question of resources, which has been addressed as well.

I will start with Mr. Doucet and anybody else can jump in. You are saying clearly, and it has been said in your report, for example, that if CSIS were to give information to the Department of National Defence and DND were to give that information to the United States, and the United States were to give that information to Syria, and Mr. Arar ends up in Syria being tortured, there's no way that you ever could have followed that thread under this bill, even though the sharing of information is a huge portion of this bill. It increases and allows more information sharing, but you would not be able to follow it in any kind of constructive way from your agency to another agency and another and another.

Mr. Doucet: Yes, senator, that's correct. You have captured it very well. As information is shared, and we call it following the thread, we cannot follow that thread from agency to agency. The problem is exacerbated as intelligence agencies all have their relationships nationally and internationally. As that information

avec d'autres organes de surveillance, en l'absence de dispositions législatives explicites à cet égard, lors de son enquête sur le rôle de la GRC durant les sommets du G8 et du G20. Elle avait alors travaillé étroitement et avec beaucoup de succès avec le bureau du directeur de l'examen indépendant de la police de l'Ontario.

La version modifiée de la Loi sur la GRC confère maintenant à la commission des pouvoirs limités pour la tenue d'enquêtes conjointement avec ses homologues provinciaux. À l'échelon fédéral, la commission s'efforce de maintenir une relation de travail axée sur la collaboration avec le CSARS et le bureau du commissaire du CST, ainsi qu'avec le Commissariat à la protection de la vie privée. J'estime que, ce faisant, nous jetons les bases d'un corps de surveillance de la sécurité nationale plus coordonné et concerté.

Je vous remercie, monsieur le président. Je serai heureux de répondre à toutes vos questions.

Le président : Merci beaucoup.

Je vais d'abord donner la parole au vice-président et ensuite au parrain du projet de loi, le sénateur Runciman.

Le sénateur Mitchell : Merci à chacun de nos témoins. Vos propos m'ont inspiré un grand nombre de questions que je ne pourrai pas toutes poser, car mon temps est limité.

Le président : Vous avez plus de temps que vous ne méritez.

Le sénateur Mitchell : Je ne sais pas par où commencer. Je vais me montrer gentil avec le président et ainsi j'aurai peut-être droit à trois questions plutôt que deux.

Mes questions sont de deux ordres : tout d'abord, les cloisons étanches dont on a beaucoup parlé. Ensuite, la question des ressources, que l'on a évoquée également.

Je m'adresse tout d'abord à M. Doucet et les autres témoins pourront ajouter un complément d'information. Vous avez dit clairement, et cela est repris dans votre rapport que si le SCRS fournissait des renseignements au ministère de la Défense nationale, lequel à son tour les transmettait aux autorités américaines, et si les autorités américaines les fournissaient à la Syrie, il arriverait que M. Arar se retrouve en Syrie torturé, mais en vertu des dispositions de ce projet de loi, même si le partage des renseignements y occupe une place importante, il n'aurait pas eu moyen de suivre le cheminement des renseignements dans le cas de M. Arar. Les dispositions du projet de loi étoffent le partage de renseignements, mais il ne serait pas possible de suivre le cheminement de façon constructive de votre agence à une autre agence ou à une troisième.

M. Doucet : En effet, sénateur, vous avez raison. Vous avez très bien saisi. Lorsqu'un renseignement est transmis, nous ne pouvons pas suivre le fil, comme nous le disons, d'une agence à l'autre. Le problème est exacerbé du fait que les agences de renseignements ont chacune leurs relations nationales et

leaves our borders, so to speak, we don't have any reach into it. So, number one, we don't have the ability to follow information nationally as it goes from agency to agency.

Of course, as review agencies we cooperate on methodologies and research and so on, but we do not have the right to follow information when the agencies that we review are sharing more and more information all the time, as they should be doing.

Senator Mitchell: It is said that agencies create memorandums of understanding for the sharing of information, but it is not required in this bill that they do so. Would you, for example, get to see the memorandum of understanding that other agencies would have not only with CSIS but also might have between and amongst themselves — other agencies that CSIS works with?

Mr. Doucet: Not necessarily. We, of course, have unfettered access to all information at CSIS, with the exception of cabinet confidences. We can look at their memorandums of understanding, but we would not necessarily see memorandums that are held by other agencies within the community. Of course, they could be public, in which case we would have access to them, but typically we would not see those MOUs.

Senator Mitchell: Mr. Plouffe, I am very interested in your concern about the conceivable expansion of your work. One area where that might be inspired, if I could put it that way, or driven, would be in the area of the new warrant provisions for disruptive activities by CSIS. That could mean, could it not, that it might open up CSIS's ability to use CSEC to help them in disruptive activities, meaning it could bring a great deal more pressure.

Do you have the resources to check warrants? Do you check warrants now? I'm asking this question in the context of the Mosley case.

Mr. Plouffe: Right now, I have sufficient resources, in my view. In the last seven or eight years, the number of employees has been increased from 8 to 11, and I expect that in the forthcoming two or three years more employees will be hired.

With regard to what Mr. Doucet was alluding to, we do share information to an extent between the review agencies, but as I was saying and as Mr. Doucet said, this is limited. It is limited because we cannot, pursuant to the Security of Information Act, share operational information. We do share, practically speaking to an extent, methodology and so on, but at one point in time we cannot, for example, conduct joint investigations. Let's say that both CSE and CSIS are involved. Sometimes they would like to make a joint review. We can't do that right now because it's operational.

internationales. Lorsque ces renseignements quittent nos frontières, pour ainsi dire, ils nous échappent complètement. Donc, premièrement, nous n'avons pas les moyens de suivre les renseignements nationaux lorsqu'ils sont transmis d'une agence à une autre.

Bien sûr, les agences de surveillance coopèrent sur le plan des méthodologies et de la recherche, par exemple, mais nous n'avons pas le droit de suivre les renseignements alors que des agences que nous surveillons transmettent de plus en plus d'information, ce qui est tout à fait normal.

Le sénateur Mitchell : On dit que les agences créent des protocoles d'entente pour la transmission de renseignements, mais ce projet de loi n'exige pas qu'elles le fassent. Seriez-vous autorisé, par exemple, à voir le protocole d'entente conclu par certaines agences non seulement avec le SCRS, mais avec d'autres services avec lesquels le SCRS collabore?

M. Doucet : Pas nécessairement. Bien sûr, nous avons un accès illimité à toute l'information que détient le SCRS, à l'exception des documents confidentiels du cabinet. Nous pouvons examiner leurs protocoles d'entente, mais nous ne verrons pas nécessairement les protocoles d'autres agences qui travaillent dans le même domaine. Bien sûr, s'ils sont publics, nous y aurons accès, mais en général, nous ne voyons pas ces protocoles d'entente.

Le sénateur Mitchell : Monsieur Plouffe, je trouve très intéressante votre préoccupation à l'égard de l'expansion possible de vos activités. L'un des éléments qui pourrait inspirer cette préoccupation, pour ainsi dire, ou la motiver, serait les nouvelles dispositions relatives au mandat autorisant le SCRS à entreprendre des activités de perturbation. Cela pourrait vouloir dire, n'est-ce pas, que le SCRS pourrait demander au CST de l'aider à mener ses activités de perturbation, ce qui se traduirait par beaucoup plus de pression.

Avez-vous les ressources nécessaires pour vérifier les mandats? Est-ce que vous le faites maintenant? Je vous pose cette question en pensant à la déclaration du juge Mosley.

M. Plouffe : À l'heure actuelle, je pense avoir suffisamment de ressources. Au cours des sept ou huit dernières années, nous sommes passés de 8 à 11 employés et je prévois que nous continuerons à recruter au cours des deux ou trois prochaines années.

En ce qui concerne ce à quoi M. Doucet a fait allusion, les agences de surveillance échangent de l'information dans une certaine mesure, mais comme je le disais, et comme M. Doucet l'a dit, c'est limité. C'est limité parce que la Loi sur la protection de l'information nous interdit d'échanger des renseignements opérationnels. Nous échangeons, dans une certaine mesure, nos méthodologies, et cetera, mais nous ne pouvons pas, par exemple, mener des enquêtes conjointes. Supposons qu'une affaire concerne le CST et le SCRS, ils voudraient parfois faire un examen conjoint, mais à l'heure actuelle, ce n'est pas possible puisque c'est une affaire opérationnelle.

Under the assistance mandate of CSE with regard to the provisions of this bill, if in the future, for example, CSIS more often requests the assistance of CSE, this would mean more work for CSE and also more work for my office. I will have to monitor that in the future and see whether or not in practice more work is involved. If so, I will have to ask, obviously, for more resources.

J. William Galbraith, Executive Director, Office of the Communications Security Establishment Commissioner: With respect to your reference to warrants, when CSE would be requested to provide assistance to CSIS, yes, we would have access to the warrant because that's what's giving CSE the authority, so we would be able to review those.

Senator Mitchell: In a sense, the bottom line is that while this act is designed to create much greater integration of the work of the 17 national security agencies, and the sharing of information and even the cooperative activity, it does nothing whatsoever to break down the silos of the very few — 3 of 17 — review agencies that review. It is only 3 of 17 of these agencies in any event. How does that make any sense?

Mr. Plouffe: Well, maybe it doesn't.

Senator Mitchell: Thank you very much.

The Chair: I think the chair has given the deputy chair a great deal of latitude, so we will move on to Senator Runciman.

Senator Runciman: This question is for Mr. McPhail and then, perhaps as well, for Mr. Doucet.

Mr. McPhail, in terms of doing your job, which is providing oversight of the RCMP, I'm assuming you have broad access to RCMP info. I think I garnered this from your opening statement, but I would like to put it on the record, namely that your organization has what you deem to be sufficient authority to access RCMP information and, in particular, national security information.

Mr. McPhail: The short answer, senator, is yes. To expand on that, the CRCC is entitled to have access to any information under the control or possession of the RCMP which, in the opinion of the commission, the commission considers to be relevant. That applies to all phases of a review or an investigation. It further extends to privileged information, including special operating information and information related to the Witness Protection Program. The commissioner can object but must provide reasons for his or her objection in writing. The amended RCMP Act provides a dispute resolution mechanism in such a case.

However, I do believe that the RCMP understands that releasing information to the commission is quite separate and distinct from releasing it publicly. The reason is that the commission is subject to government counter-security policy. In fact, the government went so far as to schedule the commission as an agency permanently bound to secrecy pursuant to the Security of Information Act.

En vertu des dispositions de ce projet de loi qui concernent le volet assistance de notre mandat si, à l'avenir, par exemple, le SCRS sollicite plus souvent notre aide, cela se traduira par une augmentation de la charge de travail du CST et de mon bureau. À l'avenir, je devrai surveiller cela et voir si cela entraîne une augmentation de notre charge de travail. Dans l'affirmative, je devrai, bien sûr demander davantage de ressources.

J. William Galbraith, directeur exécutif, Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications : En ce qui concerne les mandats, lorsque le CST sera appelé à fournir de l'aide au SCRS, nous aurions effectivement accès au mandat puisque c'est ce qui autorisera le CST à agir, donc, nous pourrons effectivement l'examiner.

Le sénateur Mitchell : D'une certaine façon, bien que cette loi vise une plus grande intégration du travail des 17 agences de sécurité nationale, y compris le partage de renseignements et la collaboration, elle ne fait rien pour décloisonner les quelque 3 sur 17 agences de surveillance qui les examinent. Cela ne touche que 3 de 17 de ces agences de toute façon. Est-ce logique?

M. Plouffe : Eh bien, peut-être pas.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup.

Le président : Je pense que le président a donné au vice-président une grande latitude, alors nous allons passer au sénateur Runciman.

Le sénateur Runciman : Ma question s'adresse à M. McPhail et ensuite, peut-être, à M. Doucet.

Monsieur McPhail, dans le cadre de votre travail, qui est de surveiller la GRC, j'imagine que vous avez un large accès aux renseignements de la GRC. C'est ce que j'ai compris de votre exposé préliminaire, mais j'aimerais répéter que votre organisation semble avoir suffisamment de pouvoir pour avoir accès aux renseignements de la GRC et, en particulier, aux renseignements sur la sécurité nationale.

M. McPhail : Pour vous répondre brièvement, sénateur, je dirai que oui. Mais pour entrer dans les détails, la CCETP a le droit d'avoir accès à tous les renseignements qui sont contrôlés par la GRC ou en sa possession et qui, d'après la commission, sont pertinents. Cela s'applique à toutes les étapes d'un examen ou d'une enquête. Cela s'applique également aux renseignements confidentiels, y compris les renseignements sur les activités spéciales et ceux liés au programme de protection des témoins. Le commissaire peut s'y opposer, mais doit fournir les raisons de son objection par écrit. La nouvelle Loi sur la GRC prévoit un mécanisme de résolution des différends dans un tel cas.

Cependant, je crois que la GRC comprend que donner ces renseignements à la commission est très différent que de les divulguer publiquement. C'est parce que la commission fait l'objet de la politique de contre-sécurité du gouvernement. En fait, le gouvernement a ajouté la commission à la liste des agences liées de façon permanente au secret en vertu de la Loi sur la protection de l'information.

I take from this that the government recognizes the CRCC as an organization that is expected to handle sensitive and classified information. All this to say the commission has a clear mandate to review all RCMP activities, including national security activities.

Senator Runciman: This is a question you may not want to respond to. It deals with SIRC, which I guess Mr. Doucet would feel comfortable about. I looked at some of what he has said in the past indicating concern that SIRC's mandate limits its reviews to CSIS. Taking a look at the CSIS Act, I have some concerns about that conclusion. I'm not sure if it's based on a binding court interpretation of the act or whether it's an internal policy decision. I wonder if your officials have looked at that mandate and how it may affect you and whether you share the view that SIRC does, apparently, that their reviews are limited to CSIS.

Mr. McPhail: Our reviews are limited to the RCMP, and those apply not only to public complaints but also to systemic reviews.

With respect to the RCMP, that would include a criminal investigation or a review from the moment the RCMP becomes privy to information regarding any security or counter-intelligence issue. It's the new mandate for the commission allowing us to do systemic reviews that will enable us to investigate this.

Quite clearly that does not give the commission authority to investigate information held by other bodies, but it does give the commission the authority to investigate, hypothetically, the policies and procedures by which the RCMP engages in information sharing and how it deals with the information once it has been received.

Senator Runciman: That didn't really deal with my question. In any event, he chose not to answer.

I should pose that question to Mr. Doucet. If you look at the CSIS Act, questioning whether you already have the authority under section 39 and 50 to acquire information from anyone you choose to in the instance of investigating a complaint, I'm wondering, as I posed earlier: You don't believe you have the express authority, and my interpretation of this is that you do have express authority to summon witnesses and documents from other federal departments and agencies. I'd like to hear your explanation with respect to how you feel your mandate limits it to reviews. I would believe you also have the ability to initiate. I think you did mention initiating based on complaints. But you also have the ability, I believe — in my perhaps mistaken interpretation — to conduct investigations on an ongoing basis while an operation is still under way. I know Justice Major has suggested these are all after-the-fact investigations and reviews, but in fact you do have the opportunity to go into a situation on an ongoing basis.

Mr. Doucet: Thank you, senator. Let's maybe talk about the act to begin with, if I may, and let's go back to 1984 when the CSIS Act was in fact enacted.

J'en déduis que le gouvernement reconnaît que la CCETP est une organisation qui manipule des renseignements sensibles et classifiés. Tout cela pour dire que la commission a le mandat clair d'examiner toutes les activités de la GRC, y compris les activités concernant la sécurité nationale.

Le sénateur Runciman : Voici une question à laquelle vous ne voudrez peut-être pas répondre. Elle traite du CSARS, que connaît bien M. Doucet. J'ai examiné ce qu'il a dit par le passé au sujet de ses préoccupations par rapport au mandat du CSARS qui limite son examen au SCRS. J'ai des questions sur cette conclusion, par rapport à la Loi sur le SCRS. Je ne suis pas certain si elle est basée sur une interprétation exécutoire de la cour par rapport à la loi ou si c'est une décision interne en matière de politique. Je me demande si vos responsables ont examiné ce mandat et son effet sur vous, et si vous êtes d'accord pour dire que le CSARS doit apparemment limiter ses examens au SCRS.

M. McPhail : Nos examens se limitent à la GRC, et ne touchent pas seulement les plaintes du public mais aussi les examens systémiques.

Pour la GRC, cela comprend une enquête criminelle ou un examen dès lors que la GRC reçoit des renseignements concernant la sécurité ou le contre-renseignement. C'est le nouveau mandat de la commission nous permettant de faire des examens systémiques qui nous permettra de faire enquête sur de telles questions.

Clairement, cela ne donne pas à la commission le pouvoir de faire enquête sur des renseignements détenus par d'autres organisations, mais la commission a hypothétiquement le pouvoir de faire enquête sur les politiques et procédures concernant le partage de renseignements de la GRC et les modalités de traitement des renseignements reçus.

Le sénateur Runciman : Vous n'avez pas vraiment répondu à ma question. De toute façon, il a décidé de ne pas répondre.

Je devrais poser cette question à M. Doucet. Compte tenu de la Loi sur le SCRS et sur la question de savoir si vous avez déjà le pouvoir en vertu des articles 39 et 50 d'obtenir des renseignements de qui vous voulez dans le cadre d'une enquête sur une plainte, je me demandais, comme je l'ai dit plus tôt, si vous avez l'autorisation expresse — quant à moi, je crois que vous l'avez — de convoquer des témoins et d'obtenir des documents d'autres ministères et agences fédérales. J'aimerais que vous m'expliquiez pourquoi, à votre avis, votre mandat est limité aux examens. Je pense que vous avez aussi la capacité d'amorcer des enquêtes. Je pense que vous avez parlé d'en amorcer suite à une plainte. Peut-être que je me trompe, mais je crois que vous avez la capacité de faire des enquêtes régulières pendant qu'une opération est toujours en cours. Je sais que le juge Major a parlé de ces enquêtes et examens après coup, mais vous avez la possibilité d'examiner une situation pendant qu'elle se déroule.

M. Doucet : Merci, sénateur. Commençons par parler de la loi et revenons à 1984, l'année où la Loi sur le SCRS a été promulguée.

Back in 1984, and for many years after 1984, intelligence agencies in Canada didn't necessarily talk to each other a whole lot. We talk about contemporary intelligence, the post-9/11 intelligence world, where agencies are now talking together and sharing information so much more. Our history, if you want to put it that way, has been a history of reviewing CSIS and CSIS alone.

In our annual report tabled to Parliament for the year 2011-12, for the first time we put in a section called "A Message from the Executive Director." We always had a message from the committee. In that annual report, I laid out to Parliament what I considered were three tenets of SIRC, three guiding principles, if you will.

The first is that we are a professional organization engaging professional people and doing very serious professional work. That should be a given, but we wanted to put that out there.

The second tenet is that we are independent. We're fiercely independent, and we stand by that.

The third one — and I think this is of interest to your question, senator — is that we are a member of the S&I community. We are not just a review agency of CSIS. We are a member of the community. As a member of the community, our goal is to go to other members of the community and talk about tools and techniques that they use that are somewhat similar to CSIS, that allow us to better review CSIS.

I'll give you an example that I like to use if we're looking at surveillance technology. There are other members of policing in the S&I community that use surveillance technology. It benefits us and it benefits Parliament if we have those conversations. Those conversations to date are limited to tools and techniques, and not to operational information.

As we move forward to the future and look at new legislation and its impact, we will be doing a gaps analysis to look at what we are missing, what we are not getting where we are not looking. As part of our gaps analysis, we will be looking, obviously, at our authorities — not just what have we practised in the past but what can we do in the future. I'm a big believer in looking at what we have done historically as a predictor for what we can do or what we should be doing in the future.

I may not have specifically answered your question on your interpretation of the act, but I think I've laid out where we've come from and where we are today.

I have to tell you that after telling Parliament that we were going to go out to other organizations to talk about tools and techniques within S&I and policing, when we knocked on their door, the first question was, "What are you doing here? You don't

En 1984, et pendant de nombreuses années après, les agences canadiennes de renseignement ne se parlaient pas nécessairement beaucoup. On parle du renseignement contemporain, du monde du renseignement après les attaques du 11 septembre, où les agences se parlent et partagent beaucoup plus de renseignements. Historiquement, si on veut, nous n'avons toujours examiné que le SCRS.

Dans notre rapport annuel déposé au Parlement pour l'année 2011-2012, pour la première fois, nous avons ajouté une section intitulée « Message du directeur exécutif ». Il y a toujours eu un message du comité. Dans ce rapport annuel, j'ai présenté au Parlement ce que j'appellerais nos trois principes directeurs.

Premièrement, nous sommes une organisation professionnelle qui embauche des professionnels qui font un travail professionnel très sérieux. Cela devrait être évident, mais nous voulions le mentionner.

Le deuxième principe, c'est que nous sommes indépendants. Nous le sommes farouchement, et nous le défendrons.

Troisièmement — et je pense que c'est ce qui concerne votre question, sénateur — nous faisons partie de la communauté de la sécurité et du renseignement. Nous ne sommes pas seulement une agence de surveillance du SCRS. Nous faisons partie de cette communauté. En tant que membre, notre objectif est d'aller voir les autres membres et de leur parler des outils et des techniques qu'ils utilisent et qui ressemblent à ceux du SCRS, afin de mieux surveiller le SCRS.

À cet égard, j'aime donner l'exemple des technologies de surveillance. Il y a d'autres agences policières de la communauté de la sécurité et du renseignement qui utilisent des technologies de surveillance. C'est à notre avantage, et à celui du Parlement, d'avoir ces discussions. Jusqu'à maintenant, ces discussions se limitent aux outils et aux techniques, et non pas aux renseignements opérationnels.

Afin de se préparer pour l'avenir et d'examiner la nouvelle loi et ses conséquences, nous ferons une analyse des lacunes pour voir ce qui nous manque, ce que nous n'obtenons pas et ce que nous n'examinons pas. Dans le cadre de cette analyse, nous examinerons évidemment nos pouvoirs — pas seulement ceux que nous avons utilisés par le passé, mais ceux que nous pourrions avoir à l'avenir. Je crois qu'il faut regarder ce qu'on a fait par le passé afin de mieux prévoir ce que l'on pourra faire ou devra faire à l'avenir.

Je n'ai peut-être pas répondu précisément à votre question sur votre interprétation de la loi, mais je pense que j'ai expliqué d'où nous venons et où nous en sommes aujourd'hui.

Je dois vous dire que, après avoir annoncé au Parlement que nous allions parler à d'autres organisations des outils et des techniques utilisés par les agences policières et de sécurité et renseignement, lorsque nous avons cogné à leurs portes, la

have any right to talk to us." Well, we certainly have a right. You may not want to talk to us, but we have that right.

Those doors have really been opening for us. When we go into another organization, we tell them, "You won't find yourself in our annual report. We're not critiquing you. We're not reviewing you." We're searching for knowledge on a tool, on a technique, whether it's analytics, surveillance, as I mentioned, those sorts of things. So that's where we are today.

Senator Stewart Olsen: This may have been partially answered, Commissioner Plouffe. You've suggested we need legislative changes to expand the mandate of the Security Intelligence Review Committee. We're talking about sharing here, which is a big point, I can see. Do you think this can be done by regulation or an MOU between the two departments, or do you think it requires legislation?

Mr. Plouffe: Regulations are not as strong as a law, as we all know. An MOU is even less binding. It is binding, but a memorandum of understanding between departments or institutions is similar to an arrangement, to a contract. If we want the review bodies to explicitly share information on the operational side, it is my view that we need legislative change, not only regulations.

Also, normally, you make regulations pursuant to a law, to an act. If you want to make regulations, they have to be relevant to one of the provisions of the enabling act. In other words, let's say we have the authority under the National Defence Act to do so. Then we can make thereunder a regulation. But if you don't have any provision in the act permitting review bodies to collaborate and share information, I don't think you can make valid regulations under that law.

Senator Stewart Olsen: Thank you.

Mr. Doucet, right now are you confident that you have the ability to properly scrutinize? You partially answered in mentioning your gap analysis, so I'm not sure you need to even expand on that, because that was quite a good answer.

Mr. Doucet: SIRC is very confident today in our ability to seek information from CSIS to conduct our reviews. As we mentioned under Bill C-44 when we were here, our concern was gaps, based on the expanding waterfront of activities at CSIS, as we spoke about. But we are more confident today than we were on Monday.

Senator Stewart Olsen: Thank you very much.

Senator Kenny: I have some questions for Mr. Plouffe.

première question a été : « Que faites-vous ici? Vous n'avez pas le droit de nous parler. » Eh bien, nous avons certainement ce droit. Elles ne veulent peut-être pas nous parler, mais nous avons ce droit.

Les portes se sont vraiment ouvertes pour nous. Quand nous allons voir une autre organisation, nous lui disons : « Vous ne serez pas dans notre rapport annuel. Nous ne vous critiquons pas. Nous ne sommes pas en train de vous examiner. » Nous voulons obtenir des connaissances sur un outil, une technique, que ce soit l'analyse, la surveillance, ce genre de choses, comme je l'ai dit. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

La sénatrice Stewart Olsen : On a peut-être déjà partiellement répondu à ce qui suit, monsieur le commissaire Plouffe. Vous dites qu'il faut des changements législatifs pour élargir le mandat du comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. On parle de partage, et je peux voir que c'est un point important. Pensez-vous qu'on peut y arriver par règlement ou avec un protocole d'entente entre les deux ministères, ou pensez-vous qu'il faut une loi?

M. Plouffe : Comme nous le savons, les règlements ne sont pas aussi contraignants que les lois. Un protocole d'entente est encore moins exécutoire. C'est exécutoire, mais un protocole d'entente entre ministères ou institutions est comme un accord, un contrat. Je crois qu'il nous faut un changement législatif, pas seulement des règlements, si nous voulons que les organismes de surveillance partagent explicitement des renseignements sur les activités opérationnelles.

Aussi, normalement, on adopte des règlements en vertu d'une loi. Pour adopter des règlements, ils doivent être liés à une disposition de la loi habilitante. En d'autres mots, disons qu'on a le pouvoir de le faire en vertu de la Loi sur la défense nationale. Alors on peut adopter un règlement à ce sujet. Mais s'il n'y a pas de disposition dans la loi qui permet aux organismes de surveillance de collaborer et partager des renseignements, je ne pense pas que l'on puisse adopter des règlements valides en vertu de cette loi.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci.

Monsieur Doucet, vous êtes confiant que vous avez présentement la capacité de faire la surveillance nécessaire? Vous y avez répondu en partie en parlant de votre analyse des lacunes, alors je ne sais pas s'il est nécessaire que vous en disiez plus, parce que c'était une assez bonne réponse.

M. Doucet : Le CSARS a entièrement confiance dans sa capacité d'obtenir des renseignements du SCRS pour faire ses examens. Comme nous l'avons mentionné au sujet du projet de loi C-44 lorsque nous sommes venus ici, nous nous préoccupions des lacunes, étant donné l'élargissement des activités du SCRS. Mais nous sommes plus confiants aujourd'hui que lundi.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci beaucoup.

Le sénateur Kenny : J'ai des questions pour M. Plouffe.

The last time I was on a committee that had an opportunity to question someone in your position was when Mr. Justice Lamer was in the role. When he was asked what he did, he answer was, "Not very much. People don't complain about electronic collection, so we're a pretty quiet shop."

A little bit of time has passed. Could you please describe to the committee how you do your job; what are the components of it; how do you set your priorities; and are you working on it full time?

The Chair: Those are four questions.

Senator Kenny: No. That's actually one question that's clearly put.

Mr. Plouffe: I will start with the easy answer. I'm not full time; I'm part time.

I would disagree with my ex-colleague, or the ex-commissioner, saying we don't have too much to do. I think that today we have a lot to do. We have a very strong professional relationship with CSE. But, on the other hand, my mandate is twofold. I have to ensure that what they do complies with the law, in the first place; and in the second place, I have to assure myself that they protect the privacy of Canadians.

The last part, the privacy of Canadians, in my mind is a serious one and involves a lot of work. Not only do we look at the law as such, we look at CSE procedures. We look at how they do internal operations with regard to privacy and so on. We want to make sure that the privacy of Canadians is respected. We conduct six to eight reviews every year on a number of subject matters, so I feel that we are very busy indeed.

I'm part time, but I live in the Outaouais region. I'm there maybe more than two-and-a-half days a week. I'm there maybe three days a week or four days a week. Yesterday, I was called by the executive director. I was having lunch somewhere, and he said, "We need you." I did come. I'm not from Montreal. I'm not from Toronto. I'm from Ottawa, so I'm available. I'm part-time officially, but in practice maybe I'm full-time.

Senator Kenny: You have given me Mr. Justice Lamer's answer with kinder words. You really haven't told us of anything about what you do. Why don't you give us some examples of how you protect the privacy of Canadians and how you go about setting your priorities?

Mr. Plouffe: I will ask the executive director to answer that with regard to what is a review. It goes into details. He'll provide you with the proper answer.

Mr. Galbraith: Senator, in a very short answer, we have information on our website in terms of the function that talks about what constitutes review, how we go about it, how we set our priorities, how we determine what to review and in what order of priority.

La dernière fois que j'ai eu l'occasion en comité de poser des questions à quelqu'un qui occupe votre poste, c'était lorsque le juge Lamer l'occupait. Lorsque je lui ai demandé ce qu'il faisait, il a répondu : « Pas grand-chose. Les gens ne se plaignent pas beaucoup de la collecte de renseignements électronique, alors nous ne sommes pas très occupés. »

C'était il y a quelque temps. Pourriez-vous décrire au comité comment vous faites votre travail; quelles en sont les composantes; comment déterminez-vous vos priorités et est-ce que vous y travaillez à temps plein?

Le président : Cela fait quatre questions.

Le sénateur Kenny : Non. En fait, je n'ai posé qu'une question bien précise.

M. Plouffe : Je vais commencer par la partie facile. Je ne travaille pas à temps plein, mais à temps partiel.

Je ne suis pas d'accord avec mon ex-collègue, ou l'ex-commissaire, selon lequel nous avons peu de choses à faire. En fait, nous en avons beaucoup. Nous avons une relation professionnelle très étroite avec le CST. En revanche, j'ai un double mandat : veiller à ce que le CST se conforme à la loi et m'assurer qu'il protège la vie privée des Canadiens.

Ce dernier aspect, la vie privée des Canadiens, est une question sérieuse qui implique beaucoup de travail. Nous examinons à la fois la loi et les procédures employées par le CST. Nous nous penchons sur ses activités internes relativement à la vie privée, et cetera. Nous voulons nous assurer que la vie privée des Canadiens est respectée. Nous effectuons de six à huit examens chaque année sur un éventail de sujets, ce qui nous tient en effet bien occupés.

Je travaille à temps partiel, mais j'habite en Outaouais. J'y travaille peut-être plus de deux jours et demi par semaine. J'y suis peut-être trois ou quatre jours par semaine. Hier, le directeur exécutif m'a téléphoné. J'étais en train de dîner quelque part, et il m'a dit : « Nous avons besoin de toi. » Je suis bel et bien venu. Je ne viens pas de Montréal, ni de Toronto. Je suis d'Ottawa, donc disponible. Officiellement, je travaille à temps partiel, mais dans la pratique je travaille plutôt à temps plein.

Le sénateur Kenny : Vous venez de me donner la réponse de M. le juge Lamer, mais en des termes plus enrobés. Vous ne nous avez rien dit sur ce que vous faites concrètement. Pourquoi ne pas nous expliquer comment vous protégez la vie privée des Canadiens et comment vous établissez vos priorités?

M. Plouffe : Je vais demander au directeur exécutif de vous expliquer en quoi consiste un examen. C'est un processus détaillé. Il saura bien vous l'expliquer.

M. Galbraith : Sénateur, pour résumer, sur notre site web nous avons décrit ce qui constitue un examen, comment nous l'entreprenons, comment nous établissons nos priorités, comment nous déterminons ce qui doit être examiné et dans quel ordre de priorité.

We receive briefings from CSE. The ongoing reviews may identify other issues that require a separate investigation.

Twice a year, we update an annual work plan, a three-year work plan. It's updated twice a year. It's not cast in stone. If there is some issue that arises, we consult with the commissioner. If he decides that this is something that should take priority because of the risks it presents to compliance with the law, the risk to privacy of Canadians, then that becomes a priority and something else has to move out of the way.

Under any given time, there may be about 10 reviews under way. The commissioner said we complete six to eight classified reviews that are submitted to the minister responsible for CSE, the Minister of National Defence, but those are completed. There are others that are ongoing that will go into a new fiscal year, for example.

Does that satisfy, or are there other specific questions?

Senator Kenny: It doesn't, but I'm prepared to ask my second question, and that is, what potential harm would come if you do not get legal authority for sharing information? You make an impassioned case for the importance of it. Describe to us what harm would come to Canada if you don't get that authority.

Mr. Plouffe: Well, it's just more complicated to do our job. That's all. We can do the job anyway, except that it's more difficult if you cannot share with other review bodies. If you look at the intelligence agencies, they cooperate more and more between themselves. Why not for us? If it's good for them, it should be good for us.

It's the same thing around the world. I'm meeting with my counterparts in the United States and England. We want to share information and be more efficient. If we could share information among the review bodies, we would be even more efficient in the job we do.

The typical example I can give is what we call a joint review. The Mosley case. My predecessor is the first one that, in the annual report, talked about that problem. He had to refer the matter to the president of SIRC. We could not do a joint review, so he referred the matter to the president of SIRC for whatever action he deemed necessary. Let's say we would have this express authority to share information. We could have undertaken a joint review, and we could have had even a joint report out of it.

For me, as it is the case very often when we discuss law, it's a matter of common sense.

Senator Kenny: You're saying it would be more efficient, but you haven't given me an example yet of what the consequences would be if you don't get the authority you're asking for.

Le CST nous fournit de l'information sur ses activités. Les examens, quant à eux, peuvent cerner des problèmes qui exigent une enquête particulière.

Nous actualisons deux fois par année notre plan de travail annuel et notre plan triennal. Ces plans sont mis à jour deux fois par année. Ils ne sont pas gravés dans la pierre. Si un problème survient, nous consultons le commissaire. S'il estime que la question est prioritaire compte tenu des risques de non-conformité à la loi ou des risques de ne pas respecter la vie privée des Canadiens, cette question devient bel et bien prioritaire et d'autres dossiers doivent être mis de côté.

À tout moment, une dizaine d'examens peuvent être en cours. Le commissaire a indiqué que nous effectuons de six à huit examens classifiés qui sont par la suite soumis au ministre délégué au CST, le ministre de la Défense nationale, mais ces examens sont terminés. D'autres vont se poursuivre au cours de la prochaine année financière, par exemple.

Cette réponse vous satisfait-elle ou auriez-vous d'autres questions précises?

Le sénateur Kenny : Votre réponse ne me satisfait pas, mais je vais passer à ma seconde question. Quelles seraient les conséquences de ne pas obtenir le pouvoir légal d'échanger de l'information? Vous nous dites à quel point ce pouvoir vous est important. Expliquez-nous quel préjudice le Canada pourrait subir si vous n'obtenez pas ce pouvoir.

M. Plouffe : Eh bien, c'est tout simplement que notre travail devient beaucoup plus compliqué. Nous pouvons toujours le faire, mais il est beaucoup plus difficile si l'on ne peut pas partager quoi que ce soit avec d'autres organismes de révision. Quand on pense aux agences de renseignement, on constate qu'elles collaborent de plus en plus entre elles. Pourquoi pas nous? Ce qui vaut pour elles devrait valoir pour nous.

Il en va de même partout au monde. Justement, je dois me réunir avec mes homologues américains et britanniques. Nous voulons partager l'information pour être plus efficaces. Si nous pouvions partager l'information avec d'autres organismes de révision, nous serions encore plus efficaces dans notre travail.

Je vais vous donner un exemple typique d'examen conjoint. Il s'agit de l'affaire Mosley. Mon prédécesseur est le premier à avoir soulevé le problème dans un rapport annuel. Il a dû renvoyer le dossier au président du SCRS. Comme nous n'avions pas le droit de faire un examen conjoint, il a été obligé de renvoyer carrément le dossier au président du SCRS pour suite à donner. En vertu de cette loi, nous aurions l'autorisation expresse de partager l'information. Ainsi, nous aurions pu effectuer un examen conjoint et même produire un rapport conjoint.

En ce qui me concerne, comme c'est souvent le cas lorsqu'on parle de loi, c'est une question de gros bon sens.

Le sénateur Kenny : Vous dites que ce serait beaucoup plus efficace, mais vous ne m'avez pas encore donné d'exemple des conséquences si vous n'obtenez pas cette autorisation.

Mr. Plouffe: With all due respect, I think I did answer partially what you're saying. What I'm saying is I can operate, yes, but it's more difficult for me to operate because I cannot share this information sometimes with my counterparts at SIRC, so I have to act in a silo all the time. What's the problem with sharing operational information among ourselves? It would be easier. We would lose less time and we would be more efficient. I suspect Canadians expect us to be as efficient as we can.

To answer your question quite simply: At the present time, we can operate. There is no problem. We can operate anyway, except it would be more efficient and better if we could share information.

Senator Beyak: In the interests of time, I think my questions have been answered during Senator Kenny's question.

Senator Ngo: This question is for Mr. Doucet. In your presentation you mentioned the lack of resources. In light of the budget on Tuesday, which proposed to double your budget from $2.5 million to $5 million per year and every five years after that, with this new proposed budget, will you have the required resources to handle the review of CSIS's activities within Canada and outside of Canada, including information sharing, disruption activities and the use of the warrants?

Mr. Doucet: Thank you for the question, senator. We have begun to look at what we will do with our budget increase and how we will expend our funds. I will get to your question in one second.

Let me assure you that what SIRC will not do is not take new funds and take an organization this size and just make it this size. We're looking at our operations and a gap analysis of what we may not be doing today, and we're combining that with very complex legislation as it relates to information sharing and disruption. I'm confident that we can structure our organization for success in the future. Where there are gaps or gaps in our coverage, we will be happy to talk about those downstream and to talk about and let Parliament know not only what we are doing with the increased funding but what gaps may exist that we are not reviewing at any point in time.

As you've touched on and as Senator Kenny touched on, information sharing is a complex business. We don't expect, if this bill is enacted, on day one that there would be a floodgate of information coming into the service that we would then have to review. However, what we do expect over time is that there will be a lot more information coming in. The bill doesn't provide a mechanism to ensure the reliability of that information, so that is part of the issue in following the thread of information. We see the day that CSIS will be receiving information from up to 100 organizations without a qualifier on the reliability of that

M. Plouffe : Avec tout le respect que je vous dois, je crois au contraire avoir au moins partiellement répondu à votre question. Je vous dis que je suis capable de faire mon travail, effectivement, mais il est beaucoup plus difficile de le faire tant que je ne peux pas partager de l'information avec mon homologue au CSARS, ce qui me force à agir en vase clos. Quel est le problème de partager de l'information opérationnelle entre nous? Cela faciliterait grandement les choses. Nous perdrions beaucoup moins de temps et serions beaucoup plus efficaces. J'imagine que les Canadiens souhaitent que nous soyons aussi efficaces que possible.

Pour répondre tout simplement à votre question en bref, actuellement, nous arrivons à faire notre travail. Il n'y a pas de problème. Nous pouvons nous acquitter de nos obligations, mais nous pourrions le faire beaucoup plus efficacement si nous pouvions partager de l'information.

La sénatrice Beyak : Pour gagner du temps, je ne poserai pas d'autre question, puisque les réponses données au sénateur Kenny correspondent aux questions que j'aurais posées.

Le sénateur Ngo : Ma question s'adresse à M. Doucet. Dans votre exposé, vous avez parlé du manque de ressources. À la lumière du budget déposé mardi, qui doublerait votre budget, le faisant passer de 2,5 millions à 5 millions de dollars par année et tous les cinq ans par après, aurez-vous les ressources nécessaires pour examiner les activités du SCRS au Canada et à l'étranger, y compris pour le partage d'information, la perturbation des activités et l'utilisation de mandats?

M. Doucet : Merci de la question, sénateur. Nous avons déjà commencé à examiner les modalités d'utilisation des nouveaux budgets et des dépenses. J'en arrive à votre question.

Auparavant, je souhaite vous assurer que le CSARS n'utilisera pas ces fonds pour modifier son effectif. Nous allons plutôt mener une étude des lacunes, à savoir les activités que nous ne menons pas aujourd'hui, et les combiner à des activités concernant le partage des informations et la perturbation des activités, qui sont encadrées par des lois très complexes. Je suis sûr que nous pourrons structurer notre organisation afin de lui permettre d'accomplir son mandat. Lorsque l'on constate des lacunes dans nos activités, nous en parlerons en aval et nous informerons le Parlement non seulement de la façon dont nous utilisons ces nouveaux fonds, mais également des lacunes qui existent et qui ne font pas l'objet d'une révision.

Comme le sénateur Kenny et vous-même l'avez dit, le partage de l'information est chose complexe. Nous ne nous attendons pas, si ce projet de loi devait entrer en vigueur, à ce que le service soit inondé de renseignements qu'il faudrait passer en revue. Par contre, avec le temps, nous nous attendons à en recevoir beaucoup plus que maintenant. Ce projet de loi ne prévoit pas de mécanisme pour assurer la fiabilité de ces renseignements et c'est donc un aspect de l'enjeu consistant à suivre le fil d'informations. Nous imaginons qu'un jour, le SCRS recevra des renseignements de plus d'une centaine d'organisations sans

information. We will of course look at CSIS's activities with that information, what they do with that information, how they dispose of that information and so on. So there is a lot of work, but we're confident that we can make good use of the funding and add value to Parliament and to Canadians in what we can do.

Senator Jaffer: Thank you for your presentations and for being here.

I know for many years you have been dealing with other groups and other groups' threats. I won't name those groups, but I am a Muslim so I will name the groups that you probably will be looking at now. I know the RCMP and CSIS have made progress in diversity, and I have faith that they have started to understand the issues faced by the Muslim community.

You are one step removed, so I would like to know how you educate yourself. How diverse is your workforce, and how much are you doing to understand the challenges of the Muslim community?

Also, how do you relate to the community that is most affected? I know that you are not doing it directly, but Muslims form a large part of this country and they also need to have trust in what you are doing. How are you communicating the work so you can build trust with the community that is most affected at the moment?

Mr. Doucet: Thank you for that very good question. Let me begin with how we educate our staff and what we do in SIRC to educate our staff not only on different communities but on technology and other areas.

A while ago we started having to have what I will call Friday morning or afternoon events where we bring all our staff together. To explain why it's Friday, our staff spends a lot of time at CSIS, at the service, and Friday tends to be a day at the office, paperwork, writing reports. We had a world renowned expert from Public Safety come in a month or two ago to give a talk — not only to the staff but to the committee — on radicalization and on the communities out there. It really enlightened us to the work that is going on at Public Safety. By doing things like that we hope to educate ourselves.

With respect to the service and to our review of the service, whenever they're treating people or treating information, we always look at the justification and proportionality of what they're doing. We always ask the question, "What is the threat to Canada and to Canadians, and why are you doing this?" We always satisfy ourselves or we report on it that we are not satisfied with what they're doing at any given time.

aucune indication de leur fiabilité. Évidemment, nous nous pencherons sur ce que fait le SCRS de ces renseignements, comment il les exploite et en dispose. Il y a donc beaucoup de travail à faire, mais nous sommes convaincus de pouvoir faire un bon emploi du financement accordé et de mieux servir encore le Parlement et les Canadiens.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie pour vos exposés, ainsi que pour votre présence.

Je sais que pendant de nombreuses années, vous avez composé avec d'autres groupes et les menaces qu'ils présentaient. Je ne donnerai pas leur nom, mais comme je suis musulmane, je peux nommer les groupes qui vous intéressent maintenant. Je sais que la GRC et le SCRS ont fait des progrès sur le plan de la diversité, et j'ai bon espoir qu'ils ont commencé à comprendre les défis auxquels est confrontée la communauté musulmane.

Comme vous êtes en périphérie, j'aimerais savoir comment vous vous renseignez. Dans quelle mesure est-ce que votre effectif est diversifié, et que faites-vous pour comprendre les défis que connaît la communauté musulmane?

De plus, quels sont vos rapports avec la communauté la plus touchée? Je sais que vous n'en avez pas directement, mais les musulmans forment une bonne partie de la population du pays, et eux aussi doivent pouvoir vous faire confiance par rapport à l'action que vous menez. Comment communiquez-vous avec elle au sujet de votre travail, afin de gagner la confiance de la communauté la plus touchée actuellement?

M. Doucet : Je vous remercie pour cette excellente question. Permettez-moi de commencer par la manière dont nous instruisons notre effectif et ce que nous faisons, au CSARS pour l'éduquer, non seulement sur les diverses communautés, mais aussi au sujet de la technologie et d'autres domaines.

Il y a quelque temps, nous avons commencé à tenir ce que nous avons appelé les événements du vendredi matin ou après-midi, auxquels sont conviés tous les membres du personnel. La raison pour laquelle c'est le vendredi, c'est que notre effectif passe beaucoup de temps au SCRS, au service lui-même, et le vendredi tend à être jour de bureau, consacré à la paperasserie et à la rédaction de rapports. Il y a un mois ou deux, un expert reconnu de la sécurité publique est venu nous parler — non seulement au personnel, mais au comité — de la radicalisation et des communautés. Cela nous a vraiment éclairés sur le travail qui se fait au ministère de la Sécurité publique. De cette façon, nous espérons être bien renseignés.

Pour ce qui est du service et de l'examen qu'on en fait, chaque fois qu'il traite des particuliers ou des renseignements, nous examinons toujours ses motivations et le caractère proportionnel de sa réaction. Nous posons toujours la question suivante : « Quelle est la menace pour le Canada et les Canadiens, et pourquoi faites-vous ceci? » Si nous ne sommes pas satisfaits des réponses reçues, nous le signalons dans un rapport.

We do not necessarily extend ourselves to communities specifically through community outreach. We have been very active speaking at various conferences and venues whenever we can, whether it be at the university level, privacy conferences or elsewhere, about SIRC, waving the banner of what we do and what we do on behalf of Canadians. That's really where we are.

I think we are putting emphasis on that. Probably a year and a half ago, we staffed a position that was directly linked to communications and outreach, and we're putting those plans together for the future.

Senator Jaffer: If my colleague Senator Baker was here he would have this question, so I will try and ask it, but not as articulately as he would. He has this question about federal Judge Richard Mosley strongly rebuking CSIS — you know what I speak of Mr. Doucet — and all these decisions that are outstanding. I'm not looking for secret information, but is SIRC looking at what happened? Because Justice Mosley clearly found that CSIS and other Canadian federal agencies illegally enlisted global surveillance dragnets while keeping domestic federal courts in the dark. Is SIRC looking at the behaviour of CSIS in that area?

Mr. Doucet: We are always cognizant of what the Federal Court is doing. We're very familiar with the Mosley decision. My colleague, Chantelle, can maybe expand on that as well. We're always mindful, whether it is Justice Mosley's comment on duty of candor. We have the ability to look at the warrant process from beginning to end, look at the targeting, look at all of those things, so we are well aware of those.

Chantelle, did you want to add to that?

Chantelle Bowers, Deputy Executive Director, Security Intelligence Review Committee: I would simply add that we absolutely followed the jurisprudence very carefully. There was of course a Federal Court of Appeal review of that decision as well. It is currently before the Supreme Court of Canada, so we're following that, and we will continue to have the warrants as part of our review process in the future and look at that very carefully.

[*Translation*]

Senator Dagenais: My question is for Mr. McPhail. I am glad you are here. I was a police officer in the Sûreté du Québec, and back then we called that the ethics committee. So, I prefer asking you questions in my capacity as senator. I would like to talk about your credibility, which has been attacked so often by the media. It would thus be interesting to get your take on the issue. My question is quite simple: do you receive the necessary reception, understanding and support on the part of political authorities to properly handle your oversight mandate?

Nous n'avons pas nécessairement des rapports avec les communautés sous forme d'activités de sensibilisation. Mais dans la mesure du possible, nous participons à diverses conférences et tribunes, dans les universités et ailleurs, pour faire connaître le CSARS et l'action qu'il mène pour le compte des Canadiens. C'est vraiment là où nous en sommes.

Je pense que c'est là où nous mettons l'accent. Il y a peut-être un an et demi, nous avons comblé un poste directement lié aux communications et aux relations communautaires, et nous sommes en train de dresser des plans pour l'avenir.

La sénatrice Jaffer : Si mon collègue, le sénateur Baker, était ici, il vous poserait une question, que je vais vous poser moi-même, mais peut-être pas avec son éloquence. Il pose cette question au sujet du juge fédéral Richard Mosley, qui a vertement critiqué le SCRS — vous savez ce dont je parle, monsieur Doucet — et toutes ces décisions qui n'ont pas encore été rendues. Je ne cherche pas à vous faire dévoiler des renseignements secrets, mais est-ce que le CSARS analyse ce qui s'est passé? Car le juge Mosley a clairement établi que le SCRS et d'autres organismes fédéraux avaient illégalement mis sur pied des réseaux de surveillance mondiale à l'insu de nos tribunaux. Est-ce que le CSARS analyse le comportement du SCRS dans ce dossier?

M. Doucet : Nous sommes toujours bien au courant de ce que fait la Cour fédérale. Nous connaissons très bien la décision Mosley. Ma collègue, Chantelle, pourra peut-être aussi vous en parler. Nous sommes toujours attentifs au devoir de franchise dont a parlé le juge Mosley. Nous avons la possibilité d'analyser le processus des mandats d'un bout à l'autre, le ciblage, toutes ces choses, alors nous en sommes tout à fait conscients.

Chantelle, voulez-vous ajouter quelque chose?

Chantelle Bowers, directrice exécutive adjointe, Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité : J'ajouterais seulement que nous suivons très attentivement la jurisprudence. Il y a aussi eu, bien entendu, l'examen de cette décision qu'a fait la Cour fédérale d'appel. Elle est maintenant devant la Cour suprême du Canada, alors nous en faisons le suivi, et nous continuerons d'intégrer les mandats à notre processus d'examen à l'avenir, et de suivre la question de très près.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à M. McPhail. Je suis content que vous soyez présent. J'ai été policier à la Sûreté du Québec, et on appelait cela le comité de déontologie. Alors, j'aime mieux vous poser des questions à titre de sénateur. Je veux vous parler de votre crédibilité, qui a souvent été attaquée dans les médias. Il serait donc intéressant de connaître votre opinion sur cette question. Ma question est fort simple : recevez-vous l'accueil, la compréhension et l'appui nécessaires de la part des autorités politiques pour bien réaliser vos mandats de surveillance?

[*English*]

Mr. McPhail: Senator, the very simple answer to your question is absolutely. Indeed, since I have been at the commission, we have added to our staff complement. We have members of our staff who have broad experience in policing and intelligence matters.

To reference Senator Jaffer's comments, we are also quite cognizant of the fact that the RCMP is called upon to deal with diverse communities, so we ourselves have become more diverse.

As a matter of fact, one of my goals is to establish an advisory committee consisting of knowledgeable Canadians from various backgrounds to assist us with some of the public concerns. The amendments to the RCMP Act give the CRCC greater legal authorities and our increase in funding gives us the tools to do the job, so I am very confident that we do have that ability.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Do you offer some form of mediation? When it came to ethics, for example, we knew that police officers could appear before the ethics committee, but there was also a mediation process by which a citizen could voice an opinion in the presence of a commissioner. All this was done within a type of mediation framework. Does your committee foresee implementing this type of process?

[*English*]

Mr. McPhail: At the present time we are able to and do review informal resolution, which the RCMP conducts with complainants. We have received a number of complaints from members of the public since I have been there who were dissatisfied with the results of that informal resolution. We have investigated and made recommendations.

We're currently examining the whole issue of informal mediation as to whether there are opportunities for the commission to become directly involved in that rather than simply reviewing, so it is a top-of-mind issue for us, senator.

The Chair: I would like to ask one or two questions. I would like to direct a question to the Honourable Jean-Pierre Plouffe and it has to do with your previous experience as a judge. In Bill C-51, the requirements of the request for warrants go before a judge to be able to give the authorization. Are you satisfied, with your previous experience, that that is at least a significant check and balance in the system to ensure that those who are actually doing the day-to-day work required to keep Canadians safe, at the same time that their work has to be scrutinized, is a good process?

[*Traduction*]

M. McPhail : La réponse très simple à votre question, sénateur, est oui, absolument. De fait, depuis que je suis à la commission, nous avons augmenté notre effectif. Certains des membres de notre personnel ont une vaste expérience du maintien de l'ordre et des questions liées au renseignement.

Pour revenir aux commentaires qu'a faits la sénatrice Jaffer, nous sommes aussi tout à fait conscients que la GRC est appelée à servir des communautés diversifiées, alors nous nous sommes nous aussi beaucoup diversifiés.

D'ailleurs, l'un de mes objectifs est de mettre sur pied un comité consultatif composé de Canadiens bien informés et de divers horizons pour nous aider à apaiser certaines inquiétudes du public. La modification de la Loi sur la GRC confère à la commission plus de pouvoir et l'augmentation du financement nous permet d'avoir les outils nécessaires pour nous acquitter de notre tâche, alors je suis convaincu que nous avons cette capacité.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Est-ce que vous avez un type de processus de médiation? Par exemple, en déontologie, on sait que les policiers pouvaient passer devant le comité de déontologie, mais qu'il y avait par contre un processus de médiation dans le cadre duquel le citoyen pouvait se faire entendre, en présence d'un commissaire. Tout cela se faisait non pas en dehors, mais dans le cadre d'un type de médiation. Est-ce que votre comité prévoit ce genre de processus?

[*Traduction*]

M. McPhail : Actuellement, nous sommes en mesure de passer en revue la résolution informelle des conflits et nous le faisons, et c'est la GRC qui le fait avec les plaignants. Depuis que j'ai pris mes fonctions, nous avons reçu plusieurs plaintes de citoyens qui étaient mécontents des résultats de ce processus de résolution informelle des conflits. Nous avons fait enquête et présenté des recommandations.

Nous procédons en ce moment à l'examen de toutes les questions de la médiation informelle afin de déterminer s'il y a possibilité pour la commission de participer directement à ce processus plutôt que de simplement passer ses résultats en revue, donc c'est pour nous une question prioritaire.

Le président : J'aimerais poser une ou deux questions. Je voudrais adresser la première à l'honorable Jean-Pierre Plouffe. Il s'agit de votre expérience antérieure en tant que juge. Dans le projet de loi C-51, la demande de mandat doit être présentée à un juge, qui doit l'avaliser. Êtes-vous convaincu, d'après votre expérience antérieure, que c'est à tout le moins un mécanisme important de freins et contrepoids qui fait en sorte que ceux dont la tâche au quotidien consiste à assurer la sécurité des Canadiens tout en faisant l'objet d'une surveillance pointue, est un bon processus?

Mr. Plouffe: The short answer is yes. By referring to the Federal Court in this instance to obtain a warrant, with regard to the added powers supposed to be given to CSIS, it is a form of oversight, and I think this is quite satisfactory indeed.

The Chair: I want to pursue this vein too, because I think Ms. Bowers referred to warrants, as well as Mr. Doucet. Some of the witnesses before this committee during the course of the study of this bill have spoken about the fact that when a warrant is issued, a lot of times the requirement to report back isn't necessarily requested by the judge. Subsequently, very few people, if any, know the end results for the request of the warrant.

In view of that criticism, would you be in favour of either a regulation being put in place by the Governor General or by a policy that when CSIS officers apply for a warrant that they include, at all times, how they're going to report back to the judge so that some accountability is built into the system? That would meet what I think is a valid criticism of the current bill. Would you be in support of that?

Mr. Doucet: Thank you, senator. That's a good question, one I haven't pondered, to be quite honest. I think it is conceptually very interesting that —

The Chair: Is that a yes or a no?

Senator Mitchell: He's getting to a yes.

Mr. Doucet: That could potentially be a good way to report on the execution of the warrant. There are of course other ways, but that would force the reporting on the execution of the warrant.

The Chair: Senator Kenny, maybe you want to jump into this because I don't think you got an answer to your question in respect to the need for the legislative changes for this cooperative effort between the various organizations.

The way I understand it, in your opening address, there is a working group that works between the various organizations and you meet a number of times per year. I don't know what more you need to do your job over and above what is already there. I do have a concern if everybody gets in bed together as opposed to meeting your own mandate, because it gets blurred when you're working with the various other agencies when you get too close. So there's a saw-off here.

Maybe Senator Kenny has a comment on that before they answer the question.

Senator Kenny: That depends on whether I'm going to be able to ask my follow-up questions.

The Chair: You will be able to answer that because I am going to give you five minutes.

Senator Kenny: Thank you.

M. Plouffe : Pour répondre brièvement, oui. Dans ce cas, le renvoi à la Cour fédérale en vue de l'obtention d'un mandat pour ce qui est des éventuels nouveaux pouvoirs conférés au SCRS, constitue une forme de surveillance, qui est, selon moi, tout à fait adéquate.

Le président : J'aimerais moi aussi poursuivre dans cette veine, parce que Mme Bowers et M. Doucet ont fait allusion aux mandats. Pendant cette étude, certains témoins ont dit que, après l'émission du mandat, le juge ne demande pas souvent de reddition de comptes. Donc, très peu de personnes sont informées des résultats découlant de la demande de mandat.

En gardant cette critique à l'esprit, seriez-vous en faveur soit de la mise en œuvre d'un règlement par le gouverneur général ou de la mise en œuvre d'une politique, qui amènerait les agents du SCRS à indiquer dans leur demande de mandat la manière dont ils feront rapport de son exécution de sorte qu'il y ait une forme de reddition de comptes. Seriez-vous en faveur d'une telle mesure?

M. Doucet : Merci, sénateur. Voilà une bonne question, à laquelle je n'ai pas réfléchi, pour être tout à fait honnête. D'un point de vue conceptuel, il est intéressant que...

Le président : Vous êtes en faveur ou non?

Le sénateur Mitchell : Je pense qu'il allait se prononcer en faveur.

M. Doucet : Une telle mesure pourrait être une bonne manière de rendre compte de l'exécution d'un mandat. Il existe bien sûr d'autres façons de faire, mais ce que vous proposez obligerait à rendre compte de l'exécution du mandat.

Le président : Sénateur Kenny, voulez-vous intervenir? Je ne crois pas qu'on ait répondu à votre question à propos de la nécessité d'apporter des changements législatifs touchant la coopération entre les différents organismes.

Je crois comprendre, selon votre exposé, qu'il existe un groupe de travail composé de représentants de différents organismes qui se réunissent quelques fois par année. Je ne sais pas de quoi vous auriez besoin pour faire votre travail à part ce qui existe déjà. Je suis préoccupé. Si tous se rapprochent plutôt que de s'inquiéter chacun de leur mandat, les mandats peuvent devenir de plus en plus flous, en fait, ce pourrait être nuisible.

Peut-être que le sénateur Kenny veut commenter avant d'entendre votre réponse.

Le sénateur Kenny : Cela dépend, aurais-je l'occasion de poser une question supplémentaire par la suite?

Le président : Oui, vous pourrez le faire parce que je vous donne cinq minutes.

Le sénateur Kenny : Merci.

I think when you come before a committee like this you should be prepared to say, "We think this is a good idea, but here is the harm or the cost, other than it will make us more efficient." Everybody wants efficiency, and sure we want it, but what examples can you give us where we will have a breakdown of the system? Perhaps I wasn't fair, and the question is open to anybody on the panel. If you have more things you would like to say, Mr. Plouffe, I would be happy to hear them. Some specific examples of what might be missed or what has been missed because you couldn't communicate readily and easily.

Mr. Doucet, you can go ahead in the meanwhile, while they're having their meeting.

Mr. Doucet: Thank you, senator. Let's talk about the security of Canada information sharing act, where a hundred government agencies can now provide information to 17 in the security intelligence business. When we talk "following the thread," this is a reverse of the question you asked, but information will show up within an intelligence agency, and we will use CSIS as an example because they're the one I'm most familiar with. They could receive a vast amount of information, given the broader concepts of information sharing, and different thresholds used in the act than in comparison to the CSIS Act, so there aren't necessarily thresholds in the information being provided. That would be problem number one.

Problem number two is the bill doesn't provide for a mechanism to ensure the reliability of shared information. So information could be provided on a Canadian, on you or me, without any question as to the reliability of that information. So that would potentially be a problem because now the service would be the holder of information where they didn't have any context on the reliability.

Third, this increased integration and heightened information sharing between institutions further emphasizes the fact that we cannot do joint reviews of those 17 agencies with only three review bodies. Information is coming in and being held for how long on Canadians without any view of proportionality, reliability or threat because the originator of that information felt there was a threat and they provided it.

If we had reach-back to that organization in our review, we could ask them that question: "You provided this information to CSIS, we know what they've done with it, on what basis did you provide that? What were your thresholds in providing that?"

Selon moi, quand on se présente devant un comité comme le nôtre, on devrait être prêt à répondre aux bonnes idées tout en mettant en lumière certains aspects négatifs, ou des coûts, et pas seulement à nous parler d'efficacité accrue. L'efficacité, c'est ce que tout le monde souhaite, mais pouvez-vous nous donner des exemples d'effondrement du système? J'ai peut-être été injuste, et la question s'adresse à tous les témoins. Monsieur Plouffe, si vous voulez ajouter quelque chose, je serais ravi de vous entendre, notamment à propos d'exemples précis de ce qui pourrait échapper à votre attention ou de ce qui vous a échappé à cause d'un problème de communication.

Monsieur Doucet, je vous en prie, répondez, même si d'autres sont en train de se consulter.

M. Doucet : Merci, sénateur. Parlons d'abord de la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada, selon laquelle une centaine d'agences gouvernementales peuvent maintenant transmettre des renseignements à 17 agences du domaine du renseignement de sécurité. Quand on parle de « suivre le fil », on fait référence à l'opposé de la question que vous avez posée. Toutefois, les renseignements seront portés à l'attention d'une agence de renseignement et je prendrai l'exemple du SCRS parce que c'est l'agence que je connais le mieux. Le SCRS peut recevoir une vaste quantité de renseignements, étant donné les concepts élargis du partage de renseignements et les différents seuils intégrés dans la loi en comparaison avec la Loi sur le SCRS. Les renseignements fournis ne sont pas forcément associés à des seuils. Voilà le premier problème.

Deuxième problème, le projet de loi ne prévoit pas de mécanisme garantissant la fiabilité des renseignements transmis. Des renseignements pourraient être fournis à propos d'un Canadien, vous ou moi, sans que la fiabilité des renseignements soit remise en question. Cela pourrait poser problème parce que, à partir de ce moment-là, le service détiendrait des renseignements sans le contexte permettant d'en juger la fiabilité.

Troisièmement, l'intégration et le partage renforcés des renseignements entre les institutions fait ressortir qu'il est impossible de mener une évaluation conjointe de ces 17 agences au moyen de trois organismes de surveillance. Pendant combien de temps les renseignements obtenus sur les Canadiens seront-ils conservés sans qu'on puisse juger de la proportionnalité, de la fiabilité ou de la menace parce que l'agence ayant transmis ces renseignements a jugé qu'une menace existait au moment de les transmettre.

Si on communiquait avec l'agence en question dans le cadre de notre examen, on pourrait poser cette question : « Vous avez fourni des renseignements au SCRS, nous savons comment le SCRS a traité ces renseignements, pourquoi les avez-vous transmis? Quel seuil avez-vous choisi lors de la transmission de ces renseignements? »

That is one of the major points around information sharing and us being able to do reviews together. Because, once again, we do share from a methodology perspective, operational perspective and a learning and development perspective, but we do not share operational information that we review.

The Chair: Senator Kenny, you are okay? It is a quarter past 2.

Senator Kenny: No, I'm not okay, chair.

The Chair: Maybe another day.

Senator Kenny: You gave me time to ask the question I wanted to ask, and I would like to put that question now, please.

The Chair: I will give you two minutes, that's it, and then we are going on with the next panel. Be brief.

Mr. Plouffe: I have an example for you, senator.

Senator Kenny: This isn't out of my two minutes.

The Chair: Yes, well, okay, this is getting a little bit beyond the pale here.

Senator Kenny: No, it's not.

The Chair: You ask your question and I want a brief response and we will adjourn for the next panel. Ask your question, please.

Senator Kenny: Mr. Plouffe said he had an answer to the previous question that he didn't get a chance to give.

The Chair: Then we will go with that. Mr. Plouffe.

Senator Kenny: And then I have my question.

Mr. Plouffe: Very shortly. It is the Mosley case. I will ask my executive director to give you a view details on that.

Mr. Galbraith: Just very quickly, in terms of the harm or what would not happen, in the case of Judge Mosley, when he requested additional information from CSIS on the warrants, the case where CSIS was requesting assistance from CSE, if we had been able to share operational information with SIRC, the commissioner would have been able to pass operational information to SIRC that would have alerted them to additional information that would have allowed them to look at the CSIS side. Justice Mosley, when he requested that in the fall of 2013, that may have been able to have come about perhaps a year earlier had we been able to share operational information. The Security of Information Act is what prevents that from occurring.

Il s'agit d'un facteur majeur pour ce qui est du partage d'information et de notre capacité à mener des examens conjoints. Je le répète, nous partageons des renseignements selon des perspectives méthodologiques, opérationnelles et des perspectives d'apprentissage et de développement, mais nous ne partageons pas de renseignements opérationnels que nous examinons.

Le président : Sénateur Kenny, êtes-vous satisfait? Il est 14 h 15.

Le sénateur Kenny : Non, je ne le suis pas, monsieur le président.

Le président : Peut-être que vous pouvez remettre ça à un autre jour.

Le sénateur Kenny : Vous m'avez donné le temps de poser ma question et j'aimerais poser cette question maintenant.

Le président : Je vous accorde deux minutes et c'est tout, ensuite nous allons accueillir notre prochain groupe de témoins. Soyez bref.

M. Plouffe : J'ai un exemple à vous fournir, sénateur.

Le sénateur Kenny : Ça ne fera pas partie de mes deux minutes.

Le président : Bon, là on commence à dépasser les bornes.

Le sénateur Kenny : Non, pas du tout.

Le président : Posez votre question et je demanderais une réponse brève, ensuite nous suspendrons pour accueillir les prochains témoins. Posez votre question.

Le sénateur Kenny : M. Plouffe dit avoir la réponse à une question précédente qu'il n'a pas pu poser.

Le président : Alors écoutons M. Plouffe.

Le sénateur Kenny : Ensuite, je poserai ma question.

M. Plouffe : Très brièvement. Il s'agit de l'affaire Mosley. Je demanderai à mon directeur exécutif de vous fournir quelques précisions.

M. Galbraith : Rapidement, j'aborderai la question des préjudices et de ce qui ne pourrait pas se produire. Dans le cas du juge Mosley, quand celui-ci a demandé des renseignements supplémentaires de la part du SCRS à propos des mandats, il s'agissait d'un cas pour lequel le SCRS a demandé l'aide du CST. Si nous avions pu transmettre des renseignements opérationnels au CSARS, le commissaire aurait pu transmettre ces renseignements opérationnels au CSARS et il aurait ainsi pris connaissance de renseignements supplémentaires permettant d'examiner le travail du SCRS. Quand le juge Mosley a fait sa demande à l'automne 2013, cette suite d'événements aurait pu se produire un an plus tôt si nous avions pu partager des renseignements opérationnels. La Loi sur la protection de l'information empêche justement ces événements de se produire.

The Chair: I'm sorry. As the chairman, time is moving on. It is 17 past 2. I would like to say, we are in recess and I will excuse the witnesses.

Senator Kenny: I would like to make my case.

The Chair: You have made your case. We are recessed.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: Welcome back to the Standing Senate Committee on National Security and Defence as we continue our review of Bill C-51. Joining us on the second panel of the day are Daniel Therrien, Privacy Commissioner, and Leslie Fournier-Dupelle, Strategic Policy and Research Analyst, both from the Office of the Privacy Commissioner of Canada.

I understand you have an opening statement and I would like you to begin.

[*Translation*]

Daniel Therrien, Privacy Commissioner, Office of the Privacy Commissioner of Canada: Mr. Chair and members of the committee, thank you for the invitation to discuss Bill C-51. I will be as brief as possible so that you may ask questions, and I hope, further illuminate the debate on this bill. I will get straight to the point.

As Privacy Commissioner of Canada, I am of the view that part 1 of Bill C-51, which contemplates information-sharing for national security purposes between all government departments and 17 specified agencies, is excessive and lacks balance. While I appreciate that information-sharing as contemplated by the bill may sometimes lead to the identification of new threats, I believe this end is accomplished at much too great a cost to privacy. The bill would potentially lead to disproportionately large amounts of personal information of ordinary, law-abiding citizens being collected and shared. This sets up the prospect of profiling and big data analytics on all Canadians. In short, the means chosen are excessive to achieve the end.

It would be entirely possible for Bill C-51 to protect both security and privacy. In order to have a balanced approach, the bill should have reasonable thresholds and effective review. First, regarding reasonable thresholds, I recommend that the bill be amended to ensure that only information which is "necessary" is shared, rather than the proposed threshold of "relevance". It is the standard of "relevance" which exposes the personal information of law-abiding citizens, ordinary Canadians, and

Le président : Désolé, à titre de président, je dois dire que le temps file. Il est 14 h 17. Je voulais dire que nous sommes en pause et que les témoins peuvent disposer.

Le sénateur Kenny : Je souhaite défendre mon point.

Le président : Vous avez déjà fait valoir votre point. Nous sommes en pause.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

Le président : Je vous souhaite de nouveau la bienvenue au Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense alors que nous poursuivons l'examen du projet de loi C-51. Avec nous dans le deuxième groupe de témoins d'aujourd'hui, nous avons M. Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée, et Mme Leslie Fournier-Dupelle, conseillère stratégique en politique et recherche, tous deux du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

J'ai cru comprendre que vous avez une déclaration préliminaire, alors je vous laisse commencer.

[*Français*]

Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : Monsieur le président, chers membres du comité, je vous remercie de votre invitation à discuter du projet de loi C-51. Je vais être le plus bref possible afin de vous permettre de poser des questions et d'éclairer le débat sur ce projet de loi, je l'espère. Je vais aller directement au fond des choses.

À titre de commissaire à la protection de la vie privée du Canada, je crois que la partie 1 du projet de loi C-51, qui concerne la communication de renseignements entre tous les ministères et 17 organismes particuliers aux fins de la sécurité nationale, est une mesure excessive. Même si je conviens que la communication de renseignements que prévoit le projet de loi pourrait, dans certains cas, permettre de déceler de nouvelles menaces, je crois que le prix en matière de vie privée qu'on propose de nous faire payer pour arriver à cette fin est beaucoup trop élevé. Ce projet de loi pourrait vraisemblablement entraîner la collecte et la communication de quantités excessives de renseignements personnels sur de simples citoyens respectueux de la loi. En outre, cela ouvre la porte au profilage éventuel et à l'analyse de données massives, qu'on appelle en anglais « *big data* », sur l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Bref, les moyens choisis pour atteindre ce but sont excessifs.

Le projet de loi C-51 pourrait très bien protéger à la fois la sécurité et la vie privée. Pour proposer une approche équilibrée, le projet de loi devrait prévoir des seuils raisonnables pour le partage d'information et des mécanismes de surveillance efficaces. Tout d'abord, en ce qui concerne les seuils ou les normes raisonnables, je recommande de modifier le projet de loi de manière à ce que seule l'information nécessaire aux mandats des agences de sécurité, plutôt que le seuil proposé de la

not only of those people who are suspected of participating in terrorist activities. Notions of proportionality and balance dictate that this change be made in order to prevent overbroad sharing of information.

It has been suggested that this recommendation would require departments to become experts in national security to appropriately assess the necessity of the information prior to sharing it. There is a simple solution to this: amend the bill to obligate receiving departments to conduct such an assessment upon receipt of the information, and regularly thereafter, and immediately destroy information that is not necessary to fulfil their mandate. Replacing relevance by necessity would also address the discrepancy between the threshold of one of the main recipients, CSIS, and others; CSIS's enabling legislation confines it to collecting information which is "strictly necessary". If necessity is good enough for CSIS, why would it not apply to all recipient agencies?

[*English*]

My second concern relates to oversight. I remain concerned that 14 of the 17 receiving agencies are not subject to effective independent review. Furthermore, while national security agencies will be able to share information much more easily, existing review or oversight bodies, my office included, are hidebound by jurisdictional limitations and prohibitions against information sharing amongst themselves.

While my office will have a role in reviewing how the provisions of this bill will take effect, I wish to reiterate that the Privacy Act confines my compliance activities to matters which involve personal information. Therefore, no review body has jurisdiction to review the general lawfulness or the effectiveness of the activities of 14 of the 17 receiving agencies.

Furthermore, given the breadth of the information sharing contemplated by this bill and my other responsibilities under the Privacy Act and PIPEDA, the private sector privacy legislation, my office's review may not be fully effective with its current level of resources. I will try to adjust our work priorities as much as possible, but directing my review powers towards activities related to Bill C-51 will likely come at the expense of reviewing other important programs and initiatives, both in the public and the private sectors.

« pertinence », soit communiquée. Ce seuil de la pertinence est très important, parce que c'est lui qui a pour effet d'exposer les renseignements personnels d'honnêtes citoyens, des Canadiens ordinaires, et non pas seulement ceux d'individus soupçonnés d'être impliqués dans des activités terroristes. Tant le concept de proportionnalité que celui d'équilibre militent en faveur de ce changement, afin d'éviter une communication trop généralisée des renseignements.

Selon certains, cette recommandation forcerait les ministères à devenir des spécialistes de la sécurité nationale afin d'évaluer de manière appropriée si l'information est bien nécessaire avant sa communication. Il existe une solution simple à ce problème, c'est-à-dire modifier le projet de loi de manière à obliger les ministères qui reçoivent l'information à réaliser une telle évaluation de la nécessité dès la réception des renseignements, et régulièrement par la suite, et à détruire immédiatement toute information non nécessaire aux fins de leur mandat. Remplacer le seuil de la « pertinence » par celui de la nécessité permettrait également de combler l'écart avec le seuil de l'un des principaux organismes destinataires des renseignements, soit le SCRS, qui doit, selon sa loi le régissant, recueillir l'information « strictement nécessaire ». Si le seuil de la nécessité suffit au SCRS en vertu de sa loi actuelle et que cette loi n'est pas modifiée en vertu du projet de loi C-51, pourquoi n'en serait-il pas de même pour tous les autres organismes qui recevront des renseignements en vertu du projet de loi C-51.

[*Traduction*]

Ma deuxième préoccupation a trait à la surveillance. Je suis préoccupé par le fait que, sur les 17 organismes destinataires, 14 ne font l'objet d'aucune surveillance indépendante efficace. En outre, alors que les organismes de sécurité nationale pourront échanger des renseignements beaucoup plus facilement, les organismes d'examen ou de surveillance actuels, y compris le commissariat, sont restreints par des limites de compétence et des mesures leur interdisant de communiquer de l'information entre eux.

Même si le commissariat aura pour responsabilité d'examiner la mise en application des dispositions de ce projet de loi, je souhaite réitérer que, en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, ces activités de contrôle d'application se limiteront aux questions touchant les renseignements personnels. Aucun organisme de surveillance n'a l'autorité de surveiller la légalité ou l'efficacité des activités de 14 des 17 organismes destinataires.

En outre, en raison de l'étendue des communications de renseignements prévues dans ce projet de loi, et compte tenu de mes autres responsabilités en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la LPRPDE, qui s'applique au secteur privé, l'examen effectué par le commissariat pourrait ne pas être pleinement efficace s'il s'effectue avec le niveau de ressources dont nous disposons actuellement. Je vais tenter de modifier nos priorités en conséquence dans la mesure du possible, mais si j'utilise mon pouvoir d'examen pour me consacrer à des

Some final observations: The Minister of Public Safety has indicated that there are several privacy protections envisaged by Bill C-51. While I agree that there are some protections, I believe they fall quite short of what a balanced approach would require. For example, the minister has referred to privacy impact assessments. These are useful risk mitigation tools, but as policy instruments, they do not have the power of law behind them. In fact, their use is discretionary.

Furthermore, on the issue of records retention and how long information shared under C-51 will be kept by receiving institutions, we have heard that such details may be prescribed in regulations. In my view, this is a weak safeguard as nothing would preclude the adoption of very long periods of retention.

In my view, Parliament has an important role to ensure that if information-sharing powers are greatly increased through the law, as they are with Bill C-51, commensurate information protection safeguards should also be adopted as enforceable legal standards and not in policies or in general principles such as those found in the preamble to Part 1.

This is why, in addition to raising thresholds to "necessity," I recommend that information-sharing agreements be required and be in writing and that records be duly kept during their use so that oversight bodies like my office can conduct meaningful review. I also recommend that the law require that information sharing under Bill C-51 be retained by receiving institutions only as long as necessary.

These are my remarks. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, sir.

Senator Mitchell: Thank you, Mr. Therrien. I want to say I really appreciate the clarity of your presentation. I would like to draw attention to the letter that you sent to Senator Lang, which I thought was exceptionally good, very clear. I draw it to the attention of the public and whoever is watching this because it lays out the issues extremely well. It is excellent. Thank you for your effort.

I was struck by the fact that in your letter — I think it was in your letter — you mention the implications of the broadness of these exchanges — and I hate to use the word "parameters" because they're so broad that you can hardly call them parameters — for the sanctity and the protection of CRA tax information, which has always historically been extremely well

activités associées au projet de loi C-51, je devrais probablement délaisser l'examen d'autres programmes et initiatives d'importance, autant du secteur public que privé.

Voici quelques observations finales : le ministre de la Sécurité publique a indiqué que le projet de loi C-51 prévoit plusieurs mesures de protection de la vie privée. Même si je conviens que ce projet de loi en renferme quelques-unes, je crois qu'elles sont nettement insuffisantes pour permettre l'adoption d'une approche équilibrée. Par exemple, le ministre a fait référence à des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée. Il s'agit là d'instruments d'atténuation des risques qui sont utiles, mais à titre d'instruments de politique, ils n'ont pas le caractère contraignant d'une loi. En fait, ils peuvent être utilisés de façon discrétionnaire.

En outre, en ce qui a trait à la tenue de dossiers et la période de rétention des renseignements communiqués en vertu de C-51, on a mentionné que ces détails seront définis dans un règlement. Selon moi, il s'agit là d'une mesure de protection faible, puisque rien n'empêche l'adoption de très longues périodes de rétention.

Selon moi, le Parlement a un rôle important à jouer pour faire en sorte que si les pouvoirs de communication de renseignements sont augmentés de manière importante, comme c'est le cas avec le projet de loi C-51, des mesures de protection des renseignements correspondantes soient également adoptées en tant que normes légales applicables, et non en tant que principes généraux contenus dans le préambule à la partie 1.

C'est pourquoi, en plus du relèvement des seuils prévus, je recommande que des ententes écrites concernant la communication de renseignements soient exigées, et que des dossiers sur leur application soient dûment tenus, afin que les organismes de surveillance comme le commissariat puissent réaliser des examens pertinents. Je recommande aussi que la loi exige que les renseignements communiqués en vertu du projet de loi C-51 ne soient pas conservés par les institutions destinataires plus longtemps que nécessaire.

Voilà pour mes commentaires. Je serais heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur.

Le sénateur Mitchell : Merci, monsieur Therrien. J'aimerais vous dire d'abord que j'apprécie vraiment la clarté de votre exposé. J'aimerais attirer l'attention à la lettre que vous avez envoyée au sénateur Lang, car elle était, à mon avis, exceptionnellement bonne et très claire. J'attire l'attention du public et de quiconque regarde cette réunion parce qu'elle décrit les enjeux extrêmement bien. Elle est excellente. Merci pour votre travail.

J'étais frappé par le fait que dans votre lettre — je crois que c'était dans votre lettre — vous mentionnez les conséquences d'une communication élargie des renseignements et de l'utilisation de paramètres — je déteste utiliser ce mot car les échanges sont trop généraux pour qu'on puisse les appeler paramètres — sur l'inviolabilité et la protection des renseignements fiscaux de

defined and guarded. Now you are saying that there's some question about that. It started to make me think, and maybe you could comment.

Would it be possible, under the breadth of this, for CRA, which is one of the receiving institutions, to in turn just do a review of all charitable donations that all Canadians have made to several different kinds of charities and then give that information to CSIS, without any regard for how they might use it or whether it is necessary? Or it is just a fishing trip?

Mr. Therrien: Thank you. I will start by saying, as I say in my submission, that I recognize that enhanced information sharing could lead to the identification of new threats and, therefore, is a reasonable objective of this legislation.

I do not have problems with the objective and the fact that it is believed that enhanced information sharing may find new threats and therefore better protect Canadians.

My concerns have to do with what you say is the breadth of the parameters. The government has, in large part, justified the legislation using examples that tend to demonstrate that current law creates impediments to sharing information about suspected terrorists, individuals whom the state already believes are involved in terrorism.

If it were only that, that would be fine. My main difficulty with the bill is the breadth of the information sharing permitted and the fact that, with a view to detecting and identifying new threats, information from all government departments — someone mentioned about 100 departments — will be able to be shared with 17 national security agencies, not because the information relates to suspected criminals or threats or terrorists, but because by sharing that mass of information, if analyzed, that information may identify terrorism threats.

That's where I think questions of proportionality and balance come into the picture. Do we want as a society that the information of all individuals, who are law-abiding individuals, be sent to national security agencies in the hope and with a view to identifying new threats? Is that the balance that we want to seek?

To go back to your point about tax information, among the information that could be shared with the 17 national security agencies is information from any and all departments, including tax information held by the revenue department.

It is well known that if you want to understand terrorism, follow the money, or if you want to understand crime, follow the money. It is certainly conceivable that one or more of the 17 national security agencies who will receive information under Bill C-51 will ask for quite a lot of information from the revenue department in the hope of identifying new threats. They may find some, but is it a balanced legislation that would provide for that scope of information to be sent to national security agencies? That's my main question.

l'ARC, qui ont toujours été très bien définis et protégés. Vous dites que cela pose problème, ce qui m'a fait réfléchir. J'aimerais donc avoir vos commentaires à ce sujet.

Étant donné la portée de cette loi, l'ARC, qui est l'une des institutions destinataires, pourrait-elle à son tour examiner tous les dons de charité faits par tous les Canadiens à toutes sortes d'organismes et communiquer ces renseignements au SCRS sans savoir à quelles fins ils seront utilisés ni s'ils sont nécessaires. Ou s'agit-il simplement d'aller à la pêche aux renseignements?

M. Therrien : Merci. Je vais vous dire d'abord, comme je l'ai dit dans mon exposé, que j'accepte que le partage des renseignements pourrait servir à identifier de nouvelles menaces et que c'est donc un objectif raisonnable du projet de loi.

Je ne remets pas en question l'objectif ni le fait qu'une communication élargie des renseignements puisse servir à déceler de nouvelles menaces et donc à mieux protéger les Canadiens.

Je me préoccupe de ce que vous appelez l'étendue des paramètres. Le gouvernement a, dans une large mesure, justifié ce projet de loi en utilisant des exemples qui démontrent que la loi actuelle crée des obstacles au partage de renseignements sur des terroristes présumés, c'est-à-dire des individus soupçonnés par l'État d'être impliqués dans le terrorisme.

Si ce n'était que cela, tout irait bien. Là où le projet de loi me pose surtout problème, c'est dans la mesure où l'on permet que ces renseignements soient communiqués et le fait que, afin de déceler et identifier de nouvelles menaces, les renseignements de tous les ministères gouvernementaux — quelqu'un a mentionné une centaine de ministères — pourront être communiqués à 17 agences de sécurité nationale, parce que ces renseignements ont trait à des criminels soupçonnés, des menaces, ou des terroristes, mais plutôt parce que tous ces renseignements, s'ils sont analysés, pourraient servir à identifier des menaces terroristes.

D'où, à mon avis, l'importance de la proportionnalité et de l'équilibre. Voulons-nous en tant que société, que les renseignements sur tous les particuliers respectueux de la loi, soient transmis à des agences nationales de sécurité dans l'espoir d'identifier de nouvelles menaces? Est-ce le genre d'équilibre que nous recherchons?

Pour revenir à votre commentaire sur les renseignements fiscaux, les renseignements qui pourraient être partagés avec les 17 agences de sécurité nationale comprennent les renseignements fiscaux détenus par le ministère du Revenu.

On sait que pour comprendre le terrorisme il faut suivre la trace de l'argent, et pour comprendre la criminalité, il faut suivre la trace de l'argent. On peut bien imaginer qu'une ou plusieurs des agences nationales de sécurité qui recevront les renseignements en vertu du projet de loi C-51, demanderont pas mal d'informations du ministère du Revenu dans l'espoir d'identifier de nouvelles menaces. Ils en trouveront peut-être, mais une loi qui permet qu'on communique tant de renseignements à des agences est-elle une loi équilibrée? Voilà ma question principale.

Senator Mitchell: And, of course, they don't need a warrant to do that.

Mr. Therrien: No, they do not.

Senator Mitchell: You mentioned that the government did some things to justify this bill, and it's also using you as justification in answering concerns about oversight, saying, "Well, we have the Privacy Commissioner and we have the Auditor General." But how often do you get to review each of the 100 departments that can share information and each of the 17 that can receive information? Do you review all 117 departments — there is some overlap — every year for their privacy, or is it five years that you might get to every one, or every 15 years? It seems like a lot of work.

Mr. Therrien: It's all based on a risk assessment that we perform. Theoretically, we have the authority to review the activities of all departments listed in the Privacy Act for compliance by these departments for their collection and information management practices, but there are about 100 departments, so we cannot be everywhere at once. We have to choose where to do our investigations.

With Bill C-51, an important new set of responsibilities will be given to my office. I intend to do the best I can to investigate these information management practices, but I fear very much that something will give in this risk management process.

I do intend to give more priority to the implementation of Bill C-51, but I question whether I have the resources to be fully effective in that review. I heard the Minister of Public Safety say that the role of the Office of the Privacy Commissioner will be greater than ever with Bill C-51. I see that I have statutory responsibilities. We'll do what we can with the resources we have, but I think it will be very difficult to balance all of these responsibilities.

Senator Runciman: Welcome, commissioner. I gather this is something you said at some point, perhaps to the media, thinking the scope is excessive and suggesting that 17 departments and agencies covered by the security of Canada information sharing act would be able to share all personal information of any Canadian, including tax or travel information. I gather you believe the sharing of information is not restricted to national security matters.

The legislation says it applies in relation to "activities that undermine the security of Canada." I gather you don't accept that as an area that would preclude the suggestions you're talking about in terms of gathering information.

Le sénateur Mitchell : Et évidemment, ils n'ont pas besoin d'un mandat pour le faire.

M. Therrien : Non, ils n'en ont pas besoin.

Le sénateur Mitchell : Vous avez mentionné que le gouvernement a fait certaines choses pour justifier ce projet de loi, et il nous utilise aussi comme justification lorsqu'il réagit aux préoccupations à propos de la surveillance, en disant que nous avons le commissaire à la vie privée et que nous avons le vérificateur général. Mais c'est à quelle fréquence que vous pouvez examiner chacun des 100 ministères qui peuvent partager l'information et chacun des 17 qui peuvent la recevoir? Est-ce que vous vérifiez le respect de la vie privée par chacun de ces 117 ministères — il y a certains dédoublements — chaque année, tous les cinq ans, ou tous les 15 ans? Il me semble que c'est beaucoup de travail.

M. Therrien : Tout dépend d'une évaluation de risque que nous menons. En principe, nous avons le mandat d'examiner la conformité en matière de collecte et de gestion des renseignements de tous les ministères mentionnés dans la Loi sur la protection des renseignements personnels. Mais, puisqu'il y a à peu près 100 ministères, nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Nous devons choisir où mener nos enquêtes.

Après l'entrée en vigueur du projet de loi C-51, mon bureau se verra confier de nouvelles responsabilités importantes. J'ai l'intention de faire de mon mieux afin d'enquêter sur les pratiques en matière de gestion de l'information, mais je crains fortement que notre processus de gestion du risque ne sera plus adéquat.

J'ai effectivement l'intention de faire de la mise en œuvre du projet de loi C-51 une priorité, mais je me demande si j'ai les ressources nécessaires pour que cet examen soit vraiment efficace. Selon le ministre de la Sécurité publique, le rôle du Bureau du commissaire à la vie privée sera plus important que jamais avec le projet de loi C-51. Je vois que j'aurai des responsabilités législatives. Nous ferons notre possible avec les ressources que nous avons, mais je pense qu'il nous sera très difficile de trouver un juste équilibre entre toutes ces responsabilités.

Le sénateur Runciman : Je vous souhaite la bienvenue, monsieur le commissaire. Si je comprends bien, vous avez indiqué aux médias que la portée de ce projet de loi est trop large. Selon vous, les 17 ministères et organismes nommés dans la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada auraient le droit d'échanger tous les renseignements personnels des Canadiens, dont des renseignements fiscaux ou des renseignements sur leurs déplacements. Si je comprends bien, vous pensez que l'échange des renseignements ne se limitera pas aux questions de sécurité nationale.

Selon le texte du projet de loi, ce dernier a pour objectif de protéger le Canada contre les activités qui portent atteinte à sa sécurité. J'ai l'impression que vous ne pensez pas que ce libellé permet d'éviter les pratiques dont vous parlez en matière de collecte de renseignements.

Mr. Therrien: I don't believe I have said that the sharing of information would be permitted outside of national security. I think I've said that massive amounts of information could be shared with the 17 receiving institutions with a view to detecting new threats, so information about people who are not necessarily threats but with a view to identifying new threats.

Among the examples I've given is the issue of travellers. There are areas of the world that are of concern in terms of Canadians travelling there for terrorist or other nefarious activities. Under this bill, it's entirely conceivable, and I think it is likely, that one or more of the 17 institutions will ask the Canada Border Services Agency, for instance, for considerable information about any and all travellers from Canada to these regions, not because each and every of these people is a terrorism threat but because among the thousands or tens of thousands of people who travel there, there may be.

So the purpose is national security related; it is to detect and identify new threats to national security. The bill does not allow the sharing of information beyond national security, but national security is defined very broadly. Among other things, it is defined in terms of detecting new threats among a population of people who may not be suspected terrorists.

Senator Runciman: The latest witness was Justice Major, who headed up the Air India commission, and he indicated to the committee the dangers of not having access to this kind of information. If we'd had information sharing, which back then was a problem for CSIS and the RCMP — it led to a failure to prevent the attack and negatively impacted on the ability to prosecute the offenders.

You made the comment in your opening statement with respect to necessary versus relevant. I'm sure that you appreciate that counterterrorism activities and preventive activities are far more intelligence-focused than criminal investigations. As such, being aware of potentially relevant information — the appropriate criteria, which I think are built into this act — is critically important to the future safety of the country.

Obviously, "necessary" and "relevant" are subjective terms, but I think relevance is an appropriate term to be using when we're talking about the kinds of threats posed to this country.

Mr. Therrien: I understand that combatting terrorism is based on intelligence.

As to the views of Mr. Justice Major, as I have said here just now, I recognize that some form of enhanced information sharing is a reasonable objective. My concerns have to do with scope and breadth. It is one thing to facilitate information sharing between CSIS and the RCMP or any of the three primary national security

M. Therrien : Je ne pense pas avoir dit que l'échange de renseignements serait permis lorsque la sécurité nationale ne serait pas en jeu. Je pense avoir dit que d'immenses quantités d'information pourraient être partagées entre ces 17 institutions afin de cerner de nouvelles menaces. Donc on parle ici d'information sur des personnes qui ne constituent pas nécessairement des menaces afin de pouvoir identifier de nouvelles menaces.

J'ai donné entre autres l'exemple des voyageurs. Il y a des régions du monde qui nous préoccupent puisque les Canadiens pourraient s'y rendre pour participer à des activités terroristes ou à d'autres activités répréhensibles. En vertu de ce projet de loi, il est possible, et même probable, qu'une ou plus de ces 17 institutions demandera à l'Agence des services frontaliers du Canada, par exemple, de fournir de grandes quantités d'information sur tous les voyageurs qui quittent le Canada pour se rendre dans ces régions, non pas parce que chacune de ces personnes constitue une menace terroriste, mais parce que parmi ces milliers ou dizaines de milliers de particuliers il pourrait y avoir des terroristes.

La raison d'être est donc de l'ordre de la sécurité nationale. Il s'agit de détecter et d'identifier les nouvelles menaces à la sécurité nationale. Le projet de loi ne permet pas le partage d'information qui va au-delà de la sécurité nationale, mais la définition de ce terme est très large. Entre autres, la définition parle de la détection de nouvelles menaces parmi des personnes qui ne sont pas forcément soupçonnées de terrorisme.

Le sénateur Runciman : Le dernier témoin était le juge Major, président de la Commission d'enquête sur l'affaire Air India. Il a dit au comité à quel point il était dangereux de ne pas avoir accès à ce type d'information. Comme on ne disposait pas à l'époque du partage de l'information, qui alors était un problème entre le SCRS et la GRC — on n'a pas pu éviter cet attentat et avons eu du mal à poursuivre les auteurs.

Lors de votre déclaration, vous avez parlé du nécessaire par rapport au pertinent. Je suis sûr que vous comprenez que les activités antiterroristes et les activités de prévention se concentrent bien plus sur les renseignements que les enquêtes criminelles. Ainsi, pour la sécurité à venir de notre pays, il est essentiel d'être au courant d'informations qui pourraient être pertinentes, donc des critères appropriés qui, je pense, font partie de ce projet de loi.

Bien sûr, les termes de « nécessaire » et « pertinent » sont subjectifs. Mais lorsque nous parlons de menace à notre pays, je pense que pertinent est le terme qui convient.

M. Therrien : Je comprends que la lutte contre le terrorisme fait fond sur le renseignement.

Quant à l'opinion de M. le juge Major, comme je viens juste de le dire, je reconnais le fait qu'une amélioration du partage de l'information est un objectif raisonnable. Ma préoccupation a trait plutôt à sa taille et à sa portée. Partager des renseignements entre la GRC et le SCRS ou avec les trois principales agences de la

agencies and others about suspected terrorists. It is quite another to allow information sharing to the 17 on any and all Canadians. That's where I think the balance is lost.

Senator Runciman: I go back to some previous testimony here. We had Deputy Commissioner Cabana from the RCMP as a witness, and I am going to quote him:

> The information-sharing provisions that are found in . . .

— Bill C-51—

> . . . currently do not change much in terms of our current practices. We have well-established operating procedures that have been developed over many years based on recommendations from a number of commissions. We share in accordance with the current legal framework, including the Privacy Act and based on consistent use. That's not going to change.

The CSIS director said almost the same thing. I'm wondering if your concerns are perhaps not shared by the people who are going to be responsible for ensuring the safety of this country.

Mr. Therrien: The short answer would be that we would not be here if this legislation was not intended to change somehow the way in which information sharing is practised in this country. So obviously this bill is intended to achieve greater information sharing. I have difficulty with the notion that this bill nuances, clarifies or only changes marginally what is happening currently.

Senator Stewart Olsen: I did have some questions on your mandate, but those have been answered, I think. Are you actually saying that you have the mandate to conduct these reviews, but you're worried about your resources to carry forward?

Mr. Therrien: It's more than that. It's that in part. So you've just heard from three review bodies whose jurisdiction is limited to three national security agencies. My mandate crosses over departments, so I can review the activities of all departments subject to the Privacy Act, and there are many more than the three. But my review is limited to whether personal information is collected, used and shared in accordance with the law. So in terms of the number of institutions, I have a broader mandate in terms of the types of issues that I can review. They are more limited. For example, I cannot review whether the activities of the 17 institutions are generally lawful, something that SIRC can do vis-à-vis CSIS. And I cannot make recommendations or review the appropriateness or the effectiveness of the practices of the 17 institutions.

sécurité nationale sur ceux qui sont soupçonnés de terrorisme est une chose. Permettre le partage d'information aux 17 agences sur tous les Canadiens en est une autre. Voilà, à mon avis, où se trouve le déséquilibre.

Le sénateur Runciman : Je vais faire allusion à d'autres témoignages. Le sous-commissaire Cabana de la GRC a comparu à titre de témoin. Je vais vous citer ce qu'il avait à dire :

> Les dispositions sur le partage de l'information qui se trouvent dans [...]

— le projet de loi C-51 —

> [...] ne changent pas grand-chose vis-à-vis de nos pratiques actuelles. Nous avons des procédures opérationnelles bien établies qui ont été élaborées au fil des ans et qui se basent sur les recommandations issues d'un nombre de commissions. Notre partage d'information est effectué en vertu de notre cadre juridique actuel, y compris en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et nous nous basons sur une utilisation conséquente. Cela ne va point changer.

Le directeur du SCRS a tenu plus ou moins les mêmes propos. Je me demande si vos préoccupations ne sont pas celles de ceux qui vont être responsables de la sécurité de notre pays.

M. Therrien : Simplement dit, nous ne serions pas là si ce projet de loi n'envisageait pas de changer la façon dont nous partageons nos renseignements dans ce pays. Ce projet de loi entend donc très clairement augmenter le partage de renseignements. J'ai des problèmes avec l'idée que ce projet de loi apporte des précisions ou fasse seulement de petits changements au système actuel.

La sénatrice Stewart Olsen : J'avais certaines questions sur votre mandat, mais je pense qu'on y a déjà répondu. Voulez-vous dire que vous avez le mandat d'effectuer ces évaluations, mais craignez de ne pas avoir des ressources suffisantes pour l'accomplir?

M. Therrien : C'est bien plus que ça. C'est seulement une partie de la réponse. Vous venez d'entendre les allocutions de trois organismes d'évaluation dont les compétences se limitent aux trois agences de la sécurité nationale. Mon mandat est pluriministériel. Ainsi, je peux évaluer les activités de tout ministère assujetti à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Il y en a bien plus que trois. Cela étant dit, mon évaluation vise seulement à déterminer si des renseignements personnels ont été recueillis, utilisés et partagés en vertu de la loi ou non. Par rapport au nombre d'institutions, j'ai un mandat plus large sur les divers enjeux à évaluer. Ils sont plus restreints. Par exemple, je ne veux pas déterminer si les activités des 17 organismes enfreignent généralement la loi. Pour le SCRS, par exemple, cela relève du CSARS. En outre, je ne peux pas faire de recommandations ou évaluer l'opportunité ou l'efficacité des pratiques des 17 institutions.

For instance, in the United States, just as a point of comparison, a number of years ago a new board called the Privacy and Civil Liberties Oversight Board was created within the White House. That board, which is independent, has jurisdiction over all national security agencies, like I do, a broad number of institutions, but its jurisdiction is not limited to privacy. It extends to constitutional matters, legal matters and matters of effectiveness. For instance, that body recently reported that something akin to what Bill C-51 would call for, that is, the bulk collection of metadata for telephone conversations in the United States, was not effective in identifying threats to national security.

So in the U.S. there is a board with broad jurisdiction in terms of the number of institutions and the types of issues that it can examine. In Canada, I have a broad mandate in terms of the number of institutions, but much narrower in terms of the types of issues. Other bodies like the three you just heard from have broader jurisdiction in terms of the matters, but narrower in terms of the number of institutions.

The bottom line is that 14 of the 17 institutions that will receive information under this legislation are not subject to dedicated review. I can review them for certain activities but not for general lawfulness or effectiveness.

Senator Stewart Olsen: Coming back to my question, you do have the authority and the mandate to do your job, which is reviewing for privacy.

Mr. Therrien: Yes.

Senator Stewart Olsen: I see what you're saying and where you're going. I just want the make sure that you had the authority to do your job in protecting Canadians' privacy.

Mr. Therrien: In terms of the collection of information and sharing of information practices of federal government institutions, yes, I do.

Senator Stewart Olsen: Thank you.

The Chair: Senator Beyak.

Senator Beyak: Once again, chair, the presentations have been so thorough, my questions have all been answered. Thank you.

Senator Jaffer: Thank you for your presentation. I have a number of questions and the chair will tell me when to stop, of course.

The concern I have is the 17 agencies sharing information and how, with the limited resources you have, you are going to be able to monitor to make sure that the privacy rights of Canadians are protected. As you know, this information can be shared with foreign governments. We know we cannot enforce anything

À titre de comparaison, la Maison-Blanche a créé il y a quelques années la commission intitulée Privacy and Civil Liberties Oversight Board. Cette commission, qui est indépendante, a un champ de compétences qui s'étend — comme le mien — à toutes les agences de sécurité nationale et à un grand nombre d'institutions, mais sa compétence ne se limite pas à la vie privée. Elle s'étend aux questions constitutionnelles, aux questions juridiques et aux questions d'efficacité. Par exemple, cette instance a indiqué récemment qu'une mesure semblable à celle que prévoit le projet de loi C-51, c'est-à-dire la collecte en vrac des métadonnées des conversations téléphoniques aux États-Unis, ne permettait pas de repérer efficacement les menaces à la sécurité nationale.

Les États-Unis ont donc une commission dont le champ de compétences est vaste en ce qui concerne le nombre d'institutions et la variété de questions sur laquelle elle peut se pencher. Au Canada, j'ai un mandat large en ce qui concerne le nombre d'institutions, mais beaucoup plus restreint par rapport aux enjeux. D'autres instances, comme les trois que vous venez d'entendre, ont un champ de compétences large par rapport aux enjeux, mais restreint en ce qui concerne le nombre d'institutions.

Ce qu'il faut retenir, c'est que 14 des 17 institutions qui recevront l'information en vertu de cette loi ne sont pas assujetties à un examen spécial. Je peux effectuer un examen de certaines de leurs activités, mais non vérifier si, de façon générale, elles respectent la loi et sont efficaces.

La sénatrice Stewart Olsen : Pour revenir à ma question, avez-vous le pouvoir et le mandat pour accomplir votre travail, qui consiste à effectuer des examens pour vérifier la protection de la vie privée?

M. Therrien : Oui.

La sénatrice Stewart Olsen : Je comprends ce que vous dites et où vous voulez en venir. Je veux simplement vérifier que vous avez le pouvoir pour accomplir votre travail de protection de la vie privée des Canadiens.

M. Therrien : En ce qui concerne la collecte d'information et les pratiques de communication de l'information des institutions du gouvernement fédéral, oui, effectivement.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci.

Le président : Madame la sénatrice Beyak.

La sénatrice Beyak : Encore une fois, monsieur le président, les exposés ont été tellement exhaustifs que je n'ai plus de questions à poser. Merci.

La sénatrice Jaffer : Merci pour votre exposé. J'ai un certain nombre de questions et le président me dira quand je dois m'arrêter, bien sûr.

Ma préoccupation est la suivante : 17 agences échangent de l'information; comment, avec les ressources limitées dont vous disposez, êtes-vous en mesure de les surveiller pour faire en sorte que les droits à la vie privée des Canadiens soient protégés? Comme vous le savez, on peut communiquer ces informations à

internationally, but how will we protect the rights of Canadians once they have been shared with others? I feel you will come after the horse has left the barn. So how are we going to protect rights?

The thing that really concerns me is the act gives immunity to the agencies. It very clearly says:

> No civil proceedings lie against any person for their disclosure in good faith of information under this Act.

If there is another Arar situation, he's not going to get compensation because now they are protected under the act. So I'm concerned as to when you are going to review. Obviously they are not going to give you the information before it is sent out. So when are you going to review the information and how are you going to protect the privacy rights of Canadians?

Mr. Therrien: I will start with another piece of legislation that was before Parliament, Bill C-44. Bill C-51 deals with information sharing within the Canadian family, between federal institutions. So it does not directly impact on sharing with other states. Bill C-44, which has extraterritorial jurisdiction for CSIS, does deal with that issue more directly and I recommended then that there be some statutory limits to sharing to prevent an Arar type of situation. So that would be the most direct legal rule that would address that problem.

Returning to Bill C-51, again it deals with information sharing between federal entities in Canada, so that in itself does not lead to a risk of mistreatment by another state.

I'm going to go back to issue of information-sharing agreements. If there were an obligation to reach information-sharing agreements between federal departments, and if I was consulted on the content of these agreements, as I'm recommending, there could be a discussion with federal institutions that these agreements would say something about the risk of sharing with other governments once information leaves federal department A to federal department B, and B possibly shares it with another state. That is in part why I recommended that there be written agreements so that these types of issues can be discussed between institutions that reach these agreements and my office to try to reduce the risk of these mistreatments.

Senator Jaffer: I got what you were saying about information sharing between departments and agreements. Would you also suggest that there needs to be an information sharing agreement with a foreign state that we share the information with?

des gouvernements étrangers. Nous savons que nous ne pouvons rien appliquer à l'international, mais comment protégerons-nous les droits des Canadiens une fois que l'information aura été communiquée à d'autres? J'ai l'impression que vous vous trouvez devant un fait accompli. Alors, comment allons-nous protéger les droits?

Ce qui me préoccupe vraiment, c'est que le projet de loi accorde l'immunité aux agences. Il indique très clairement et je cite :

> Toute personne bénéficie de l'immunité en matière civile pour la communication d'information faite de bonne foi en vertu de la présente loi.

Si une autre situation comme celle d'Arar se produit, aucun dédommagement ne sera versé, parce que les institutions sont désormais protégées par le projet de loi. Je m'inquiète donc du moment où vous effectuerez un examen. Évidemment, les agences ne vous donneront pas l'information avant qu'elle ne soit envoyée. Alors, quand examinerez-vous l'information et comment protégerez-vous les droits à la vie privée des Canadiens?

M. Therrien : Je commencerai par me reporter à un texte législatif dont le Parlement a été saisi, le projet de loi C-44. Le projet de loi C-51 traite de l'échange de renseignements au sein de la famille canadienne, entre les institutions fédérales et ne s'applique donc pas directement à l'échange effectué avec d'autres États. Le projet de loi C-44, qui prévoit la compétence extraterritoriale du SCRS, traite de cette question plus directement, et je recommande des limites prescrites par la loi pour encadrer les échanges afin d'éviter une situation comme celle d'Arar. Voilà donc la règle de droit la plus directe qui traiterait de ce problème.

Pour revenir encore une fois au projet de loi C-51, il porte sur l'échange de renseignements entre les entités fédérales au Canada et, de ce fait, la question de la maltraitance par un autre État ne se pose pas.

Je reviens maintenant aux ententes d'échange de renseignements. S'il y avait une obligation de conclure de telles ententes entre les ministères fédéraux, et si on me consultait sur le contenu de ces ententes, comme je le recommande, on pourrait discuter avec les institutions fédérales de la possibilité d'y inclure une mention du risque des échanges avec d'autres gouvernements une fois que les renseignements sont envoyés du ministère fédéral A au ministère fédéral B, et que ce dernier les communique éventuellement à un autre État. C'est une des raisons pour lesquelles je recommande l'établissement d'ententes par écrit afin que les institutions qui les concluent et mon bureau puissent s'entretenir au sujet de telles questions et essayer de diminuer le risque de maltraitance.

La sénatrice Jaffer : J'ai compris ce que vous avez dit concernant l'échange de renseignements entre les ministères et les ententes. Suggérez-vous aussi qu'il faut une entente sur l'échange de renseignements avec un État auquel on communique des renseignements?

Mr. Therrien: Absolutely. That is a bit beyond the scope of this bill, but absolutely.

Senator Jaffer: You said in the past that Bill C-51 casts a wide net and that all Canadians would be caught in this web. I want to ask you about balance and proportion. Do you feel that Bill C-51 adequately balances our security with our right to privacy?

Mr. Therrien: As I think I said a few minutes ago, the answer is no. I'm afraid that this bill is not balanced. Again, I see the need for enhanced information sharing, but I am very concerned that the way in which Bill C-51 tries to achieve that purpose is not balanced and not proportional.

The Chair: I would like to pursue a question, which Senator Stewart Olsen spoke to briefly, on the sharing of information between the 17 agencies. Nothing in this proposed legislation precludes protocols or memorandums of understanding being developed between the departments to ensure that there is a commonality of sharing of agreements between the various departments. Is that not correct? There is nothing that precludes them doing that.

Mr. Therrien: That's correct, but one of my concerns with the way in which this bill is drafted is that the rules whereby information sharing is enhanced are in the statute as enforceable legal standards. You say that there is nothing that precludes agreements. That is true, but there is no balance in this bill as between rules enhancing information, which are legal standards, and potential safeguards, which are left to policies, regulations and best practices. A balanced bill, in my view, would ensure that the information sharing enhancements would be balanced in the statute. I think that a role for parliamentarians is to ensure proper balance between enhancing information sharing and protecting rights of individuals, including privacy rights.

The Chair: Obviously we're all concerned about trying to reach that balance. I don't think anyone would argue that point.

I want to go back to responsibility and your comments earlier in respect of not having the ability to evaluate the effectiveness, which I believe was the word you used, in respect of the 17 departments. You have legal responsibility under the Privacy Act and under the Personal Information Protection of Electronic Documents Act to investigate, if required, in respect of the personal rights of a Canadian or Canadians if you see that you have a responsibility to do that. Is that correct?

Mr. Therrien: That's correct.

The Chair: There is nothing inhibiting that.

Mr. Therrien: No, other than that this will be added to my plate, and I intend to give priority to it. Unfortunately, other things will be set aside because of this.

M. Therrien : Tout à fait. Cela dépasse un peu la portée de ce projet de loi, mais oui, tout à fait.

La sénatrice Jaffer : Vous avez dit par le passé que le projet de loi C-51 est trop général et que tous les Canadiens seraient touchés. Je souhaite vous interroger au sujet de l'équilibre et de la proportion. Croyez-vous que le projet de loi C-51 réussit à établir un bon équilibre entre notre sécurité et notre droit à la vie privée?

M. Therrien : Je crois que je l'ai dit il y a quelques minutes, la réponse, c'est non. Je crains que ce projet de loi ne soit pas équilibré. Encore une fois, je comprends le besoin d'améliorer l'échange de renseignements, mais la manière dont le projet de loi C-51 essaie de réaliser cet objectif n'est ni équilibré, ni proportionnel.

Le président : J'aimerais approfondir la question qu'a brièvement soulevée la sénatrice Stewart Olsen, concernant l'échange de renseignements entre les 17 agences. Rien dans cette loi proposée n'empêche l'établissement de protocoles ou de protocoles d'entente interministériels afin de faire en sorte qu'on normalise l'échange de renseignements entre différents ministères. N'est-ce pas exact? Rien ne les empêche de le faire.

M. Therrien : C'est exact, mais ce que je crains, c'est la manière dont est rédigé le projet de loi : le règlement en vertu duquel on améliore l'échange de renseignements constitue selon la loi des normes juridiques exécutoires. Vous dites que rien n'empêche ces ententes. C'est vrai, mais ce projet de loi n'assure pas l'équilibre entre le règlement portant sur l'amélioration du renseignement, ce qui représente une norme juridique, et d'éventuelles mesures de protection, qui seront établies dans les politiques, règlements et pratiques exemplaires. Un projet de loi équilibré, selon moi, veillerait à ce que l'amélioration de l'échange de renseignements soit équilibrée dans l'acte législatif. Je crois qu'un des rôles des parlementaires consiste à assurer un bon équilibre entre l'amélioration de l'échange de renseignements et la protection des droits des particuliers, notamment les droits à la vie privée.

Le président : Évidemment, nous sommes tous préoccupés par l'établissement de cet équilibre. Je crois que personne ne dirait le contraire.

Je souhaite revenir à la responsabilité et à vos commentaires précédents portant sur l'impossibilité d'évaluer l'efficacité — je crois que c'est le mot que vous avez utilisé — des 17 ministères. En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, vous avez la responsabilité légale, s'il y a lieu, de mener enquête sur les droits personnels d'un Canadien ou des Canadiens si vous êtes d'avis qu'elle s'impose. Est-ce exact?

M. Therrien : C'est juste.

Le président : Rien n'empêche cela.

M. Therrien : Non, mais ce sera une responsabilité additionnelle, et je compte y accorder la priorité. Malheureusement, d'autres tâches seront laissées de côté comme résultat.

The Chair: I don't understand. We have various oversight organizations with certain responsibilities to review the responsibilities undertaken within their departments or within their scope of responsibility. Although they may have gotten information from other departments, at the end of the day they're the responsible agents. It's not your intention to take on that responsibility, is it, when you say to check the effectiveness of the end results of any given investigation?

Mr. Therrien: I see two things. First, there is no one to verify the effectiveness of these practices for 14 of the 17. I'm not saying that it should be me, but there is no one with that jurisdiction.

Second, yes, I have a mandate in terms of ensuring compliance with privacy in principle, but it will be difficult to verify whether that is happening on the ground given the breadth of information that will be shared and the number of institutions. Yes, I have responsibilities, but it will be very challenging to fulfill these responsibilities. I intend, of course, to do the best I can with the resources I have.

Senator Mitchell: I don't know if you have read the CBA submission or analysis.

Mr. Therrien: I have not.

Senator Mitchell: I will see that you get it because I think you'll find it very interesting. They point out that the proposed security of Canada information sharing act is theoretically subordinate to your act, the Privacy Act, but that in fact the Privacy Act allows disclosures authorized by any other act. It's an interesting tautology that your powers actually may not limit in any way what this new act will allow in terms of information sharing. Maybe it's saying the same, but it's an interesting tautology. The government is arguing that the Privacy Act will oversee this, but the Privacy Act doesn't. The Privacy Act in fact allows for disclosure under any other given act.

Mr. Therrien: I agree that there is a tautology. Briefly, Bill C-51, clause 5 in particular, which is the key provision, starts with "Subject to any provision of any other Act," which is a reference in part to the Privacy Act. The Privacy Act then says there are limits to the purposes for which information may be shared, but one of the purposes for which information may be shared is if it's in accordance with another act, of which Bill C-51 is such an act. It is a tautology.

In the end, it's fairly clear that a court seized with these provisions would try to see Parliament's intent; and Parliament's intent pretty clearly is to enhance information sharing within the confines of the new SCISA, clause 5 in particular. The fact that clause 5 of Bill C-51 starts with "Subject to any provision of any other Act," including the Privacy Act, is not much of a limitation.

Le président : Je ne comprends pas. Il y a plusieurs organisations de surveillance chargées d'examiner les responsabilités de leur ministère ou d'autres organisations qui relèvent d'elles. Même si elles ont reçu des informations de la part d'autres ministères, en fin de compte ce sont elles les responsables. Est-ce que c'est votre intention d'assumer cette responsabilité, quand vous parlez de vérifier l'efficacité des résultats d'une enquête donnée?

M. Therrien : Je vois deux choses. D'abord, il n'y a personne pour vérifier l'efficacité de 14 de ces 17 organismes. Je ne dis pas que je devrais en être responsable, mais il n'y a personne qui a ce mandat-là.

Deuxièmement, j'ai effectivement le mandat d'assurer la conformité aux principes de la vie privée, mais ce sera difficile pour moi de vérifier ce qui se passe sur le terrain étant donné l'ampleur des informations qui seront partagées et le nombre d'institutions concernées. Oui, j'ai des responsabilités, mais ce sera très difficile pour moi de m'en acquitter. Bien sûr, je compte faire mon possible avec les ressources qui me sont allouées.

Le sénateur Mitchell : Je ne sais pas si vous avez lu le mémoire soumis par l'Association du Barreau canadien.

M. Therrien : Je ne l'ai pas lu.

Le sénateur Mitchell : Je vais m'assurer de vous le faire envoyer parce que je pense que vous le trouverez très intéressant. On souligne que la loi proposée, la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada, serait subordonnée à votre loi, la Loi sur la protection des renseignements personnels, mais que, en fait, cette dernière loi permet de divulguer des renseignements si une autre loi le permet. Il s'agit d'une tautologie intéressante qui fait en sorte que vos pouvoirs ne puissent limiter d'aucune manière ce que la nouvelle loi permettra par rapport à la communication d'information. Je le redis, c'est une tautologie intéressante. Le gouvernement prétend que la Loi sur la protection des renseignements personnels servira de garantie, mais ce n'est pas le cas. En fait, la Loi sur la protection des renseignements personnels permet la communication en vertu d'une autre loi.

M. Therrien : Je suis d'accord qu'il y a une tautologie. En bref, le projet de loi C-51, et en particulier l'article 5, qui est la disposition la plus importante, commence par les mots, « Sous réserve des dispositions de toute autre loi », ce qui fait référence en partie à la Loi sur la protection des renseignements personnels. La Loi sur la protection des renseignements personnels précise ensuite qu'il y a des limites concernant les motifs de communication d'information, mais un de ces motifs serait de la communiquer conformément à une autre loi, comme le projet de loi C-51. Il s'agit d'une tautologie.

En fin de compte, il est plutôt clair qu'un tribunal saisi de ces dispositions tenterait d'interpréter l'intention du Parlement. Et l'intention du Parlement est clairement d'améliorer la communication d'information en vertu de la nouvelle Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada, et en particulier l'article 5. Puisque l'article 5 du projet

The Chair: Colleagues, I want to thank our witnesses, who are excused.

I should inform committee members that we will go until a quarter to four. There will be a bus out front to take us to the Senate Chamber as we have Royal Assent at 4 o'clock.

Joining us for our final panel of the day are Mr. Ronald Atkey, first Chair of the Security Intelligence Review Committee; and Mr. Paul Cavalluzzo, lawyer and former senior counsel at the O'Connor commission.

Gentlemen, welcome to the committee. I understand that each of you has an opening statement. I would like to begin with you, Mr. Atkey. I assume you can hear me.

Hon. Ronald G. Atkey, Professor of Law, Osgoode Hall Law School, York University, as an individual: Thank you, Mr. Chairman and senators. I'm honoured to be invited to appear before you today on this important bill which has captured the attention of so many, both in Canada, across the country and internationally.

My interest and background concerning this subject is set forth in my short-form resume which was filed in both official languages with the committee, so I won't go into that. In the interests of time I will omit any information along that line, and you should feel free to ask me any questions when I finish.

Given that the government and one opposition party have already indicated support in principle for this bill, I want to indicate at the outset that I am not here to destroy the bill. Rather, I want to assist in proposing some practical amendments that will improve it and perhaps save its constitutional legitimacy and integrity.

Like so many others in Canada, I accept, based on known evidence, that the current terrorist threat to Canada's security is real and that enhanced measures are necessary for major agencies such as CSIS, RCMP, CBSA and Transport Canada to combat this threat.

In a few minutes today I want to deal with three important matters. First I will deal with constitutionality and the independence of the judiciary. Second, I want to talk about effective review by SIRC, the body which I originally chaired. Third, I want to talk about parliamentary overview, which should interest this committee.

Going to the first matter, constitutionality, I want to point out that the bill, Part 4, authorizes the Federal Court to issue a warrant to CSIS to take measures that may contravene a right or

Le président : Collègues, j'aimerais remercier nos témoins, qui peuvent maintenant partir.

J'aimerais dire aux membres du comité que nous allons continuer notre réunion jusqu'à 15 h 45. Un autobus nous attendra dehors afin de nous amener à la Chambre du Sénat puisqu'il faut y être pour une sanction royale à 16 heures.

Pour notre dernier panel du jour, nous avons M. Ronald Atkey, premier président du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité, et M. Paul Cavalluzzo, avocat et ancien conseiller principal pour la commission O'Connor.

Messieurs, bienvenue au comité. À ce que je sache, vous avez tous une déclaration liminaire à faire. J'aimerais commencer par vous, monsieur Atkey. Je présume que vous m'entendez.

L'honorable Ronald G. Atkey, professeur de droit, faculté de droit Osgoode Hall, Université York, à titre individuel : Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis honoré d'avoir été invité à comparaître devant ce comité pour examiner cet important projet de loi qui a certainement attiré l'attention des Canadiens à travers le pays et à l'échelle internationale.

Vous avez devant vous, en pièce jointe à ma présentation, dans les deux langues officielles, des notes biographiques qui documentent mon intérêt et mon expérience en la matière. Étant donné le peu de temps dont nous disposons, je ne présente pas cette information, mais soyez bien à l'aise de me poser des questions par la suite si vous le souhaitez.

Puisque le gouvernement et un parti d'opposition ont déjà indiqué en principe qu'ils appuieront la loi, je veux préciser que je ne suis pas ici pour la démolir. Plutôt, je souhaite me rendre utile en proposant des amendements pratiques qui sauront l'améliorer et possiblement sauvegarder sa légitimité constitutionnelle et son intégrité.

Comme tant d'autres Canadiens, j'accepte à partir de preuves connues que la menace terroriste actuelle à la sécurité du Canada existe, et que les grandes agences telles que le SCRS, la GRC, l'ASFC et Transports Canada ont bel et bien besoin de pouvoirs accrus pour combattre cette menace par les moyens légaux.

Dans les quelques minutes qui me sont allouées aujourd'hui, je veux traiter de cinq sujets importants. D'abord, je parlerai de la constitutionnalité et l'indépendance du système judiciaire. Deuxièmement, j'aimerais parler de la revue du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le CSARS, un comité dont j'ai été le président. Troisièmement, j'aimerais vous parler de la surveillance parlementaire, qui devrait être un sujet d'intérêt pour ce comité.

Pour aller tout droit à la première question, la constitutionnalité, j'aimerais souligner le fait que la partie 4 du projet de loi autorise la Cour fédérale à émettre un mandat au

de loi C-51 commence par les mots, « Sous réserve des dispositions de toute autre loi », dont la Loi sur la protection des renseignements personnels, les limites sont très restreintes.

freedom guaranteed by the Canadian Charter of Rights and Freedoms. This provision, in my opinion, is clearly unconstitutional and will be struck down by the courts. The existing Charter already has a built-in limitations clause authorizing reasonable limits where necessary in a free and democratic society, and proportionality applies to those limits based on almost 33 years of jurisprudence before the Supreme Court of Canada.

If Parliament wants to invoke the notwithstanding clause, it is free to do so under our Constitution, although no federal Parliament has had the courage or the need to do so since the Charter was proclaimed in 1982.

But why is the government provoking an avoidable constitutional challenge? Canadian judges are fiercely independent and are not agents of the government who can be mandated to authorize measures at all costs to protect against terrorist acts. Federal Court judges have carefully authorized or rejected wiretap applications since 1984, under the existing section 21 of the CSIS Act. I've seen some of those applications and judicial decisions. The process of judicial control of wiretap warrants applications works.

Why, in drafting new parallel provisions in sections 12.1 and 21.1 of Bill C-51 respecting additional measures or additional powers to be given to CSIS, do you need to instruct the judges to totally ignore the Charter and to allow CSIS to violate constitutional obligations in order to take these measures beyond wiretaps? The notion of Parliament authorizing a Charter breach, short of using the notwithstanding clause, is clearly unconstitutional and is not consistent with our constitutional tradition in Canada and the way section 1 of the Charter operates.

Now, gentlemen and ladies, you can avoid this constitutional mess simply by redrafting section 21.1 of Bill C-51 to provide that any warrant that permits CSIS to take measures thereunder will not contravene a right or freedom guaranteed by the Canadian Charter of Rights and Freedoms. That's point number one.

Point number two, I want to deal with effective review by SIRC and others. I have publicly defended the structure of SIRC, established in 1984 as the CSIS watchdog. It was effective at the beginning, even though there were growing pains as CSIS broke off from the RCMP and struggled initially to incorporate women and outsiders. The SIRC structure has worked well, where the only body being reviewed was CSIS and the monitoring of CSIS's extraordinary power was manageable.

But things have changed over 30 years. First, the CSIS budget, personnel and powers have grown exponentially, while the watchdog budget remains pretty much the same. That changed as of Tuesday with the budget, and I'm very pleased to see that

SCRS pour prendre des mesures qui pourraient contrevenir à un droit ou une liberté garantie par la Charte canadienne des droits et libertés. Selon moi, cette nouvelle disposition est clairement inconstitutionnelle et sera annulée par les tribunaux. La Charte existante a déjà une clause restrictive qui autorise des limites raisonnables dans les cas nécessaires dans une société libre et démocratique, et la proportionnalité s'applique à ces limites à partir de presque 33 ans de jurisprudence devant la Cour suprême du Canada.

Si le Parlement souhaitait invoquer la clause dérogatoire, il est libre de le faire dans le cadre de notre Constitution, malgré qu'aucun Parlement fédéral n'ait trouvé le courage ni le besoin de le faire depuis la proclamation de la Charte en 1982.

Mais pourquoi provoquer une contestation constitutionnelle évitable? Les juges canadiens sont farouchement indépendants et ne sont pas des agents du gouvernement qui peuvent être mandatés pour autoriser des mesures à tout prix pour protéger contre les menaces terroristes. Les juges de la Cour fédérale autorisent ou rejettent soigneusement des demandes d'écoute électronique depuis 1984 aux termes de l'article 21 de la Loi sur le SCRS existante. J'ai vu ou revu certaines de ces demandes et décisions judiciaires. Le processus actuel de contrôle judiciaire des demandes de mandat d'écoute électronique fonctionne.

Pourquoi, en rédigeant les nouvelles dispositions parallèles aux articles 12.1 et 21.1 du projet de loi C-51, a-t-on besoin de charger les juges de passer outre à la Charte et de permettre au SCRS de violer les obligations constitutionnelles afin de prendre des mesures qui vont au-delà de l'écoute électronique? Cette idée que le Parlement pourrait autoriser une violation de la Charte (hormis l'utilisation de la clause dérogatoire) est clairement inconstitutionnelle et n'est conforme ni à notre tradition constitutionnelle, ni à l'article 1 de la Charte.

Messieurs et mesdames, vous pouvez éviter ce gâchis constitutionnel tout simplement en revoyant la rédaction de la section 21.1 du projet de loi C-51 pour préciser que tout mandat qui permet au SCRC de prendre les mesures qui y sont décrites ne violera pas un droit ou une liberté garantie par la Charte canadienne des droits et libertés. C'est le premier point.

Le deuxième point dont je vais traiter est les activités d'examen du CSARS et d'autres instances. J'ai défendu publiquement la structure du CSARS, qui a été établi en 1984 comme chien de garde du SCRS. Il a été efficace dès le début, même s'il y avait des accrocs au moment où le SCRS a été scindé de la GRC et qu'il éprouvait au départ des difficultés à intégrer les femmes et les tiers partis. La structure du CSARS a bien fonctionné lorsque le SCRS était le seul service à surveiller et que la surveillance de ses pouvoirs extraordinaires était d'envergure gérable.

Mais les choses ont bien changé depuis 30 ans. D'abord, les budgets, le personnel et les pouvoirs du SCRS ont connu une croissance exponentielle, alors que le budget du chien de garde est demeuré sensiblement le même. Cela a changé mardi avec le

the government accepted previous advice to increase the budget of SIRC by doubling it. That's necessary and understandable, and I won't refer to that again.

But an important part of this review discussion — some use the term "oversight," and I will come to that — is that the debate on C-51 has caused the public to reflect unfavourably on the scattered and uneven nature of review concerning a variety of federal agencies involved in security matters. There have been concerns about independent review of the RCMP and CSEC, and the absence of independent review of important agencies such as the CBSA, Transport Canada, DFAIT, CIC and 20-odd other federal agencies, not to mention provincial and municipal police forces involved in security intelligence matters. Whether we need a national security or federal security czar to supervise, monitor and coordinate security agencies, as exists and is done in the United States, or to develop a super SIRC with extended powers of review and accompanying budget, or to have statutory gateways to achieve accountability, as recommended by the O'Connor report in 2006 — and my colleague, Mr. Cavalluzzo, will address that — this is an issue that cannot be left aside as Parliament gallops ahead on C-51.

This is not a question of oversight, which has become misused as a term. Responsibility for the planning and the conduct of antiterrorist activities in accordance with the law remains, in the first instance, subject to ministerial approval and approval of warrants by judges, based on court applications submitted by appropriate agencies under the detailed requirements of the relevant legislation. That is oversight.

Review bodies do not approve operations in advance. They do ensure accountability after the event to ensure that, hopefully, all agencies exercising security functions are effective and operate within the law. They engage the public through annual reports tabled in Parliament, with a minimum of redactions for reasons of protecting individuals or methods of operation.

Now, let me talk to the last point on parliamentary overview. Many people have asked what the responsibilities are in Parliament, other than to ensure that Bill C-51 is improved to allow the legislation to go forward to assist government agencies to deal effectively with the terrorist threat while protecting fundamental rights and freedoms under the Charter.

Ladies and gentlemen, I have been both a parliamentarian and a professional watchdog. The answer to whether Parliament or specialized agencies should have the power to review our security agencies is easy for me. I believe Canadians should have both under our system of government.

budget, et je suis très heureux de voir que le gouvernement ait accepté les conseils qu'on lui avait donnés d'accroître le budget du SCRS en le doublant. C'est nécessaire et compréhensible, et je n'y reviendrai pas.

Mais une partie importante de cette discussion sur l'examen — certains utilisent le terme de « surveillance », et j'y reviendrai — est que le débat sur le projet de loi C-51 a porté le public à réfléchir de façon défavorable à la nature dispersée et inégale de l'examen de plusieurs agences fédérales dans le domaine de la sécurité. Il y a des inquiétudes au sujet de l'envergure de l'examen indépendant de la GRC et de la CSTC, et de l'absence d'examen indépendant d'agences importantes telles que l'ASFC, Transports Canada, le MAECI, CIC et une vingtaine d'autres agences fédérales, ainsi que les forces policières provinciales et municipales qui travaillent aussi dans le domaine du renseignement de sécurité. Que nous ayons besoin d'un tsar de la sécurité fédéral pour superviser, surveiller et coordonner les agences de sécurité comme cela existe et se fait aux États-Unis, ou de développer un super-CSARS avec des pouvoirs élargis et les budgets en conséquence, ou de mettre en place des dispositions statutaires pour en arriver à l'équité, tel que recommandé par le rapport O'Connor en 2006 — et mon collègue, M. Cavalluzzo, en parlera — voilà autant de questions qui ne peuvent être délaissées alors que le Parlement procède à la vapeur à l'adoption du projet de loi C-51.

Il ne s'agit pas d'une question de surveillance, terme souvent utilisé à mauvais escient. La responsabilité de la planification et de l'exécution des activités anti-terroristes en accord avec la loi demeure d'abord assujettie à l'approbation ministérielle et à l'approbation des mandats par des juges basée sur des demandes à la cour soumises par les agences appropriées et encadrées par les exigences législatives détaillées. Voilà de la surveillance.

Les organismes de surveillance n'approuvent pas les opérations à l'avance. Mais ils en assurent l'imputabilité par la suite, et on ose espérer qu'ils s'assurent que toutes les agences exerçant des fonctions de sécurité sont efficaces et agissent dans le cadre de la loi. Ils engagent aussi le public par la voie de rapports annuels exhaustifs soumis au Parlement avec un minimum d'expurgations pour protéger des individus ou des méthodes d'opération.

Permettez-moi de parler du dernier point sur la supervision parlementaire. Beaucoup de personnes ont demandé quelles sont les responsabilités du Parlement autre que d'assurer que le projet de loi C-51 soit amélioré pour lui permettre d'aller de l'avant pour soutenir les agences gouvernementales qui doivent affronter la menace terroriste de manière efficace tout en protégeant les droits et libertés fondamentaux en vertu de la Charte.

Mesdames et messieurs, j'ai été un parlementaire et un chien de garde professionnel. Quant à moi, le choix du Parlement ou des agences spécialisées pour assurer la surveillance de notre agence de sécurité est facile. Je crois que les Canadiens doivent avoir les deux dans notre système de gouvernement.

Parliament is the ultimate watchdog and is directly accountable to the people. The party having the most number of seats at each general election usually is called to form the government, but Parliament remains the watchdog. Never forget that.

There is nothing inconsistent in having a specialized, security-cleared watchdog, created by Parliament, covering the effectiveness and legality of various agencies involved in security work; and having a committee of security-cleared parliamentarians charged to oversee the whole system, that is, to take a prompt overview when problems occur, which they inevitably will in this business, and to delegate investigative responsibility to the appropriate specialized watchdog.

Ladies and gentlemen, there are three bills currently before Parliament calling for a committee of parliamentarians on national security. Oddly, the one I like the best is Bill S-220, introduced by former Conservative Senator Hugh Segal, which calls for a committee of nine — three from the Senate and six from the House of Commons — to be appointed by the government, but after consultation with opposition parties and approval of the appointment by resolution of their respective houses. There are provisions for appropriate security and confidentiality of each member of the committee, and the mandate is to review the legislative, regulatory, policy and administrative framework for intelligence and national security in Canada. The committee would have access to virtually any information under the control of federal departments and agencies, except cabinet confidence.

Why not simply absorb Bill S-220 into this discussion and provide for it to come into force, say, January 1, 2016, after the next federal election? That will go a long way to satisfying the severe critics of Bill C-51.

At the same time, you can provide a mandatory review of Bill C-51 after a period of three or four years and have this committee established, having access to all secret information, including the classified versions of any relevant reports prepared by existing or new relevant review bodies. All parts of Bill C-51 would be on the table during the review process by the parliamentary committee, as would be normal when dealing with extraordinary legislation such as this. In this way, I believe Parliament could fulfill its role as an effective watchdog.

Remember that a parliamentary committee was required to review the original CSIS Act in 1989, five years after its enactment. There was original concern that the powers granted to CSIS in 1984 were too dangerous, too broad, and a lot of the arguments heard today were heard then. SIRC made submissions then and concluded generally, as did others on the committee, that we believed that the CSIS Act had worked quite well, although they did have suggestions for improvement of the legislation. And some of those have been made.

Le Parlement est le chien de garde ultime, directement redevable au peuple. Le parti qui détient le plus grand nombre de sièges à la suite des élections fédérales est appelé à former le gouvernement, mais le Parlement demeure le chien de garde. Ne l'oubliez jamais.

Il n'y a aucune incohérence à avoir des chiens de garde habilités en matière de sécurité et créés par le Parlement pour couvrir l'efficacité et la légalité des diverses agences œuvrant dans le domaine de la sécurité, tout en ayant un comité de parlementaires habilités en matière de sécurité et mandatés pour surveiller l'ensemble du système — c'est-à-dire d'entreprendre une révision ponctuelle lorsque des problèmes surgissent, et cela arrivera inévitablement, et de déléguer la responsabilité d'enquêter au chien de garde spécialisé pertinent.

Mesdames et messieurs, il y a actuellement devant le Parlement trois projets de loi qui invoquent la nécessité d'un comité de parlementaires sur la sécurité nationale. Curieusement, celui que je préfère est le projet de loi S-220, présenté par l'ancien sénateur conservateur Hugh Segal, qui prévoit un comité de neuf membres, trois du Sénat et six de la Chambre, à être nommés par le gouvernement mais après consultation auprès des partis d'opposition et approuvés par une résolution de la Chambre. On y prévoit des dispositions pour la sécurité et la confidentialité de chaque membre du comité, et son mandat serait de revoir le cadre législatif, réglementaire, politique et administratif pour la sécurité nationale au Canada. Le comité aurait accès à presque toute l'information contrôlée par les ministères et les agences du gouvernement fédéral, sauf les documents confidentiels du cabinet.

Pourquoi ne pas annexer le projet de loi S-220 à cette discussion, et organiser sa mise en vigueur, disons pour le 1er janvier 2016, après les prochaines élections fédérales? Cela réconforterait grandement les plus virulents opposants du projet de loi C-51.

En même temps, vous pourriez y prévoir une révision obligatoire par ce comité, à être complétée trois ou quatre ans après le passage du projet de loi C-51. Évidemment, le comité aurait accès à toute l'information secrète, y compris les versions classifiées de tous les rapports pertinents préparés par des organismes nouveaux ou existants. Toutes les parties du projet de loi C-51 seraient examinées lors de ce processus de révision par le comité parlementaire, ce qui serait normal dans le cas d'une législation extraordinaire comme celle-ci. De cette façon, le Parlement pourrait jouer son rôle de chien de garde efficace.

Souvenez-vous qu'un comité parlementaire fut nécessaire à la révision de la loi originale sur le SCRS en 1989, cinq ans après son passage; on craignait au départ que les pouvoirs consentis au SCRS soient trop dangereux, d'une trop grande envergure, et plusieurs arguments que nous avons entendus aujourd'hui avaient été invoqués à l'époque. Le CSRAS a déposé des soumissions et a conclu « que, en général, nous croyons que la Loi du SCRS a assez bien fonctionné » malgré que nous y ayons proposé quelques améliorations, dont certaines ont été apportées.

This parliamentary committee could set up a mandatory five-year review process. I think the mandate for that is even stronger today, and that would give Canadians a lot of comfort in terms of the dangerous provisions that you are considering.

Thank you for allowing me to present these comments, and I would welcome your questions.

The Chair: Thank you.

Mr. Cavalluzzo.

Paul Cavalluzzo, Senior Partner, Cavalluzzo Shilton McIntyre Cornish LLP, as an individual: Senators, thank you very much for the opportunity to come before you to deal with this very important piece of legislation, Bill C-51.

In the limited time I have, I want to focus on two areas: One is oversight and review, and the other is information sharing. I have experience as a special advocate. If there are any questions relating to that, please do not hesitate to ask me, as we filed a brief with you on the special advocates.

Now, having been commission council to the Arar inquiry and having been a special advocate for a number of years, I can attest to the fact that national security agencies, whether police or intelligence, make honest mistakes. Mr. Arar's case is the prime example of that, when inaccurate information was passed on to the Americans by Canadian agencies, which the Americans unfortunately relied upon and which led to his rendering to Syria and torture for a year. So the ramifications are unbelievable in terms of the impact on the human being and human dignity.

Unfortunately, in the last week or so we have heard that there was a debate within the CIA at the time as to whether Mr. Arar was guilty or not. At that time, unfortunately, a superior rued the day and sent him off to Jordan and then on to Syria, where he was tortured.

So these agencies do mistakes. I'm not suggesting that they're made in bad faith, but they are human beings like the rest of us and do make mistakes, which in my view call for effective and robust overview.

Of course, the point of review is to ensure accountability. The other important thing is that CSIS, like other agencies, is a government body. We should ensure that these bodies are kept within the limits of the powers that were granted to them by Parliament, and that's all we're doing with respect to reviews, ensuring that Canadian values are maintained.

As Mr. Atkey said, we all agree that terrorism is a real threat. However, the level of the threat must be kept in perspective, as the Supreme Court of Canada said in an important case: "In the end,

La révision obligatoire après cinq ans pourrait être mandatée par ce comité parlementaire. C'est encore plus nécessaire aujourd'hui, et les Canadiens seraient rassurés par ces mesures, étant donné les dispositions dangereuses que vous proposez.

Merci de m'avoir invité à vous exposer mes idées aujourd'hui. Je suis disposé à répondre à vos questions.

Le président : Merci.

Monsieur Cavalluzzo.

Paul Cavalluzzo, associé principal, Cavalluzzo Shilton McIntyre Cornish s.r.l., à titre personnel : Mesdames et messieurs les sénateurs, merci beaucoup de cette occasion que vous me donnez de témoigner devant le comité de ce projet de loi très important, soit le projet de loi C-51.

Dans les quelques minutes dont je dispose, j'aimerais me concentrer sur deux sujets : d'abord la surveillance et l'examen, et ensuite, la communication d'information. J'ai déjà travaillé comme avocat spécial. Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez surtout pas à me les poser, puisque nous avons déposé auprès du comité un mémoire portant sur les avocats spéciaux.

Ayant été conseillé pour la commission d'enquête dans l'affaire Arar et avocat spécial pendant des années, je peux témoigner du fait que les organismes de sécurité nationale, que ce soit la police ou les services de renseignement, commettent des erreurs de bonne foi. Le cas de M. Arar en est l'illustration parfaite. De l'information erronée a été transmise aux Américains par des agences canadiennes, et les Américains se sont malheureusement fiés à cette information pour procéder à l'extradition de M. Arar en Syrie, où il a été torturé pendant un an. Les conséquences de ces erreurs sont donc immenses pour l'être humain et sa dignité.

Malheureusement, au cours de la dernière semaine, nous avons appris qu'il y avait eu débat au sein de la CIA au sujet de la culpabilité de M. Arar. Un supérieur eut gain de cause, et l'envoya d'abord en Jordanie, et ensuite en Syrie, où il fut torturé.

Ces services commettent donc des erreurs. Je ne dis pas qu'elles sont commises de mauvaise foi, mais simplement que les employés de ces agences sont des êtres humains tout comme nous, et se trompent, ce qui à mes yeux renforce l'argument en faveur d'une surveillance robuste et efficace.

Évidemment, le but d'un examen est d'assurer une reddition de comptes. L'autre aspect à retenir est que le SCRS, comme les autres services, est une entité gouvernementale. Nous devons nous assurer que ces entités demeurent à l'intérieur des limites du pouvoir que leur a octroyé le Parlement. C'est tout ce que nous visons à faire avec ces examens, soit de nous assurer que les valeurs canadiennes sont respectées.

Comme M. Atkey l'a dit, tous sont d'accord pour dire que le terrorisme est une réelle menace. Par contre, il faut toujours maintenir une perspective sur la gravité de la menace, comme l'a

it would be a Pyrrhic victory if terrorism were defeated at the cost of sacrificing our commitment to those values" that are fundamental to Canadian society.

Why is robust review required? Because these agencies operate in a particular manner. First of all, they operate in secret.

Second, even when courts and bodies review their conduct, those proceedings are held in secret.

Third, these agencies deal in intelligence — not evidence but intelligence. Some people have, perhaps facetiously, referred to intelligence as glorified rumours. Intelligence is not always correct. As a result of that, for these agencies that act on intelligence, mistakes are inevitable.

The other aspects of these investigations which are important and call for robust review are the issues you heard of just now, the privacy concerns and the fact that very personal information is shared amongst Canadian agencies which will be enhanced by Bill C-51, but also with foreign agencies as was done in Mr. Arar's case.

Now, the question before you is with all of these enhanced powers given to CSIS and other agencies, is enhanced review in oversight called for? In my respectful view, it clearly is. As a matter of logic, it seems to me that when the agency under review's power is increased, then the review agency's power as well should be increased.

The government, at this point in time, says there are two reasons you don't need increased review. One is that judges now are going to be doing it. Secondly, SIRC is doing a good job. That's the Security Intelligence Review Committee.

I don't think either of those arguments have merit. As far as judges are concerned, judges are going to be dealing with this new power given to CSIS only when CSIS decides that what it wants to do will violate the Charter or another law. If it doesn't make that decision, it doesn't have to go to a judge or a court for judicial authorization.

The other matter is that the judge will be approving — and I agree with Mr. Atkey — a clear violation of the Constitution. In my view, a judge cannot authorize a violation of the Charter. The Charter is the supreme law of the land.

I say this as well with no criticism of SIRC because SIRC recognizes the problems it has, and they're twofold. They were given to the government recently in a report made by SIRC to the federal government. The first is one of resources.

SIRC has 18 full-time employees and CSIS has 3,200. We can go on and on and on. There has to be some kind of adjustment in terms of resources. I was happy to see that SIRC's budget is going

proposé la Cour suprême dans une affaire très importante, où elle a dit qu'« en effet, ce serait une victoire à la Pyrrhus que de vaincre le terrorisme au prix de notre adhésion à ces valeurs » qui sont essentielles à la société canadienne.

Pourquoi alors assurer une surveillance robuste? Parce que ces services fonctionnent de manière très particulière. Premièrement, tout ce qu'ils font est secret.

Deuxièmement, quand il y a effectivement examen de leur conduite, les procédures sont gardées secrètes.

Troisièmement, ces services opèrent sur la base du renseignement — non pas des preuves, mais le renseignement. Certains, par facétie peut-être, aiment dire que les renseignements sont rien de plus que des rumeurs glorifiées. Les renseignements ne sont pas toujours justes, et par conséquent, les agences qui s'y fient commettent inévitablement des erreurs.

Les autres aspects importants de ces enquêtes, qui nécessitent un examen robuste, sont les enjeux dont on vient de vous parler, soit les inquiétudes au sujet de la vie privée et le fait que des renseignements hautement personnels seront échangés parmi les divers services canadiens — pratique qui s'accroîtra avec l'adoption du projet de loi C-51 — mais aussi avec les services étrangers, comme dans l'affaire Arar.

La question qui se pose à vous est la suivante : Avec tous ces pouvoirs accrus, est-ce que le SCRS et les autres services devront faire l'objet d'une surveillance aussi améliorée? À mes yeux, il est clair que oui. Il me semble logique que, chaque fois qu'un service de sécurité nationale voit ses pouvoirs augmenter, cette surveillance devrait être renforcée également.

Le gouvernement dit aujourd'hui qu'il y a deux raisons de ne pas renforcer la surveillance. La première est que les juges vont maintenant assurer cet examen. La deuxième est que le CSARS, qui est le comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, fait du bon travail.

Ni l'un ni l'autre de ces arguments n'est valable, selon moi. En ce qui concerne les juges, ils seront appelés à trancher seulement quand le SCRS lui-même déterminera que son action viole la Charte ou une autre loi. Dans tous les autres cas, il n'aura pas à obtenir d'autorisation d'un juge ou d'un tribunal.

L'autre problème est que les juges auront à approuver — je suis d'accord avec M. Atkey là-dessus — des violations claires de la Constitution. Un juge ne peut autoriser une violation de la Charte. La Charte est la loi fondamentale du pays.

Je dis cela sans pour autant critiquer le CSARS, car le comité reconnaît lui-même le problème qui est le sien et qui comporte deux volets — cela a fait l'objet d'un rapport récent soumis par le CSARS au gouvernement fédéral. Le premier volet concerne les ressources.

Le CSARS emploie 18 personnes à temps plein, tandis que le SCRS en emploie 3 200. Les exemples ne manquent pas. À un certain moment, il faut que les ressources soient ajustées en

to be increased. Whether that is sufficient, I think you should review that very carefully. But the question of resources is something that can be dealt with either with money or with political will.

The other problem is the more substantial problem in terms of SIRC's oversight, and that is that SIRC has a siloed jurisdiction. SIRC can only review the activities of CSIS. As we know, national security investigations now are all integrated. We have the RCMP working with CBSA, CSIS, Immigration Canada and so on and so forth. The problem recognized by SIRC is that with this siloed jurisdiction, you cannot effectively review a national security investigation because so many agencies are involved.

Is there an answer to that? Is there a solution? Once again, in my respectful submission, there is. Justice O'Connor, in the 2006 Arar report, suggested an independent extensive review mechanism which would not cost a lot of money or create a new bureaucracy. It would enhance the powers of SIRC; it would make other agencies responsible for CBSA and other groups that do not have oversight and review at the present time; and it would create coordination so that we would have an all-of-government review for an all-of-government sharing of information and national security investigations.

I would ask you to look at that review mechanism, which is set out in the Arar report. In my submission, it is a very effective body which wouldn't cost a lot of money but would go a long way in ensuring effective review.

I'm not going to deal with the difference between oversight and review. Mr. Atkey has dealt with that. I want to close, though, with this important point of integrated sharing of information.

We all agree that our government bodies and agencies should be sharing information. The only question, in my view, is that there have to be effective controls. There have to be effective policies and protocols that ensure relevance, reliability and accuracy of that information. We have to have effective controls and policies up front. We also need, at the back end, integrated review so that this independent body can review how this personal information is shared to ensure it is done effectively and in accordance with our law, whether it be the Charter or the privacy laws.

I could go on, but I am sure you would like to ask questions of Mr. Atkey and myself, so I will shut it down now.

The Chair: Thank you, sir.

I will start with Senator Runciman.

Senator Runciman: Mr. Atkey, good to see you. Thank you for appearing before us today.

conséquence. Je me réjouis d'apprendre que le budget du CSARS sera bonifié. Mais reste à savoir si l'augmentation sera suffisante et je pense que vous devriez suivre la situation de près à cet égard. Mais la question des ressources peut être toujours résolue par l'argent ou par la volonté politique.

Le deuxième volet est plus grave, car il concerne la compétence du CSARS. Le comité opère en vase clos, car il ne peut réexaminer que les activités du SCRS. Mais comme nous le savons, les enquêtes de sécurité nationale sont aujourd'hui complètement intégrées. La GRC collabore avec l'ASFC, le SCRS, Immigration Canada, et ainsi de suite. Le CSARS admet que, en raison de son pouvoir exercé en vase clos, il ne peut adéquatement surveiller une enquête de sécurité nationale, à laquelle sont associées de nombreuses agences.

Y a-t-il une solution à tout cela, j'estime respectueusement que oui. Dans son rapport de 2006 sur l'affaire Arar, le juge O'Connor, a écrit qu'un mécanisme indépendant de surveillance approfondie ne coûterait pas très cher et ne créerait pas de nouvelle bureaucratie. Il améliorerait les pouvoirs du CSARS, rendrait d'autres agences responsables de l'ASFC et d'autres groupes qui ne font pas actuellement l'objet de surveillance ou d'examen, et assurerait la coordination d'un examen pangouvernemental dans le cas d'enquêtes de sécurité nationale et de communication pangouvernementale d'information.

Je vous demanderais de vous pencher sur ce mécanisme qui est décrit dans le rapport Arar. J'estime qu'il en résulterait un organisme peu dispendieux mais qui assurerait certainement un examen efficace.

Je ne traiterai pas ici de la distinction entre surveillance et examen. M. Atkey l'a déjà fait. Mais j'aimerais conclure sur un point essentiel au sujet du processus intégré d'échange d'information.

Nous sommes tous d'accord pour que les organismes et agences gouvernementaux échangent de l'information. La seule question qui demeure est la présence de contrôles efficaces. Il faut avoir en place des politiques et des protocoles efficaces qui assurent la pertinence, la fiabilité et la justesse de cette information. Et il faut les avoir au premier plan. Il nous faut aussi, à l'autre bout du processus, un système d'examen intégré, afin que cet organisme indépendant puisse examiner comment ces renseignements personnels sont échangés afin d'en assurer l'efficacité ainsi que la conformité avec la Charte ou les lois sur la protection des renseignements personnels.

Je pourrais bien continuer, mais je suis certain que vous aimeriez poser des questions à M. Atkey et à moi, alors j'en resterai là.

Le président : Merci, monsieur.

Je vais commencer par le sénateur Runciman.

Le sénateur Runciman : Monsieur Atkey, c'est un plaisir de vous revoir. Merci de comparaître aujourd'hui.

You talked about SIRC and your experience and background there. One of the problems they have had in the past, at least with one but perhaps more, was the whole issue of appointees to the board and conflict of interest. I am just wondering if you might want to take this opportunity to talk about the kinds of individuals, the qualifications, that sort of thing, you believe should qualify individuals for consideration for appointment. As well, how would you screen these folks, given the kinds of information they're going to be dealing with in this whole issue of potential conflicts?

Mr. Atkey: Thank you. That's an excellent question, Senator Runciman.

Integrity is the number one quality. I think individuals considered for appointment to SIRC should be security cleared "top secret." That should be a requirement. It hasn't always been done in the past and it should have been.

I carried my own security clearance as a cabinet minister forward when I became the first chair of SIRC, but there was not a formal new investigation done until a later point of time when I was working with Mr. Cavalluzzo on the Arar commission.

I think the government has to find men and women of integrity who have some experience in security intelligence. They don't have to be experts, but they have to have integrity and bring confidence to all the political parties that the thing is being properly reviewed, to give comfort to Canadians.

Senator Runciman: You have suggested amending the terrorism promotion offence. This is to limit the provision to speech that effectively is already criminal. That is a direct quote from you, I think.

I'm sure you understand that that offence is designed to fill a gap in the law, to capture people who actively encourage the commission of terrorism offences in general as opposed to a specific act.

Your suggestion — that's my conclusion anyway — would render the new offence meaningless. I could say that if that's the case, why bother?

Mr. Atkey: Senator, these are provisions that are delicate. The freedom of expression and the fair trial and due process provisions in our Constitution are eventually interpreted by the courts under the Charter, and I am concerned that this bill has not been totally Charter-proofed. I haven't received any assurance from anyone within the Department of Justice that they say 100 per cent this is Charter-proofed.

I gave one example at the beginning in terms of instructing the judges not to comply with the Charter, and I am willing to say — and I'm not a judge, but there are many legal observers in Canada — that that's unconstitutional.

Vous avez parlé du CSARS et de votre expérience au sein de cet organisme. Un des problèmes qu'il a connu dans le passé concernait les gens nommés au comité ainsi que les conflits d'intérêts. Nous l'avons vu dans au moins un cas dernièrement, mais il se peut qu'il y en ait eu d'autres. Pourriez-vous nous en dire plus au sujet des compétences et des qualités que devraient posséder les gens afin d'être de bons candidats à la nomination? Pourriez-vous aussi nous dire comment vous vérifiez les antécédents de ces personnes, étant donné le genre de renseignements auxquels elles auront accès, et le potentiel de conflits d'intérêts?

M. Atkey : Merci, sénateur Runciman, c'est une excellente question.

La première qualité est l'intégrité. Les personnes que l'on envisage de nommer au CSARS devraient avoir la cote de sécurité « très secret ». Ce devrait une exigence. Par le passé, elle n'a pas toujours été respectée et elle aurait dû l'être.

Quand je suis devenu le premier président du CSARS, j'avais cette cote, car je l'avais obtenue pour mon poste de ministre. Toutefois, il n'y a pas eu de nouvelle enquête officielle à ce moment-là et c'est seulement quand j'ai travaillé avec M. Cavalluzzo à la commission Arar qu'on a procédé à une telle enquête.

Le gouvernement doit trouver des hommes et des femmes intègres qui ont une expérience du renseignement de sécurité. Ils n'ont pas besoin d'être des experts, mais ils doivent être intègres et inspirer confiance à tous les partis politiques afin que les Canadiens sachent que les dossiers sont examinés soigneusement.

Le sénateur Runciman : Vous avez proposé un amendement en ce qui concerne l'infraction sur la promotion du terrorisme. Ce serait pour limiter la disposition concernant des propos qui en fait sont déjà criminels. Je pense que c'est ce que vous avez dit, n'est-ce pas?

Je suis sûr que vous comprenez que cette infraction vise à combler une lacune dans la loi et vise en fait les gens qui incitent activement à des actes de terrorisme en général et non à un acte précis.

D'après mon interprétation de votre suggestion, la nouvelle infraction ne tiendrait plus. Je vous dirai que s'il en est ainsi, à quoi bon la prévoir?

M. Atkey : Ce sont, sénateur, des dispositions qui nous invitent à la prudence. Les dispositions de notre Constitution concernant la liberté d'expression, le droit à un procès équitable et l'application régulière de la loi sont, tôt ou tard, interprétés par les tribunaux, et je crains que ce projet de loi n'ait pas été soumis rigoureusement aux critères de la Charte. Les juristes au ministère de la Justice n'ont pas pu m'affirmer que ce projet de loi respectait rigoureusement la Charte.

Tout à l'heure, j'ai donné l'exemple de l'instruction donnée aux juges de ne pas respecter la Charte. Même si je ne suis pas juge, je pense qu'il y a bien des gens qui observent notre droit au Canada et qui vous diront que c'est inconstitutionnel.

The free-expression concerns I have are listed in my written submission, and I don't think it has been given a good Charter-proof scrub, which I think is necessary for precedent-setting legislation of this nature.

We can't be clairvoyant in all of this, but I think if you proceed with provisions that are in all likelihood going to be struck down by the courts, you are creating hurdles to the effective implementation and enforcement of this legislation. I think both you and members of the other house, as legislators, can take steps to perhaps ensure Charter compliance.

I cited in my written paper a couple of examples where I don't think they would pass muster under the Charter.

Senator Runciman: Both you and Mr. Cavalluzzo talked about your concerns regarding Charter breach in Part 4 where CSIS is required to obtain judicial authorization. I'm wondering if you're familiar with the *Spencer* case. Perhaps both of you would like to respond. How do you see that? It seems to me that *Spencer* endorsed what Part 4 is actually calling for.

Mr. Atkey: I'm not familiar with that case. I will defer to my colleague Mr. Cavalluzzo.

Mr. Cavalluzzo: I'm not familiar with *Spencer* either.

Senator Runciman: We talked earlier with Mr. Doucet from SIRC with respect to the mandate of CSIS — since you're an old hand; you've been there — and I didn't really get a clear answer from him. I know there is an interpretation of the mandate that gives SIRC express authority to summon witnesses and documents from other federal departments and agencies. He didn't get into this, but he said they're going to engage in a gap study. I wanted to talk to him about how many external complaints, other than security clearance denials, they investigate each year and how many they actually initiate. We also know that they can conduct ongoing investigations. They don't have to be after-the-fact reviews.

My point here, Mr. Atkey, is that a lot of the tools are already in place with SIRC. I wonder if they're being utilized or if there is some sort of misinterpretation of the ability that SIRC has and the activities that the agency itself can currently engage in as permitted by the act.

Mr. Atkey: Well, senator, it has been some 25 years since I've been within the precincts of SIRC, and what their current policies and practices are, I don't know. I can read the legislation and I know there is broad amplitude for them to conduct investigations on their own or to monitor particular departments of concern to deal with public servant complaints about loss of security clearance. It's a fairly fulsome mandate if they have the horses, as Mr. Cavalluzzo said.

Dans mon mémoire écrit, je dresse la liste de mes inquiétudes à l'égard de la liberté d'expression. Je pense que le critère de la Charte n'a pas été appliqué rigoureusement à cet égard et étant donné que ces dispositions créent un précédent, ce serait à mon avis nécessaire.

On ne peut pas prévoir comment les choses vont se passer, mais je pense que l'adoption de dispositions qui vraisemblablement seront invalidées par les tribunaux crée des écueils en ce qui concerne l'application efficace de cette loi. Je pense que vous et les députés, en tant que législateurs, pouvez prendre les mesures qui s'imposent pour que ces dispositions respectent la Charte.

Dans mon mémoire écrit, je vous donne quelques exemples de ce qui pourrait achopper en vertu de la Charte.

Le sénateur Runciman : Vous-même et M. Cavalluzzo avez tous deux exprimé vos inquiétudes concernant une violation potentielle de la Charte à la partie 4 qui prévoit que le SCRS est tenu d'obtenir une autorisation judiciaire. Je ne sais pas si vous connaissez l'affaire *Spencer*. Vous voudrez peut-être tous deux répondre. Quelle est votre interprétation? Il me semble que l'affaire *Spencer* valide ce qui figure à la partie 4.

M. Atkey : Je ne connais pas cette affaire. Je cède la parole à mon collègue, M. Cavalluzzo.

M. Cavalluzzo : Moi non plus, je ne connais pas cette affaire.

Le sénateur Runciman : Plus tôt, M. Doucet du CSARS nous a parlé du mandat du SCRS. Toutefois, je n'ai pas obtenu de réponse claire de sa part. Vous connaissez bien le service. Une certaine interprétation du mandat du CSARS prévoit le pouvoir pour le comité d'assigner des témoins à comparaître et de demander la production de documents auprès des ministères et organismes fédéraux. Il n'a pas développé sa pensée, mais il a dit que le comité allait étudier les éventuelles lacunes. J'aurais voulu qu'il me dise combien de plaintes extérieures le comité reçoit outre les refus de cotes de sécurités et combien de ces plaintes sont instruites chaque année ainsi que le nombre de cas que le comité entreprend de son propre chef. Nous savons que le comité peut procéder à des enquêtes. Ces enquêtes ne sont pas nécessairement des examens après coup.

Ce que je veux dire, monsieur Atkey, c'est que le CSARS a déjà beaucoup d'outils. Je me demande s'ils sont utilisés ou s'il y a une mauvaise compréhension des capacités du comité et des activités que l'agence peut faire et qui sont permises par la loi.

M. Atkey : Eh bien, cela fait environ 25 ans que je ne suis plus au CSARS, et je ne connais pas ses pratiques et politiques actuelles. Je peux lire la loi et je sais que le comité a une grande latitude pour faire des enquêtes par lui-même ou pour surveiller certains ministères en réponse à des plaintes de fonctionnaires qui ont perdu leur cote de sécurité. C'est un mandat assez complet, s'il a les ressources, comme M. Cavalluzzo l'a dit.

SIRC operates as kind of a board of directors. They gather every month or so. It's the people working as investigators within the group that have security clearance that do the effective work.

CSIS does have powers now, under the existing law, to get wiretaps, and that's intrusive in many respects. It has to be done by judicial warrant. There are some 26 or 27 conditions that CSIS has to comply with in order to get that warrant.

Senator Runciman: I understand all that.

Mr. Atkey: There are provisions there, and SIRC does review that.

Senator Runciman: My point is that the comment that is on the record, and Mr. Doucet would not elaborate. He said that SIRC's mandate limits its reviews to CSIS. I guess a lot of this conversation surrounding Bill C-51 deals with oversight, a lot of concerns related to oversight. I'm wondering if that understanding of the mandate is an internal policy decision rather than a real interpretation of the abilities they do have currently, which are not being utilized.

Mr. Atkey: That's not an internal policy decision. That's based on a reading of the legislation. The CSIS Act was passed in 1984. The total area of their interest in review is CSIS. I can give you an example of that. It's a matter of public record.

We, as SIRC, wanted to review the Air India matter in 1984 through 1989. We were told that because it involved the RCMP and other agencies of the government at the time, it would be inappropriate and beyond our jurisdiction to do so, and that prevailed at that time. I think that's a pretty good, clear example of why CSIS is limited to its legislation within the scope that Mr. Cavalluzzo referred to.

Senator Mitchell: Thanks very much to both of you. I wish, Professor Atkey, you could be here. I've known of you since the 1970s and I studied your book on the modern perspective. I am struck by the fact that I'm actually old enough to think that once, in the past, the 1970s were modern, and so are you.

Mr. Atkey: Like it was yesterday.

Senator Mitchell: Just like it was yesterday, yes.

My first question is to Mr. Cavalluzzo on something you have not talked about but that you have done, and that's special advocacy. It is changed, it seems to me, in this act, and it looks like the access of the special advocate to processes and to information can be somewhat arbitrarily limited by the minister, by the processes that have been put in place by this act, and that there won't be a lot of recourse. Could you tell us what the danger of that is to people's rights?

Mr. Cavalluzzo: The danger is that the new provision provides that CSIS will determine what is relevant in terms of the information they give to the special advocate. The cases where the special advocates have successfully persuaded the judge,

Le CSARS fonctionne un peu comme un conseil d'administration. Il se réunit environ chaque mois. Ce sont les enquêteurs du groupe avec la cote de sécurité qui font le travail concret.

En vertu de la loi actuelle, le SCRS peut faire de l'écoute électronique, cela empiète de diverses façons sur la vie privée. Il faut un mandat judiciaire. Le SCRS doit respecter 26 ou 27 conditions pour obtenir un tel mandat.

Le sénateur Runciman : Je comprends tout cela.

M. Atkey : Il y a donc des dispositions, le CSARS les examine.

Le sénateur Runciman : Je parlais de l'observation qui a été faite, et M. Doucet ne voulait pas donner plus de détails. Il a dit que le mandat du CSARS limite ses examens au SCRS. Une grande partie de la discussion sur le projet de loi C-51 concerne la surveillance, des préoccupations en matière de surveillance. Je me demande si la compréhension du mandat est une décision interne en matière de politique plutôt qu'une interprétation juste des capacités disponibles qui ne sont pas utilisées.

M. Atkey : Ce n'est pas une décision en matière de politique interne. C'est selon la lecture de la loi. La Loi sur le SCRS a été adoptée en 1984. Le champ d'activités qu'il est possible d'examiner, c'est celui du SCRS. Je peux vous en donner un exemple. C'est connu publiquement.

Le CSARS voulait examiner le dossier d'Air India de 1984 à 1989. On nous a dit que parce que cela concernait la GRC et d'autres agences gouvernementales à l'époque, cela serait inapproprié et allait au-delà de nos pouvoirs, et c'est cette interprétation qui a prévalu à l'époque. Je pense que cet exemple illustre assez bien pourquoi le SCRS est limité par sa loi, et la portée dont a parlé M. Cavalluzzo.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup à vous deux. J'aurais aimé que vous soyez ici, monsieur Atkey. Je vous connais depuis les années 1970 et j'ai étudié votre livre sur la perspective moderne. Je suis frappé par le fait que je suis maintenant assez vieux pour penser qu'il y a une époque, dans le passé, où les années 1970 étaient modernes, et vous aussi.

M. Atkey : Comme si c'était hier.

Le sénateur Mitchell : Tout comme si c'était hier, oui.

Ma première question s'adresse à M. Cavalluzzo au sujet de quelque chose dont vous n'avez pas parlé, mais que vous avez fait, être avocat spécial. Cela semble avoir changé avec cette loi, et il semble que le ministre peut arbitrairement limiter l'accès de l'avocat spécial aux processus et aux renseignements, et qu'il n'y aura pas beaucoup de recours possibles. Pouvez-vous nous indiquer quels sont les dangers que cela représente pour les droits de la population?

M. Cavalluzzo : Le danger, c'est que les nouvelles dispositions du projet de loi font que ce sera au SCRS de déterminer ce qui est pertinent comme renseignement à fournir à l'avocat spécial. Dans les cas où les avocats spéciaux auront pu persuader le juge

wherein the certificate would be quashed, were cases where they got all of the information. The information they relied upon, the government would not have thought to have been relevant at the time. So if you cut down the amount of information the SAs get to what the government thinks is relevant, it will restrict the amount of information the special advocate has and, on top of it, will in effect make them far less inferior in terms of adequately representing the interests of the person who is designated to be sent away if the government is successful. So the information is restricted.

The other question that I think is important and that we put in the brief is that in this new power that CSIS is given to go to a judge, in effect, to have the power and authority to disrupt a threat to the security of Canada, and indeed violate the Charter, I think that's an application that is so intrusive that the Federal Court judge should be given the discretion to appoint a special advocate, so that when the judge is hearing this important application there is at least an opposing argument so that we have a true adversarial process. As it presently stands, if you are going to keep that provision — and I strongly urge you to give a judge that discretion. You don't have to have a special advocate all the time, but if a judge deems it necessary, then you should have a top-secret lawyer opposing the position of the government, just to ensure that the rights of the individual are maintained.

Senator Mitchell: Under the act now, as it's written, the judge won't even have the discretion to do that.

Mr. Cavalluzzo: That's correct.

Senator Mitchell: This next one is for either one of you, but probably more to Mr. Atkey, and that's the question of disruption . Does that begin to turn CSIS into a police force? What kind of disruption could be authorized that would be consistent with the Charter of Rights?

Mr. Cavalluzzo: I can start on that. In my view, it brings the intelligence agency very dangerously close to becoming a police agency. The whole reason why CSIS was created in 1984 is that we wanted to separate the enforcement and the intelligence functions. They're getting, in my view, too close together.

The other important aspect in answering the question is that the act doesn't give any guidance as to what "disruption" means. That's a very vague and general term and leaves a lot of discretion to the Canadian official, which, in my view, once again, should be subject to robust review to ensure their decision was correct.

Mr. Atkey: They do engage in disruption under existing law. They have powers of wiretap, and a wiretap is a disruption. Hundreds and hundreds of wiretaps, which have been reviewed by SIRC, have been authorized by the minister and have been

d'annuler le certificat, ils avaient tous les renseignements. Les renseignements sur lesquels ils se fiaient n'auraient pas été jugés pertinents par le gouvernement à ce moment-là. Donc, si on réduit la quantité de renseignements que reçoit l'avocat spécial à ce que le gouvernement juge pertinent, cela limitera la quantité de renseignements dont dispose l'avocat spécial et, de plus, en fait, il pourra beaucoup moins efficacement représenter les intérêts de la personne qui est visée par le mandat si le gouvernement réussit. Donc, les renseignements sont limités.

L'autre aspect qui me semble important et dont on parle dans le mémoire, c'est que, avec ce nouveau pouvoir qui est conféré au SCRS de s'adresser à un juge, de fait, pour être autorisé à faire obstacle à une menace pour la sécurité du Canada, et, en réalité, enfreindre la Charte, je pense que cette requête est tellement envahissante que le juge de la Cour fédérale devrait jouir du pouvoir discrétionnaire de nommer un avocat spécial afin que, lorsque le juge entend des arguments en faveur de cette importante demande, il y ait au moins un argument opposé et qu'il y ait une véritable procédure accusatoire. Tel qu'est maintenant le projet de loi, si on maintient cette disposition — et je vous conjure d'accorder au juge le pouvoir discrétionnaire, il n'y a pas d'avocat spécial en tout temps, à moins qu'un juge l'estime nécessaire. Il faudrait alors avoir un avocat ayant la cote de sécurité top secret qui s'oppose à la position du gouvernement, rien que pour assurer le respect des droits individuels.

Le sénateur Mitchell : En vertu de la loi telle qu'elle est maintenant, le juge n'a même pas le pouvoir discrétionnaire de le faire.

M. Cavalluzzo : C'est juste.

Le sénateur Mitchell : Ma prochaine question s'adresse à l'un ou l'autre d'entre vous, mais peut-être plus à M. Atkey, puisqu'elle porte sur la perturbation. Est-ce qu'on commence ainsi à faire du SCRS une force policière? Quel type de perturbation serait autorisé qui respecterait la Charte des droits?

M. Cavalluzzo : Je peux commencer là-dessus. À mon avis, ce projet de loi rapproche dangereusement un organisme de renseignements d'un rôle d'organisme policier. Tout le raisonnement qui était à la base de la création du SCRS en 1984 était fondé sur la séparation des fonctions d'application de la loi et de renseignements. Je trouve que maintenant, ses fonctions se rapprochent beaucoup trop.

L'autre aspect important, pour répondre à votre question, c'est que la loi ne donne aucune idée de ce que peut signifier le terme « perturbation ». C'est un terme très vague et général, qui laisse beaucoup de marge de manœuvre au fonctionnaire canadien ce qui, à mon avis, encore une fois, devrait être l'objet d'un examen approfondi pour bien garantir la justesse de leur décision.

M. Atkey : La loi actuelle permet ces activités de perturbation. Ils ont le pouvoir d'installer un dispositif d'écoute, ce qui en soi constitue une perturbation. Des centaines et des centaines de ces dispositifs, qui ont été passés en revue par le CSARS, ont été

carefully combed over by the judges. That power is an extraordinary power, which can be disruptive but which has been proven to be a useful security intelligence tool of CSIS.

The question is: What more do they need than the existing law? That's where I feed into Mr. Cavalluzzo's observation. Do they need to go and specifically break the law, and in what capacity? Do they need to trespass? Do they need to steal? Do they need to cheat and lie on forms submitted, other than, of course, the exceptions, which are bodily harm and interfering with the course of the administration of justice, or sexual orientation?

The question before you is: Are there existing disruptive powers that are sufficient for them to currently do their job, or should they be expanded?

[*Translation*]

Senator Dagenais: My question is for Mr. Atkey.

Can you hear me well? Do you have translation?

Mr. Atkey: Yes, thank you.

Senator Dagenais: You were Canada's first Security Intelligence Review Committee Chair and, without wanting to date you, 30 years have already passed since then. Canadians' security concerns have changed a great deal with the arrival of new terrorist threats. In your experience with the limits that we place on members of the Canadian Security Intelligence Service, do you believe that changes need to be made to our laws which could facilitate work on the ground, but that would not impinge upon citizens' privacy?

[*English*]

Mr. Atkey: The questions that are being raised are that CSIS as a body is reviewed, and I don't think the structure of SIRC to review that is a problem. I think a sound structure that was put in place 1983-84 when the legislation was passed by a prior Parliament.

I think the bigger danger, which both Mr. Cavalluzzo and I have talked about, is the fact that there are other agencies of the government engaged in important security work like CBSA, DFAIT and CIC, which have no external review at all. That's where the problem is and that's where the rights of Canadians are in jeopardy, in my view.

[*Translation*]

Senator Dagenais: I have a second question for you. Obviously, those who defend privacy often refer to a particular era where a certain barn was burned down. Do you believe that this type of activity could happen again today?

autorisés par le ministre et minutieusement examinés par les juges. C'est un pouvoir extraordinaire qui peut perturber, mais qui s'est révélé un outil utile de renseignements de sécurité pour le SCRS.

La question qui se pose est la suivante : que leur faut-il de plus que la loi qui est en vigueur? C'est là que je reviens à l'observation qu'a faite M. Cavalluzzo. Ont-ils vraiment besoin d'enfreindre la loi, et à quel titre? Est-ce qu'ils ont besoin d'un pouvoir d'intrusion? Ont-ils besoin de voler? Ont-ils besoin de tricher, de mentir sur les formulaires soumis, à part, évidemment, quelques exceptions près, comme dans les cas de lésions corporelles et d'interférence dans le cours de la justice ou d'orientation sexuelle?

La question qu'il faut se poser est la suivante : disposent-ils actuellement de pouvoirs de perturbation suffisants pour faire leur travail, ou est-ce que ces pouvoirs devraient être élargis?

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à M. Atkey.

Vous m'entendez bien? Vous avez la traduction?

M. Atkey : Oui, merci.

Le sénateur Dagenais : Vous avez été le premier président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité du Canada et, sans vouloir vous vieillir, il y a déjà plus de 30 ans de cela. Les préoccupations en matière de sécurité des Canadiens ont bien changé avec l'arrivée des nouvelles menaces terroristes. Selon votre expérience sur les limites qu'on impose aux membres du Service canadien du renseignement de sécurité, croyez-vous qu'il y ait des modifications à apporter à nos lois qui pourraient faciliter le travail sur le terrain, mais sans empiéter sur la vie privée des citoyens?

[*Traduction*]

M. Atkey : Les questions soulevées portent sur la surveillance du SCRS en tant qu'organisme, et je ne crois pas que la structure permettant l'examen par le CSARS pose problème. Je pense que la loi adoptée en 1983-1984 par une législature précédente prévoyait une bonne structure.

Le plus grand danger toutefois, M. Cavalluzzo et moi y avons fait référence, c'est que d'autres agences du gouvernement effectuent aussi du travail important en matière de sécurité comme l'ASFC, le MAECI et CIC, qui ne sont soumis à aucun examen externe. Voilà le nœud du problème et voilà ce qui pourrait compromettre les droits des Canadiens, selon moi.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : J'ai une deuxième question à vous poser. Évidemment, ceux qui plaident en faveur de la vie privée font souvent allusion à l'époque où une certaine grange avait été brûlée. Croyez-vous que ce genre d'activité pourrait se reproduire aujourd'hui?

[*English*]

Mr. Atkey: That was the product of the 1970s. This is 2015. It's a long time ago, so I think no. I think the threat is a lot different, and I think enhanced measures are necessary for CSIS, certainly, an enhanced budget to carry out some of their operations and enhanced review mechanisms which the government has recognized are appropriate. The threats are different and more pervasive.

Does security trump privacy? Probably to a greater extent today in 2015 than in 1975.

The Chair: Colleagues, I'd like to ask a question that I raised with the other panels, and that is the warrants and the process that is undertaken for the purpose of obtaining a warrant. At the present time, it's up to the judge, the way I understand it, to require those that are applying for such a warrant to report back their findings at the end of the day, once they have completed what the warrant has authorized them to do.

Would you support the concept of a regulation being put in by the Governor General or by policy that when CSIS applies for a warrant, it's mandatory that they have a portion of that request to report back to the judge the results of the warrant and what they did with that warrant?

Mr. Atkey: Effectively, we have that under the existing legislation because in the warrants that are granted for a wiretap — and parallel language is used for the new intrusive warrant. It expires after a period of time. I believe it's 120 days, and then you can seek two renewals. In effect, it's reviewed every 120 days, and then it must expire at the end of two renewals, so there is that built-in coming back procedure and you have to convince the judge it should be carried on, and then it dies after a year.

The Chair: Perhaps you didn't understand the question or I didn't put it properly. The point I'm making is that within 90 days of completing their investigation that was authorized by the warrant, the requirement is to report back to the judge the results of what's taken place because of the warrant. Therefore, there is more accountability built in by the CSIS agents that are doing such work.

Mr. Atkey: That's an interesting concept. I think it may be more efficient to have SIRC ask for a report: "Okay, you've got these warrants, we've looked at them and the supporting material and the judge's order, how did it go? Was it effective?" I think that's an effective question for SIRC to answer and to report back to the minister if there have been inefficiencies and they have been getting warrants and invading privacy needlessly, or they have been conducting operations that cost a lot of money that are not very effective. That's SIRC's job.

[*Traduction*]

M. Atkey : C'était il y a longtemps, dans les années 1970, nous sommes en 2015. Je ne pense donc pas que cela puisse se reproduire. La nature de la menace est très différente. Je pense que le renforcement des mesures est nécessaire pour le SCRS, tout comme un budget accru pour que l'agence puisse mener ses opérations et que des mécanismes d'examen renforcés soient mis en place, ce qui a été reconnu par le gouvernement. Les menaces sont différentes et plus omniprésentes.

La sécurité supplante-t-elle la vie privée? Probablement dans une plus grande mesure aujourd'hui en 2015 par rapport à 1975.

Le président : Chers collègues, j'aimerais poser une question que j'ai aussi posée à d'autres témoins. Ma question porte sur les mandats et sur le processus à entreprendre afin de les obtenir. À l'heure actuelle, il incombe au juge, selon ce que je comprends, d'exiger de ceux qui demandent un mandat de faire rapport de leurs conclusions et au final, faire rapport de ce que le mandat leur a permis de faire une fois l'opération terminée.

Seriez-vous en faveur d'un règlement pris par le gouverneur général ou d'une politique faisant en sorte que, si le SCRS demande un mandat, il serait obligatoire que, dans le cadre de la demande, l'agence doive rendre des comptes au juge à propos des résultats découlant de l'obtention de ce mandat et à propos des opérations menées en vertu du mandat?

M. Atkey : En fait, une telle mesure existe déjà dans la loi actuelle pour les mandats accordés pour de l'écoute électronique et un libellé semblable est utilisé pour le nouveau mandat de nature envahissante. Le mandat est associé à une date d'échéance. Je pense qu'il est valide pour 120 jours, après quoi on peut demander qu'il soit renouvelé deux fois. Il existe donc une procédure prévoyant qu'il faut convaincre le juge de reconduire le mandat qui vient à échéance après un an.

Le président : Peut-être n'avez-vous pas compris ma question ou peut-être l'ai-je mal formulée. Après les 90 jours d'enquête autorisés conformément au mandat, l'exigence viserait la reddition de comptes auprès du juge des résultats découlant des opérations effectuées dans le cadre du mandat. Par conséquent les agents du SCRS seraient soumis à une reddition de comptes rehaussée.

M. Atkey : L'idée est intéressante. Il serait peut-être plus efficace que le CSARS demande un rapport : « D'accord, vous avez obtenu ces mandats, nous les avons examinés ainsi que le matériel fourni et l'ordonnance du juge, l'opération s'est-elle bien déroulée? A-t-elle été efficace? » Je pense que le CSARS serait bien placé pour obtenir ces réponses et en faire rapport au ministre s'il y avait un manque d'efficacité et si des mandats ont été accordés et qu'on a fait intrusion dans la vie privée de certaines personnes sans réel besoin de le faire, ou si l'agence a mené des opérations très coûteuses ne s'étant pas avérées très efficaces. Cela correspond au mandat du CSARS.

The Chair: Thank you very much, Mr. Atkey and Mr. Cavalluzzo. Unfortunately, we're coming to the end of our time. Your testimony has been very informative. I'm going to call for adjournment as we're needed in the chamber.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Monday, April 27, 2015

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1 p.m. to examine the subject matter of Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act, to amend the Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

Senator Daniel Lang (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on National Security and Defence for Monday, April 27, 2015. Before we begin, I would like to introduce the people around the table. My name is Daniel Lang, Senator for Yukon. On my immediate left is the clerk of the committee, Adam Thompson. I'd like to invite each senator to introduce themselves and state the region they represent, starting with our deputy chair.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Senator Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[*English*]

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Kenny: Colin Kenny, Ontario.

Senator Runciman: Bob Runciman, Ontario, Thousand Islands and Rideau Lakes.

Senator Day: Joseph Day, New Brunswick.

Senator Beyak: Lynn Beyak, Dryden and Northwestern Ontario.

Senator Jaffer: Mobina Jaffer, British Columbia.

The Chair: Before we welcome our witness, I would be remiss if I did not take a minute to salute our former colleague, the Honourable Pierre Claude Nolin, Speaker of the Senate, who passed away last Thursday evening. Senator Nolin served as a member of this Senate committee for many years, guiding our

Le président : Merci beaucoup, monsieur Atkey et monsieur Cavalluzzo. Malheureusement, notre temps est écoulé. Vos témoignages nous ont beaucoup éclairés. La séance est levée, on nous attend dans la Chambre du Sénat.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le lundi 27 avril 2015

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 heures, pour étudier la teneur du projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Le sénateur Daniel Lang (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à la séance du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense du lundi 27 avril 2015. Avant d'accueillir nos témoins, j'aimerais commencer par présenter les personnes qui prennent place autour de la table. Je m'appelle Dan Lang, et je suis un sénateur du Yukon. Immédiatement à ma gauche se trouve le greffier du comité, Adam Thompson. J'aimerais faire un tour de table et inviter chaque sénateur et sénatrice à se présenter et à dire quelle région il ou elle représente, à commencer par notre vice-président.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Sénateur Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Kenny : Colin Kenny, de l'Ontario.

Le sénateur Runciman : Bob Runciman, de Mille-Îles et lacs Rideau, en Ontario.

Le sénateur Day : Joseph Day, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Beyak : Lynn Beyak, de Dryden, dans le nord-ouest de l'Ontario.

La sénatrice Jaffer : Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

Le président : Avant d'accueillir notre témoin, je me dois de prendre un moment pour rendre hommage à notre ancien collègue, l'honorable Pierre Claude Nolin, Président du Sénat, décédé dans la soirée de jeudi dernier. Le sénateur Nolin a siégé à notre comité pendant de nombreuses années et orienté nos

studies, deliberations and recommendations in immeasurable ways. He always championed the women and men in our military and our reserves. He actively supported Canada's participation in NATO and served as a senior parliamentary leader within that organization.

On matters of core principle, "P.C.," as we called him, would never hesitate to ask tough questions of ministers and government officials. He also went against the majority position. For example, he proudly supported the right of RCMP members to be represented by a union, a view now affirmed by the Supreme Court of Canada.

Senator Nolin was a mentor to many of us and was someone whose guidance I regularly sought with regard to this committee and to my role as a senator.

On behalf of all senators of this committee, I wish to express our deepest condolences to the family of Speaker Nolin, especially his wife, children and grandchildren, and his wonderful staff, Ann Charron and Jules Pleau, who have been a great part of his success.

Returning to the subject of our hearings, colleagues, the Senate has referred to this committee Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act, to amend the Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

Joining us today as we consider Bill C-51 is the National Security Advisor to the Prime Minister, Mr. Richard Fadden. Prior to his present role, Mr. Fadden served as Director of CSIS and more recently as Deputy Minister of the Department of National Defence.

Mr. Fadden, welcome back to the committee. Congratulations on your new appointment as National Security Advisor.

Richard Fadden, National Security Advisor to the Prime Minister, Privy Council Office: Good afternoon and thank you for the invitation to speak on Bill C-51.

I am, in fact, happy to appear before you for the first time in my new role as the National Security Advisor. As you know, I advise the PM on security and intelligence issues as well as foreign and defence policy. In addition, while I do not have an operational role, an important part of my function includes the coordination of the national security community. As such, and if asked, I will point to the past testimony of my colleagues in the departments and agencies for detailed explanations on their

études, nos délibérations et nos recommandations de façon incommensurable. Il a toujours été le champion des hommes et femmes de nos forces armées et des forces de réserve. Il appuyait activement la participation du Canada à l'OTAN et il a occupé la fonction de leader parlementaire en chef au sein de cette organisation.

Quand des principes de base étaient en jeu, P.C., comme nous l'appelions, n'hésitait jamais à poser des questions difficiles aux ministres et aux représentants du gouvernement. Il lui arrivait d'aller à l'encontre de la majorité; ainsi, il a fièrement appuyé le droit des membres de la GRC d'être représentés par un syndicat, droit maintenant confirmé par la Cour suprême du Canada.

Le sénateur Nolin a été un mentor pour bon nombre d'entre nous. J'ai sollicité régulièrement ses conseils pour le comité et pour remplir mon rôle de sénateur.

Au nom de tous les sénateurs et sénatrices du comité, je souhaite exprimer nos profondes condoléances à la famille du Président Nolin et, plus particulièrement, à sa femme, ses enfants et ses petits-enfants. Nos condoléances aussi à Anne Charron et Jules Pleau, merveilleux employés ayant contribué à une bonne part de son succès.

Pour revenir au sujet de nos audiences, chers collègues, le Sénat nous a renvoyé le projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Dans le cadre de notre étude du projet de loi C-51, nous accueillons aujourd'hui le conseiller à la sécurité nationale auprès du premier ministre, M. Richard Fadden, qui, avant d'assumer son rôle actuel, a été directeur du SCRS, ainsi que, plus récemment, sous-ministre du ministère de la Défense nationale.

Monsieur Fadden, nous sommes heureux de vous revoir. Félicitations pour votre nouvelle nomination comme conseiller à la sécurité nationale.

Richard Fadden, conseiller à la sécurité nationale auprès du premier ministre, Bureau du Conseil privé : Bonjour. Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner au sujet du projet de loi C-51.

C'est avec plaisir que je me trouve devant vous tous pour la première fois à titre de conseiller à la sécurité nationale. Comme vous le savez, je suis le conseiller auprès du premier ministre en ce qui concerne les questions de sécurité et de renseignement ainsi que les politiques étrangères et de la défense. De plus, bien que je n'occupe pas un rôle opérationnel, une partie importante de mes fonctions vise la coordination des efforts du milieu de la sécurité nationale. Pour cette raison, si on me demande des explications

programs and keep my comments focused on the big picture, as it were.

[*Translation*]

You will have heard before that, while terrorism has long existed, Canadian national security efforts were primarily focused on counter-espionage during the latter half of the last century. To be sure, espionage, foreign interference, and other emerging national security threats, such as those in the cyber domain, continue to pose a very real, and in some cases, growing threat. What's more, we are increasingly and of necessity taking a broad view of national security, considering Canadian interests in the face of events and trends around the world, such as those recently seen in Eastern Europe, Iraq and Syria as well as other parts of the Middle East and Africa.

Our priorities, however, changed dramatically following the attacks on the twin towers in New York. We have since then faced a concerted effort on the part of al Qaeda and other affiliated terrorist groups, to attack the West or Western interests. al Qaeda has succeeded in attacking several of our allies, as with the train bombings in Madrid in 2004 and the coordinated suicide attacks in London in 2005. Al Qaeda has more than once publicly identified Canada as one of its primary targets. And while it has not been successful in hitting us, it has inspired such attempts. In 2006, Canadian law enforcement and intelligence agencies worked together to prevent the Toronto 18 from launching al Qaeda-inspired attacks in Canada.

[*English*]

Western efforts to thwart al Qaeda have been to a significant degree successful. Al Qaeda's capacity to launch attacks has been systematically diminished. However, the global terrorist threat persists. It has evolved and become more of a challenge to deal with.

The prolonged civil war in Syria and ongoing instability in Iraq have enabled new terrorist groups to form and thrive, the most prominent of them being the Islamic State in Iraq and the Levant, ISIL, which is a much more savage and indiscriminate purveyor of violence.

Most concerning, however, is ISIL's recruitment of westerners, specifically our youth, through the use of social media and other means. This has included high-quality propaganda, using videos, Twitter, Facebook and other communication aggregators.

détaillées sur des programmes, je ferai référence aux témoignages antérieurs de mes collègues des ministères et des organismes concernés. Je commenterai principalement la situation dans son ensemble.

[*Français*]

Comme vous l'avez déjà entendu, bien que le terrorisme existe depuis longtemps, les efforts canadiens en matière de sécurité nationale mettaient l'accent principalement sur le contre-espionnage au cours de la deuxième moitié du siècle dernier. Assurément, l'espionnage, l'ingérence étrangère et d'autres nouvelles menaces à la sécurité nationale, comme celles qui apparaissent dans le cyberespace, posent toujours un risque réel et, dans certains cas, un risque grandissant. De plus, nous devons avoir un aperçu global de la sécurité nationale et tenir de plus en plus compte des intérêts des Canadiens dans le cadre des événements et des tendances observées à travers le monde, surtout en ce qui concerne les récents événements survenus en Europe de l'Est, en Irak, en Syrie, ainsi que dans d'autres régions du Moyen-Orient et de l'Afrique.

Nos priorités, toutefois, ont changé de façon considérable à la suite des attentats sur les tours jumelles à New York. Nous avons depuis fait face à un effort concerté de la part d'Al-Qaïda et d'autres groupes terroristes affiliés visant à s'en prendre aux intérêts occidentaux. Al-Qaïda a réussi à attaquer bon nombre de nos alliés, par l'entremise, entre autres, des attentats à la bombe dans le train de Madrid en 2004 et des attentats suicides coordonnés de Londres en 2005. À plusieurs reprises, Al-Qaïda a publiquement identifié le Canada comme étant l'une de ses principales cibles. Bien que le groupe n'ait pas réussi à nous attaquer, il a inspiré des tentatives. En 2006, les organismes canadiens d'application de la loi et du renseignement ont collaboré afin de prévenir des attentats inspirés d'Al-Qaïda pour les 18 de Toronto, ici même au Canada.

[*Traduction*]

Les efforts déployés par les pays occidentaux pour contrecarrer Al-Qaïda ont été, pour la plupart, fructueux. La capacité d'Al-Qaïda de lancer des attaques a systématiquement diminué. Toutefois, la menace terroriste mondiale se poursuit : elle a évolué, et la question est devenue encore plus problématique.

La longue guerre civile en Syrie et l'instabilité persistante en Irak ont permis à de nouveaux groupes terroristes de se former et de prospérer. Parmi ces groupes, le plus important est l'État islamique en Irak et au Levant, ou EIIL. Il agit beaucoup plus brutalement et systématiquement que la plupart des autres groupes terroristes.

Toutefois, la question la plus préoccupante est le recrutement d'Occidentaux, particulièrement des jeunes, par l'entremise des médias sociaux et d'autres moyens. La propagande de haute qualité vise l'utilisation de vidéos, de Twitter, de Facebook et d'autres outils de communication.

ISIL has encouraged recruits to denounce their homelands and to travel to Syria to join its jihad and self-proclaimed caliphate. We have witnessed the dramatic growth of the foreign fighter terrorist traveller phenomenon. Canadians and other westerners who have travelled to Syria to fight with ISIL pose a stark threat. They can more easily blend into Western society, travel freely and potentially return home to further radicalize others, or worse, launch domestic attacks.

In fact, ISIL and others like them have encouraged followers to launch terrorist attacks at home. Last October, this theoretical threat became a reality in Canada, right here on Parliament Hill, the heart of Canadian democracy. Our allies have also been hit. Australians faced a hostage taking in December, and last year in Paris the satirical weekly newspaper *Charlie Hebdo* was targeted.

Canada has excellent law enforcement and intelligence agencies, and the RCMP and CSIS are second to none. To date, they largely have been able to adjust to this mounting and evolving threat. Would-be terrorist travellers have been prevented from leaving to join ISIL. Arrests have been made. Just last month, two men were convicted of plotting multiple VIA Rail attacks. Last week two Montreal students were in court to be charged with several terrorism-related offences, including possession of an explosive substance and attempting to leave Canada to engage in terrorist activity. Earlier this year, six young men from Ottawa were charged with terrorism-related offences. It is troubling to see that such events have become a regular staple of the daily news, but this news does reflect the effectiveness of our intelligence and law enforcement agencies.

But for every success you read about in the papers, there are many more threats that continue to develop and that our national security apparatus works to diffuse. Despite concerted efforts, radicalized Canadians and others are slipping through the cracks. Just last January, as was widely reported, six youths from Montreal left for Syria. Our allies are facing similar challenges.

The efficiency and speed with which threat actors can communicate to plan, to disseminate propaganda or terrorist know-how, as well as to radicalize others has never been greater. Terrorists have learned over the years how to protect their communications, thereby making discovery of their plans more difficult. Attack plotting can be actualized with little or no warning. As the Director of CSIS said last week at this committee, "the terrorist threat to Canada's national security interests has never been as direct or immediate."

L'EIIL a encouragé les recrues à dénoncer leur terre natale et à se rendre en Syrie pour se joindre à ses djihadistes et à son califat autoproclamé. Nous avons été témoins de la croissance fulgurante du phénomène des combattants étrangers ou voyageurs extrémistes. Les Canadiens et autres Occidentaux qui se sont rendus en Syrie pour combattre aux côtés de l'EIIL représentent une menace redoutable, étant donné que ces personnes peuvent se fondre plus facilement dans le décor de la société occidentale, voyager librement et potentiellement rentrer au pays pour radicaliser les autres encore davantage, ou pire encore, commettre des attentats au pays.

En réalité, l'EIIL et d'autres groupes de ce genre ont encouragé des adeptes à mener des attaques dans leur pays. En octobre dernier, cette menace théorique s'est concrétisée au Canada, ici même sur la Colline du Parlement, au cœur de la démocratie canadienne. Nos alliés ont également été touchés : les Australiens ont été confrontés à une prise d'otages en décembre dernier, et à Paris, le journal hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo* a été ciblé.

À l'heure actuelle, le Canada possède d'excellents organismes d'application des lois et services du renseignement. La GRC et le SCRS forment une force incomparable. À ce jour, ces services ont réussi, dans l'ensemble, à s'adapter à cette menace croissante en évolution. Ils ont empêché de supposés voyageurs extrémistes de quitter le pays pour se joindre à I'EIIL. Des arrestations ont été effectuées. Le mois dernier justement, deux hommes ont été condamnés pour avoir comploté diverses attaques contre des trains de VIA Rail. La semaine dernière, deux étudiants de Montréal ont comparu devant un tribunal; ils sont accusés de plusieurs infractions liées au terrorisme, dont la possession d'une substance explosive et la tentative de quitter le Canada afin de participer à des activités terroristes. Plus tôt cette année, six jeunes hommes d'Ottawa ont été accusés d'infractions liées au terrorisme. Il est inquiétant de constater que de telles activités occupent régulièrement la une des journaux, mais cela témoigne également de l'efficacité de nos services du renseignement et de nos organismes d'application de la loi.

Par contre, pour chaque cas qui illustre nos réussites et qui est publié dans les journaux, il y a toujours un grand nombre de cas posant des menaces, même si notre appareil de sécurité nationale tente de les désamorcer. Malgré des efforts concertés, des Canadiens radicalisés, entre autres, passent entre les mailles du système. En janvier dernier, comme on a pu le voir dans les médias, six jeunes de Montréal se sont rendus en Syrie. Nos alliés sont confrontés aux mêmes difficultés.

L'efficacité et la rapidité avec lesquelles les auteurs des menaces communiquent leur plan, diffusent la propagande ou le savoir-faire terroriste et radicalisent les autres sont plus importantes que jamais. Au fil des ans, les terroristes ont appris à protéger leurs communications, ce qui complique les choses pour ceux qui cherchent à découvrir leurs plans. Le complot d'un attentat peut être réalisé avec peu d'avertissements, voire aucun. Comme le directeur du SCRS l'a annoncé au comité la semaine dernière, « la menace terroriste visant les intérêts du Canada en matière de sécurité nationale n'a jamais été aussi directe ou immédiate ».

[*Translation*]

As the threat evolves, so must the government's approach. That is why Canada continues to refine its laws and counter-terrorism tools, while adhering to the core values we all hold dear as Canadians, and as expressed in the Charter of Rights and Freedoms.

On this point, you will have noticed additional funding that the budget has recommended Parliament provide to the Security Intelligence Review Committee to augment its capacity, and to help ensure that intelligence activities remain lawful and consistent with government policy.

[*English*]

Bill C-51 is an important step forward. If enacted, it will enhance key prevention tools at the disposal of law enforcement and intelligence agencies. For example, it will give CSIS a new mandate to diminish threats to the security of Canada, where necessary, with a court-authorized warrant. Specifically, it would allow CSIS to take important pre-emptive action in response to early indicators of radicalization to violence or other terrorist activities. This complements the RCMP's mandate for threat disruption by giving the government a broader range of options to address threats which have not met the criminal law threshold but threaten us nonetheless.

A number of commentators have remarked that giving CSIS the above mandate will duplicate existing police powers. I do not think this is the case because by the nature of their respective mandates, CSIS very often become aware of potential threats before they are criminalized, and being able to act as early as possible in dealing with threats is always preferable.

As another example, this bill provides legislative measures to address barriers to information sharing for national security purposes, as called for in the December 2010 Air India Inquiry Action Plan. This will enable organizations to share information that is relevant to our national security without compelling that sharing. It's important to note that this bill does not create new authorities to collect information.

And we're not alone. These legislative enhancements are similar to authorities already available to our closest allies, including the United Kingdom and Australia.

In closing, I'd like to emphasize that the rights of Canadians, including the rights to privacy, were at the forefront of all of our policy deliberations, which in turn informed the proposals of the

[*Français*]

À mesure que la menace évolue, il doit en être de même pour l'approche du gouvernement. C'est pour cela que le Canada continue d'épurer ses lois et ses outils de lutte contre le terrorisme tout en respectant les valeurs fondamentales qui nous sont chères en tant que Canadiens et qui sont inscrites dans la Charte canadienne des droits et libertés.

À cet égard, vous aurez remarqué le financement supplémentaire prévu dans le budget : on recommande au Parlement d'octroyer ces fonds au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité pour accroître sa capacité et pour veiller à ce que les activités de renseignement observent la loi et respectent la politique gouvernementale.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-51 est un important pas en avant. S'il est adopté, il permettra d'améliorer les principaux outils de prévention à la disposition des organismes de renseignement et d'application de la loi. Par exemple, le SCRS se verra confier un nouveau mandat consistant à réduire les menaces posées à la sécurité nationale, et ce, grâce à une autorisation du tribunal, au besoin. Plus précisément, il permettrait au SCRS de prendre d'importantes mesures préventives face aux signes avant-coureurs de la radicalisation menant à la violence ou à d'autres activités terroristes. Cela sert de complément au mandat de la GRC lié à la perturbation des menaces en offrant au gouvernement un plus large éventail d'options pour faire face aux menaces qui n'atteignent pas le seuil établi en droit criminel, mais qui représentent, malgré tout, des menaces.

Un certain nombre de commentateurs ont noté que si l'on confie un tel mandat au SCRS, il y aurait chevauchement avec les pouvoirs actuels de la police. À mon avis, ce ne serait pas le cas, compte tenu de la nature de leur mandat respectif. Le SCRS est très souvent au courant des menaces potentielles avant qu'elles ne soient criminalisées. De plus, quand il s'agit de menaces, il est toujours préférable d'intervenir dès que possible.

Prenons un autre exemple : le projet de loi prévoit des mesures pour aplanir les obstacles à l'échange de renseignements pour des raisons de sécurité nationale, comme le préconise le Plan d'action en réponse à la Commission d'enquête sur l'affaire Air lndia de décembre 2010. Ainsi, les organismes pourront échanger des renseignements se rapportant à la sécurité nationale, sans toutefois y être contraints. Il est important de souligner que le projet de loi ne crée pas de nouveaux pouvoirs de collecte de renseignements.

Par ailleurs, nous ne sommes pas les seuls. Ces améliorations législatives sont semblables aux pouvoirs dont disposent déjà nos plus proches alliés, notamment le Royaume-Uni et l'Australie.

Pour terminer, je tiens à souligner que les droits des Canadiens, y compris leur droit à la vie privée, ont été au premier plan de toutes nos délibérations relatives à la politique, ce qui a permis

government now before you. It is a delicate balance that must be achieved, but as I noted earlier, our enemies have continued to refine their methods and adapt and so must we.

[*Translation*]

Thank you for the opportunity to provide these remarks, and I look forward to answering your questions.

[*English*]

The Chair: Thank you very much, Mr. Fadden.

I will start with the deputy chair, Senator Mitchell, and then we will go to Senator Runciman.

Senator Mitchell: Thank you, Mr. Fadden. Thank you for being here for the first time in your new role. You've had some immense roles before and this one will measure up, I'm sure.

I'm very interested in the theme that has come out over and over again in our meetings, and that is oversight. You have said clearly that you don't have an operational role as National Security Advisor, which suggests you may have a coordinated role but you don't have line authority to impose. Yet there are those who think that a national security advisor does more. They actually provide oversight as opposed to review. There are those that think there should be an independent national security adviser who could oversee the entire intelligence operation of the government.

I wonder if you could clarify my first observation and, secondly, give us insight as to why it is we don't have and whether or not we actually need an oversight function that's independent of the PMO and the PCO.

Mr. Fadden: Well, to address my own role first, I do have a coordinating and not an operational role. But to be candid, as an agent of the Prime Minister in these matters, I think it's possible for the NSA to have some influence. We worry not just about operational effectiveness but also about the balance of which I spoke earlier.

In terms of oversight, I'd like to clarify. We use the words "oversight" and "review" interchangeably a little in this country. The word "oversight" comes from the United States governance system, which implies some *ex ante* authority on the part of the legislative authorities in dealing with national security matters, whereas "review" is *post facto*. My understanding of our system of government is that, broadly speaking, Parliament is not given *ex ante* authority to review the work of the executive government. Whether this is desirable or not is, as the Americans say, somewhat above my pay grade. Other Commonwealth countries

d'orienter les propositions du gouvernement. Il y a un juste équilibre à atteindre, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, nos ennemis ont continué d'affiner leurs méthodes et de s'adapter. Nous devons en faire autant.

[*Français*]

Je vous remercie de cette occasion de vous faire part de mes observations, et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le président : Merci beaucoup, monsieur Fadden.

Nous allons commencer par le vice-président, le sénateur Mitchell, puis nous enchaînerons avec le sénateur Runciman.

Le sénateur Mitchell : Merci, monsieur Fadden. C'est la première fois que vous témoignez dans vos nouvelles fonctions, et nous vous en remercions. Vous avez occupé des postes immensément importants. Je suis convaincu que vous continuerez sur votre lancée.

Je m'intéresse beaucoup au thème qui revient comme un leitmotiv dans nos réunions : celui de la surveillance. Vous avez indiqué clairement ne pas avoir de fonction opérationnelle, en tant que conseiller à la sécurité nationale. Cela suggère un éventuel rôle de coordination, sans autorité hiérarchique. Certains estiment toutefois que le rôle d'un conseiller à la sécurité nationale va plus loin : il s'agit, en fait, d'assurer une surveillance, par opposition à un examen. D'autres pensent qu'il faudrait un conseiller indépendant en matière de sécurité nationale, chargé de surveiller tout le fonctionnement des services du renseignement au sein du gouvernement.

Pourriez-vous réagir à ma première observation? Ensuite, expliquez-nous pourquoi nous n'avons pas de fonction de surveillance indépendante du cabinet du premier ministre et du Bureau du Conseil privé. En avons-nous besoin ou non?

M. Fadden : Eh bien, je souhaite d'abord clarifier mon propre rôle. C'est un rôle de coordination, et non pas un rôle opérationnel. Pour être honnête, je dois dire cependant qu'à titre d'agent du premier ministre dans ce dossier, le conseiller à la sécurité nationale peut jouir d'une certaine influence. Nous nous soucions non seulement de l'efficacité opérationnelle, mais aussi de l'équilibre que j'ai évoqué plus tôt.

En ce qui a trait à la surveillance, je tiens à faire une précision. Au Canada, on a un peu tendance à interchanger les mots « surveillance » et « examen ». Le mot « surveillance » vient du système de gouvernance des États-Unis et signifie que les autorités législatives ont préalablement le pouvoir de traiter des enjeux de sécurité nationale, tandis que l'« examen » se fait après le fait. D'après ce que je comprends de notre système de gouvernement, en général, le Parlement n'a pas préalablement le pouvoir d'examiner le travail du gouvernement, donc de l'exécutif. Quant à savoir si c'est une bonne ou mauvaise chose, comme

with similar systems of government to ours have tried them, some in a very restricted way, others without.

I would remind you that under our system of government, all of the agencies here represented have a minister of the Crown. Under our system, they are accountable to that minister, who is accountable to you. I find it interesting that in this debate about oversight and review, we tend to ignore the responsibility of ministers. I must say, when I was Director of CSIS, I never considered my minister to be a rubber stamp. So I would say with SIRC, with the CSEC commissioner, with ministers and a somewhat more developed role for the Federal Court, there's a fair bit of review being done already.

As to the broader question of parliamentary oversight, you'll forgive me if I don't dance too enthusiastically in that area.

Senator Mitchell: Well, I will forgive you, but I'm compelled to pursue it a little bit because it's implied in your presentation, where you list a number of the new powers that, for example, CSIS and the RCMP will have. You mention as a defence of those new powers that, in fact, they are powers that are already available to our closest allies, "including the United Kingdom and Australia." Both the United Kingdom and Australia have ministers who are accountable. They also have parliamentary oversight.

Can I push you further into why it is you would go so far as to use them as a precedent, but then back off in saying that parliamentary oversight might be of some value?

Mr. Fadden: Well, I think all of our Commonwealth partners have slightly different variations of the Westminster system. The internal controls on the security and intelligence agencies in Australia and the United Kingdom are slightly different from here. All I was trying to suggest is that most of the measures, if not all of them that are being suggested here, are already in place elsewhere. It's difficult for me being an official to comment a great deal more about the need for parliamentary review or oversight.

Having said that, I am here. My colleagues have been here. Your colleagues on the Finance Committee can call estimates. You can call SIRC members. You can call the Commissioner of the CSE. So there is some measure of parliamentary overview. I would just suggest that it's not totally absent. It's just not the same, say, as in the United States or elsewhere.

I'm going to try to stop there.

Senator Mitchell: I won't push you further.

disent les Américains, ce sera à des personnes mieux qualifiées que moi de le déterminer. D'autres pays du Commonwealth qui ont des systèmes semblables au nôtre ont mis à l'essai ces pouvoirs — certains, de façon très restreinte et d'autres, non.

Je vous rappelle que, en vertu de notre système de gouvernement, tous les organismes représentés ici ont un ministre de la Couronne. Ainsi, ils rendent des comptes au ministre, qui, à son tour, en rend à vous. Je trouve curieux que l'on tende à faire fi de la responsabilité des ministres dans tout ce débat sur la surveillance et l'examen. Je dois dire que, lorsque j'étais directeur du SCRS, je n'ai jamais vu mon ministre comme quelqu'un qui allait acquiescer à toutes mes demandes. Donc, je dirais que, avec le CSARS, le commissaire du CST, les ministres et la Cour fédérale qui se voit confier un rôle un peu plus important, il y a déjà pas mal d'examens qui se font.

Pour ce qui est de la question plus générale de la surveillance parlementaire, vous me pardonnerez de ne pas vraiment danser de joie.

Le sénateur Mitchell : Bien, je vous pardonne, mais je ne peux m'empêcher d'approfondir un peu cette question parce que vous en parlez dans votre mémoire, quand vous dressez la liste des nouveaux pouvoirs qui seront accordés, par exemple, au SCRS et à la GRC. Pour défendre ces nouveaux pouvoirs, vous dites que certains de nos plus proches alliés, « dont le Royaume-Uni et l'Australie », jouissent déjà de ces pouvoirs. Le Royaume-Uni et l'Australie ont des ministres qui ont des comptes à rendre. Ces deux pays ont aussi un mécanisme de surveillance parlementaire.

Pourrais-je vous demander d'approfondir votre réponse et d'expliquer les raisons pour lesquelles vous citez ces pays à titre de précédents, alors que vous ne semblez pas prêt à reconnaître qu'une surveillance parlementaire puisse avoir une certaine valeur?

M. Fadden : Bien, je crois que tous nos partenaires du Commonwealth ont chacun de petites variantes du système de Westminster. Les contrôles internes sur les organismes de sécurité et de renseignement en Australie et au Royaume-Uni sont légèrement différents de ceux au Canada. Tout ce que j'essaie de dire, c'est que la plupart des mesures proposées, sinon la totalité, existent déjà ailleurs.

Cela dit, je suis ici. Mes collègues sont venus aussi. Vos collègues du Comité des finances peuvent demander des prévisions. Vous pouvez faire comparaître des membres du CSARS ou le commissaire du CST. Donc, il y a dans une certaine mesure une surveillance parlementaire. Je me contenterais de dire qu'elle existe en partie. Ce n'est simplement pas la même chose qu'aux États-Unis, par exemple, ou ailleurs.

Je vais essayer de ne pas en dire plus.

Le sénateur Mitchell : Je ne vous en demanderai pas davantage.

You mentioned a point, an important one, about CSIS being able to do preventive measures, for example, disruptive techniques. There is also the idea of rehabilitation and de-radicalization in the pre-criminal space. CSIS wouldn't be doing that. Would that lie with the community or the police forces?

Mr. Fadden: I think that's broadly correct. I think CSIS might do it incidentally, but I think it would be Public Safety or other departments that deal with people more generally, such as Heritage or Immigration for new Canadians.

I would also argue there is a role for provinces and municipalities. For example, the City of Montreal has developed quite a sophisticated counter radicalization program, as have a number of other cities. At one level, the key here, I think, is to find the organization or the level of government that is closest to the individuals who are likely to be radicalized. I guess I would argue that's not always the federal level. There has to be a mix in the stew to try to get at those who are most inclined that way.

The Chair: I want to echo the witness's observations about parliamentary procedure. These types of hearings are where part of that public conversation can take place and inform Canadians of exactly what organizations, such as the one Mr. Fadden is involved with, are doing, how they're doing it and ensuring they're doing the job we want them to do.

Senator Runciman: Mr. Fadden, welcome. It's great to have you here, and hopefully we might have you back when we actually get the bill before the Senate because we could devote a whole session to your testimony.

In your opening comments, you mentioned the attack on the French magazine. I know that last week France had another incident that could have been another terrible tragedy, but fortunately it was stopped because of the individual shooting himself in the leg, I guess. The French Prime Minister has said there is an unprecedented terror threat to that country. He talked about 1,573 people being identified as of last week as having links to terror networks in France alone.

What are we doing in terms of that kind of identification process in Canada? Is something happening along those lines? Can you even talk about a number, or would it be inappropriate for you to do so?

Mr. Fadden: Yes, we do try to get a grip on those who are inclined this way. I think the Director of CSIS, when he was before you either last week or the week before, gave a number. I think it's something in the area of 150 people who we think have

Vous avez soulevé un point important au sujet du SCRS, qui pourra prendre des mesures préventives, par exemple, des techniques de perturbation. Il y a aussi toute la question de la réadaptation et de la déradicalisation avant qu'un crime ne soit commis. Ce n'est pas le SCRS qui ferait cela. Est-ce que ce serait à la collectivité ou aux forces policières d'assumer cette responsabilité?

M. Fadden : En gros, je crois que vous avez raison. Le SCRS peut le faire incidemment, mais je crois que cette responsabilité incomberait à la Sécurité publique ou aux autres ministères qui transigent généralement avec les gens, comme Patrimoine canadien ou le ministère de l'Immigration pour les nouveaux Canadiens.

Je dirais aussi que les provinces et les municipalités ont un rôle à jouer. Par exemple, la Ville de Montréal a élaboré un programme de lutte assez sophistiqué contre la radicalisation, comme l'ont fait un bon nombre d'autres villes. À un certain niveau, je pense que la clé consiste à trouver l'organisation ou l'ordre de gouvernement qui est le plus proche des personnes les plus susceptibles d'être radicalisées. Je pense aussi qu'il ne s'agit pas toujours forcément du gouvernement fédéral. Il faut donc que diverses parties entrent en jeu pour essayer d'intervenir auprès des personnes visées.

Le président : Je veux faire écho aux observations du témoin sur la procédure parlementaire. Ce type d'audiences permet, en partie, de tenir des discussions publiques et d'informer les Canadiens au sujet du rôle exact des organisations comme celle à laquelle appartient M. Fadden, de leur fonctionnement et des moyens que nous utilisons pour nous assurer qu'elles font le travail escompté.

Le sénateur Runciman : Monsieur Fadden, je vous souhaite la bienvenue. Je suis heureux que vous soyez là et j'ose espérer que vous pourrez revenir témoigner lorsque le projet de loi nous sera effectivement renvoyé, parce que nous pourrions passer toute une séance à entendre votre témoignage.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné l'attaque contre le magazine français. Je sais que la semaine dernière, il y a eu un autre incident en France qui aurait pu se traduire en terrible tragédie, mais heureusement, les choses n'en sont pas arrivées là parce que l'individu impliqué s'est tiré lui-même dans la jambe. Le premier ministre français a dit que la menace terroriste en France était à un niveau sans précédent. Il a parlé de 1 573 personnes ayant été recensées depuis la semaine dernière comme ayant des liens avec des réseaux terroristes, et ce, uniquement en France.

Que faisons-nous comme processus d'identification ici au Canada? Existe-t-il un processus semblable? Vous est-il même possible de citer des chiffres, ou bien serait-il inapproprié pour vous de le faire?

M. Fadden : Oui, nous essayons de déterminer les personnes les plus susceptibles d'agir ainsi. Je pense que le directeur du SCRS, lors de son témoignage devant le comité la semaine dernière ou il y a deux semaines, vous a donné un chiffre. Je pense qu'il y a

left Canada to go do jihad in Syria or other parts, and some smaller proportion of them have come back to Canada. Those would be the people that CSIS is worried about as having been directly involved in some form of violent radicalization. I think the Mounties have a slightly different list, although they overlap extensively.

So, yes, we do try to keep track and we do this through a variety of means. Sometimes parents or friends make us aware. Sometimes it's communications through social media and occasionally, as I said in my opening remarks, we find out that people have left the country and appear in Syria. In this fight against terrorism, we also try as effectively as we can to cooperate with any number of countries, including France.

It is surprising how, in order to get to parts of the world where people wish to do jihad or something similar, they go through other countries. So we pick each other up to the extent we can.

Senator Runciman: I wanted to ask you a question related to an element of the bill that has probably generated the greatest degree of controversy, and it's Part 4 to the amendments of the CSIS Act, clause 42 of the bill, the threat reduction powers granted to CSIS.

I think I mentioned to witnesses previously that there are a number of activities that would be a violation of the Charter without a warrant, but they're not violations with a warrant. We talked about phone taps and that sort of thing. The issue was addressed by the Supreme Court last year in the *Spencer* decision, which surprisingly two professors last week professed to know nothing about. That dealt with access to subscriber information from an Internet service provider.

So the judicial authorization for threat disruption is the same thing; it's not a Charter violation if you have a warrant. That was confirmed by the ADM of Justice and Mr. Plouffe, who provides oversight to CSE. But opponents to the bill, and we see it in the news and the media all the time, persistently claim that the bill would allow Charter violations. I wonder if you would like to take this opportunity to respond to that.

Mr. Fadden: I think, by definition, if the service follows the procedures set out in the act and obtains a judicial warrant, they are operating under colour of the law, under the protection of the law.

The other thing I would flag is this is not unique to this area. There has been a similar power given to the police for a long time under the Criminal Code. Designated police officers can go to a

environ 150 personnes qui, selon nos estimations, ont quitté le Canada pour participer au djihad en Syrie ou ailleurs dans le monde. Et une infime partie d'entre elles sont rentrées au Canada. Ce sont ces personnes qui préoccupent le SCRS puisqu'elles ont participé directement à une forme quelconque de radicalisation violente. Je pense que la GRC dispose d'une liste légèrement différente, même si les deux se chevauchent en grande partie.

Donc, oui, nous essayons d'assurer un suivi et nous le faisons par divers moyens. Parfois, les parents ou les amis nous mettent sur une piste. D'autres fois, il s'agit de communications transmises grâce aux médias sociaux et à l'occasion, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, nous apprenons que certaines personnes ont quitté le pays pour se rendre en Syrie. Dans cette lutte contre le terrorisme, nous essayons le plus efficacement possible de collaborer avec d'autres pays, y compris la France.

Il est surprenant de voir que, en vue de se rendre dans des pays où les gens s'adonnent au djihad ou à des activités semblables, les individus doivent passer par d'autres pays. C'est pourquoi chaque pays fait le suivi des ressortissants dans la mesure du possible.

Le sénateur Runciman : J'aimerais vous poser une question concernant une partie du projet de loi qui a probablement suscité la plus grande controverse; il s'agit de la partie 4, qui propose des modifications à la Loi sur le SCRS. C'est à l'article 42 du projet de loi, qui porte sur les pouvoirs de réduction de la menace accordés au SCRS.

Je pense avoir déjà dit à des témoins qu'il y a un certain nombre d'activités qui violeraient la Charte si elles avaient lieu sans mandat, mais avec un mandat il ne s'agit pas de violation. Nous avons parlé d'écoute électronique et de ce genre d'activités. La question a été examinée par la Cour suprême l'an dernier dans la décision *Spencer,* et, à ma grande surprise, deux professeurs ont avoué, la semaine dernière, ne pas être au courant. Cette décision portait sur l'accès à des renseignements sur les abonnés d'un fournisseur de services Internet.

Par conséquent, il en va de même pour l'autorisation judiciaire en vue de la perturbation des menaces; ce n'est pas une violation à la Charte si vous disposez d'un mandat. Cela a été confirmé par le sous-ministre adjoint du ministère de la Justice ainsi que par M. Plouffe, qui assure une surveillance du CST. Toutefois, ceux qui s'opposent au projet de loi, et nous le voyons constamment dans les nouvelles et les médias, persistent à dire que le projet de loi permettrait de violer la Charte. Pourriez-vous profiter de l'occasion pour répondre à cette question.

M. Fadden : Je pense que, par définition, si le service suit la procédure établie dans la loi et qu'il obtient un mandat judiciaire, il agit en fonction de la loi et se trouve par conséquent protégé par elle.

J'aimerais aussi signaler que ce n'est pas unique à ce secteur d'activité. Le Code criminel accorde des pouvoirs semblables au service policier depuis longtemps. Des agents de police

court and ask for the authority to engage in minor criminal activities. Well, by definition, those minor criminal activities often involve a violation, at least, of the principles of the Charter.

We would argue, I would argue, that as long as you follow the rules set out in the act, you're given protection.

I'd also note that the Supreme Court has been very clear, for example, that the power of expression, which is often at issue, does not attract full protection when violence is concerned.

So if you put all this in a pot, I think what this act is trying to do, in an up-front sort of way, is saying there are some circumstances where the service needs to be able to do a variety of things that on the face of the Constitution and the law they couldn't do and they are now being authorized to do.

I would be willing to wager a fair bit of money that after they do this a couple of times, the courts and a number of our legal colleagues will be busy working their way through the limits of this.

We believe very firmly that what this bill does is legalize those kinds of activities as long as the Federal Court agrees.

Senator Runciman: I was going to ask a question with respect to your career and positions directly related to national security issues, and of course Bill C-51 deals with that. The chair may have to cut you off, but could you speak to what you see are legitimate operational reasons for the changes provided in all five parts of Bill C-51?

Mr. Fadden: Let me start, senator, with threat diminishment activities.

Under the law as currently interpreted, CSIS can only collect information. So if I were, if you'll forgive me, collecting information on Senator Kenny because I thought he was going to violate the law, under the current rules I could not try to dissuade him from doing anything. It's a very strict interpretation based on what happened some decades ago. I couldn't go to his family or friends and try to convince him that this is a not good idea.

Even at that simple level, the interpretation of the current CSIS Act says all you can do is collect information. You can't talk to someone's parents, their imam or their friends. Just at that level of the spectrum, I think this will be a very useful tool.

The legislation relating to the sharing of information, as you've noted, one of my previous jobs was as Director of CSIS. One of the things that honestly — and perhaps figuratively sometimes and directly sometimes, as my wife would tell you — kept me awake at night was the thought that if something terrible

désignés peuvent se présenter devant un tribunal et demander l'autorisation de s'adonner à des activités criminelles mineures. Par définition, ces activités criminelles mineures comprennent souvent une violation, du moins en principe, de la Charte.

Selon nous, ou plutôt, selon moi, tant et aussi longtemps que vous suivez les règles établies dans la loi, vous obtenez sa protection.

Par ailleurs, la Cour suprême a été très claire, par exemple, en disant que le pouvoir d'expression, qui pose souvent problème, n'est pas toujours pleinement respecté lorsqu'il s'agit de violence.

Par conséquent, si on regroupe tous ces éléments, je pense que le projet de loi précise, de façon assez claire, qu'il existe des circonstances où le service doit être en mesure de faire certaines choses qui, selon la Constitution et la loi, ne lui seraient pas permises, mais maintenant, c'est autorisé.

Je serais prêt à parier qu'une fois que cela se produira à quelques reprises, les tribunaux et un certain nombre de nos collègues des services juridiques s'emploieront à examiner les limites de ce qui est permis.

Nous croyons très fermement que le projet de loi rend légal ce type d'activités, tant et aussi longtemps que la Cour fédérale y consent.

Le sénateur Runciman : J'allais poser une question relativement à votre carrière et à vos fonctions directement liées aux questions de sécurité nationale et, bien sûr, le projet de loi C-51 porte là-dessus. Le président devra peut-être vous interrompre, mais pourriez-vous nous présenter les raisons opérationnelles légitimes qui sous-tendent les changements proposés dans chacune des cinq parties du projet de loi C-51?

M. Fadden : Sénateur, permettez-moi de commencer par les activités de réduction de la menace.

Selon l'interprétation actuelle de la loi, le SCRS peut uniquement recueillir des renseignements. Donc, si je recueillais de l'information sur le sénateur Kenny parce que je pensais qu'il allait enfreindre la loi, et je vous prie de m'en excuser, aux termes des règles actuelles, je ne pourrais pas essayer de le dissuader de faire quoi que ce soit. Il s'agit d'une interprétation très stricte fondée sur ce qui s'est produit il y a quelques décennies. Je ne pourrais pas rencontrer les membres de sa famille ou ses amis pour qu'ils essaient de le convaincre que ce n'est pas une bonne idée.

Même à ce niveau d'intervention très simple, selon l'interprétation de la loi actuelle sur le SCRS, tout ce que je peux faire, c'est recueillir de l'information. Je ne peux pas parler à ses parents ni à un imam ni à ses amis. Donc, même à ce chapitre, je pense que le projet de loi sera un outil très utile.

En ce qui concerne la mesure législative portant sur la communication d'information, comme vous l'avez noté, dans une vie antérieure, j'étais directeur du SCRS. Une des choses qui, bien honnêtement, m'empêchaient de dormir la nuit — et peut-être parfois figurativement ou directement, comme ma femme

happened and we found out two days later that the Government of Canada had information that could have prevented this, I could not have explained that to my minister. I don't think I could have explained it to you.

So the sharing of information act is not doing anything more than explaining to public servants, broadly defined, that if you have information that may help the national security agencies to deal with these threats, if your statute does not prohibit you from doing it, you may share the information. There are a series of criteria that allow this to happen.

I think this is very necessary because, as you'll all know from having had people from various departments and agencies in front of you, all of these agencies develop their own culture, their ways of doing things, and it's not that easy to share all the time. I think, aside from anything else, the sharing of information act is meant to send a signal to the public service that, absent a prohibition, which this act does not change except for those three or four examples, we encourage you to share information for national security purposes.

The recognizance and peace bond changes — I think I'm about to be told to stop — are a recognition of the request from a number of police authorities that they just want the threshold lowered a little bit. I would note that higher or lower threshold, you still have the judiciary as an intimate part of these changes.

Part of the message the bill is implicitly sending is we're not talking here about the criminal law standards of beyond a reasonable belief, because nobody is going to jail. We're just saying that we think there's a risk and we are slightly restricting your liberty in order to forestall what the police must reasonably believe to be a threat to terrorism.

I think I'll stop there, if I may.

Senator Stewart Olsen: Thank you, Mr. Fadden, for probably one of the best presentations I've heard on this bill. You've answered most of my questions. The only thing that perhaps people may feel a little uneasy about is the disruption.

You've already given us examples of what disruption actually means. If you could elaborate on that a little bit, and if you have something to continue in answer to Senator Runciman's question, please take my time and go ahead with that.

Mr. Fadden: Going back to threat disruption or threat reduction, the main reason we think this is very valuable is that when Parliament created CSIS, it gave it a mandate and a lower threshold to look into threats to the security of Canada than the police have. So they are often aware, quite a bit before the police, that something potentially is going awry.

peut en témoigner —, c'était la pensée que si quelque chose de terrible se produisait et que, deux jours plus tard, nous apprenions que le gouvernement du Canada avait de l'information qui aurait pu le prévenir, je n'aurais pas été en mesure d'expliquer cela à mon ministre. Je ne pense pas non plus que j'aurais pu vous l'expliquer.

Ainsi, la Loi sur la communication d'information ne fait qu'expliquer aux fonctionnaires, en général, que s'ils détiennent de l'information pouvant aider les organismes de sécurité nationale à contrer ces menaces et que la loi les régissant ne les en interdit pas la communication, ils pourront communiquer l'information. Il existe toute une série de critères à cet égard.

Je pense que cette mesure est très nécessaire parce que, comme vous le savez pour avoir reçu des témoins des divers ministères et organismes, toutes ces entités mettent sur pied leur propre culture, leur propre façon de faire, si bien qu'il n'est pas facile de toujours communiquer des renseignements. En plus de tout le reste, je pense que la communication d'information vise à envoyer un signal au secteur public pour lui indiquer, que, en l'absence d'une interdiction — ce que le projet de loi ne modifie pas, sauf dans trois ou quatre exemples —, nous incitons les fonctionnaires à transmettre de l'information aux fins de la sécurité nationale.

Les changements apportés à l'engagement assorti de conditions et à l'engagement de ne pas troubler l'ordre public — je pense qu'on s'apprête à m'interrompre — reconnaissent la demande faite par de nombreux services de police qui voulaient simplement réduire un peu le seuil. Je dirais que même si le seuil était révisé à la hausse ou à la baisse, la magistrature ferait toujours partie intégrante de ces changements.

Une partie du message qu'envoie implicitement le projet de loi, c'est qu'il ne s'agit pas ici des normes de droit criminel au-delà de tout doute raisonnable, parce que personne n'ira en prison. Nous disons seulement que, devant un risque jugé imminent, que nous allons légèrement restreindre votre liberté afin de permettre aux policiers d'avoir des motifs raisonnables de croire qu'il y a une menace terroriste.

Si vous me le permettez, je vais m'arrêter là.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci, monsieur Fadden, de ce qui est probablement l'un des meilleurs exposés que j'ai entendus sur le projet de loi. Vous avez répondu à la plupart de mes questions. Il reste peut-être un élément avec lequel je ne suis pas à l'aise, à savoir la perturbation.

Vous nous avez déjà donné des exemples de ce que pourrait représenter la perturbation. Pouvez-vous nous parler davantage de ce point? Et si vous voulez terminer votre réponse à la question du sénateur Runciman, n'hésitez pas à le faire.

M. Fadden : Si nous revenons à la question de la perturbation ou de la réduction des menaces, la principale raison pour laquelle nous croyons que c'est très important, c'est que lorsque le Parlement a mis sur pied le SCRS, il lui a donné un mandat et un seuil inférieur pour examiner les menaces à la sécurité du Canada, comparativement au seuil que doivent respecter les policiers. Par

If Parliament passes this legislation, this will be the first time they can actually do something about it, except in those circumstances where you're moving towards the centre of the spectrum and things are becoming criminal, in which case CSIS engages the RCMP and they can disrupt themselves.

I think it's really important, this "where you are on the temporal spectrum" issue. Both agencies are very busy, and the police cannot become involved, by the nature of their work, if they cannot see something concrete in terms of criminal activity; otherwise we're living in a police state.

CSIS is able, because of the slightly lower threshold, to look at things. If you give CSIS this authority, we're hopeful that in many cases, without going to Federal Court — because you'll be able to just convince people not to do this. Simple things like talking to someone's parents, making it known that somebody's being investigated. Under the current rules, CSIS cannot make it known that they're investigating someone because that's not acquiring information. Simply making it clear to a 23-year-old that somebody is beaming in on them, if you will forgive my English, might be enough to dissuade them; it may not, in which case you keep moving towards the RCMP end of the spectrum and then they start engaging their powers.

It's also very useful in other areas, for example, weapons of mass destruction. A number of countries around the planet try very hard to get dual-purpose technology, and they try in Canada. It is conceivable that there may be circumstances where the service and/or the police may be aware of this. If they can find the wherewithal to change the technology, alter it, destroy it on its way across the country, that sort of thing is very useful. If you can't do that, it basically means you have technology moving across the country and ending up elsewhere, where somebody else has to deal with the problem.

On the threat disruption, the other thing that I think is important to remember is that both the general construct of the CSIS Act and what is being proposed here to Parliament requires that people apply their minds to the fact that there is a threat to national security. A number of people in the media and elsewhere have been reported as saying they will be able to go out and the Girl Guides will be hit next. Well, there has to be an actual threat to national security. It's defined in the CSIS Act and it's defined again in the legislation before you.

conséquent, il arrive souvent que le SCRS soit au courant de choses qui pourraient tourner mal, et ce, bien souvent avant les services policiers.

Si le Parlement adopte le projet de loi, ce sera la première fois que le SCRS sera en fait en mesure d'agir, sauf dans les circonstances où l'on se dirige vers le centre du spectre, car les activités deviennent criminelles; dans ce cas-là, le SCRS fait intervenir la GRC, qui peut elle-même mener des activités de perturbation.

Je pense que la question à savoir où l'on se trouve sur le spectre temporel est vraiment importante. Les deux organismes sont très occupés, et les policiers ne peuvent pas toujours intervenir, en raison de la nature de leur travail, s'ils ne perçoivent pas d'éléments concrets en matière d'activité criminelle; sinon, nous nous retrouverions dans un État policier.

Le SCRS peut, en raison d'un seuil légèrement rabaissé, examiner ce qui se passe. Si vous donnez ce pouvoir au SCRS, nous espérons que, dans bien des cas, il n'aura pas à s'adresser à la Cour fédérale parce qu'il sera en mesure de convaincre les gens de ne pas agir. Le simple fait de parler aux parents d'un individu et de leur faire savoir qu'il fait l'objet d'une enquête peut être utile. Aux termes des règles actuelles, le SCRS ne peut pas dévoiler qu'il fait enquête parce qu'il ne s'agit pas d'une activité de collecte d'information. Mais le fait de dire clairement à un jeune de 23 ans que quelqu'un le suit pas à pas pourrait suffire pour le dissuader d'agir et si ce n'est pas suffisant, à ce moment-là, on se dirige vers une intervention de la GRC, qui se met à avoir recours à ses propres pouvoirs.

C'est aussi très utile dans d'autres secteurs d'activité, par exemple les armes de destruction massive. Un certain nombre de pays dans le monde essaient très fort d'obtenir de la technologie à double usage, et ils essaient au Canada. Il est concevable que, dans certaines circonstances, le service ou la police puissent en être conscients. S'il y avait une façon de modifier la technologie, de l'altérer ou de la détruire lors de son transport au Canada, ce genre de mesure pourrait être très utile. S'il est impossible de le faire, cela signifie essentiellement que des appareils hautement technologiques seront transportés d'un bout à l'autre du pays et qu'ils se retrouveront ailleurs, où ce sera d'autres responsables qui devront faire face au problème.

Quant à la perturbation des menaces, je pense qu'il est aussi important de se rappeler que dans la Loi sur le SCRS et ce qui est proposé au Parlement, les gens doivent tenir compte du fait qu'il s'agit d'une menace à la sécurité nationale. Un certain nombre de personnes dans les médias et ailleurs ont dit qu'on sera en mesure d'intervenir partout et que, bientôt, ce sera au tour du mouvement des guides. N'oublions pas qu'il faut qu'il y ait une véritable menace à la sécurité nationale. C'est défini dans la Loi sur le SCRS et, encore une fois, dans le projet de loi à l'étude.

This is taken very seriously. SIRC looks at this regularly. If you have to go before the Federal Court — I can speak from experience — they take it very seriously. So it seems more frightening than it really is.

Now, over time, people will use these powers. There will be checks from the courts. You and your fellows in the other house will have a view. The central message in my introductory remarks is that the nature of the threat has really changed. The powers that CSIS had in 1984 were fine then, when we were mostly worried about espionage. It's not the same kettle of fish today. They are becoming very adept at working their way through and in our societies, and the government believes — I believe — that some of these measures will help us resist them.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Mr. Fadden, thank you for your presentation. So that we better understand your role, could you give us an idea of what you do when it comes to daily or weekly cooperation with the national security agencies?

Mr. Fadden: Once a week, I call a meeting of the chiefs of all the agencies that regularly deal with questions of national security. That way, we can coordinate our activities and bring each other up to date with regard to the major events of the week or the day. Every morning, I receive a communication on what is going on in the area of national security. If necessary, I communicate with the agency directors.

There also some standing committees where chiefs of agencies meet to discuss issues of policy, on the one hand, and operational issues, on the other. Supporting these committees, which I generally chair, there are committees of assistant deputy ministers who manage operational issues and who ensure that border services are on the same wavelength as the RCMP. We encourage information sharing and ensure that the centre where I work is aware of what people are doing. If we believe that an issue is particularly sensitive, we ensure that the minister responsible for the agency is informed, or we inform the Prime Minister.

Senator Dagenais: Mr. Fadden, you are undoubtedly aware that 683 cases of funding of terrorist incidents were reported by our agencies. Do you not find it troubling that the information gathered did not lead to any criminal charges being laid by the Attorney General or the Royal Canadian Mounted Police?

Mr. Fadden: I am always disappointed when there is a possibility of charges, but it is difficult for me to express a particular opinion on the decisions of the Attorney General or the

C'est quelque chose de très sérieux. Le CSARS se penche régulièrement là-dessus. S'il est nécessaire de se présenter devant la Cour fédérale — et je parle d'expérience —, c'est pris très au sérieux. Par conséquent, les choses semblent pires qu'elles ne le sont en réalité.

Toutefois, au fil du temps, les gens auront recours à ces pouvoirs. Les tribunaux imposeront des balises. Vous et vos collègues de l'autre Chambre aurez votre mot à dire. Le message principal de ma déclaration préliminaire, c'est que la nature de la menace a véritablement changé. Les pouvoirs dont disposait le SCRS en 1984 étaient parfaits pour l'époque lorsque nous nous préoccupions essentiellement d'espionnage. Mais, aujourd'hui, c'est une autre paire de manches. Les terroristes sont de plus en plus habiles à se faufiler dans nos sociétés, et je pense que le gouvernement estime que certaines de ces mesures permettront de lutter contre eux.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci, monsieur Fadden, pour votre présentation. Afin que l'on comprenne mieux votre rôle, pourriez-vous nous donner une idée de ce que vous faites dans le cadre de la coordination quotidienne ou hebdomadaire avec les agences nationales de sécurité?

M. Fadden : Une fois par semaine, je réunis les chefs de toutes les agences qui s'occupent régulièrement de questions de sécurité nationale. Cela nous donne la chance de coordonner nos activités et de nous mettre au courant des grands événements de la semaine ou du jour. Chaque matin, je reçois une communication sur ce qui se passe dans le secteur. Je communique au besoin avec les chefs des agences.

Il y aussi quelques comités permanents dans le cadre desquels les chefs des agences se réunissent pour discuter des questions de politique, d'un côté, et de questions opérationnelles, de l'autre. À l'appui de ces comités — que je préside, généralement —, il y a des comités de sous-ministres adjoints qui traitent davantage des aspects opérationnels et qui s'assurent que les services frontaliers sont sur la même longueur d'onde que la GRC. Nous favorisons l'échange d'information et nous veillons à ce que le centre où je travaille soit au courant de ce que font les gens. Si nous croyons qu'une question est particulièrement délicate, nous insistons à ce que le ministre responsable de l'agence en soit informé, ou nous en informons le premier ministre.

Le sénateur Dagenais : Monsieur Fadden, vous savez sûrement que 683 cas de financement d'incidents terroristes ont été relevés par nos agences. Ne trouvez-vous pas inquiétant que les informations recueillies n'aient donné lieu à aucune accusation criminelle de la part du procureur général ou de la Gendarmerie royale du Canada?

M. Fadden : Je suis toujours déçu quand il y a des possibilités de mise en accusation, mais il est difficile pour moi d'exprimer une opinion spécifique sur les décisions du procureur général ou de la

Royal Canadian Mounted Police. As much as possible, if we can help them, we try to do so by coordinating the operations of the various agencies.

[*English*]

Senator Beyak: Thank you, Mr. Fadden, very much. I share Senator Stewart Olsen's praise for a very reassuring and informative presentation for those that are watching at home and following this issue closely. It was excellent. Thank you.

My question goes back several years, to when you were the CSIS director. You told then Public Safety Minister Toews that there were problems concerning foreign governors and other interests targeting prominent Canadian politicians of all stripes with influence peddling at the provincial level, federal level. Is that still a concern and is it worse today because of radicalization and the terror threat?

Mr. Fadden: It's very hard to answer if it's worse. I would argue that, broadly speaking, those concerns remain. I would be less than candid if I didn't say that terrorism is taking up far more of our time than it ever has. I think, in the absence of fairly obvious cases, it would be difficult for me to comment on whether it's materially worse or better or the same. But I'm certainly conscious of the fact that, as I said then, it went on then, it went on in other countries and I suspect it's going on now. Degree and seriousness is harder for me to comment on.

Senator Beyak: Is there anything in this bill that will make it easier to pinpoint those kinds of activities?

Mr. Fadden: That's a good question, Mr. Chairman. I think one of the areas would be the sharing of information. There's long been a view on the part of many, and I want to be clear on this, without creating 1984, where every bit of information is put in one big computer — because that's not the case — sharing information held by various and sundry departments would enable us to get at more problems than exist today, and I suspect it will help in that case as well.

Senator Ngo: Thank you, Mr. Fadden. Several previous witnesses have suggested that we need an expanded review of our security agencies by allowing SIRC and the Commissioner of CSEC to share operational information, to conduct joint reviews and to work closer together in terms of the following information. Do you have any comment on the need to ensure that our review agencies are given additional legislative or regulatory power to conduct the review work they feel necessary, given the expanded scope of CSIS?

Gendarmerie royale du Canada. Dans la mesure du possible, si nous pouvons aider ces derniers, nous tentons de le faire en coordonnant les activités des diverses agences.

[*Traduction*]

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup, monsieur Fadden. À l'instar de la sénatrice Stewart Olsen, je vous félicite, moi aussi, d'un exposé très rassurant et très informatif pour ceux qui nous regardent à la maison et qui suivent ces questions de près. C'était excellent. Je vous en remercie.

Ma question remonte à plusieurs années, à l'époque où vous étiez directeur du SCRS. Vous aviez dit au ministre de la Sécurité publique de l'époque, M. Toews, qu'il y avait des problèmes relativement à des gouvernements étrangers et à d'autres intérêts qui visaient des politiciens canadiens de renom et de toute allégeance politique pour les inciter à faire du trafic d'influence à l'échelle provinciale et fédérale. Est-ce toujours une préoccupation, et la situation est-elle pire aujourd'hui en raison de la radicalisation et de la menace terroriste?

M. Fadden : Il est très difficile à dire si les choses ont empiré. Je dirais que, en général, ces préoccupations demeurent. Je ne serais pas honnête si je ne vous disais pas que le terrorisme accapare une plus grande partie de notre temps que jamais auparavant. En l'absence de dossiers très clairs, il serait difficile pour moi de vous dire si la situation est pire, si elle s'est améliorée ou si elle est demeurée inchangée. Mais je suis tout de même conscient du fait que, comme je l'ai dit à l'époque, cela se produisait dans d'autres pays, et je suppose que la situation n'a pas changé. Mais il est plus difficile pour moi de me prononcer sur la gravité.

La sénatrice Beyak : Ce projet de loi contient-il des mesures qui vont faciliter l'identification de ce genre d'activité?

M. Fadden : C'est une bonne question, monsieur le président. Une de ces dispositions serait la communication d'information. Soyons clairs. Depuis longtemps, beaucoup pensent que, sans que ce soit un scénario de 1984 où tous les renseignements sont entrés dans un ordinateur géant — ce qui n'est pas le cas —, la possibilité d'échanger des renseignements entre divers ministères nous aiderait à cerner plus de problèmes et je pense que ce serait également utile dans ce cas-ci.

Le sénateur Ngo : Merci, monsieur Fadden. Plusieurs témoins nous ont dit qu'il faut effectuer un examen élargi de nos agences de sécurité et permettre au CSARS et au commissaire du CST de partager des renseignements opérationnels, d'effectuer des examens conjoints et collaborer davantage pour ce genre de renseignements. Que pensez-vous de la nécessité de nous assurer de donner donne davantage de pouvoirs législatifs ou réglementaires à nos agences d'examen pour qu'elles puissent effectuer les examens qu'elles jugent nécessaires, compte tenu des pouvoirs accrus du SCRS?

Mr. Fadden: Let me start by staying that despite what some people are saying, there is already some cooperation between the SIRC and the CSEC commissioner. Two or three of the CSEC commissioner's annual reports have said:

> . . . I believe a certain amount of collaboration among review bodies is possible under existing legislation. . . . I may refer questions to SIRC that concern CSIS.

This is the CSEC commissioner. The SIRC has said the same in slightly different ways.

Whether or not we need a bit of legislation which says you've got to talk, you have to share everything, is not for me to say. However, in administrative law, unless there is a clear prohibition, you can argue that when you are operating in closely related fields that it is necessarily incidental to your work that you should do some measure of sharing.

I'm not trying to be unhelpful, but it's a bit above my pay grade to say whether or not we need legislation. I think there is collaboration now between the commissioners and whatnot. The government is recommending to Parliament that the capacity of SIRC be increased. I think they are proposing that the budget be almost doubled. I think it would be important to wait a couple of years to see how this develops. Then the government and parliamentarians can decide if you need specific legislation.

Senator Kenny: Welcome, Mr. Fadden.

Mr. Justice Major has appeared before this committee twice this year. Both times he's made the case that he feels that the communications between CSIS and the RCMP are insufficient or inadequate. He specifically suggested that someone with your title be charged with ensuring that this communication functions. He goes on to say the consequences of this not happening are what happened with Air India.

From what you have been saying to us, are you saying that you are carrying out Mr. Justice Major's wishes now, or is this something that is beyond the ambit of your position?

Mr. Fadden: First, I would argue — and I would say this to Mr. Major if he were sitting here — that things have improved considerably since his work. There was certainly a time when communication between the service and the RCMP was not all that it could be. In part, there was a family feud at the time that CSIS was created. I think it is way better than it used to be. Is it perfect? No, it is not.

I think a chunk of what Mr. Major is talking about is accomplished by people in my position but also by the various committees that I mentioned in response to the question by Senator Dagenais.

M. Fadden : Permettez-moi tout d'abord de vous dire que, malgré ce que certains affirment, il y a déjà un certain niveau de coopération entre le CSARS et le commissaire du CST. Ce dernier affirme en effet dans deux ou trois de ses rapports annuels et je le cite :

> Il existe quand même une certaine possibilité de collaboration en vertu de la législation actuelle... Je peux renvoyer au CSARS certaines questions pertinentes concernant le SCRS.

C'est le commissaire du CST qui le dit. Le CSARS a dit la même chose même dans une formulation légèrement différente.

Je ne crois pas que ce soit à moi de dire si oui ou non nous avons besoin d'une nouvelle loi pour nous parler et tout partager entre nous. Cependant, en vertu du droit administratif, à moins que ce soit interdit, on peut justifier l'échange de renseignements dans une certaine mesure lorsqu'on travaille dans des domaines étroitement liés et qui sont pertinents pour le travail en question.

Je n'essaie pas de vous mettre des bâtons dans les roues, mais ce serait à des gens plus haut placés que moi pour dire si oui ou non nous avons besoin d'une loi. Je crois qu'il y a déjà de la collaboration entre les commissaires. Le gouvernement recommande au Parlement d'augmenter la capacité du CSARS. Je crois qu'ils ont proposé que son budget soit presque doublé. Je crois qu'il serait important d'attendre quelques années pour voir comment cela évolue. Le gouvernement et les parlementaires décideraient ensuite de l'opportunité de promulguer une loi spécifique.

Le sénateur Kenny : Bienvenue, monsieur Fadden.

Le juge Major a comparu deux fois devant ce comité cette année. Et les deux fois il a fait valoir que les communications entre le SCRS et la GRC sont à son avis insuffisantes ou inadéquates. Il a suggéré précisément que quelqu'un ayant votre titre soit chargé d'assurer que ces communications fonctionnent. Il a ajouté que c'est l'absence de ce genre de communication qui aboutit à des événements comme l'affaire Air India.

Laissez-vous entendre que vous êtes en train de mettre en œuvre les suggestions du juge Major ou s'agit-il de quelque chose qui dépasse votre mandat?

M. Fadden : Je vous dirais d'emblée — et je le dirais aussi à M. Major s'il était ici — que les choses se sont beaucoup améliorées depuis qu'il a fait ces constatations. À une certaine époque, les communications entre le service et la GRC n'étaient certainement pas idéales. Cela tient en partie au fait qu'il y avait une querelle de famille lorsque le SCRS a été créé. Je crois que la situation s'est beaucoup améliorée. Est-elle parfaite? Non, elle ne l'est pas.

Je pense qu'une partie de ce dont M. Major a parlé est accomplie par d'autres qui ont les mêmes pouvoirs que moi, mais également par les divers comités que j'ai mentionnés en réponse à la question du sénateur Dagenais.

I think it's fair to say I have virtually no power; I have a fair bit of influence on the national security front. The other thing I do have is if I think there's a real problem, I have access to the Prime Minister and ministers. So I think Mr. Major was thinking of something with a bit more oomph in it in the sense that he wanted it to be based in statute and be given specific powers. Again, that's a matter for government and Parliament to decide, but I think both my predecessors and I have sort of evolved to something fairly close to what Mr. Major was suggesting.

I certainly never found, when acting on behalf of the community, reluctance when problems are brought to people's attention for people to correct them. On the rare occasions where it happened or it happened to my predecessor, it has been brought to the attention of our political masters, which it seems to me is not a bad way of resolving the issue.

Senator Kenny: Thank you.

I'd also like to revert to disruption or threat reduction, which seems to be a popular topic today. Specifically, it's of concern to people because of some of the words included in proposed clause 42 of the legislation. Under proposed section 12.2, the words "cause, intentionally or by criminal negligence, death or bodily harm to an individual," and then "willfully attempt in any manner to obstruct, pervert or defeat the course of justice," and then "violate the sexual integrity of an individual." When those are what are prohibited, people read it and say, "Wow, there's a lot of stuff left in between." What "stuff" is left in between?

You have talked about the most benign example. You've talked about telling a young person that they are being investigated or telling their parents. Surely you're aware this has been going on for years in CSIS. They go to mosques. They talk to people; they've talked to parents long before this legislation was contemplated.

To say to this committee that the courts are going to resolve this over time is a bit troublesome. It's sort of saying two or three years from now these broad gaps that you're pointing to in the legislation — or at least I'm pointing to in the legislation — are going to get filled in by the courts deciding what the law should be. Shouldn't the law say what people can and cannot do? What are the things that they can do, given the three exceptions I've talked about?

Mr. Fadden: Well, first let me point out that the law is very clear that any measure undertaken has to be reasonable and proportional to the circumstances, to the nature of the threat and to the reasonable availability of other means to reduce the threat. If you're dealing within a bureaucracy, dealing with a minister of the Crown who has to approve this dealing with the Federal Court, there is a considerable limitation, I think, on what would be permissible.

À mon avis, on peut dire que je n'ai quasiment pas de pouvoir. Je jouis par contre de pas mal d'influence au plan de la sécurité nationale. J'ai aussi la possibilité, en cas de réel problème, d'avoir accès au premier ministre et aux ministres. Je pense donc que M. Major avait à l'esprit quelque chose d'un peu plus mordant, qui soit encadré par des lois et soit doté de pouvoirs clairement établis. Je le répète, il incombe au gouvernement et au Parlement de décider, mais je pense que mes prédécesseurs et moi sommes arrivés à mettre au point un mécanisme assez semblable à celui que proposait M. Major.

Lors de mon travail pour la communauté, je n'ai pas constaté de résistance face aux problèmes à régler. Lors des rares occasions où cela est arrivé, mon prédécesseur ou moi avons porté le fait à l'attention de nos maîtres politiques, ce qui, en soi, n'est pas une mauvaise façon de résoudre le problème.

Le sénateur Kenny : Merci.

Je voudrais également revenir à l'aspect perturbation et réduction des menaces, qui semble être, de nos jours, un sujet très en vogue. Plus précisément, certains s'inquiètent du libellé de l'article 42 de ce projet de loi. L'article 12.2 stipule : « causer, volontairement ou par négligence criminelle, des lésions corporelles à un individu ou la mort de celui-ci, », puis « tenter volontairement de quelque manière d'entraver, de détourner ou de contrecarrer le cours de la justice » et enfin « porter atteinte à l'intégrité sexuelle d'un individu. » Quand on songe à ces interdictions, on se dit : « Mon Dieu, il manque encore bien de choses. » À quoi pense-t-on?

Vous avez pris l'exemple le plus bénin, qui consiste à dire à un jeune qu'il fait l'objet d'une enquête ou le dire à ses parents. Vous savez que cela fait des années qu'on fonctionne ainsi au SCRS. Les agents vont dans les mosquées. Ils interpellent des gens et parlaient déjà aux parents bien avant que ce projet de loi ne soit envisagé.

Dire à ce comité que les tribunaux vont résoudre l'affaire au fil du temps m'inquiète. C'est comme si vous disiez que dans deux ou trois ans, ces vastes lacunes vont vous parler dans ce projet de loi, ou du moins celles que j'ai moi-même identifiées, vont être comblées par les tribunaux qui décideront alors de la teneur de nos lois. Il me semble qu'une loi devrait dire ce qui est permis et ce qui est proscrit. Que peuvent-ils faire compte tenu des trois exceptions dont j'ai parlé?

M. Fadden : Permettez-moi tout d'abord de préciser que nos lois établissent très clairement que toute mesure entreprise doit être raisonnable et proportionnée à la situation, à la nature de la menace et à la capacité raisonnable d'utiliser d'autres moyens pour réduire ladite menace. Si vous avez affaire à une bureaucratie, à un ministre de la Couronne qui doit donner son approbation auprès d'une Cour fédérale, nous aurons alors, à mon avis, des limites considérables par rapport à ce qui est admissible.

I didn't mean to suggest that in the end the courts would end up with a definitive list of what is or is not permissible. I think that will evolve over time. I don't think it is possible to put in legislation a list of possible measures that would be realistic, because I think circumstances change too quickly. So the drafters have taken a different approach and said there are a number of things you definitely cannot do and for the rest we expect you to be reasonable. We expect that what you are trying to do will be proportional to the threat. That is the view that the government took. Speaking as somebody with a bit of operational experience, I would argue that you'll probably end up with something that is pretty reasonable in the end.

If something is really very serious, I think the service would end up involving the police, and then you have all of the common law and the protection of the Criminal Code and everything else come into play.

I appreciate that's not a view that's universally shared, but I would argue that it's impossible to create a list of what is permissible and impermissible. The range of possibilities is simply too large. I would note the couple of countries of which I am aware who have done something similar have not done that either.

Senator Kenny: But the test is being held against people who are terrorists and who are committing the most atrocious things that we can imagine in life. The very fact that these people are about to do horrible, life-ending things to other people really means that according to this, there is a fair amount of leeway because the test is against such terrible things.

Mr. Fadden: I think that's fair in some circumstances, but I would go back to what I said earlier and say that if the service is successful in implementing this properly, it will catch potential threats to the security of Canada very early in the process, before there is a risk that Parliament will be blown up or that Place Ville Marie will be blown up.

I appreciate your view of the seriousness of the potential end product of the terrorist activities, but underlying all of this is the very firm belief that the service will do this very early in the process when they can, before we have too much of the sort of thing that you are talking about to worry with.

Is this absolute perfection? You're not going to get me to say that, but I argue that this is a reasonable compromise given everything else if you also look at it in the context of Canadian law generally.

Senator Day: I join my colleagues in welcoming you. You have touched on a lot of areas that I wanted to get into, but I think there's a couple that we could have some clarification on.

Let me start by asking you how a member of the public could find out what your mandate is. It's not legislated. Is it listed somewhere so we could go read that and see what your mandate is?

Je ne veux pas dire par là que, au bout du compte, les tribunaux auraient une liste définitive de ce qui est et ce qui n'est pas permis. Je pense que cette liste va continuer à évoluer. Je ne pense pas que l'on puisse intégrer dans une loi une liste réaliste de mesures possibles, car je pense que la situation évolue trop rapidement. Les rédacteurs ont donc pris une approche différente en stipulant les interdictions absolues et en disant que, pour le reste, on s'attendait à ce que les gens agissent de manière raisonnable. On s'attend à ce que les mesures que vous prenez correspondent au niveau de la menace. Voilà la position du gouvernement. En fonction de mon expérience opérationnelle, je dirais qu'on finira probablement par avoir un système plutôt raisonnable.

S'il survient quelque chose de très grave, je pense que le service ferait intervenir la police, après quoi on invoquerait la common law et les dispositions du Code criminel, et cetera.

Je me rends compte que tout le monde n'est pas du même avis que moi, mais je dirais qu'il est impossible de créer une liste de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas. L'éventail des possibilités est tout simplement trop vaste. Je sais que les quelques pays qui ont adopté une législation semblable n'ont pas non plus dressé de liste.

Le sénateur Kenny : Le critère s'applique cependant à des terroristes qui commettent les actes les plus répréhensibles que l'on puisse imaginer. Le fait même que ces gens soient sur le point de commettre des actes atroces, de mettre fin à la vie d'autrui signifie que selon ces dispositions, il y a une certaine forme de latitude, car le critère s'applique à ces actes répréhensibles.

M. Fadden : À mon avis, cela est justifiable en certaines circonstances. Toutefois, je reviens à ce que je disais tout à l'heure, car si le service peut appliquer convenablement cette mesure, les menaces potentielles à la sécurité du Canada seront enrayées dès le départ avant qu'il y ait un risque de voir le Parlement ou la Place Ville Marie bombardés.

Je comprends votre inquiétude concernant les graves conséquences d'activités terroristes, mais je suis convaincu que le service va intervenir très tôt, si possible, avant même le dénouement que vous craignez.

Est-ce là la solution parfaite? Je n'irais pas jusqu'à dire cela, mais je prétends qu'il s'agit là d'un compromis raisonnable en l'occurrence, compte tenu du contexte législatif général au Canada.

Le sénateur Day : Je me joins à mes collègues pour vous souhaiter la bienvenue. Vous avez abordé de nombreux sujets qui m'intéressent et j'aimerais avoir des précisions sur certains d'entre eux.

Permettez-moi de vous demander tout d'abord comment un membre du grand public pourrait prendre connaissance de votre mandat. Aucune disposition législative ne le définit. Se trouve-t-il quelque part afin que nous puissions en prendre connaissance?

Mr. Fadden: No. As a matter of fact, Mr. Chairman, I recently found out that it was actually fairly difficult to do that. I wasn't aware of that. It's not a statutory appointment; it's established under the prerogative, so there's no real definition.

I think there's probably a little bit of a definition in the RPP and the DPR of the Privy Council Office. Beyond that I confess I don't know, but I don't it's very broadly available, I'll grant you.

The Chair: So if I was to apply for your job, I really wouldn't know how.

Mr. Fadden: You would talk to a person called Harper, I think.

Senator Day: Thank you for the follow on. That's very helpful.

Now, you made a comment when you were talking about the powers. You said, "Well, let's just see how this works for a couple of years." Would you be in agreement to a review like what was built in after 2001?

Mr. Fadden: Speaking as an official, I think that reviewing a large broad brush of legislation is not a bad thing, but it's a policy decision to be taken by you and by government.

I think the key there, though, is to look at the specific piece of legislation you're contemplating and give it long enough to effectively implement itself before you make the review.

It's hard for me to comment on this in particular because it really is a policy issue. I know it has been a very successful device with some legislation, and in other cases without that kind of device Parliament has taken up the legislation and looked at it again.

Senator Day: My final question relates to a point you've already touched on with Senator Runciman, but I think it's worth going back to this. The question was prompted by your opening remarks. You said that is why Canada continues to refine its laws and counterterrorism tools while adhering to the core values we all hold dear as Canadians and as expressed in the Charter. Then we go to the new subsection 12.1(3), which actually allows CSIS to breach the Charter if the judge so authorizes in a warrant.

Is that going a little far? I mean, you did talk about the Criminal Code allowing for a warrant, but that wasn't the Charter that was allowed to be breached under the warrants under the Criminal Code prior to this.

Mr. Fadden: I would argue that the Constitution itself says that the various rights in it are subject to what is reasonable in a free and democratic society, and I think this is a manifestation of that.

M. Fadden : Non. En fait, monsieur le président, j'ai découvert récemment qu'il était difficile de trouver une définition de notre mandat. Jusque-là, je n'étais pas au courant de cela. Il n'y a rien à cet égard de légiféré. C'est établi en vertu de la prérogative, si bien qu'il n'y a pas de véritable définition.

Je pense qu'on peut en trouver une certaine définition dans les rapports sur les plans et priorités et les rapports ministériels sur le rendement du Bureau du Conseil privé. Je dois reconnaître que je n'en sais rien, mais c'est quand même bien connu, j'en conviens.

Le président : Ainsi, si je posais ma candidature à votre poste, je ne saurais pas comment m'y prendre, n'est-ce pas?

M. Fadden : Il vous faudrait contacter une personne appelée Harper, à mon avis.

Le sénateur Day : Merci de ces explications. C'est très utile.

Vous avez fait un commentaire à propos des pouvoirs. Vous avez dit qu'on devrait attendre quelques années pour voir le résultat de ces dispositions. Préconisez-vous un examen comme ce que l'on a prévu après 2001?

M. Fadden : En tant que responsable, je pense que ce n'est pas une mauvaise chose que de revoir des dispositions législatives générales. Toutefois, il vous appartient à vous et au gouvernement de prendre une telle décision.

Je pense que ce qui est essentiel toutefois, c'est de réfléchir à ces dispositions législatives et de leur donner assez de temps pour qu'elles soient appliquées de façon effective avant de procéder à un examen.

Il m'est difficile de me prononcer à cet égard, car en fait c'est une question de politique. Je sais que l'examen s'est révélé très utile dans le cas de certaines lois et dans d'autres cas, sans que le mécanisme ne soit prévu, le Parlement a revu certaines dispositions législatives.

Le sénateur Day : Ma dernière question porte sur un sujet dont vous avez parlé à l'occasion d'une question du sénateur Runciman, mais je pense qu'il vaut la peine d'y revenir. La question était posée dans le contexte de vos remarques liminaires. Vous avez dit que le Canada continue de peaufiner ses lois et les outils dont il dispose pour contrer le terrorisme tout en respectant les valeurs de base qui sont chères aux Canadiens et qui sont exprimées dans la Charte. Mais il y a le nouveau paragraphe 12.1(3) qui permet au SCRS de passer outre la Charte si un juge l'autorise à le faire en vertu d'un mandat.

N'est-ce pas aller trop loin? Vous avez dit que le Code criminel autorisait un tel mandat, mais auparavant, les mandats autorisés par le Code criminel ne concernaient pas une violation de la Charte.

M. Fadden : Je vous dirais que la Constitution elle-même dispose que les divers droits qui y sont précisés sont assujettis à ce qui est raisonnable dans une société libre et démocratique. En voilà un exemple.

With respect, I would disagree. The rights in the Criminal Code that are affected, it allows the police to break the law and destroy property for example — that's a right in the Constitution — or possibly for someone to be hurt slightly. That's a right that's protected by the Constitution. It's probably a question, senator, you could better direct to the Deputy Attorney General, but my understanding is that if Parliament enacts this legislation, it is doing so in keeping, broadly speaking, with approaches that have been taken already in legislation and with the broader principle that the Constitution is not absolute. In a free and democratic society, Parliament can make some small adjustments.

But as I say, I'm not here as a lawyer, so please take what I say with a fairly large bushel of salt.

Senator Day: As a follow-up to that, the Canadian Bar Association, through one of the witnesses we had, said this is like a blanket notwithstanding clause.

Mr. Fadden: I don't think that's the case.

Senator Day: You don't agree with that.

Mr. Fadden: I can only remember what the Attorney General of Canada and Minister of Justice said when he testified in the other place. He said that his officials and he had carefully reviewed this legislation. They were convinced it was constitutional and they would vigorously defend it against any attack. As the chief law officer of the Crown, I cannot disagree with him.

Senator Day: Thank you very much. I appreciate you being here.

Senator Jaffer: Mr. Fadden, I found your introductory remarks very interesting. You spoke about radicalization of young people, and I couldn't agree more with you. That is the concern we all have, and we have to reach out to those young people who are being radicalized. Here the chair especially has been concerned about numbers and how we reach them. I'm not a normal member of this committee, but what is frustrating me is we talk about radicalization, but nothing in this bill deals with radicalization or reaches out to those young people and those threats. Yet, your whole presentation was on this. That is not addressed in this bill.

Mr. Fadden: Well, senator, I share your view that the radicalization of young people is one of the major problems we face today. I have two comments.

One, if any one of us could find a way of dealing with this in a clear and unambiguous way, we would be very rich. A great deal of research has been undertaken here and abroad about how to deal with radicalization, and I don't think there is one way of doing it.

Sauf le respect que je vous dois, je ne suis pas d'accord. Les droits prévus dans le Code criminel permettent à la police d'enfreindre la loi et de détruire des biens, par exemple — un droit qui figure dans la Constitution — et il lui est possible de blesser quelqu'un quelque peu. C'est un droit qui est prévu dans la Constitution. Sénateur, vous devriez sans doute poser la question au sous-procureur général. Toutefois, d'après ce que je comprends, si le Parlement édicte des dispositions législatives, il le fait en tenant compte, de façon générale, d'approches adoptées antérieurement et du principe directeur selon lequel la Constitution n'est pas un texte absolu. Dans une société libre et démocratique, le Parlement peut faire de petits rajustements.

Je vous l'ai dit, je ne suis pas avocat si bien qu'il faut prendre mes propos avec un grain de sel.

Le sénateur Day : À cet égard, un membre de l'Association du Barreau canadien est venu témoigner et a qualifié cela d'une disposition de dérogation générale.

M. Fadden : Je ne pense pas que ce soit le cas.

Le sénateur Day : Vous n'êtes donc pas d'accord, n'est-ce pas?

M. Fadden : Je me reporte à ce que le procureur général du Canada et ministre de la Justice a dit quand il a témoigné dans l'autre endroit. Il a dit que les fonctionnaires du ministère et lui-même avaient soigneusement revu ces dispositions législatives. Ils étaient convaincus qu'elles étaient constitutionnelles et ils sont prêts à réfuter vigoureusement toute contestation. Je ne peux pas être en désaccord avec le premier conseiller juridique de l'État.

Le sénateur Day : Merci beaucoup. Je vous remercie d'être venu témoigner.

La sénatrice Jaffer : J'ai trouvé vos remarques liminaires très intéressantes, monsieur Fadden. Je suis on ne peut plus d'accord avec vous en ce qui a trait à la radicalisation des jeunes. Cela nous préoccupe tous. Nous devons faire passer un message à ces jeunes. Le président du comité est particulièrement inquiet de leur nombre et il nous faut faire un travail de proximité auprès d'eux. Je ne siège pas d'habitude à ce comité. Ce qui me contrarie, c'est que nous parlons de radicalisation, mais il n'y a aucune disposition dans ce projet de loi à cet égard ou sur la façon de faire du travail auprès des jeunes gens et en ce qui concerne ces menaces. Pourtant, tout votre exposé portait là-dessus. Rien dans ce projet de loi n'aborde cet aspect.

M. Fadden : Je suis d'accord avec vous, sénatrice. La radicalisation des jeunes est un des problèmes majeurs en ce moment. Je vais vous dire deux choses à cet égard.

Premièrement, si quelqu'un pouvait trouver le moyen de contrer cette radicalisation de façon claire et sans ambiguïté, nous serions tous très riches. Ici comme à l'étranger, on a fait beaucoup de recherche sur la façon de contrer cette radicalisation, mais je ne pense pas qu'il y ait une seule façon de s'y prendre.

Taking that to my second point, I'm not sure it's the kind of issue that is best addressed in legislation. Violent radicalization is prohibited by law. I'm not sure what kind of legislative construct we could develop that would be really helpful in the fight against juvenile radicalization.

I would argue that since there seems to be a societal consensus that this is a bad thing, we need to, in government and in civil society, all levels of government, develop practical programs as opposed to developing a legislative model. I say this not to be disagreeable. I do have some difficulty imagining what that statute would look like.

Senator Jaffer: In your previous role as the CSIS head, I would have been embarrassed to remind you that one of the things for you, whether it's in Canada or outside, is to collect intelligence. But there is a particular community in our midst, and now a fairly large community, that feels their rights are being threatened, that they are being watched and at the airport suddenly they get random checks. The work of intelligence services is being diminished if a large part of a community feels they're not going to be part of intelligence gathering because they are under threat.

You're talking about a construct. We need to reach out to people who are feeling threatened because of a few people. Let me make it clear. Those who are being radicalized are not necessarily born Muslims but are attracted to this, and I'm really concerned that this bill is not balanced.

Mr. Fadden: Well, senator, it's not for me to agree or disagree with you. All I can say is that those of us who have worked on it have tried very hard to come up with a reasonable balance in the law. I think on the streets, though, whether it's viewed as balanced or not, it will be important as to what the CSIS officers do, the RCMP officers do and the immigration officers do.

In all my years in national security I have not met anyone who thought that everybody, for example, in the Muslim community is bad. In fact, I think many people now bend over backwards not to give that impression because it's not true.

I think this will enable the service and Mounties and others to use a surgical approach to try and find out who is planning something that's prohibited by law, as opposed to a broadsword approach of just trying to find out about things from everybody, anywhere, any time.

When I was Director of CSIS, we had instances where when we knocked on the door and asked people about some of the things you were talking about, people were ecstatic to see the CSIS officer and they delighted to find out about it. In other cases the door was slammed in their face because people considered it to be a terrible invasion of their privacy and an expression of the kind of prejudice that you're talking about.

Deuxièmement, je ne pense pas que ce soit le genre de problème qui se prête à des dispositions législatives. La radicalisation violente est interdite par la loi. Je n'arrive pas à imaginer des mesures législatives qui permettraient vraiment de lutter contre la radicalisation des jeunes.

Étant donné que dans la société en général, on s'accorde à croire que la radicalisation est répréhensible, le gouvernement et la société civile, tous les paliers de gouvernement, doivent instaurer des programmes pratiques plutôt qu'adopter un modèle législatif. Je ne dis pas ça pour manifester mon désaccord. J'ai cependant du mal à imaginer le genre de disposition législative que nous pourrions adopter.

La sénatrice Jaffer : Vous étiez directeur du SCRS. Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'un de vos rôles, au Canada et à l'étranger, était de recueillir du renseignement de sécurité. Toutefois, il y a chez nous une communauté, qui est maintenant assez nombreuse, qui estime que ses droits sont menacés, qui estime qu'elle est surveillée et qui, dans les aéroports, fait subitement l'objet de vérifications aléatoires. Le travail du service du renseignement de sécurité souffre si une grande partie de la communauté estime que la cueillette de renseignements de sécurité ne la vise pas parce qu'elle est menacée.

Vous avez évoqué d'éventuelles dispositions législatives. Il nous faut faire un travail de proximité auprès de gens qui se sentent menacés par quelques individus. Je tiens à être précise. Ceux et celles qui sont radicalisés ne sont pas nécessairement des musulmans de naissance, mais la radicalisation les attire et je crains que ce projet de loi ne soit pas équilibré.

M. Fadden : Sénatrice, il ne m'appartient pas d'être en accord ou en désaccord avec vous. Je me bornerai à dire que ceux d'entre nous qui ont travaillé à ce projet de loi ont fait de leur mieux pour aboutir à un équilibre raisonnable. De façon générale, cependant, qu'on estime que le projet de loi soit équilibré ou non, il sera important du point de vue des activités du personnel du SCRS, des agents de la GRC et des agents de l'immigration.

Pendant toutes les années que j'ai passées dans le domaine de la sécurité nationale, je n'ai rencontré personne qui estimait que tous ceux qui appartiennent à la communauté musulmane étaient de mauvais citoyens. En fait, je pense que bien des gens s'évertuent à ne pas donner cette impression, parce que ce n'est pas le cas.

Ce projet de loi va permettre au service, à la GRC et à d'autres agences d'utiliser des outils de précision pour découvrir ceux qui fomentent des actes interdits par la loi plutôt qu'une approche d'enquêtes généralisées sur tout un chacun, partout et tout le temps.

Quand j'étais directeur du SCRS, il est arrivé que nous frappions à une porte et que nous posions des questions sur ce dont vous parlez. Les gens étaient enthousiastes de voir un agent du SCRS et ils étaient ravis de collaborer. Dans d'autres cas, on nous claquait la porte au nez, parce qu'on estimait que c'était là une insupportable atteinte à la vie privée et la manifestation du genre de préjugé auquel vous faisiez allusion.

I don't know how to deal with this except by having good operational policies, good training and having people talk about it, which is something I would argue as a private citizen I don't think we do enough of all the time. We seem to have people on both extremes of the debate. And I don't mean a big, national debate, I just mean in communities, people sitting down and talking about it.

Other countries have tried very consciously to pull this together as part of their counter-radicalization programs. As I said in my opening remarks, some cities are now doing this. I would argue school boards should start doing this.

I think I'll stop there.

Senator Jaffer: Why are we not doing it?

Mr. Fadden: I think it would be incorrect to say that we're not doing it in absolute terms. The RCMP has quite a good outreach program. It varies from province to province because they're contract police depending upon the province. I think CSIS is doing a little bit of it, and in fact there's some discussion within the government of how we can pull everybody together and try and make this work a little bit better.

I honestly believe that part of the problem is people do not see an easy solution. They're a little bit afraid of trying to come up with concrete ways of dealing with it. I may be underselling the capacity of some of my colleagues or even the ministers for whom I work, but I think that's part of the problem. We've gotten to the point where, as opposed to people wanting to talk about some of these things, people are getting scared. You look at all of the things that are happening around the world, some of which I referred to in my testimony, and I think it's important for the operational agencies to try and find this balance every single day. It will be different in Montreal than it is in Calgary or B.C. or Nova Scotia. I think we're trying. I will confess to you that I think we could do better.

The Chair: Colleagues, I'd like to ask a couple of questions. We're coming to a conclusion here.

First of all, I'd like to go back to the question of warrants raised by a number of members here. One of the criticisms we've heard of Bill C-51 is that when a warrant is issued, the judge doesn't necessarily know what the end result of the request for that warrant came to be. It would seem to me that that's a very legitimate criticism of the bill. I do know that the judge can order that they report back once the conclusion of the warrant has been utilized. What would be your opinion of the concept that, by policy or by regulation, the CSIS officer be required in his or her application for a warrant to include in that warrant at all times when and how they're going to report back to the judge so that the loop is closed?

Je ne sais pas comment résoudre ce problème sauf par de bonnes politiques opérationnelles, une bonne formation et un dialogue, qui, à mon avis de citoyen privé, devrait être plus soutenu. Il semble qu'il y a polarisation des gens des deux côtés du débat. Je ne songe pas ici à un débat national, mais à ce qu'on peut faire au sein des collectivités.

D'autres pays ont essayé consciencieusement de procéder ainsi dans le cadre de leurs programmes pour lutter contre la radicalisation, je l'ai dit dans mes remarques liminaires, certaines villes ont déjà commencé dans ce sens. Je dirais que les commissions scolaires devraient en faire autant.

Je m'en tiendrai à cela.

La sénatrice Jaffer : Pourquoi ne le faisons-nous pas?

M. Fadden : Nous aurions tort de dire que nous ne faisons absolument rien. La GRC a un assez bon programme de sensibilisation. Il varie d'une province à l'autre en raison du fait que le contrat des agents dépend de la province. Je pense que le SCRS fait certaines choses à cet égard et au sein du gouvernement il est question de réunir tous les acteurs en cause pour aboutir à de meilleurs résultats.

Je crois fermement qu'une partie du problème vient du fait qu'on ne voit pas de solution facile. Les gens éprouvent une certaine crainte face aux moyens concrets à mettre en œuvre. Peut-être que je ne rends pas justice à certains de mes collègues ou encore aux ministres pour lesquels je travaille, mais cela fait partie du problème. On en est arrivé au point où on a peur de parler du problème. Quand on considère tout ce qui se passe de par le monde, et j'y ai fait allusion dans mon témoignage, il devient important que les agences opérationnelles recherchent quotidiennement cet équilibre. Il sera différent à Montréal, à Calgary ou en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Je pense que des efforts sont consentis. Je conviens avec vous que nous pourrions mieux faire.

Le président : Chers collègues, je voudrais poser quelques questions. Nous sommes près de la conclusion.

Tout d'abord, je voudrais revenir sur la question des mandats soulevée par plusieurs membres du comité. Une des critiques qu'on a adressées à propos du projet de loi C-51 est le fait qu'une fois qu'un mandat est émis, le juge ne sait pas nécessairement dans quelles circonstances la demande de mandat a été faite. Selon moi, cette critique est tout à fait légitime. Je sais que le juge peut ordonner qu'il y ait une demande de rapport à la conclusion de l'affaire. Que pensez-vous d'imposer à l'agent du SCRS, par une politique ou un règlement, l'exigence d'inclure dans la demande de mandat en tout temps les circonstances du rapport qui sera présenté au juge afin de combler cette lacune?

Mr. Fadden: I'm not sure there's an easy answer to that, Mr. Chairman. It's not usually the function of the judiciary to inquire into the application of its orders. That's true of the criminal courts, and it's true of the national security bench of the Federal Court.

You're right when you say that a particular judge in a particular case can ask for a report, but it seems to me that if we start doing this, we're fundamentally changing the role of the judge. As Parliament has envisaged the role of the Federal Court in the current CSIS Act, and I think as it is contemplated here, it's to consider all of the argumentation, pro and con, and decide whether a particular activity is lawful.

It really goes beyond what I would characterize as the traditional judicial function to have whatever agency go back to report to the judge on, as we say in French, *le qui, que, quoi, donc, où* of executing the mandate.

Now, I'm expressing a policy view, because if the government wanted to do this, it would not be unconstitutional or anything, but I think it would be outside the regular role of the judiciary.

The other thing, too, a lot of reporting goes on about what the service does and it's reviewed by the SIRC. This would be just one more additional requirement. It's for others to decide whether it's a good or bad idea, but to my mind it's outside the regular role of the judiciary.

The Chair: I'd like to go to one other area of concern, and that is the idea of this extreme Islamic jihadist doctrine being perpetrated across the world, not just in Canada. We do know about Bill C-51 in respect to the government being able to review the Internet and at least try to arrest some of this doctrine from going through the Internet. As you know, we've been studying terrorism. The Internet has been one area of concern, but another area of concern in some quarters has been the fact that it has been said that millions of dollars are coming into this country with various interests out of Saudi Arabia, out of Qatar and other places, in respect to the extreme Islamic jihadist interpretation of the Quran through Wahhabism and Salafism interpretations.

I'd like to hear from you in a general sense, as the National Security Advisor, is this causing concern for you? How can we as a government or as the public help the vast majority of the Muslim community withstand this type of indoctrination?

Mr. Fadden: It's a very difficult issue. I think it's fair to say, without commenting on a particular country of origin, that there are monies coming from these countries that are advocating this kind of approach to life. We have in some respects the same problem here as the revenue agency has in determining whether or not a particular activity is a charity or not. A lot of this money, I believe, comes into Canada characterized as being for charitable purposes, educational purposes, whatever purpose, and finding out where it all goes in the end and for what purpose is, in fact, quite difficult. A lot of these funds, I think, are directed to

M. Fadden : Je crains qu'il n'y ait pas de réponse facile à cela, monsieur le président. D'ordinaire, l'appareil judiciaire n'intervient pas dans l'application des ordonnances rendues. C'est le cas pour les tribunaux au pénal et également pour les juges en matière de sécurité nationale à la Cour fédérale.

Vous avez raison de dire qu'un juge pourrait, dans certains cas, demander un rapport. Mais si cette pratique se généralise, cela changera fondamentalement le rôle du juge. Selon les lois adoptées par le Parlement quant au rôle de la Cour fédérale, notamment dans la Loi sur le SCRS actuellement et je pense, selon ce que l'on prévoit dans ce projet de loi, le juge doit prendre en compte tous les arguments, le pour et le contre, et décider si telle ou telle activité est légale.

Si une agence partage des renseignements avec un juge concernant le qui, que, quoi, donc, où de l'exécution du mandat, cela dépasse ce que j'appellerais la fonction judiciaire traditionnelle.

J'exprime mon point de vue par rapport aux politiques. Parce que si le gouvernement voulait faire ceci, ce ne serait pas anticonstitutionnel ou quoi que ce soit, mais je pense que ce serait en dehors du rôle habituel du système judiciaire.

Autre point, il y a beaucoup de rapports concernant les activités du SCRS et l'examen dont il fait l'objet de la part du CSARS. Ceci constituerait une exigence additionnelle. D'autres pourront vous dire s'il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise idée, mais à mon avis cela dépasse le rôle normal du système judiciaire.

Le président : J'aimerais aborder l'autre crainte que suscite l'expansion, dans le monde entier et pas seulement au Canada, de la doctrine djihadiste islamique extrémiste. Nous savons que le projet de loi -C-51 permet au gouvernement de surveiller Internet et au moins de tenter d'arrêter la circulation de cette doctrine sur Internet. Comme vous le savez, nous étudions le terrorisme. On s'inquiète de ce qui se passe sur Internet, mais on s'inquiète aussi des millions de dollars qui rentrent au Canada en provenance de l'Arabie saoudite, du Qatar, pour soutenir l'interprétation djihadiste islamiste extrémiste du Coran, prônée par les salafistes et wahhabistes.

J'aimerais vous poser une question d'ordre général. En tant que conseiller à la sécurité nationale, est-ce que ceci vous préoccupe? Comment pouvons-nous, en tant que gouvernement et en tant que population, aider la grande majorité de la communauté musulmane à résister à ce genre d'endoctrinement?

M. Fadden : C'est une question très difficile. Sans citer de pays en particulier, je dirais qu'il y a de l'argent qui provient de ces pays qui défendent cette approche. Nous sommes confrontés au même problème que l'Agence du revenu, parce que nous devons déterminer si une activité donnée constitue une œuvre caritative ou non. Je crois que beaucoup de cet argent rentre au Canada apparemment à des fins de charité ou d'éducation ou de quoi que ce soit, et en fait c'est très difficile de savoir où aboutit finalement cet argent. Je crois que beaucoup de cet argent est à des institutions religieuses ou quasi religieuses. C'est très difficile dans

religious institutions or quasi-religious institutions. It's very difficult in this country to start poking about, if you'll forgive my English, religious institutions because of the respect we have for freedom of religion.

I think it is a problem. I think it's one that we're becoming increasingly aware of. It's one that we share with a number of our other Western allies and, insofar as I've been able to make out, nobody has found a systemic solution. What I think has occurred on a number of cases, you can find out about a specific case and you can do something about it; the problem is finding out about the specific case.

To develop a filter, if I can put it that way, for funds coming into Canada, it's above my pay grade, but it would be something that Canadians would find difficult because regulating money coming in and out of the country, I think we do that to a certain point, but as to its purpose, it would be very difficult.

I'm not being as clear as I'd like because I don't think there's an easy solution to the issue you raise. I do think it's an issue. We in the bureaucracy have talked about it and we're aware of it, and we've talked to some of our close allies as to what we can do about it.

In fact, in my previous job, I actually raised with representatives from some of the countries who might be involved in this and suggested to them this was not helpful. The difficulty in most cases is that the monies are not coming from governments. They're coming from fairly wealthy institutions or individuals within some of these countries. It makes it doubly difficult to track. It doesn't mean you're not right in raising it. I just don't have an easy solution.

The Chair: Thank you, sir.

Colleagues, we have come to the end of our time. I would like to thank Mr. Fadden for spending time with us. We certainly appreciate your directness and imparting what information you have.

Joining us by video conference for our next panel is J.M. Berger, Nonresident Fellow at the Brookings Institution in Washington, D.C.; and Haras Rafiq, Managing Director, Quilliam Foundation in the United Kingdom. Welcome.

I understand that you each have an opening statement. Mr. Berger, I would invite you to begin, followed by Mr. Rafiq.

J.M. Berger, Nonresident Fellow, Brookings Institution: Thank you for having me. I've been asked to discuss the role of terrorist media and propaganda, and I will give a brief overview of that.

There are three primary functions for terrorist media. The first is recruitment. With the case of ISIS in recent history, this takes place on what we call a peer-to-peer basis, meaning one individual reaches out to another individual, the first individual being involved in a terrorist group seeking to recruit the second.

ce pays d'examiner ce qui se passe au sein des institutions religieuses parce que nous avons beaucoup de respect pour la liberté de religion.

Je pense que c'est un problème. C'est un problème dont nous prenons de plus en plus conscience. C'est un problème que nous partageons avec plusieurs de nos alliés occidentaux, et à ma connaissance, personne n'a encore trouvé de solution systémique. Souvent si on peut prendre connaissance d'un cas précis, on peut régler le problème, mais la difficulté c'est de prendre connaissance de ces cas précis.

On pourrait filtrer les sommes d'argent qui entrent au Canada, mais ça, ce n'est pas de mon ressort. Je pense que ce serait difficile d'avoir un tel système parce que même si on surveille l'argent qui entre dans le pays et qui en sort jusqu'à un certain point, c'est très difficile d'évaluer la destination finale de cet argent.

Je ne m'exprime pas aussi clairement que je le voudrais parce que je ne pense pas qu'il y ait de solution facile à cette question. Je pense que c'est un problème. Nous, les fonctionnaires, en avons discuté et nous en sommes au courant, et nous avons parlé à certains de nos alliés proches des solutions possibles.

En fait, dans mon poste précédent, j'ai parlé de ce sujet avec des représentants de certains des pays qui sont peut-être impliqués, et je leur ai dit que cette situation n'était pas utile. La difficulté dans bien des cas, c'est que l'argent ne provient pas de gouvernements. L'argent provient d'institutions ou de particuliers riches dans ces pays. Donc c'est deux fois plus difficile de suivre la trace de cet argent. Je ne dis pas que vous avez tort de soulever ce point. Je dis simplement que je n'ai pas de solution facile à proposer.

Le président : Merci, monsieur.

Notre temps est écoulé, chers collègues. J'aimerais remercier M. Fadden d'avoir passé ce temps avec nous. Nous sommes très reconnaissants de votre franchise et du fait que vous avez partagé ces informations avec nous.

Pour notre prochain panel, nous allons accueillir par vidéoconférence M. J.M. Berger, chercheur hors faculté du Brookings Institution à Washington, et Haras Rafiq, directeur général de la Quilliam Foundation au Royaume-Uni. Bienvenue.

Vous avez tous les deux des remarques liminaires. Monsieur Berger, je vous invite à commencer, et vous serez suivi de M. Rafiq.

J.M. Berger, chercheur hors faculté, Brookings Institution : Merci de m'avoir invité. On m'a demandé de parler du rôle des médias et de la propagande terroriste, et je vais vous donner un bref survol de ce sujet.

Les médias terroristes ont trois fonctions principales. La première fonction est le recrutement. Dans le cas récent de l'EIIL, ce recrutement se fait entre pairs. Quelqu'un, qui fait partie d'un groupe terroriste, prend contact avec quelqu'un d'autre dans l'intention de le recruter.

The second is propaganda. This involves putting out a message that is generally radicalizing that represents the group's political views and advances an image of the group.

The third is manipulation and provocation. The third element often gets short shrift when we talk about terrorist media. The object of terrorism is to manipulate political bodies and political publics into taking actions that the terrorist group desires. That may not always be the action that was explicitly discussed in the piece of terrorist media.

The scope of terrorist social media has grown rapidly over the last couple years, primarily driven by ISIS, which has an extremely organized presence on social media. For a study I did for the Brookings Institution, we set out to try and measure the size of that social network on Twitter. As of last fall, we found about 40,000 accounts that were actively promoting ISIS in one way or another on Twitter.

That has changed since then. Twitter has undertaken a program of suspensions, mostly based on user reporting, and those suspensions are having some effect on the network. The current size of the network I would roughly estimate is between 20,000 and 30,000 accounts, probably on the lower end of that spectrum. About 10,000 of those accounts are in a constant state of churn, being suspended by Twitter and the users opening new accounts after they are suspended and then are suspended again.

ISIS has been taking countermeasures to try and get around these suspensions. Some of them are fairly effective, some of them are not so effective, but they are pushing back. Some of the benefits that the initial wave of suspensions created have been set back a bit. Overall, the environment under which ISIS is under pressure on Twitter has resulted in a diminishment of its effectiveness.

Twitter is a focus of these discussions frequently because it is one of the easier platforms to measure. You can collect a great deal of data about users in a timely way and analyze social networks in a way that is much easier than other networks.

ISIS does have a presence on other social networks, as do other extremists, everything from Facebook to Instagram to Tumblr to YouTube. Each of these has its own particular characteristics and qualities, but they're more difficult to measure. It's easier to talk about this in the Twitter context, but that doesn't mean Twitter is the primary or sole owner of this issue.

A number of concerns come out of this in terms of approaching the problem of the use of social media and online media by terrorists who recruit, radicalize and provoke. There's a mix of public sector and private sector concerns. A social network such as Twitter or Facebook is, in some ways, a peer-to-peer communications device. It's like picking up the telephone. You

La deuxième fonction est la propagande. On fait passer un message, généralement un message radicalisé, qui représente l'image et le point de vue politique du groupe.

La troisième fonction, c'est la manipulation et la provocation. Ce troisième élément est souvent oublié lorsqu'on parle des médias terroristes. L'objectif du terrorisme est de manipuler les organismes politiques et les populations pour qu'ils agissent de la manière souhaitée par le groupe terroriste. L'action désirée n'est pas forcément l'action présentée dans les médias terroristes.

Essentiellement en raison de l'impulsion donnée par l'EIIL, qui a une présence extrêmement bien structurée dans les médias sociaux, la portée des médias sociaux terroristes a beaucoup évolué ces dernières années. Dans une étude que j'ai menée pour la Brookings Institution, nous avons tenté de mesurer la taille du réseau social sur Twitter. À l'automne dernier, nous avions pu évaluer à environ 40 000 le nombre de comptes qui, sous une forme ou sous une autre, faisaient la promotion de l'EIIL sur Twitter.

La situation a changé depuis. Twitter a entamé un programme de suspension, fondé sur les rapports d'utilisateurs, et ces suspensions ont un certain effet sur les réseaux. La taille actuelle du réseau est entre 20 000 et 30 000 comptes, probablement plus près des 20 000. Environ 10 000 de ces comptes sont en rotation constante, c'est-à-dire que Twitter suspend le compte et l'utilisateur ouvre un nouveau compte après la suspension, et le compte est à nouveau suspendu.

L'EIIL a pris des contre-mesures pour essayer de contourner ces suspensions. Certaines de ces mesures sont plutôt efficaces, d'autres le sont moins, mais il y a une résistance. Le succès de la vague initiale de suspension a quelque peu diminué. De manière générale, la pression que subit l'EIIL sur Twitter a diminué son efficacité.

Twitter est souvent au cœur des discussions, car il s'agit d'une des plateformes les plus faciles à mesurer. On peut y recueillir des sommes importantes de données sur les utilisateurs au moment opportun et procéder à une analyse bien plus facilement que sur d'autres réseaux.

L'EIIL, à l'instar d'autres extrémistes, est présent sur d'autres réseaux sociaux, comme Facebook, Instagram, Tumblr ou YouTube. Chacun de ces réseaux a des caractéristiques et des qualités qui lui sont propres, mais ils sont plus difficiles à mesurer. Il est plus facile de discuter de cette question sur Twitter, ce qui ne signifie pas qu'il s'agit du principal ou du seul réseau touché par le problème.

Quand vient le temps d'aborder le problème de l'utilisation des médias sociaux et des médias en ligne par les terroristes aux fins de recrutement, de radicalisation et de provocation, un certain nombre de préoccupations surgissent, et ce, dans les secteurs tant privé que public. Les médias sociaux comme Twitter ou Facebook sont, d'une certaine manière, un dispositif de communication

can call a friend, talk to a friend. In the case of social media, you can talk to a group of friends at one time.

At the same time, there's an element of broadcasting to it, and that is where the public debate tends to become more acrimonious. In addition to simply using this as a communications tool among individuals, you can also broadcast a message to large numbers of individuals.

In the United States, the law currently applies to social media companies as if they were telephone companies. The peer-to-peer kind of usage is what currently dictates liability and the government role in regulating social media. However, those laws were written for telephones. They were written for one-to-one communications, primarily. They were designed to relieve the telephone company of responsibility if somebody picks up a phone and calls a contract killer and orders a hit.

The laws, as they exist, are not really current. There are a lot of issues for companies that are extremely complex. Companies may have some liability for allowing terrorist content on their platforms. At the same time, platforms like Twitter or Facebook are open to the public and have hundreds of millions of users each. It's extremely difficult to police these networks.

The companies also feel some obligation to free speech. They feel that their platforms are there to empower communication. They see the good that can come of empowering speech on these platforms, and they also see complications in how we crack down on this. If you want to take ISIS supporters off of Twitter, we have already seen the journalists and analysts, people who are working against ISIS as researchers, get caught up in that and have their accounts suspended. A lot of these issues are making it complicated to craft a coherent response that expands the public sector and private sector concerns about this.

In terms of the bill at hand, there are a couple of points we can talk about that may help inform what should be done about this on a government level. The first is that, certainly, there is a limit on free speech as far as promoting violence, and typically that has been interpreted very narrowly and very specifically. The bill, as it's written, discusses promoting and advocating terrorism, which is a much broader issue and it gets complicated because of the political dimension of terrorism. One person's terrorist is another person's freedom fighter, as Twitter's executives have said, and while that is to some extent a simplification — nobody thinks that ISIS isn't terrorist — there are going to be groups that fall into a grey area when we start to open this box.

entre pairs qui s'apparente au téléphone. C'est comme faire un appel téléphonique : on peut appeler un ami et lui parler. Dans le cas des médias sociaux, on peut s'adresser à un groupe d'amis en même temps.

Les réseaux sociaux ont toutefois un élément de diffusion, et c'est là que le débat public tend à devenir acrimonieux. En plus de simplement les utiliser comme moyen de communication entre personnes, on peut aussi y diffuser un message à l'intention d'un grand nombre de gens.

Aux États-Unis, la loi s'applique actuellement aux entreprises de réseaux sociaux comme s'il s'agissait de compagnies de téléphone. C'est l'utilisation entre pairs qui détermine actuellement la responsabilité et le rôle du gouvernement au chapitre de la réglementation des médias sociaux. Ces lois sont toutefois écrites pour les téléphones. Elles ont été rédigées principalement pour les communications entre deux personnes et visent à décharger les compagnies de téléphone de toute responsabilité si quelqu'un décroche le téléphone pour contacter un tueur et commander un meurtre.

Les lois actuelles ne sont pas vraiment à jour. Il y a beaucoup de problèmes extrêmement complexes en ce qui concerne les entreprises. Elles pourraient devoir assumer une certaine responsabilité pour avoir publié du contenu terroriste sur leurs plateformes. Les réseaux comme Twitter ou Facebook sont toutefois ouverts au public et comptent chacun des centaines de millions d'utilisateurs. Il est extrêmement difficile d'y assurer un contrôle.

Les entreprises pensent en outre qu'elles sont obligées d'assurer la liberté d'expression, considérant que leurs plateformes sont là pour faciliter la communication. Elles voient le bien qu'il peut y avoir à favoriser la liberté d'expression sur ces plateformes, et considèrent que notre intervention pourrait entraîner des complications. Si nous voulons évincer les partisans de l'EIIL de Twitter, il ne faut pas oublier que nous avons déjà vu des journalistes, des analystes et des chercheurs qui luttent contre l'EIIL se faire prendre à leur propre jeu et voir leurs comptes suspendus. Bon nombre de ces problèmes rendent complexe l'élaboration d'une réaction cohérente concernant les préoccupations des secteurs privé et public à ce sujet.

En ce qui concerne le présent projet de loi, nous pourrions traiter d'un certain nombre de points qui pourraient vous donner une idée de ce que le gouvernement devrait faire. Sachez d'abord qu'il y a certainement une limite à la liberté d'expression en ce qui concerne la promotion de la violence, un concept à l'interprétation typiquement très restreinte et très précise. Le projet de loi dans sa forme actuelle traite de la préconisation et de la fomentation du terrorisme, une question bien plus large qui devient complexe en raison de l'aspect politique du terrorisme. Comme les hauts dirigeants de Twitter l'ont fait remarquer, le terroriste des uns est le combattant de la liberté des autres, et même si c'est, dans une certaine mesure, une simplification, puisque personne ne pense que l'EIIL n'est pas une organisation terroriste, certains groupes se retrouveront en zone grise quand nous commencerons à nous pencher sur la question.

The second is organizational activity versus private activity. ISIS is good at blurring the lines on this. There are thousands of users supporting ISIS who are organized under a loose hierarchy and perform specific tasks to help the network promote its propaganda. The easiest one to wrap your head around is that there are about 2,000 accounts that when a piece of ISIS media comes out start tweeting it repeatedly in very short succession to get the hashtag to trend to try to get it out in front of as many people as possible. These people are working as part of the ISIS organization, whereas other people who may post extremely similar content might be working as individuals. They might be somebody who just sees this and says, "This is cool; I want other people to see it," for whatever reason, and it's very difficult to distinguish between those things. You can do it with analysis, but analysis is not a 100 per cent game. You can't do a social network analysis that will give you a perfect solution to this.

I want to close with some thoughts on the U.S. experience in the wake of September 11 as it applies to adding new government powers. The first is, fundamentally, I think elements of this bill are pointed toward the criminalization of speech. I think that's a grave step for a democracy to take. It needs to be carefully considered and calibrated if it's going to be done. It's a serious step. It's not a casual decision.

Secondly, I think there's a question about whether the law, as it's written, distinguishes between expressing an opinion and working for the ISIS agenda. It's not clear to me whether somebody saying "I think ISIS is good" is going to be subject to legislation in this case, or whether they have to be doing it as part of the ISIS organization and promoting a specific agenda or promoting a specific violent aspect of ISIS. For instance, ISIS recently released a video recruiting doctors. It's not advocating violence but it is supporting a terrorist organization. It's not clear to me where something like that would fall within this spectrum.

Third, you should remember that anything that we do as a response to ISIS — and it seems to me that this is certainly coming up in response to ISIS — will have application to other groups, whether they are other terrorist groups, domestic or foreign. When you create a precedent, it's going to apply to something other than the original problem it was pointed to, and I think it's worth remembering that.

Finally, I would just say in terms of the American example, after September 11, we passed sweeping powers through government to fight terrorism, including the Patriot Act, and expanded surveillance activities by the NSA. I think 10, 15 years later, we're looking back at those things and experiencing buyer's remorse. You need to think about how these powers will linger after the immediate problem is solved or addressed — it's not

Deuxièmement, il y a l'activité organisationnelle par opposition à l'activité privée. L'EIIL est habile à entretenir la confusion entre les deux. Il y a des milliers d'utilisateurs qui appuient l'EIIL et qui sont plus ou moins organisés hiérarchiquement et qui exécutent des tâches précises pour aider le réseau à promouvoir sa propagande. Le plus facile à comprendre, c'est que, lorsque l'EIIL publie quelque chose, il y a environ 2 000 comptes qui s'activent à transmettre très rapidement et à répétition le message sur Twitter afin qu'il atteigne le plus grand nombre de personnes possible. Ces personnes travaillent dans le cadre de l'organisation de l'EIIL, alors que d'autres personnes qui mettent en ligne du contenu extrêmement semblable le font de leur propre initiative. C'est peut-être quelqu'un qui a vu le message et s'est dit : « C'est cool, je veux que d'autres le voient. » C'est très difficile de reconnaître les deux approches; on peut y faire parvenir à force d'analyse, mais l'analyse n'est pas entièrement fiable. On ne peut pas faire l'analyse d'un réseau social et obtenir une solution parfaite à ce problème.

J'aimerais terminer par quelques réflexions sur l'expérience américaine suite au 11 septembre en ce qui concerne l'ajout de nouveaux pouvoirs gouvernementaux. Premièrement, et fondamentalement, je pense que ce projet de loi tend à criminaliser l'expression. Je pense que c'est un pas grave pour une démocratie. Il faut y réfléchir sérieusement et calibrer ces pouvoirs si c'est ce que vous décidez de faire. C'est un pas grave. Ce n'est pas une décision à prendre à la légère.

Deuxièmement, je pense qu'il y a lieu de se demander si le projet de loi, dans sa forme actuelle, fait la distinction entre le fait d'exprimer une opinion et le fait de travailler pour aider l'EIIL à atteindre ses objectifs. Je ne sais pas si quelqu'un qui dit : « Je pense que l'EIIL, c'est une bonne chose » tombera sous le coup de cette loi ou s'il faut en plus qu'il fasse partie de l'organisation de l'EIIL et fasse la promotion d'un objectif particulier ou d'un aspect violent particulier de l'EIIL. Par exemple, l'EIIL a récemment diffusé une vidéo pour recruter des médecins. Elle ne préconise pas la violence, mais elle appuie une organisation terroriste. Je ne sais pas de quelle manière une telle vidéo serait traitée en vertu de ce projet de loi.

Troisièmement, vous devez vous rappeler que tout ce que nous faisons en réponse à l'EIIL — et il me semble que ce projet de loi est certainement motivé par les actions de l'EIIL — s'appliquera également à d'autres groupes, qu'ils soient ou non des groupes terroristes nationaux ou étrangers. Lorsque vous créez un précédent, il va s'appliquer à d'autres problèmes que celui que l'on cherchait à régler au départ et je pense qu'il est bon de s'en souvenir.

Enfin, pour en venir à l'exemple américain après les événements du 11 septembre, nous avons adopté de vastes pouvoirs gouvernementaux pour lutter contre le terrorisme, y compris la Patriot Act et nous avons élargi les activités de surveillance de la NSA. Dix, quinze ans plus tard, je pense que nous repensons à ce que nous avons fait et que nous éprouvons le remord de l'acheteur. Vous devez vous demander ce qui adviendra

likely to be solved any time soon — and what the view of the public and the view of government will be down the road. It's easier to create these powers than it is to rescind them, it seems to me.

Thank you.

The Chair: Thank you, sir.

We will move to Mr. Rafiq. Please proceed.

Haras Rafiq, Managing Director, Quilliam Foundation: Thank you, Mr. Chair, and the esteemed members of the committee. I want to talk about some of the experiences we've got here in the U.K. I was part of the government task force that came up with preventing violent extremism in 2005-06. I want to talk about the different parts of combatting violent extremism, the sharp end and the soft end, look at where this bill fits in, look at the radicalization processes and make general comments on some aspects of the bill.

I heard 15 or 20 minutes ago a little bit about radicalization. This bill, make no bones about it, in my 11 years of working in this field as a practitioner, a government adviser and now the Managing Director of Quilliam, an established think tank in this area, will not combat radicalization. I don't think this bill is designed to combat radicalization.

There are two very clear parts of the combatting violent extremism strategy. The first part is when somebody has been identified as showing support, sympathy, empathy or direct support for groups such as ISIL, al Qaeda, Boko Haram, et cetera, there needs to be some form of disruption, interruption and some sort of intervention as well. This particular bill only provides the first two but does not provide any form of intervention.

The other part of combatting violent extremism is how Canada as a society prevents people from going down the pathways of becoming radicalized Islamist extremists in the first place. President Obama made a wonderful speech a few months ago where he actually said there was an extremist ideology at play, but he refused to name that extremist ideology. I certainly want to name that extremism ideology: It is Islamism as a political ideology underpinned by Wahhabist/Salafist theology. If you don't take the lead in identifying this ideology, other people will, and this will create more polarization in our societies and communities.

The problem here is how we then stop people from being radicalized. How do we build the resilience? Really, that's what the larger part of combatting violent extremism has to be all about. If we look at some of the pathways, and there are by no means one-size-fits-all in terms of recruitment, and certainly the online mechanism, as my fellow panellist talked about, is the case of moving the recruitment process from the mosques and the street corners, as we saw in the 1990s and post 9/11, onto the more online space using social media. The pathways are still very

de ces pouvoirs lorsque le problème immédiat aura été réglé — et il ne risque pas de l'être de sitôt — et quelle sera l'opinion du public et du gouvernement plus tard. C'est plus facile de créer ces pouvoirs que de les abroger, d'après moi.

Merci.

Le président : Merci, monsieur.

Nous passons maintenant à M. Rafiq. À vous la parole.

Haras Rafiq, directeur général, Quilliam Foundation : Merci, monsieur le président et honorables sénateurs. J'aimerais vous parler un peu de notre expérience ici au Royaume-Uni. J'ai été membre du groupe de travail ministériel sur la prévention de l'extrémisme violent en 2005-2006. J'aimerais vous parler des différents éléments de la lutte contre l'extrémisme violent, la répression et la persuasion, voir quel rôle ce projet de loi pourra jouer, examiner les processus de radicalisation et ensuite je ferai des observations générales sur certains aspects du projet de loi.

Il y a 15 ou 20 minutes, on a parlé un peu de la radicalisation. Soyons clairs : j'ai travaillé pendant 11 ans dans ce domaine en tant que professionnel et conseiller du gouvernement et maintenant directeur général de Quilliam, un groupe de réflexion qui se spécialise dans le domaine, et je peux vous dire que ce projet de loi ne combattra pas la radicalisation. Je ne pense pas que ce projet de loi vise à combattre la radicalisation.

Il y a deux éléments très distincts dans la stratégie de lutte contre l'extrémisme violent. Le premier élément découle de l'identification d'une personne qui a manifesté de la sympathie, de l'empathie ou un appui direct aux groupes tels que l'État islamique, Al-Qaïda, Boko Haram et cetera. De plus, il faut avoir une sorte de perturbation, d'interruption ou une sorte d'intervention. Ce projet de loi particulier ne fournit que les premiers des deux éléments, mais ne fournit pas d'autres types d'intervention.

L'autre élément de la lutte contre l'extrémisme violent est la manière dont le Canada, en tant que société, empêche les gens de devenir des extrémistes islamistes radicalisés en premier lieu. Le président Obama a prononcé un discours excellent il y a quelques mois. Il a même dit qu'il y avait une idéologie extrémiste en jeu, mais il a refusé de nommer cette idéologie extrémiste. Moi, je veux certainement la nommer : c'est un islamisme en tant qu'idéologie politique appuyé par une théologie wahhabite et salafiste. Si vous ne jouez pas un rôle de chef dans l'identification de cette idéologie, d'autres le feront, et cela créera plus de polarisation dans nos sociétés et communautés.

Le problème est de savoir comment empêcher les gens de se radicaliser. Comment est-ce que nous renforçons la résilience? En fait, c'est ça l'élément principal dans la lutte contre l'extrémisme violent. Examinons certaines de ces voies. Il n'y a pas une voie unique pour le recrutement. Comme l'a mentionné un autre témoin, Internet est un aspect important. Donc le processus de recrutement ne se fait plus dans les mosquées et au coin des rues, comme nous l'avons vu dans les années 1990 et après le 11 septembre. Maintenant le recrutement se fait en utilisant les

similar. There has to be some form of general grievance, partial grievance or perceived grievance, which has to be manipulated by charismatic recruiters, online and offline, that will look at the ideological, intellectual, social, emotional and spiritual aspects of the narrative and conditions of these grievances and then try to provide these people, through a lens, some solutions.

These solutions more than often fit into believing in a utopian Islamist caliphate, struggling to build this caliphate and buying into this caliphate as a cure for the grievances that the individuals face, and then underpinned by the Salafist theology that says: "Not only does God want you to do this, you can only be a Muslim if you do this and God will reward you for doing this."

Then, of course, we have mental health issues and revenge as well.

This bill just focuses on the hard end, the end where people are buying into the solutions, activities, sympathy and support, and then trying to disrupt and intervene in that area.

We will never, ever eradicate radicalization and build resilience in our communities unless we have hand-in-hand with this bill ideological assessment, rehabilitation and de-radicalization. That is something that's missing severely from the strategy that I'm seeing coming out of Canada, North America and parts of Western Europe as well.

Going back to the bill itself, I think there are some interesting parts and aspects of the bill that I think are quite encouraging, for example, in Part 1, information sharing between the public institutions. One of the biggest problems we've found over the last 10 or 11 years is that each government department, different government agencies and different governments around the world don't share information as much as they should. We do find that in some cases, one government agency may be talking to the very people that are fuelling radicalization and extremism whilst another government agency may be looking to try to build up a case to arrest them, charge them and go through a due process.

I think there are some issues around civil liberties. I think there are some issues around freedom of speech, as my fellow panellist mentioned. One thing we have to be careful of is that we don't try to ask Internet companies to try and do things we wouldn't do in the real world. We have a very esteemed tradition of free speech, to be able to be radical, if you like. It's being radical in many ways that earned women the right to vote and allowed civil rights in some parts of the U.S. for people of ethnic minorities.

I think we have to be careful that we don't get into the realm of thought police. I think there are some aspects of the bill that can actually start to encroach on that particular area.

médias sociaux. Les voies sont toujours très similaires. Il faut avoir un type de grief global, partiel ou perçu comme tel, qui doit être manipulé par des recruteurs charismatiques, en ligne et hors ligne, qui examinent les aspects idéologiques intellectuels, sociaux, émotionnels et spirituels de la narration et les conditions de ces griefs et qui essaient ensuite de fournir à ces gens, à travers une lentille, quelques solutions.

Très souvent, ces solutions s'inscrivent dans la croyance en un califat islamiste utopique, la lutte pour établir ce califat et la croyance que ce califat pourrait résoudre les griefs auxquels font face ces individus. Le tout est étayé par la théologie salafiste qui dit : « Non seulement Dieu veut-il que vous fassiez cela, vous ne pouvez être un musulman que si vous faites cela et Dieu vous récompensera d'avoir fait cela. »

Et là, bien sûr, nous avons des troubles de santé mentale et la vengeance aussi.

Ce projet de loi est axé sur l'issue finale la plus difficile, au moment où les gens acceptent les solutions, les activités, la sympathie et l'appui, et il vise ensuite à perturber ces activités et à intervenir.

Nous n'arriverons jamais à éradiquer la radicalisation et à renforcer la résilience au sein de nos communautés sans une évaluation idéologique, une réhabilitation et une déradicalisation qui va au-delà de ce projet de loi. C'est un élément qui manque dans les stratégies que j'ai constatées au Canada, en Amérique du Nord et aussi dans des régions de l'Europe de l'Ouest.

Pour revenir au projet de loi même, je crois qu'il comporte des aspects intéressants et encourageants. Par exemple, dans la partie 1, le partage des renseignements entre les institutions publiques. L'un des problèmes les plus graves que nous ayons constatés au cours des 10 ou 11 dernières années est que chaque ministère du gouvernement, les diverses agences gouvernementales et les divers gouvernements autour du monde ne partagent pas les renseignements comme ils devraient le faire. Nous avons constaté que dans certains cas, une agence gouvernementale pourrait parler aux mêmes gens qui incitent la radicalisation et l'extrémisme, tandis qu'une autre agence gouvernementale pourrait être en train d'essayer de trouver suffisamment de preuves pour les arrêter et les poursuivre devant les tribunaux.

Je pense qu'il y a certains problèmes concernant les libertés civiles. Il y a des problèmes concernant la liberté d'expression, comme mon collègue l'a dit. Il faut faire attention de ne pas demander aux fournisseurs d'Internet de faire des choses qu'on ne ferait pas dans le monde réel. Nous avons une admirable tradition de liberté d'expression, la capacité d'être radicales, si on peut dire. C'est en ayant été d'une certaine façon radicales que les femmes ont obtenu le droit de vote et que certaines minorités ethniques ont obtenu des droits civils dans certaines parties des États-Unis.

Je pense qu'il faut faire attention de ne pas aller vers une police de la pensée. Je pense qu'il y a certains aspects du projet de loi qui peuvent commencer à empiéter sur ce secteur.

We have to make sure that this particular bill, or any legislation that we use, doesn't give fodder to people who would use it as a tool for adding to grievances and for manipulation and radicalizing individuals and youngsters around the world, especially Canada in this instance.

Already there are people trying to use this particular bill to actually try to build amongst Muslim communities — and I say "communities" rather than the "community" because there's more than one particular type of Muslim community, even in Canada and around the world. Already, people are trying to use this as a tool to say, "Well, the West doesn't want you. Canada doesn't want you. Nobody understands you. You're being vilified. Come and join our global Muslim *ummah* gang and we will afford you all the things you really deserve as an individual and can only get by joining our group or our gang."

I think we need to be careful that this bill doesn't get us in the realm of making arrests and then having secret trials. My understanding of the bill in talking to some police officers from Canada over the last few weeks, their fear is that there may not be many or sufficient numbers convictions, therefore adding fodder to the whole process of this bill encroaching on social liberties and giving more fodder to Islamist recruiters.

Finally, before taking questions with my colleague, I want to say that Canada and the rest of the world cannot legislate our way out of this problem. Legislation is important. Of course, new bills are required, new legislation is required to combat the new threat that we face that is evolving at a very rapid pace, but we must have that hand in hand with all of the other things that we must do collectively within our Western societies to prevent radicalization and to give our youngsters the best chance, once they may go down these pathways, of coming back and becoming fulfilling and positive, contributing members of our society.

Senator Runciman: Thank you, Mr. Rafiq and Mr. Berger, for appearing before the committee today.

Mr. Rafiq, you talked about combating radicalization and a number of initiatives that you felt could potentially be productive. I missed it if you mentioned it, and I know you've talked about this and I saw it on your website, the importance of integration as a tool in countering Islamism. Could you talk a bit about that? Also, what research has your organization done in terms of how successful those integration efforts have been in places like the U.K. and France, for example?

Mr. Rafiq: I mentioned the grievances that the charismatic recruiters will use. One of the problems we're seeing now, which we never saw in my generation — I turned 50 last week and was born in the United Kingdom. When I was younger, I went to school and lived in an area where we were only 5 per cent of the population, and we were never, ever monitored and measured by our faith. Faith-based identity politics did not exist when I was younger.

Il faut que ce projet de loi, ou toute loi que nous utilisons, ne donne pas d'armes à ceux qui veulent l'utiliser comme un outil qui s'ajoutera à leurs doléances pour manipuler et radicaliser les personnes et les jeunes partout dans le monde, surtout au Canada dans ce cas.

Il y a déjà des gens qui essaient d'utiliser ce projet de loi pour instiller dans les communautés musulmanes — et je dis « les communautés » plutôt que « la communauté » parce qu'il y a plus qu'un genre de communautés musulmanes, que ce soit au Canada ou ailleurs dans le monde. Déjà, les gens essaient de l'utiliser comme outil et dire : « Eh bien, l'Occident ne veut pas de vous. Le Canada ne veut pas de vous. Personne ne vous comprend. On vous calomnie. Venez vous joindre à notre groupe *ummat* musulman mondial et nous allons vous offrir toutes les choses que vous méritez vraiment et que vous n'obtiendrez qu'en rejoignant notre groupe. »

Quand j'ai parlé à certains policiers canadiens au cours des dernières semaines pour mieux comprendre le projet de loi, j'ai vu qu'ils ont peur qu'il n'y ait peut-être pas suffisamment de condamnations, ce qui ajoute de l'eau au moulin des recruteurs islamistes qui disent que le projet de loi empiète sur les libertés civiles.

Enfin, avant de répondre à des questions avec mon collègue, j'aimerais dire que la solution à ce problème pour le Canada et le reste du monde n'est pas une loi. Les lois sont importantes. Bien sûr, il faut de nouveaux projets de loi pour combattre cette nouvelle menace qui évolue très rapidement, mais cela doit aller de pair avec toutes les autres choses que nous devons faire ensemble dans les sociétés occidentales pour prévenir la radicalisation et donner le plus de chance possible à nos jeunes, une fois qu'ils se sont engagés dans cette voie, de revenir et de devenir des membres positifs et à part entière de notre société.

M. Runciman : Monsieur Rafiq et monsieur Berger, merci de témoigner devant notre comité aujourd'hui.

Monsieur Rafiq, vous avez parlé de combattre la radicalisation et d'un certain nombre d'initiatives qui pourraient être productives. Vous avez parlé de l'importance de l'intégration comme outil pour contrer l'islamisme, je l'ai vu sur votre site web, et je ne l'ai peut-être pas entendu si vous l'avez mentionné aujourd'hui. Pourriez-vous nous en parler un peu? Aussi, quelles recherches a faites votre organisation pour déterminer le succès de ces efforts d'intégration qui sont en place au Royaume-Uni et en France, par exemple?

M. Rafiq : J'ai mentionné les doléances que les recruteurs charismatiques utilisent. Il y a un problème qui existe maintenant et qu'on ne voyait pas dans ma génération — j'ai eu 50 ans la semaine dernière et je suis né au Royaume-Uni. Lorsque j'étais plus jeune, j'allais à l'école et je vivais dans un quartier où nous n'étions que 5 p. 100 de la population, et nous n'étions jamais surveillés ou jugés à cause de notre religion. La politique identitaire fondée sur la religion n'existait pas quand j'étais plus jeune.

But unfortunately now we are seeing people who are living in what I would call ghettoes. There are people who will go to school where there will be predominantly 99 per cent Muslim Asian background. If they go to university, predominantly Asian Muslim background, go into work, et cetera, living and working with family businesses and having customers that are predominantly Muslim or Asian and they don't have a clue how to actually integrate with the wider society.

Then when they see that the wider society is fearful of certain particular people within our communities that may be and are causing problems for the wider community, they don't actually understand why they're being singled out. I don't believe that they are being singled out, but I think the perception is they're being singled out, and that perception in some cases is created.

I think integration is very important, but there is one thing I want to put to one side. Some people believe that lack of integration and lack of education are key drivers towards radicalization. A study done by the Henry Jackson Society in the U.K. of convicted Islamist terrorists shows that 47 per cent of convicted Islamist terrorists in the U.K. went and had higher and further education, and nearly half the Muslims were integrated at one stage or another.

So, yes, I think integration can be and is a problem for some, but it's not the only part. The kind of work we've done is we've tried to move away from interfaith. People talk about interfaith. If I can be candid, I have been in interfaith forums for the last 11 or 12 years, and to me interfaith sometimes can seem to be where a number of people sit around a table and say how wonderful we all are and afterwards nothing happens.

What we try to do, and where we are seeing the best results, is when we move that from interfaith to inter-culture. Get people from different religious backgrounds and different ethnic backgrounds doing things together, working together, use music, the arts, football, all of the different things we have as a resource and get people within our communities, both Muslim and non-Muslim, doing things together. It's very difficult to hate the other if you actually know the other and are doing something with the other.

Senator Runciman: You talked about ghettoes, and I'm not sure you gave us an answer in how to deal with that. It's not just in the Muslim community. If you want to describe communities living together essentially in large, metropolitan areas, we can reference Chinatown in Toronto. There are various communities. We don't have the problems coming out of those communities that we do with some of the Muslim communities in certain countries.

We've had significant populations in the U.K., France and other European countries over quite a number of years now. If you're talking about integration, obviously whatever initiatives are under way are not having the impact we would all hope they would have.

Malheureusement, les gens habitent dans ce que j'appellerais des ghettos. Dans certaines écoles, 99 p. 100 des élèves sont des Asiatiques musulmans. À l'université, le plus clair des étudiants sont également des Asiatiques musulmans. Ils travaillent pour l'entreprise familiale, et les clients sont surtout musulmans ou asiatiques si bien qu'ils ne savent pas du tout comment s'intégrer à la société au sens large.

Ils s'aperçoivent ensuite que la société a peur de certaines personnes qui pourraient causer des problèmes, mais ils ne comprennent pas pourquoi ils sont tenus à l'écart. Je ne crois pas qu'ils soient véritablement isolés des autres, mais leur sentiment c'est qu'ils le sont.

L'intégration, c'est très important, mais je souhaite écarter une idée reçue. Certains croient que le manque d'intégration et le manque d'éducation poussent les gens vers la radicalisation. Selon une étude effectuée par la Société Henry Jackson au Royaume-Uni, 47 p. 100 des terroristes islamistes reconnus coupables dans ce pays avaient fait des études supérieures. Près de la moitié des musulmans avaient été intégrés à la société.

Je pense que l'intégration peut poser problème pour certains, mais ce n'est pas tout. Nous avons essayé d'accorder moins d'importance aux activités interreligieuses. On parle beaucoup de l'interconfessionnel. Si vous me permettez d'être franc, j'assiste à des forums interconfessionnels depuis 11 ou 12 ans et j'ai parfois l'impression qu'on est assis autour d'une table pour dire à quel point nous sommes merveilleux sans que rien ne se passe par la suite.

Nous obtenons les meilleurs résultats quand nous privilégions l'interculturel. Quand on réunit des gens de différentes religions et avec différentes origines ethniques, quand ils travaillent ensemble, jouent de la musique, s'adonnent à l'art, jouent au football, quand on réunit à la fois des musulmans et des non-musulmans, c'est très difficile d'éprouver de la haine pour son prochain si on le connaît et qu'on mène une activité ensemble.

Le sénateur Runciman : Vous nous avez parlé des ghettos, mais je ne suis pas certain que vous nous ayez expliqué quoi faire. Ce ne sont pas que les musulmans qui se tiennent ensemble. Dans les grandes régions métropolitaines, d'autres communautés vivent ensemble également. On peut penser au quartier chinois de Toronto et à bien d'autres communautés. Dans certains pays, ce sont toutefois les communautés musulmanes qui causent des problèmes.

Cela fait bien des années que le Royaume-Uni, la France et d'autres pays européens ont des populations musulmanes importantes. Sur le plan de l'intégration, les initiatives qui ont été entreprises n'ont manifestement pas eu les résultats escomptés.

You talked about schools as well. I suspect you've heard of project "Trojan Horse" in the United Kingdom?

Mr. Rafiq: Absolutely.

Senator Runciman: Regarding the use of schools as radicalizing agents. We've heard some allegations made about learning centres in Canada.

Trying to tie this all into your good suggestions to the committee and to the government, how do we address these kinds of specific challenges?

Mr. Rafiq: First of all, we tackle the ideology head on. You mentioned that there aren't these problems in other communities where there are people from ethnic minorities. You're right. There is an Islamist ideology at play that tells people that it is their duty to belong to this global Muslim *ummah* and fight the other, hate the other, decapitate the other, go out and join other groups like ISIL because it's their religious and political duty. This is an ideology that's at play.

When people have these grievances, when people are not integrated to some stage, there are a number of different facets to this ideology. At the base of it is the preparation of something called *al-walla' wa-l-bara'*, which is loyalty and enmity for the sake of God. This is a Salafi form of indoctrination that says that if somebody practising is Islam differently from you, or even non-Muslims, you have to fight them. If you can't fight them, you have to debate them.

Senator Runciman: How do you fight them? We all agree, but how do you fight them?

Mr. Rafiq: This is what they say. They say that you have to fight anyone who is not a Muslim, and if you can't fight, you debate them, and if you can't, you hate them.

Senator Runciman: We understand that. I'm talking about the problem of radicalization in schools as an example. How do we cope with that? How we deal with that as a country, as a government? You're stepping on toes again, as you suggested, and we are offending more people by trying to intrude into those kinds of areas. How does any government approach those very sensitive issues?

Mr. Rafiq: The first thing is don't treat it as a religious issue, and I'll tell you why. Islamism is a totalitarian, fascist political ideology. Treat Islamism in the same way as we would treat fascism; treat it in the same way that we would treat racism.

In our schools, we know how to behave if somebody is being racist, sexist or homophobic. Schools are a great place for primary prevention.

Vous avez également parlé des écoles. J'imagine que vous avez entendu parler du projet « Cheval de Troie » au Royaume-Uni.

M. Rafiq : Absolument.

Le sénateur Runciman : À propos de la radicalisation dans les écoles, certains centres d'apprentissage au Canada ont fait l'objet d'allégations.

Vous avez fait de bonnes propositions au comité et au gouvernement. Comment proposez-vous que nous traitions ces difficultés particulières?

M. Rafiq : Premièrement, il faut s'attaquer de front à l'idéologie. Vous avez dit que certaines communautés ethniques ne causent pas de problèmes. Vous avez raison. Selon l'idéologie islamiste, les fidèles ont pour devoir de participer à cette *oummat* musulmane mondiale, de combattre l'autre, de haïr l'autre, de décapiter l'autre et de rejoindre des groupes comme l'État islamique parce qu'il est de leur devoir religieux et politique de le faire. C'est une idéologie qui existe bel et bien.

Lorsque les gens entretiennent ce type de doléances et qu'ils ne sont pas suffisamment intégrés, différentes facettes de cette idéologie entrent en jeu. À la base, il se prépare quelque chose appelée *al-walla' wa-I-bara*, qui constitue une loyauté et une hostilité pour l'amour de Dieu. Il s'agit d'une forme d'endoctrinement salafiste qui prescrit que quiconque pratique l'islam différent du vôtre ou n'est pas musulman, doit être combattu. Si vous n'êtes pas capable de les combattre, vous devez en débattre avec lui.

Le sénateur Runciman : Mais comment les combattre? Nous comprenons tous, mais comment ce combat se réalise-t-il?

M. Rafiq : Eh bien, c'est ce qu'ils affirment. Ils affirment que vous devez vous battre contre quiconque n'est pas musulman, et si une bataille n'est pas possible, vous devez en débattre avec eux, et si cela n'est toujours pas possible, vous vous devez de les haïr.

Le sénateur Runciman : Nous comprenons cela. Je parle du problème de la radicalisation dans les écoles par exemple. Comment composer avec cette réalité? Comment un pays et un gouvernement peuvent-ils s'attaquer à ce problème? Comme vous l'avez laissé entendre, il y a possibilité de froisser les sensibilités, et nous offensons encore plus de gens en essayant de nous ingérer dans ces domaines. Comment un gouvernement peut-il s'y prendre pour composer avec des enjeux très sensibles?

M. Rafiq : Tout d'abord, il faut traiter le problème comme s'il n'était pas religieux. Vous devez comprendre que l'islamisme constitue une idéologie totalitaire et politiquement fasciste. Il faut aborder l'islamisme comme on aborderait le fascisme ou le racisme.

Dans nos écoles, on sait comment se comporter si quelqu'un est raciste, sexiste ou homophobe. Les écoles constituent d'excellents sites d'intervention primaire.

Senator Runciman: They have to be complaint-based, then. You're not talking about CSIS having people in the learning centres and those sorts of things. You're talking about if a student in a public school has a complaint against a teacher, they'll go to their parents and the parents will go to officials. But we're not seeing that sort of response occurring in the learning centres or in these areas.

It ties again into integration, getting the community more involved in trying to fight this. We can't do it on our own. We have to look to the community itself to play a more proactive role.

Mr. Rafiq: We are certainly getting it here in the U.K. We certainly are getting lots more reports. I was called into school four years ago, where a group of 9-year-olds — 50 per cent Muslim, 50 per cent non-Muslim — had been getting messages that they have to go out and beat up non-Muslims. They didn't know why. They just knew that they had to go and beat up the *kuffar*. That's what they called them. We were called in to mentor these youngsters' critical thinking.

In the U.K. right now, a new CTS bill has just been passed. That means it's now mandatory and statutory for all schools to act in primary prevention care, in the same way that they would do if somebody was being racist. It has to be done now. There is a bit missing. The government hasn't actually told them how to do it. That, I guess, is our role and other people's role. But it's starting. People in the U.K. are starting to realize that this is a problem within our mainstream society.

Senator Runciman: Does that include private schools?

The Chair: Senator Runciman, I'm going to go to Senator Mitchell and then Senator Dagenais.

Senator Mitchell: Thanks to both of you. These have been excellent presentations. I know Senator Runciman focused on Mr. Rafiq. My question will address something that both of you alluded to, and I'm looking for solutions. I think the phrase that Mr. Berger used was that you have to be very careful with the criminalization of free speech, and Mr. Rafiq backed that up by talking about the danger of thought police. That is an issue in the controversy and the debate around the bill, about the broadening of terminology such as "terrorism," in general, and the advocacy and promotion of "likely terrorist act" rather than "certain" or some certainty in it.

Le sénateur Runciman : Il faut donc que l'intervention soit fondée sur une plainte. Vous ne proposez pas que le SCRS envoie des représentants dans des centres d'apprentissage, par exemple. Dans une école publique, si un étudiant se plaint d'un enseignant, il en parlera à ses parents qui, à leur tour, feront connaître leurs doléances aux autorités responsables. Or, ce type d'intervention ne se produit pas dans les centres d'apprentissage et autres lieux similaires.

Encore une fois, cela nous ramène à la question de l'intégration, c'est-à-dire de faire participer davantage la communauté pour lutter contre cette idéologie. Nous n'y arriverons pas seuls. Nous devons faire en sorte que la communauté joue un rôle plus proactif.

M. Rafiq : C'est certainement le cas ici au Royaume-Uni. Il y a davantage d'incidents qui sont déclarés. Je suis intervenu dans une école il y a quatre ans de cela, où un groupe d'enfants de neuf ans, dont la moitié était musulman et l'autre non, avait reçu comme message qu'il devait se battre contre les non-musulmans. Ils ne savaient pas pourquoi. Tout ce qu'ils savaient, c'est qu'ils devaient se battre contre les *kouffar*. C'est ainsi qu'ils les appelaient. Nous avons été appelés à remodeler la pensée critique de ces jeunes grâce à du mentorat.

Au Royaume-Uni en ce moment, on vient d'adopter un nouveau projet de loi de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Cela signifie que toutes les écoles ont désormais l'obligation légale d'être la première ligne de prévention et d'intervenir de façon similaire par rapport aux incidents racistes. Voilà ce qui a été fait, même si une composante n'a pas été bien établie. Le gouvernement n'a pas dit aux écoles comment s'y prendre. Je présume qu'il nous revient à nous, et à bien d'autres personnes, de le faire. Néanmoins, le coup d'envoi a été lancé, et au Royaume-Uni on commence à comprendre qu'il y a un problème au cœur de la société en général.

Le sénateur Runciman : Est-ce que cette obligation vise également les écoles privées?

Le président : Sénateur Runciman, je dois céder la parole au sénateur Mitchell et ensuite au sénateur Dagenais.

Le sénateur Mitchell : Je vous remercie tous les deux. Vous avez fait d'excellentes déclarations. Je sais que le sénateur Runciman a surtout posé des questions à M. Rafiq. Ma question s'adresse aux deux témoins, car vous avez tous deux fait allusion à cet enjeu, et j'aimerais que vous me présentiez des solutions. Je crois que M. Berger s'est exprimé à peu près ainsi lorsqu'il a dit que nous devrions faire attention à la criminalisation de la liberté d'expression. M. Rafiq a abondé dans ce sens lorsqu'il a fait référence au danger du concept de police des idées. C'est là un élément de controverse et une source de débat relativement à ce projet de loi, car on se propose d'élargir la portée de termes comme « terrorisme » en général et de sévir contre la défense et la promotion d'« actes terroristes probables » plutôt que d'actes terroristes certains. La certitude, quel qu'en soit le degré, ne constituerait plus un critère.

I know this is a difficult question. What kind of wording, though, is used in your respective legislation to avoid the criminalization of free speech or the creation of thought police in this context?

Mr. Berger: In the United States, we don't have anything comparable to this. What we do have is a statute that deals with providing material support to terrorism. What that involves is providing a service, up to and including yourself as a member or fighter of a terrorist group, to a listed, designated terrorist organization.

We have had one case in which that statute was applied to speech. I think it was done so unnecessarily. The case was an individual named Tarek Mehanna, who was based in Boston. He had lied to the FBI as part of an investigation. He had been asked about another colleague of his who was a terrorist group member. He lied to the FBI, and there was a basis to prosecute him there.

Instead, the government chose, for whatever reason, to add to that promotion of terrorism as part of the material support charge. For instance, Mehanna and some of his friends had translated al Qaeda and Iraq videos and re-posted to the Internet translated jihadist videos.

I don't think it was necessary to take that approach in this case. Overall, I think taking part in an organized activity at the direction of a terrorist organization is probably an adequate threshold for criminal investigation and criminal activity.

Mr. Rafiq: I would agree with quite of lot of what Mr. Berger said. In the U.K. we have the Terrorism Act of 2006, which says very clearly that anyone who is preparing or showing material support for either carrying out a terrorist act or joining a proscribed terrorist entity has broken the 2006 Terrorism Act.

On top of that, we have incitement to hatred. Nobody has been prosecuted under the incitement to hatred bill yet. We have a number of organizations that have been proscribed, but proscribing alone doesn't work. Those pop up in a different name, just as they do, as Mr. Berger mentioned, on Twitter and other social media spaces. We don't have everything right in the U.K. either, but we work on proscribed organizations and showing material support for either a proscribed entity or for terrorist activity.

Senator Mitchell: My next question is a very sensitive one. It's difficult to actually frame it. It's for Mr. Rafiq, in particular, and I would like Mr. Berger's opinion too.

You have been very explicit about specifying an ideology: Salafism. My question would be captured in two ways. One is that, on the other hand, you're saying you have to be very careful about isolating groups and that that can create revenge or an isolated feeling that leads to radicalization.

Je sais que c'est une question difficile, mais je voudrais savoir quel libellé vous avez employé dans votre loi équivalente pour éviter la criminalisation de la libre parole ou la création d'une police de la pensée.

M. Berger : Aux États-Unis, nous n'avons rien de comparable. Par contre nous avons une loi qui parle de la fourniture d'un appui matériel au terrorisme. Cet appui inclut tout service, y compris les services de soi-même à titre de membre ou de soldat d'un groupe terroriste, c'est-à-dire une organisation terroriste désignée et incluse dans la liste officielle.

Nous avons eu une affaire dans laquelle cette loi a été appliquée à un discours. Mais je pense que c'était abusif. Il s'agissait d'une personne nommée Tarek Mehanna, qui vivait à Boston. Il avait menti au FBI dans le cadre d'une enquête. On lui avait posé une question au sujet d'un collègue qui était membre d'un groupe terroriste. Comme il avait menti au FBI, il s'était exposé à des poursuites.

Mais le gouvernement a choisi, pour quelque raison d'État, d'ajouter l'accusation de promotion de terrorisme à l'inculpation de soutien matériel. Par exemple, Mehanna et ses amis avaient traduit des vidéos d'Al-Qaïda et d'Irak et les avaient réaffichées sur Internet.

Je ne pense pas que cette approche était tout à fait nécessaire. Pour ma part, j'estime que la participation à une activité organisée à la demande d'une organisation terroriste devrait être un seuil suffisant pour justifier une enquête criminelle et une accusation d'activité criminelle.

M. Rafiq : Je suis d'accord avec l'essentiel de ce que vient de dire M. Berger. Au Royaume-Uni, il y a la Loi sur le terrorisme de 2006, qui stipule très clairement que quiconque prépare ou affiche du matériel au soutien soit d'une entité terroriste proscrite soit d'un geste terroriste a enfreint la Loi de 2006 sur le terrorisme.

De plus, il y a également l'incitation à la haine. Personne n'a encore été poursuivi en vertu de cette loi sur la haine. Plusieurs organisations ont été proscrites, mais la seule proscription ne fonctionne pas. Ces organisations se réinventent tout simplement sous un nouveau nom, comme vient de le dire M. Berger, sur Twitter et d'autres espaces médiatiques sociaux. Nous n'avons pas trouvé la bonne solution au Royaume-Uni, mais nous travaillons sur les organisations proscrites et nous prouvons un soutien matériel soit pour l'entité proscrite soit pour l'activité terroriste.

Le sénateur Mitchell : Ma prochaine question est très délicate. En fait, il est difficile même de la poser. Elle s'adresse à M. Rafiq en particulier, mais j'aimerais également avoir le point de vue de M. Berger.

Vous avez fait très attention de cerner une idéologie en particulier, le salafisme. J'aurais donc une question à deux versants. Premièrement, vous dites que malgré tout, il faut éviter de désigner des groupes, de les isoler, car cela incite au geste de revanche et au sentiment d'isolement qui mène à la radicalisation.

The other question is the prevalence of the ideology's impact. The way I would capture that — perhaps it's a bit convoluted — is to say: Are you saying that all Salafists, for example, are radicals, or are you saying that all radicals are Salafists, or are you saying either of those two things? They are different sized groups in each of the three cases.

Mr. Rafiq: First of all, not everybody who is a Salafi will actually be a terrorist. That's the starting point. But every single person who has been an Islamist terrorist has been a Salafist in terms of their theology. The reason for that is that in the experience that we have in both de-radicalization and in actually analyzing the pathways to radicalization, people who are born in a Salafist household within the West, usually by the time they reach their mid-twenties, will find their place in society. They will either live opposed to society — they will hold views that perhaps you and I and the rest of the people here would not particularly agree with, but they have the right to hold those views. They would possibly live in isolation. They would possibly dress in a particular way. They would refuse to vote. They would refuse to partake in many things. But they're not necessarily going to be violent or terrorists.

Then there are those who will actually leave the faith; and then there are those who will be a mixture of the two — one at home, one outside.

The problem we have and the problem we've seen is that the overwhelming majority of people in the U.K. and around most of the West that we've measured, the people who become Islamist terrorists are people who convert to Islamism as a political ideology. What is Islamism? Islamism is to enforce a particular version of sharia law on somebody else; and jihadism is to do that by force, by setting up an Islamic state; and the theological justification for Salafism is people who converted to this from either other strands of Islam or from other faiths altogether.

By no means are the overwhelming majority of Muslims both Islamist or Salafist; they just seem to be the noisiest.

Mr. Berger: In 2013, I published a study on White supremacist use of Twitter. One of the things we found as part of that study is that the bulk of the material these guys were talking about and tweeting about online pertained to conservative politics in the United States — to the Tea Party and the Republican Party. This did not ignite a debate about whether we should tackle the problem of ideological racism from the perspective of these guys being conservatives. I think it is useful to keep that in mind when we're talking about this in a religious and ideological sense.

My perception, particularly of ISIS — and there's a range of extremist groups we can talk about — what we see is a millenarian group, which means it's out to build a kind of utopian, perfect

L'autre versant concerne la prévalence de l'impact de l'idéologie. Je dirais ce qui suit, et pardonnez-moi si je ne suis pas très clair : Êtes-vous en train de dire que tous les salafistes, par exemple, sont des radicaux, ou dites-vous que tous les radicaux sont des salafistes, ou ni l'un ni l'autre? Il s'agit de groupes de différentes tailles dans les trois cas.

M. Rafiq : Premièrement, pas tous les salafistes ne sont des terroristes. Pour commencer. Mais tous ceux qui ont participé à des groupes terroristes islamiques ont été des salafistes en termes de théologie. La raison est que, d'après notre expérience en matière de déradicalisation et d'analyse des voies vers la radicalisation, nous avons constaté que les personnes qui sont issues de milieux salafistes en Occident trouvent habituellement leur place dans la société vers le milieu de la vingtaine. À ce moment-là, soit ils sont opposés à la société — c'est-à-dire qu'ils ont des points de vue avec lesquels vous et moi ne serons pas d'accord, mais c'est leur droit d'avoir ces points de vue. Donc, ils s'isolent. Ils s'habilleront d'une façon particulière, ils refuseront de voter, ils refuseront de participer à de nombreux aspects de la société. Mais cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils sont violents ou des terroristes.

Ensuite il y a ceux qui abandonnent leur foi; et ensuite il y a ceux qui sont un mélange des deux — un à la maison, un à l'extérieur.

Le problème que nous avons et le problème que nous avons constaté est que la grande majorité des gens au Royaume-Uni et dans la plupart de l'Occident que nous avons étudiés, les gens qui deviennent des terroristes islamistes sont des gens qui se convertissent à l'islamisme comme idéologie politique. Qu'est-ce que c'est l'islamisme? L'islamisme cherche à appliquer une version particulière de la charia sur quelqu'un d'autre; et le djihadisme est de le faire par la force, en créant un État islamique; et la justification théologique du salafisme est les gens qui s'y convertissent à partir d'autres types d'islam ou d'autres fois complètement.

En aucun cas la grande majorité des musulmans n'est composée d'islamistes ou de salafistes; ils semblent simplement faire le plus de bruit.

M. Berger : En 2013, j'ai publié une étude sur l'utilisation de Twitter par les suprématistes blancs. Une des choses qu'on a remarquées dans cette étude est que la majorité du contenu que ces gens discutaient et échangeaient par gazouillis en ligne concernait la politique conservatrice aux États-Unis — le Tea Party et le Parti républicain. Cela n'a pas mené à un débat sur la question de savoir s'il fallait s'attaquer à ce problème de racisme idéologique découlant de l'identité conservatrice de ces gens. Je pense que c'est utile de s'en rappeler quand on en parle d'un point de vue religieux et idéologique.

Ce que je pense, surtout à propos de l'EIIL — et il y a une variété de groupes extrémistes dont on peut parler — c'est que nous avons affaire à un groupe millénariste, c'est-à-dire un groupe

society that comes at the end of history; and that it's an identity group, built on the exclusion of people who do not share its particular identity, which happens to be Muslim.

So we don't talk about the Ku Klux Klan as a problem that has to be approached from the level of people being White. We talk about it as a subset of this. It's related to mainstream issues, racism in society and civil liberties, but it is not necessarily the most useful frame to talk about it in.

I think as narrowly as we can define the group, we can be more specific about what its group dynamics are, how they interact and how they recruit. When you look at millenarian groups, all of these historical groups over thousands of years that have believed that the world was about to end and a thousand-year reign of peace under a particular ideology was going to arise, there is a lot more commonality between what ISIS does and what those groups do than there is between what ISIS does and what other Muslims do or even Islamist groups. I lean toward a more narrow interpretation of this.

Senator Mitchell: That is interesting. I have many more questions but I know we're short of time.

[*Translation*]

Senator Dagenais: I have two questions for Mr. Rafiq. First of all, can you please give us examples of what you know about foreign funding in Great Britain to support jihadist activities and groups such as the Muslim Brotherhood?

[*English*]

Mr. Rafiq: One of the things we have noticed for decades now is that especially Islamist organizations such as the Muslim Brotherhood have been receiving funding from countries in the Middle East, such as Saudi Arabia, Kuwait, Qatar, et cetera. Something we are seeing more so now is that countries such as Saudi Arabia and Kuwait have stopped their direct funding of a lot of these organizations, not because they have had a form of spiritual epiphany, but because they realize these groups are threatening their own legitimacy in their own countries.

Some of the foreign funding that we're seeing from countries has decreased, but if you look at the individuals from some of these countries, especially countries such as Qatar, we're still seeing a significant amount of funding coming in and being routed through various NGOs and charities, not so much for the Islamist organizations but more for the theological Salafist groups.

Groups such as ISIS, who have in the past been supported through a proxy sectarian war by some of these Middle Eastern countries, aren't directly being supported — certainly there isn't evidence now — by a lot of these Middle Eastern countries. It's more their own revenue generation and individuals who happen to be in the Middle East and around the world.

qui cherche à bâtir une société utopique, parfaite qui vient à la fin de l'histoire; et que c'est un groupe identitaire, basé sur l'exclusion des gens qui ne partagent pas son identité donnée, qui dans ce cas est musulmane.

De la même façon, on ne parle pas du Ku Klux Klan comme d'un problème qui doit être attaqué au niveau des gens blancs. On en parle comme d'un sous-ensemble. C'est relié aux enjeux généraux, le racisme dans la société et les libertés civiles, mais ce n'est pas nécessairement la manière la plus utile d'en parler.

Je pense que si on peut donner une définition étroite à un groupe, on peut être plus précis au sujet de sa dynamique de groupe, de ses interactions et de son mode de recrutement. Quand on examine les groupes millénaristes, tous ces groupes historiques qui, au cours de milliers d'années, ont cru que le monde arrivait à sa fin et qu'un règne de paix de 1 000 ans sous une idéologie particulière allait se produire, il y a beaucoup plus en commun entre ce que fait l'EIIL et ce que font ces groupes qu'il y a entre ce que fait l'EIIL et ce que font les autres musulmans ou même les groupes islamistes. Je préconise une interprétation plus étroite.

Le sénateur Mitchell : C'est intéressant. J'ai beaucoup plus de questions, mais je sais que nous manquons de temps.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : J'ai deux questions pour M. Rafiq. Tout d'abord, pourriez-vous nous donner des exemples de ce que vous savez du financement étranger en Grande-Bretagne qui vise à appuyer les actions du djihad et de groupes comme les Frères musulmans?

[*Traduction*]

M. Rafiq : Une des choses que nous avons remarquées depuis des décennies maintenant est que surtout des organisations islamistes telles que les Frères musulmans reçoivent de l'argent des pays du Moyen-Orient, comme l'Arabie saoudite, le Koweït, le Qatar, et cetera. On voit maintenant que des pays comme l'Arabie saoudite et le Koweït ont arrêté de financer directement beaucoup de ces organisations, non pas parce qu'ils ont eu une révélation spirituelle, mais parce qu'ils constatent que ces groupes menacent leur légitimité dans leur propre pays.

Une partie du financement provenant de l'étranger a diminué, mais si on pense à des gens dans certains de ces pays, notamment le Qatar, il y a encore des sommes qui sont transférées par le biais de diverses ONG et d'œuvres de bienfaisance, et qui sont destinées non pas à ces organisations islamistes, mais plutôt aux groupes salafistes théologiques.

Des groupes comme l'EIIL, qui dans le passé ont reçu l'appui de tiers dans des guerres sectaires menées par certains pays du Moyen-Orient, ne reçoivent pas d'appui direct — du moins, on n'en a pas encore eu de preuve — par bon nombre de ces pays moyen-orientaux. Ils se financent eux-mêmes ou sont financés par des gens qui vivent au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Because of the importance of these activities, such as funding, among others, what actions are taken when this becomes known?

[*English*]

Mr. Rafiq: The reality is that there aren't sufficient laws in place. I'm not saying there aren't sufficient activities in place. Often, this money comes in through NGOs and charities. There are often charities being examined for being charities that will spread this particular type of ideology and that will have had funding from countries around the world, but our Charity Commission seems to be quite toothless here in the U.K. I don't know what it is like in the U.S., but here we don't seem to have enough adequate processes in place to try and prevent that from happening.

If anything, I think that we are now seeing just as much money being spread through various other forms and other mechanisms through NGOs as we saw in the past, not necessarily for ISIL, but for other organizations where sometimes people mistakenly think that non-violent extremists are the people best suited to combat the violent ones. The problem with that is that the non-violent ones will never, ever take people back to a place where they will disavow the whole ideology or theology.

Senator Beyak: Thank you, gentlemen.

Mr. Rafiq, I appreciated your description of Islamism. That really clarified for a lot of people the political side to what people call a religion.

I noticed in your work that you said the declaration of the caliphate by ISIS with Abu Bakr al-Baghdadi as its leader will place Islamists in a quandary. What do you mean by that? How do you define "Islamists" — more than you already did for Senator Mitchell? And can you expand upon your views about the caliphate's ability to increase recruitment?

Mr. Rafiq: That was an article that I wrote shortly after ISIL declared its Islamic State. That was on the basis that for decades now various different Islamist organizations have been preaching the doctrine of the utopian Islamist caliphate. There have been groups such as Hizb ut-Tahrir, the Muslim Brotherhood, Jamaat-e-Islami, and the list goes on and on. I'm not saying we should ban these groups. I am saying they have been spreading this doctrine unchallenged.

When Abu Bakr al-Baghdadi announced this particular caliphate and the so-called Islamic State, there were a number of people who believed in that concept and who had that particular doctrine rammed down their throat for decades wondering what it is they should be doing. Should they be leaving the U.K., France and Canada to join this caliphate now that it's been declared? I believe that some people did. We have the case recently of the three girls in London, in Bethnal Green,

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : En raison de l'importance de ces activités, comme le financement, entre autres, quelles interventions sont faites lorsque cela devient connu?

[*Traduction*]

M. Rafiq : La réalité, c'est qu'il n'y a pas assez de lois. Je ne dis pas qu'il n'y a pas suffisamment d'activités. Ces fonds sont souvent transférés par le biais d'ONG et d'œuvres caritatives. Plusieurs de celles-ci font l'objet de vérifications pour découvrir si elles perpétuent cette idéologie et si elles ont reçu du financement d'autres pays, mais notre Charity Commission en Grande-Bretagne ne semble pas avoir beaucoup de pouvoir. Je ne sais pas comment ça se passe aux États-Unis, mais chez nous, il ne semble pas y avoir de bons procédés pour empêcher ce genre d'activité.

À vrai dire, il y a aujourd'hui autant d'argent transféré par d'autres méthodes et mécanismes liés aux ONG que par le passé, et ces fonds ne sont pas nécessairement destinés à l'EIIL, mais à d'autres organisations, car parfois les gens pensent à tort que les extrémistes non violents sont les mieux placés pour combattre les extrémistes violents. Sauf que le problème, c'est que les extrémistes non violents ne forceraient jamais — mais jamais — les gens à renier leur idéologie ou leur théologie.

La sénatrice Beyak : Merci, messieurs.

Monsieur Rafiq, j'ai apprécié votre description de l'islamisme. Cela aide beaucoup à mieux comprendre le côté politique de ce que certains appellent une religion.

Dans votre document, vous avez dit que la déclaration d'un califat sous l'État islamique, avec Abou Bakr al-Baghdadi comme chef, mettrait les islamistes en mauvaise posture. Que voulez-vous dire par là? Comment définissez-vous « islamistes »? Pouvez-vous nous en dire un peu plus par rapport à ce que vous avez donné en réponse au sénateur Mitchell? Et pouvez-vous nous parler davantage de la capacité du califat de recruter encore plus de gens?

M. Rafiq : J'en avais parlé dans un article que j'ai écrit peu de temps après que l'EIIL ait déclaré son État islamique. C'est parce que, pendant des décennies, diverses organisations islamistes ont prêché la doctrine d'un califat islamiste utopique. Cela inclut des groupes comme Hizb ut-Tahrir, les Frères musulmans, Jamaat-e-Islami et beaucoup d'autres. Je ne dis pas que nous devrions prohiber ces groupes. Je dis qu'ils ont répandu leur doctrine sans que jamais quiconque ne s'y oppose.

Quand Abou Bakr al-Baghdadi a annoncé ce califat-ci, ainsi que le soi-disant État islamique, beaucoup y ont cru après avoir été endoctrinés pendant des décennies. Donc, ces personnes se demandent quoi faire. Devraient-elles quitter la Grande-Bretagne, la France ou le Canada pour se rendre dans ce califat, puisqu'il avait finalement été déclaré? Je crois que certaines personnes sont parties pour cette raison. On se rappelle du cas récent des trois filles qui vivaient à Londres, à Bethnal Green, et dont le père de

where the father of one of the girls, who was genuinely remorseful and wanted her back, was crying. He had her teddy bear and was pleading for her to come back. What we didn't know until later is there is video footage of him taking her as a 13 year old — she went when she was 15 — to Islamist marches where she was being indoctrinated into this utopian Islamist caliphate.

So that article was looking at that time into what other Islamist organizations were going to do. We have seen what a number of them have done. ISIL didn't exist in a vacuum; it came from al Qaeda and from other groups.

What we are seeing now is that the Islamist narrative is still there, but there are disputes about who should be the caliphate and what tactics should be used to ultimately get to that utopian Islamist caliphate.

With all of these Islamist caliphates, it's clear that they want to do three things. First of all, they want set up a utopian Islamist caliphate and govern by their narrow version of sharia law. Their narrow version of sharia law allows for the stoning of apostates, for the stoning and killing of adulterers and for killing other people who are not the same as them.

Secondly, they want to spread that caliphate around the world because they believe in the revival of the lost glory days of the Islamic caliphate and they believe in spreading God's rule, in inverted commas, around the world. The only difference is my caliphate is better than your caliphate or how do we actually get there?

Senator Beyak: Thank you very much. Excellent.

Senator Jaffer: Thank you to both of you for your presentations, which I'm sure all of us found very useful.

My challenge, and I'm asking both of you this question, is that I am a British subject. I have spent a lot of my time in Britain as a young person. I still have lots of relatives in England and know very much about the programs and the integration that exists in the U.K. at the moment. Unfortunately, those same programs do not exist in my country here, and so there is a real challenge of people feeling not connected. Even young people who are not going to go to Syria or go to work with ISIS feel unconnected.

We have things like reciting the citizenship oath. You can't recite the oath until you remove your hijab, or there are several incidents where public officials told Muslims to go back to where they came from.

You both have mentioned this. The problem I have with this bill is it's not balanced. It is talking about threats, but it is not talking about a substantial group of people who are being sort of pointed at. A number of Muslims who live in this country feel very vulnerable at the moment, and I'd like both your comments on this.

l'une d'elles ressentait un remords profond, et il voulait qu'elle revienne. Il pleurait. Il tenait l'ourson en peluche de sa fille et la suppliait de revenir. Mais ce qu'on a appris par la suite, c'est qu'il existe une vidéo de cet homme qui, lorsque sa fille avait 13 ans, l'a amenée pour participer à des marches visant à endoctriner les gens pour qu'ils croient à ce califat islamiste utopique. La fille est partie à l'âge de 15 ans.

À l'époque, l'article examinait ce que proposeraient de faire les autres organisations islamistes. Nous avons vu ce qu'elles ont fait par la suite. L'EIIL n'a pas surgi de nulle part; l'organisation trouve ses racines dans Al-Qaïda et dans d'autres groupes.

Aujourd'hui, nous constatons que le discours islamiste existe encore, mais on ne s'entend pas sur qui devrait être à la tête du califat et de quelle tactique user pour aboutir à ce califat musulman utopiste.

Tous ces califats islamistes veulent manifestement accomplir trois choses. D'abord, ils veulent créer un califat islamiste utopique et gouverner selon leur interprétation étroite de la charia. Selon cette interprétation, on peut lapider les apostats, lapider et tuer les adultères, et tuer ceux qui ne sont pas comme nous.

Ensuite, ils veulent étendre le califat à l'échelle du monde, car ils croient qu'un jour le califat islamiste retrouvera sa gloire d'antan, et ils veulent que le royaume de Dieu — si je peux l'exprimer ainsi — existe partout à travers le monde. La seule différence, c'est que mon califat est meilleur que le tien, ou comment y parvenir?

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup. C'est excellent.

La sénatrice Jaffer : Merci beaucoup à vous deux pour vos présentations, qui, je suis sûre, auront été très utiles pour nous tous.

Ma situation est un peu unique du fait que j'ai la citoyenneté britannique. J'ai donc une question pour vous deux. J'ai encore beaucoup de parenté en Angleterre, et je connais très bien les programmes pour immigrants et la façon dont on les intègre dans la société d'aujourd'hui. Malheureusement, ce genre de programmes n'existe pas ici au Canada, et beaucoup de nouveaux arrivants n'arrivent pas à tisser des liens, et c'est vraiment difficile. Et cela vaut aussi pour les jeunes qui ne se rendent pas en Syrie ou qui ne rejoignent pas l'EIIL.

Chez nous, on récite le serment de citoyenneté. Impossible de le faire avant d'enlever son hidjab, et dans certains cas, les fonctionnaires ont dit aux musulmans de rentrer chez eux.

Vous en avez parlé tous les deux. Ce que je trouve problématique dans ce projet de loi, c'est qu'il n'est pas équilibré. Il aborde les menaces, mais ne fait rien pour un groupe important qui sent qu'il est ciblé. Bon nombre de musulmans qui vivent ici se sentent très vulnérables aujourd'hui, et j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Mr. Berger: A rule of thumb I bring to these conversations is we should do the right thing because it's the right thing and not because it's countering violent extremism. On the question of integration and on the question of civil liberties for Muslims, we should do the right thing because it's the right thing. We should create an environment that's welcoming to people of different faiths and people of different cultural and racial backgrounds. It's great if that has an effect on violent extremism.

If we do these things as a result of our fears of violent extremism, it undercuts the whole point of it. It says to people, "Well, we're scared of you, so we're going to try and pacify you." I think it's a great conversation to have, I'm fully for it, but I think it's separate from the conversation about how to stop these violent movements.

Your comments on the size of this movement are relevant. I have what I call the "Berger rule of radicalization," which is that on average about 15 per cent of any population are jerks and less than 1 per cent are violent jerks. You're always going to have a small contingent of people who are willing to take up violence in the name of their identity and in the name of something they believe in. We need to scale our responses to that.

What's difficult right now is we're living in an age where technology allows individual people to have a disproportionate impact. One person with a gun can create a tremendous amount of chaos and a tremendous amount of fear and media coverage. In the case of Boston, where I live, we had two guys with bombs that were built using information that was downloaded from the Internet who were able to send the city into chaos for a week.

Part of what we're adjusting to is the fact that this tiny minority of people can do more damage than they used to. Ultimately, that's why we talk about this problem. These movements are committed to using mass casualty events to accomplish their agenda. They have the ability to leverage very few resources and very small numbers to create very large headlines and potentially very large death tolls.

Mr. Rafiq: I think that's a very good question. I echo again what Mr. Berger said. He's absolutely right; it doesn't take a lot of people, it doesn't take a lot of resources to actually create mass terrorism in the global village we live in now. Two people undertook the *Charlie Hebdo* attacks out of millions of Muslims who live in France.

One of the things that I think is very important that we must do is to try to stop thinking of this as just a Canadian Muslim problem or a British Muslim problem or a Western Muslim problem. For the last 10 years, I've been seeing this as being referred to as a British Muslim problem or a Western Muslim problem. You're absolutely right that one of the things that does is it creates polarization. It makes one particular group of people,

M. Berger : En règle générale, lorsqu'on parle de ces questions, je dis toujours qu'il faut faire ce qui s'impose — non parce que c'est la bonne chose à faire, mais parce que c'est une façon de contrer l'extrémisme violent. Pour ce qui est de l'intégration et des libertés civiles des musulmans, nous devons faire ce qui s'impose parce que c'est la bonne chose à faire. Nous devons créer un environnement accueillant pour les gens qui ont diverses croyances et les gens issus de divers milieux culturels et raciaux. C'est une bonne approche pour contrer l'extrémisme violent.

Mais si nous agissons par peur de l'extrémisme violent, cela mine tout. Le message qu'on leur envoie dans ce cas-là, c'est : « Eh bien, comme nous avons peur de vous, nous allons tenter de vous apaiser. » Je crois qu'il est important d'avoir ce débat, je l'appuie entièrement, mais il n'a rien à voir avec celui qui vise à trouver des façons de contrôler ces mouvements violents.

Vos observations au sujet de l'ampleur du mouvement sont pertinentes. J'ai ce que j'appelle la « règle de Berger sur la radicalisation », selon laquelle environ 15 p. 100 des citoyens sont des abrutis, mais moins de 1 p. 100 sont des abrutis violents. Il existera toujours un petit pourcentage de gens qui sont prêts à commettre des actes violents au nom de leur identité ou au nom d'une cause quelconque. Nous devons adapter nos réactions en conséquence.

Ce qui est difficile à l'heure actuelle, c'est que nous vivons à une époque où la technologie permet à des particuliers d'avoir une influence disproportionnée. Quelqu'un muni d'un fusil peut créer énormément de peur et énormément de chaos, et faire la manchette des journaux. À Boston, où j'habite, on a vu que deux types munis de bombes fabriquées à partir d'information téléchargée d'Internet ont été capables de semer le chaos dans la ville pendant une semaine.

Nous nous adaptons entre autres au fait qu'une toute petite minorité peut causer plus de dommage qu'auparavant. En fin de compte, c'est pour cela que nous discutons de ce problème. Ces mouvements se sont engagés à utiliser des événements faisant de nombreuses victimes pour faire avancer leur cause. Ils ont la capacité d'utiliser très peu de ressources et de mobiliser une poignée de gens pour faire la une des journaux et faire des hécatombes.

M. Rafiq : Je trouve que c'est une très bonne question. Je fais écho au point soulevé par M. Berger. Il a tout à fait raison; on n'a pas besoin de beaucoup de personnes ou de beaucoup de ressources pour faire du terrorisme à grande échelle dans ce village planétaire dans lequel nous vivons. Deux personnes ont mené les attaques contre *Charlie Hebdo* parmi les millions de musulmans qui habitent en France.

Ce qui est très important, notamment, c'est de cesser d'envisager ce fléau comme étant un problème musulman canadien ou un problème musulman britannique ou un problème musulman occidental. Depuis 10 ans, j'entends parler de cette situation comme étant un problème musulman britannique ou un problème musulman occidental. Vous avez tout à fait raison quand vous dites que cela mène, entre autres, à

who happen in this case to be Muslim, feel under threat and another group of people, the larger part that is non-Muslim, feel even more under threat.

A very small number of Muslims are Islamists and Salafists. They will say that the West is at war with Islam. Well, the far right will say the same argument, rotated by 180 degrees, and say that Islam is at war with the West. This polarization, if we're not careful, is going to get worse and actually help to drive more young Muslims into the hands of Islamist recruiters.

I think it's very important that we get Bill C-51 right. It's important that we don't see the Muslim communities in Canada purely through the lens of extremism, radicalization and terrorism, and work on the other parts of society because it's the right thing to do. Those are things like social cohesion, integration, getting people into jobs and getting them an education.

I'm not quite sure what sort of schemes you have there in Canada, but when there's more time, I'm certainly happy to talk offline with you or anybody else about these things. However, I think we must stop turning this into purely a Canadian Muslim problem.

The Chair: We are coming to the end of our time. I'd just like to ask a follow-up question to Senator Jaffer's question. It's to you, Mr. Rafiq. It has to do with the U.K. prevent program. I'd like to hear your comments on that because that was implemented a number of years ago and I gather it's going through a number of changes. Perhaps we could conclude on that.

Mr. Rafiq: In the U.K., Preventing Violent Extremism was a program we came up with in 2006. In those days, the number of people who were actually sympathetic or empathetic or supporters of Islamist terrorism were very small. Preventing Violent Extremism was designed to prevent people from becoming extremists in the first place.

What about in around 2007-08 was we started focusing more on the sharp end, just focusing on what we do with people once they are radicalized: counter-radicalize them or de-radicalize them? For the last five or six years the U.K. actually hasn't had a policy or a published government strategy for preventing extremism in the first place.

We've had lack of consistency, lack of direction, different government departments not knowing what they're doing. We're having the same political debates in the U.K. now that we had 10 or 11 years ago when I was first involved, but I think there is some light at the end of the tunnel.

la polarisation de la population. Cette façon de voir les choses fait en sorte qu'un groupe de la population en particulier, des gens musulmans en l'occurrence, se sent menacé, pendant qu'un autre groupe de la population, la majorité non-musulmane, se sent encore plus menacé.

Un nombre très limité de musulmans sont islamistes et salafistes. Ils diront que l'Occident est en guerre contre l'islam. Pendant ce temps, l'extrême droite peut utiliser ce même argument, mais inversé, en déclarant que l'islam est en guerre contre l'Occident. Si nous ne faisons rien pour régler la situation, cette polarisation va s'empirer et finira par pousser davantage de jeunes musulmans vers des recruteurs islamistes.

Je crois qu'il est très important de s'assurer que nous avons la bonne formule avec le projet de loi C-51. Il est important de ne pas simplement penser aux communautés musulmanes du Canada purement en termes d'extrémisme, de radicalisation ou de terrorisme, mais plutôt de se pencher sur les autres aspects de la société, parce que c'est la bonne chose à faire. Ce sont des aspects tels que la cohésion sociale, l'intégration, l'emploi et l'éducation.

Je ne sais pas quel genre de programme vous avez là-bas au Canada, mais à un moment où vous avez un peu plus de temps, je me ferais un plaisir de vous parler en privé de ces enjeux, d'en discuter avec vous ou n'importe qui d'autre. Toutefois, je crois qu'il faut arrêter de présenter cette situation comme étant purement un problème musulman canadien.

Le président : Notre réunion tire déjà à sa fin. J'aimerais toutefois poser une question complémentaire à la question de la sénatrice Jaffer. La question est pour vous, monsieur Rafiq. C'est par rapport au programme de prévention du Royaume-Uni. J'aimerais vous entendre là-dessus, parce que le programme a été mis en place il y a plusieurs années et je comprends qu'on est en train d'y apporter plusieurs changements. Peut-être qu'on pourrait terminer là-dessus.

M. Rafiq : Au Royaume-Uni, le programme de prévention de l'extrémisme violent a été conçu en 2006. À l'époque, le nombre de personnes qui appuyaient le terrorisme islamiste, ou qui manifestaient de la sympathie ou de l'empathie à la cause, était très petit. Le programme de prévention de l'extrémisme violent a été conçu pour empêcher que des individus ne deviennent des extrémistes.

Vers 2007-2008, nous avons commencé à regarder de plus près l'extrémisme, à mettre l'accent sur les mesures à prendre à l'égard des gens, une fois qu'ils sont radicalisés : lutter contre la radicalisation ou les déradicaliser? Depuis les cinq ou six dernières années, le Royaume-Uni n'a pas vraiment eu de politique ou de stratégie gouvernementale officielle en matière de prévention de l'extrémisme.

Nous avons connu un manque de cohérence, un manque de direction, les divers ministères du gouvernement ne savent pas ce qu'ils font. Nous refaisons les mêmes débats politiques au Royaume-Uni qu'il y a 10 ou 11 ans lorsque j'ai commencé, mais je crois voir la lumière au bout du tunnel.

One of the things our current Home Secretary did say before Parliament was dissolved was that she and the Labour Party both agreed that they were going to get involved in looking at the softer end of prevention and looking at how they can repackage and market that to the wider public, because it hasn't been marketed well and it hasn't been done properly.

The Chair: Colleagues, I see we're coming to the end of our time. I appreciate the time our witnesses have taken out of their busy schedules. I'd like to thank you both for appearing.

Joining us now to discuss Bill C-51 are Mr. John Bennett, Executive Director of the Sierra Club; Dr. Pamela D. Palmater, Associate Professor and Chair in Indigenous Governance, Ryerson University; and Mr. Marc-André O'Rourke, Executive Director of the National Airlines Council of Canada.

I understand that you each have an opening statement. I would invite Mr. O'Rourke to begin, followed by Mr. Bennett and Dr. Palmater.

Marc-André O'Rourke, Executive Director, National Airlines Council of Canada: Thank you, Mr. Chair, and thank you to the committee for the invitation to appear this afternoon to share the views of the National Airlines Council of Canada with respect to Bill C-51 but more specifically on Part 2 of the bill, the proposed secure air travel act.

My name is Marc-André O'Rourke. I'm the executive director of the council. The NACC represents Canada's four major passenger airlines: Air Canada, Air Transat, Jazz and WestJet. We advocate for safe, sustainable, secure and competitive air travel to ensure that Canadians have the best and the most cost-competitive flying experience, both in Canada and abroad.

Collectively, our member airlines carry over 50 million passengers per year and directly employ over 46,000 people. The NACC member airlines have an unconditional commitment to provide their passengers with the highest level of safety and security. We recognize that safe and secure travel is a critical priority for all Canadians, and it's vital to our national security at large.

Bill C-51, and the proposed secure air travel act, is directly related to Canada's Passenger Protect Program, which is a key initiative assuring the security of air travel in Canada. Under the Passenger Protect Program, airlines screen travellers against the established specified persons list. Should a passenger's name match a name on this list, the airline will verify the traveller's identity and then inform Transport Canada of the potential match. Upon notification, Transport Canada will then direct the airline whether to deny boarding or to allow the passenger to travel.

Du côté de la prévention, la secrétaire de l'Intérieur a déclaré au Parlement, avant que celui-ci soit dissous, qu'elle et le Parti travailliste s'étaient mis d'accord pour revoir le dossier et expliquer la situation au grand public, parce qu'on n'a pas bien présenté les choses, on ne l'a pas bien fait.

Le président : Chers collègues, nous arrivons à la fin du temps prévu pour cette partie. Je remercie les témoins de nous avoir consacré du temps, malgré leur horaire chargé. J'aimerais vous remercier tous les deux d'avoir comparu.

Se joignent maintenant à nous pour discuter du projet de loi C-51, M. John Bennett, directeur exécutif du Sierra Club du Canada; Pamela D. Palmater, professeure agrégée et présidente du Centre pour l'étude de la gouvernance autochtone de l'Université Ryerson, et M. Marc-André O'Rourke, directeur exécutif du Conseil national des lignes aériennes du Canada.

Je crois comprendre que vous avez chacun une déclaration préliminaire à faire. J'inviterais M. O'Rourke à commencer, suivi de M. Bennett et de Mme Palmater.

Marc-André O'Rourke, directeur exécutif, Conseil national des lignes aériennes du Canada : Merci, monsieur le président, et merci au comité de m'avoir invité à comparaître afin de vous transmettre les observations du Conseil national des lignes aériennes du Canada sur le projet de loi C-51, mais plus précisément sur la partie 2 du projet de loi, la loi proposée sur la sûreté des déplacements aériens.

Je m'appelle Marc-André O'Rourke. Je suis le directeur exécutif du Conseil national des lignes aériennes du Canada. Notre conseil représente les quatre plus grands transporteurs aériens de passagers du Canada, à savoir Air Canada, Air Transat, Jazz et WestJet. Nous militons en faveur des déplacements aériens sûrs et respectueux de l'environnement afin de nous assurer que tous les Canadiens profitent, à prix concurrentiel, de la meilleure expérience possible en avion, au Canada même et à l'étranger.

Collectivement, nos membres déplacent plus de 50 millions de passagers par année et emploient directement plus de 46 000 personnes. Nos membres ont pris l'engagement inconditionnel de fournir aux passagers les meilleures conditions de sûreté et de sécurité. Nous reconnaissons que des déplacements aériens sûrs sont d'une importance critique pour tous les Canadiens et un élément vital de notre sécurité nationale globale.

Le projet de loi C-51 et la loi proposée sur la sûreté des déplacements aériens concernent au premier chef le Programme de protection des passagers, qui est une initiative clé afin d'assurer la sûreté du transport aérien au Canada. En vertu de ce programme, les lignes aériennes comparent les noms de passagers à la liste des personnes précisées. Si le nom d'un passager correspond à un nom sur la liste, la ligne aérienne vérifiera l'identité du voyageur et informera Transports Canada de la correspondance. Une fois avisé, Transports Canada indiquera si le passager peut ou non monter à bord de l'aéronef.

Today, only an individual who is believed to pose a threat to aviation security can be put on the specified persons list. Bill C-51 expands the existing Passenger Protect Program so that individuals may also be included on the list if there are grounds to believe that the individual is travelling for the purpose of committing a terrorism offence.

Since I appeared before the House of Commons Standing Committee on Public Safety and National Security in late March, Bill C-51 has been amended to clarify proposed section 9 of the secure air travel act, which deals with the potential direction that the minister can give to airlines. We'd like to thank the government for addressing our concerns in this regard.

Currently, it's the front-line agents of our member airlines that are responsible for delivering the Government of Canada's decision, the emergency direction, to the individual being denied permission to travel under the program. In expanding the Passenger Protect Program's mandate, it's anticipated that the specified persons list may be expanded, thus increasing the frequency with which front-line airline agents will be faced with the prospect or potential of delivering to the person standing in front of them a no-fly decision. As you can imagine, that can be a difficult, delicate and potentially risky situation, given that the individuals before them have been deemed too dangerous to fly.

We continue to encourage the government to revisit the process for issuing this emergency direction to ensure the safety of the airline agent and the public in general. The NACC recommends that, where possible, the emergency direction should be delivered by a policing organization or government official. We'd also like to see increased police presence and support when the notification is delivered to the passenger.

Aviation security is intrinsically linked to public safety and national security. The National Airlines Council of Canada and our members support the need to update the Passenger Protect Program in light of the evolving nature of security threats, and we continue to support the program under the new secure air travel act.

Thank you for your time. It would be my pleasure to answer questions.

The Chair: Thank you.

Mr. Bennett.

John Bennett, Executive Director, Sierra Club of Canada: Mr. Chair and members of the committee, on behalf of the Sierra Club of Canada Foundation and our members and supporters, I would like to thank you for the opportunity to comment.

First, I'd like to acknowledge the terrible incidents that took place last fall here in Ottawa and in Quebec and share our deepest sympathies for the families. We are very much aware of the threats and support all appropriate measures to protect

À l'heure actuelle, seuls les particuliers soupçonnés de poser une menace à la sécurité de l'aviation peuvent figurer sur cette liste. Le projet de loi C-51 prévoit également l'élargissement du Programme de protection des passagers de façon à ce qu'un particulier figure sur la liste des personnes précisées s'il y a des raisons de croire qu'il voyage dans l'intention de commettre un acte terroriste.

Depuis ma comparution devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur la sécurité publique et nationale, à la fin mars, le projet de loi C-51 a été amendé pour préciser l'article 9 de la nouvelle loi proposée sur la sûreté des déplacements aériens. Cette disposition porte sur les directives que peut donner le ministre aux lignes aériennes. Nous remercions le gouvernement d'avoir ainsi répondu à nos préoccupations.

Actuellement, nos membres doivent demander à leurs agents qui sont en contact avec les passagers de leur annoncer la décision prise par le gouvernement du Canada. Ce sont donc eux qui leur annoncent qu'ils ne pourront pas embarquer, en vertu du programme. En élargissant le mandat du Programme de protection des passagers, on peut s'attendre à ce que la liste des personnes précisées s'allonge aussi. Nos agents seront donc plus souvent appelés à annoncer cette décision à un passager visé par un refus de transport. Vous pouvez vous l'imaginer, c'est une situation difficile, délicate, voire risquée. En effet, la décision est annoncée à une personne dont on a estimé qu'elle représentait un risque trop grand pour la laisser monter en avion.

Pour protéger les agents des lignes aériennes ainsi que le public, nous continuons de demander au gouvernement de revoir le processus d'annonce de la directive. Nous recommandons que dans la mesure du possible, la directive soit annoncée par un agent de la paix ou un représentant du gouvernement. Nous souhaitons aussi une présence policière et un soutien accrus lorsque l'annonce est faite aux passagers refusés.

La sécurité aérienne est intrinsèquement liée à la sécurité publique et nationale. Le conseil et ses membres sont en faveur de la modernisation du Programme de protection des passagers, compte tenu de l'évolution des menaces et nous continuons d'appuyer le programme dans le cadre de la nouvelle Loi sur la sûreté des déplacements aériens.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé et je répondrai volontiers à vos questions.

Le président : Merci.

Monsieur Bennett.

John Bennett, directeur exécutif, Sierra Club du Canada : Monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité, au nom du Sierra Club Canada, de nos membres et de nos sympathisants, je vous remercie de cette occasion que vous nous offrez de vous parler.

Tout d'abord, je tiens à souligner les terribles incidents qui ont eu lieu l'automne dernier ici à Ottawa et au Québec, et exprimer notre profonde solidarité pour les familles des victimes. Nous sommes très conscients des menaces qui existent et nous sommes

Canadians. However, we are concerned about Bill C-51 because it casts too broad a net and will very likely undermine the freedoms it is supposed to protect.

The Sierra Club Canada was founded back in 1892, making us probably the oldest conservation organization in North America. We've been active in Canada for over 50 years, and we have a number of chapters and groups across the country. We are a volunteer-led, democratic organization. Our members elect the board of directors in annual elections, and our volunteers work along with staff to preserve and protect our natural environment.

Although we employ a wide range of tactics to draw attention to important issues, it's a clear policy of Sierra Club Canada Foundation to only engage in legal activities. To my knowledge, no one has broken the law in the name of the club in the last hundred years.

Personally, I have more than 30 years of involvement in the environmental movement with international, national, provincial and local experience. Although I've worked on many issues, the focal point of my career has been energy issues, and that's taken me right across Canada. I have relationships and friendships with environmental activists and supporters right across the country.

As a Greenpeace campaigner, I have personally taken part in actions of civil disobedience in order to draw attention to important issues. In fact, my first action was designed to draw attention to the lack of security at nuclear facilities, and as a result of that action, those facilities are now much better protected.

I know the Canadian environmental movement very well. I know of no person or organization that presents a threat to the security of Canadians. There are times, however, where youthful expressions of frustration could be misconstrued and involve us in Bill C-51. It's also a concern that, because of the necessity to report if you're part of a discussion that could be considered terrorism, people could actually use that to discredit our movement. Someone could come to one of our meetings, which are practically all open to the public, get up and say something, and we're all now involved in Bill C-51.

Organizations like Sierra Club, with its 100 years of non-violence and commitment to democratic solutions, could easily find itself engulfed in secret investigations and interference in its lawful operations. I would suggest that this would not only be wrong but also a waste of important resources that should be applied to the real problem.

I'm sure you're going to ask me why I'm concerned, if Sierra Club of Canada Foundation is a law-abiding organization. Well, because it has already happened.

en faveur de mesures appropriées pour protéger les Canadiens. Nous craignons toutefois que le projet de loi C-51, par sa trop grande portée, mine les libertés qu'il est censé protéger.

Le Sierra Club Canada a été fondé en 1892, ce qui en fait probablement le plus vieil organisme de conservation de l'Amérique du Nord. Il a des activités au Canada depuis plus de 50 ans et compte de nombreux groupes et chapitres partout au pays. Nous sommes une organisation axée sur le bénévolat et la démocratie. Nos membres élisent un conseil d'administration dans le cadre d'élections annuelles et nos bénévoles travaillent avec le personnel pour la préservation et la protection de l'environnement naturel.

Nous recourrons à diverses tactiques pour signaler des questions importantes à l'attention du public, mais nos politiques sont claires, toutes nos activités sont légales. Que je sache, depuis un siècle, personne n'a enfreint la loi au nom du Sierra Club.

J'ai moi-même plus de 30 ans de participation au mouvement écologiste, dans le cadre d'activités locales, provinciales, nationales et internationales. Je me suis attaqué à de nombreuses questions, me concentrant surtout dans ma carrière sur les questions énergétiques, ce qui m'a amené partout au Canada. J'ai des liens de travail et d'amitié avec des militants écologistes et des sympathisants partout au pays.

Comme participant aux campagnes de Greenpeace, j'ai moi-même fait de la désobéissance civile pour attirer l'attention sur des questions d'importance. En fait, la première activité de ce genre était destinée à attirer l'attention sur le manque de sécurité des installations nucléaires et a eu pour résultat une meilleure protection de ces installations.

Je connais très bien le mouvement écologiste canadien. Je ne connais personne dans ce milieu ni aucune organisation qui représente une menace à la sécurité des Canadiens. Il peut toutefois se produire que des jeunes expriment leurs frustrations d'une manière qui soit mal comprise et qui cause des démêlés avec le projet de loi -C-51. Nous craignons aussi que puisqu'il est nécessaire de déclarer sa participation à une discussion qui pourrait être considérée comme du terrorisme, cette déclaration puisse servir pour discréditer notre mouvement. Quelqu'un pourrait venir à l'une de nos rencontres qui sont pratiquement toujours publiques, prendre la parole et faire en sorte que le projet de loi C-51 s'applique à nous.

Des organisations comme le Sierra Club, qui compte un siècle d'engagements non violents et de recherches de solutions démocratiques pourrait se retrouver dans une enquête secrète et subir une ingérence dans ses activités licites. À mon avis, non seulement serait-ce une erreur, ce serait aussi un gaspillage de ressources importantes qui devraient être consacrées à lutter contre le problème réel.

Vous allez sans doute me demander pourquoi je me fais du souci, puisque la fondation du Sierra Club du Canada est une organisation respectueuse des lois. C'est parce que, en fait, cela s'est déjà produit.

I call your attention to *The Globe and Mail* article of February 17, 2015 entitled "'Anti-petroleum' movement a growing security threat to Canada, RCMP say." It quotes from an RCMP document entitled "Critical Infrastructure Intelligence Assessment: Criminal Threats to the Canadian Petroleum Industry." Sierra Club is mentioned twice in the document, the first time in paragraph 4 on page 2. Because, like Prime Minister Harper, we believe climate change is the most serious threat to Canada and because, and I'm quoting here:

> Research and analysis done in support of ongoing RCMP criminal investigations shows those involved in the anti-Canadian petroleum movement have an interest in drawing public attention to, and building recognition of, the perceived environmental threat from the continued use of fossil fuels.

What's wrong with that? Why are we being investigated as criminals because of that? Well, it goes on to tell us why. This ". . . has led to significant, and often negative, media coverage surrounding the Canadian petroleum industry."

So now we've been named in a criminal intelligence report because we've been advocating to take action on climate change, and that puts us within the scope of Bill C-51.

I know you think I must be joking. I wish I was. And we laughed this off at first. I was actually more concerned that the RCMP denies that climate change is happening and doesn't understand that there are actually challenges to policing as a result of climate change. We saw in Alberta, with the flood two years ago, the RCMP got in trouble for seizing weapons because they didn't have a method to deal with the problem caused by what could very likely be a climate change event. That's the kind of things RCMP should be thinking about in terms of climate change, not what I'm saying to the press.

This is a rambling document. It was mostly produced by reading things off people's websites and copying newspaper articles, but it's in a document entitled "Criminal Threats." The author makes no effort in the report to say that the Sierra Club has not taken part in any unlawful activity and certainly does not advocate it. Nor does the author offer any evidence for including us in the report, other than we have advocated for climate action like dozens of other organizations and many governments.

The RCMP prepared this report in secret. No attempt was made to contact Sierra Club or demonstrate any connection between our activities and any illegal activities or violent actions. I would suggest our name was used as a generic term for "environmental organization." And that's what concerns us.

Je porte à votre attention un article du *Globe and Mail* du 17 février 2015, intitulé « 'Anti-petroleum' movement a growing security threat to Canada, RCMP say » (Le mouvement anti-pétrole est une menace croissante pour la sécurité du Canada, d'après la GRC). C'est tiré d'un document de la GRC intitulé « Critical Infrastructure Intelligence Assessment : Criminal Threats to the Canadian Petroleum Industry » (Évaluation des renseignements relatifs aux infrastructures essentielles : menaces criminelles au secteur pétrolier canadien). Le Sierra Club est cité deux fois dans ce document, d'abord au paragraphe 4 de la page 2. Comme le premier ministre Harper, nous croyons que les changements climatiques sont la plus grave menace qui existe pour le Canada et voilà pourquoi, j'ouvre les guillemets :

> Des recherches et analyses faites dans le cadre d'enquêtes criminelles de la GRC permettent de constater que le mouvement de lutte contre l'exploitation pétrolière au Canada a intérêt à attirer l'attention du public et à faire reconnaître la menace environnementale qui est perçue et attribuable à la consommation de combustibles fossiles.

Où est le problème? Pourquoi sommes-nous l'objet d'enquêtes criminelles dans ce cadre-là? On l'apprend ensuite. Cela « a mené à une couverture médiatique importante et souvent négative du secteur pétrolier canadien ».

Nous sommes donc cités dans un rapport sur le renseignement criminel parce que nous voulons agir contre les changements climatiques. Cela fait que le projet de loi C-51 s'applique à nous.

Vous croyez que je plaisante? Je voudrais bien. Au début, on en a bien ri. Ce qui me préoccupait davantage, c'est que la GRC nie l'existence de changements climatiques et refuse de comprendre qu'il y aura des conséquences pour le travail policier. En Alberta, avec les inondations d'il y a deux ans, la GRC a eu du mal à confisquer des armes à feu faute d'avoir une méthode à employer dans ce cadre-là, résultat d'un événement lié au changement climatique. C'est à cela que la GRC devrait songer, au sujet des changements climatiques, et non se soucier de ce que je dis aux médias.

Ce document est décousu. C'est une sorte de collage de ce qui se trouve sur des sites web et dans des articles de journaux. Il reste que le titre comporte les mots « menaces criminelles ». L'auteur ne fait aucun effort pour dire que le Sierra Club n'a participé à aucune activité illégale et n'en fait pas non plus la promotion. L'auteur ne justifie aucunement l'inclusion du Sierra Club dans le rapport, sauf pour dire que nous sommes pour l'action contre les changements climatiques, comme des douzaines d'autres organisations et de nombreux gouvernements.

La GRC a préparé ce rapport dans le secret. Aucune tentative n'a été faite d'entrer en communication avec le Sierra Club ou pour démontrer le moindre lien entre nos activités et quelques activités illégales ou actes violents. Je dirais que notre nom a servi de terme générique pour désigner une « organisation environnementale ». Et c'est cela qui me préoccupe.

We asked the RCMP for assurances that Sierra Club will not be swept up in a Bill C-51-empowered investigation based on this report, and received a stony silence. So I take that to mean that we could be.

In a free country where there are no secret police with the power to secretly disrupt operations of an organization or detain people without charge, this police report would just be a nuisance. We've had other reports like this in the past, and we have treated them like that. But in a country that empowers agencies like CSIS to secretly investigate and disrupt the operations of law-abiding organizations, it's a grave threat.

In the McCarthy-like world created by Bill C-51, one can reasonably envision Sierra Club Canada becoming the subject of a secret investigation just because we were mentioned in this report "Critical Infrastructure Intelligence Assessment: Criminal Threats to the Canadian Petroleum Industry." It could surely be used to help convince a judge to grant a warrant allowing secret investigators to infiltrate and/or manipulate our organization, breach our confidential database or use us as a tool to investigate others. We have identified this possibility and asked the RCMP to correct it, and as I said, they haven't changed it.

Environmental groups are not the only ones who question the petroleum industry in Canada. I'm sure most of you belong to organizations or have supported causes at one time or another. Do you think your records should be open to secret manipulation? We have a right to free speech and to associate as long as we act within the law. The state has no business interfering with those rights.

So, senators, the question for you is: Do you want to pass a law that could make criminals out of involved citizens like me?

Thank you very much.

The Chair: Thank you.

Dr. Palmater.

Pamela D. Palmater, Associate Professor and Chair in Indigenous Governance, Ryerson University, as an individual: Thank you. My name is Pam Palmater. I come from the sovereign nation of the Mi'kmaw in the East. I would first like to acknowledge the traditional territory on which we are sitting, that of the Algonquin Nation, which is one of the many sovereign nations with which Canada is allied and committed to maintaining peace in this territory. It is the only reason why we get to sit here today. These treaties and other agreements are

Nous avons demandé à la GRC de nous fournir des assurances que le Sierra Club ne sera pas emporté dans une enquête autorisée par le projet de loi C-51 en conséquence de ce rapport, et nous nous sommes heurtés à un mur de silence. J'en déduis donc que c'est une possibilité.

Dans un pays libre où il n'existe pas de police secrète détenant le pouvoir de secrètement perturber les opérations d'une organisation ou de détenir des personnes sans porter d'accusation, ce rapport de police serait tout simplement un irritant. Il y a eu d'autres rapports de ce genre, et c'est ainsi que nous les avons perçus. Cependant, dans un pays qui confère à des organismes comme le SCRS le pouvoir de secrètement faire enquête et de perturber les opérations d'organisations respectueuses de la loi, c'est une grave menace.

Dans le monde de style McCarthy que crée le projet de loi C-51, on peut raisonnablement s'attendre à ce que le Sierra Club devienne la cible d'enquêtes secrètes rien que ce que parce que notre nom a été cité dans ce rapport de l'évaluation sur les renseignements portant sur les infrastructures essentielles et les menaces criminelles contre l'industrie canadienne du pétrole. Il pourrait certainement être le fondement d'arguments visant à convaincre un juge d'émettre un mandat permettant à des enquêteurs de s'infiltrer dans une organisation et de la manipuler, de s'introduire dans notre base de données confidentielle ou de se servir de nous comme outil pour faire enquête sur d'autres. Nous avons recensé cette possibilité et avons demandé à la GRC de corriger le tir et, comme je l'ai dit, elle ne l'a pas fait.

Les groupes environnementaux ne sont pas les seuls à remettre en question l'industrie pétrolière du Canada. Je suis sûr que la plupart d'entre vous sont membres d'organisations ou ont soutenu des causes à un moment ou à un autre. Pensez-vous que vos dossiers devraient être ouverts à des manipulations secrètes? Nous avons le droit de libre expression et d'association dans les limites de la loi. L'État ne devrait pas s'ingérer dans ces droits.

Donc, mesdames et messieurs les sénateurs, je vous pose la question suivante : voulez-vous adopter une loi qui pourrait faire de citoyens engagés comme moi des criminels?

Je vous remercie.

Le président : Merci.

Madame Palmater.

Pamela D. Palmater, professeure agrégée et titulaire d'une chaire de recherche en gouvernance autochtone, Université Ryerson, à titre personnel : Je vous remercie. Je suis Pam Palmater. Je viens de la nation souveraine des Mi'kmaw de l'Est. Je tiens d'abord à souligner que nous sommes sur le territoire traditionnel de la nation algonquine, l'une des nombreuses nations souveraines auxquelles le Canada était lié et qui est déterminée à maintenir la paix dans son territoire. C'est la seule raison qui fait que nous pouvons être ici aujourd'hui. Ces traités et d'autres ententes sont

constitutionally protected and form part of the foundation of Canada practically, politically, militarily and legally. Bill C-51 goes to the heart of this relationship.

Canada has already predetermined, through its ministers and others, that First Nations are "insurgents" and "national threats to security." This is one of the reasons why I'm bringing testimony today. In addition to the submissions I made in the house, which I've attached as appendices to what I'm going to be saying today, I'm going to focus on the nature of these treaties and exactly what's at stake with Bill C-51.

These treaties were not just about mutual respect, respecting our right to govern ourselves and our own laws. They were also about mutual benefit, but most importantly and for this committee today, they were about mutual protection. These treaties were about military alliances and legal obligations to protect one another and defend these territories. The two central tenets of the majority of these treaties was that there would be peace in this territory, defending our lands, protecting First Nations and settlers, and that we had a military and political alliance against all other aggressors. That's not a responsibility held unilaterally by Canada. It's a constitutionally protected joint responsibility and it is violated by this bill.

First Nations have fought in Canada's wars because of these treaties. First Nations have helped protect this territory and our borders from other nations because of these treaties. National defence, public safety and national security have been, first and foremost, a responsibility of First Nations in this territory since time immemorial and that has never ceased. The treaties confirm this.

Specific treaty provisions like the Treaty of 1752 with the Mi'kmaw Nation was specifically about the duty to protect one another, military alliance, and the Crown was to provide ammunition to the Mi'kmaw on an annual basis to this end.

The Treaty of Niagara was the same thing: military alliance, mutual protection and the provision of ammunition. Treaty No. 6 for the Cree was all about peace in this territory, military alliance, and $1,500 a year would be spent on ammunition to provide the First Nations for the defence of these territories. We're not just talking about hunting and fishing with treaties; we're talking about military alliances.

We agreed, nation to nation, that this territory would be a peaceful one. We agreed to keep each other safe, and despite the many aggressions by Canada against our people, we have kept the peace. Despite scalping laws, rape, torture and murder in residential schools, forced sterilizations, we have kept the peace.

constitutionnellement protégés et font partie intégrante de la fondation du Canada en tant que tel, sur le plan politique, militaire et juridique. Le projet de loi C-51 va au cœur de cette relation.

Le Canada a déjà déterminé, par l'entremise de ses ministres et d'autres, que les Premières Nations sont des « insurgées » et des « menaces à la sécurité nationale ». C'est l'une des raisons pour lesquelles je suis venue témoigner aujourd'hui. Outre les présentations que j'ai faites à la Chambre, dont j'ai attaché copie en annexe au document que je présente aujourd'hui, je vais me concentrer sur la nature de ces traités et ce qu'exactement le projet de loi C-51 met en jeu.

Ces traités ne portaient pas seulement sur une question de respect mutuel, du respect de notre droit de nous gouverner et d'avoir nos propres lois. Ils portaient aussi sur les avantages mutuels, mais plus important encore, et aux fins de la discussion d'aujourd'hui, de protection mutuelle. Ces traités portaient sur les alliances militaires et les obligations juridiques de se protéger mutuellement et de défendre ces territoires. La majorité de ces traités était fondée sur deux grands principes, soit le règne de la paix sur ce territoire, la défense de la terre, la protection des Premières Nations et des colons, et l'alliance militaire et politique contre tous les autres agresseurs. Cette responsabilité n'est pas assumée de façon unilatérale par le Canada. C'est une responsabilité conjointe protégée par la Constitution, qu'enfreint ce projet de loi.

Les Premières Nations se sont battues aux côtés du Canada dans les guerres qu'ils livraient à cause de ces traités. Les Premières Nations ont contribué à protéger ce territoire et nos frontières contre d'autres nations à cause de ces traités. La défense nationale, la sécurité publique et la sécurité nationale ont été a priori une responsabilité des Premières Nations dans ce territoire depuis des temps immémoriaux et cela ne va jamais cesser. Les traités le confirment.

Des dispositions particulières du traité comme celui de 1752 avec la nation mi'kmaw portaient sur les devoirs de se protéger mutuellement, l'alliance militaire et le fait que la Couronne devait approvisionner les Mi'kmaw chaque année en munitions à cette fin.

Il en est de même du traité de Niagara : alliance militaire, protection mutuelle et fourniture de munitions. Dans le traité n^{o} 6 des Cris, il était question de maintien de la paix sur le territoire d'alliance militaire et d'achats pour 1 500 $ par année de munitions à fournir aux Premières Nations aux fins de défense de ces territoires. Il n'est pas question que de pêche et de chasse dans les traités, mais aussi d'alliances militaires.

Nous nous sommes entendus, entre nations, pour que ce territoire soit pacifique. Nous avons convenu d'assurer notre sécurité mutuelle, et en dépit des nombreuses agressions du Canada contre nos peuples, nous avons maintenu la paix. En dépit des lois sur le scalpage, des viols, de la torture et des meurtres commis dans les pensionnats, des stérilisations forcées, nous avons préservé la paix.

Canada has turned the national police — the RCMP — and the army against First Nations. We have kept the peace. There are no greater allies that Canada can have in the war on terror than First Nations in this country. First Nations have shown that they will hurt themselves before Canadian citizens.

We are not the enemy, yet Minister Valcourt has publicly stated that our leaders are threats to national security. The Department of National Defence has called us insurgents and has a manual on how to deal with our dangerous activity.

This bill is too broad. It violates our basic human rights, Aboriginal and treaty rights and civil liberties. The Supreme Court of Canada said in *Nolet* that no valid legislative objective, even one of public safety, can sanitize Charter violations. And this bill contemplates Charter violations before we even know what the alleged crime is.

There are no stronger allies to Canada than First Nations, and we've given our lives to prove that. Yet Canada, with this bill, has failed to consult with us on our core Aboriginal treaty and inherent right to jointly manage national defence. To that end, I have several recommendations in addition to my previous submission.

One, the bill is fatally flawed and must go back to the drawing board for proper consultation with First Nations.

Two, there must be an independent body to report on the extensive level of surveillance against First Nations in this country and our treatment as terrorists as opposed to treaty partners.

Three, there must be a First Nations special advocate or an amicus of the court to make sure that Aboriginal treaty and Charter rights are upheld during secret court processes for warrant applications and wiretaps.

Four, there must be a joint national study on racism and discrimination in the justice system that has been identified by previous commissions — the royal commission, Donald Marshall commission, Ipperwash inquiry and the Manitoba justice commission — that deals with the infection of racism in the entire justice system that can and will impact Bill C-51 should it be passed.

Five, the ministries of public safety and national defence must include a like First Nation body to ensure joint decision making and consultation on all matters of public safety, emergency preparedness and national defence. The First Nation representative should be appointed by themselves, and a First Nation representative should be included on any oversight body in relation to intelligence services.

Le Canada a tourné la police nationale — la GRC — et l'armée contre les Premières Nations. Nous avons maintenu la paix. Dans sa lutte contre la terreur, le Canada n'a pas plus grand allié que les Premières Nations du pays. Elles ont montré qu'elles sont prêtes à souffrir avant les citoyens canadiens.

Nous ne sommes pas l'ennemi, et pourtant, le ministre Valcourt a dit publiquement que nos chefs sont des menaces pour la sécurité nationale. Le ministère de la Défense nationale nous a qualifiés d'insurgés et dispose d'un guide d'instructions pour composer avec nos activités dangereuses.

Ce projet de loi ratisse trop large. Il enfreint nos droits fondamentaux, les droits ancestraux et les droits issus de traités, ainsi que les libertés civiles. Dans la décision *Nolet*, la Cour suprême du Canada a dit qu'aucun objectif législatif valide, même fondé sur la sécurité publique, ne peut justifier les violations de la Charte. Et pourtant, ce projet de loi envisage d'enfreindre la Charte avant même qu'on sache quel crime est allégué.

Le Canada n'a pas d'allié plus solide que les Premières Nations, et nous avons sacrifié nos vies pour le prouver. Et pourtant, par ce projet de loi, le Canada a omis de nous consulter en vertu de notre droit fondamental et inhérent, lequel est confirmé par traité, de gérer conjointement la défense nationale. À cette fin, j'ai plusieurs recommandations qui s'ajoutent à mon témoignage antérieur.

Tout d'abord, le projet de loi est foncièrement vicié et doit être retravaillé afin que soit intégrée une consultation appropriée des Premières Nations.

Deuxièmement, il doit y avoir un organe indépendant devant faire rapport de la vaste surveillance dont font l'objet les Premières Nations du pays et la façon dont nous sommes traités comme des terroristes plutôt que comme des partenaires de traité.

Troisièmement, il doit y avoir un avocat spécial ou un défenseur des Premières Nations pour faire en sorte que les droits issus des traités et les droits en vertu de la Charte soient défendus lors des procédures judiciaires secrètes visant les demandes de mandat et les écoutes électroniques.

Quatrièmement, il faut mener une étude nationale conjointe sur le racisme et la discrimination dans le système judiciaire, problèmes qui ont été recensés par des commissions, dont la commission royale, la Commission Donald Marshall, la Commission d'enquête sur Ipperwash et la Commission de justice du Manitoba, toutes commissions qui traitent de la maladie du racisme dont est atteint l'ensemble du système judiciaire et qui aura des conséquences sur le projet de loi C-51, s'il est adopté.

Cinquièmement, les ministères de la Sécurité publique et de la Défense nationale doivent prévoir une instance des Premières Nations pour assurer des consultations et des prises de décision conjointes sur toutes les questions de sécurité publique, de préparation aux situations d'urgence et de défense nationale. Le représentant des Premières Nations doit être nommé par celles-ci et un représentant des Premières Nations devrait faire partie de tout organe de surveillance lié aux services de renseignement.

Specifically to the next draft of Bill C-51, there needs to be a preamble which acknowledges the treaties and First Nations' sovereignty and specifically acknowledges our joint constitutionally protected mandate of national defence in this country, provisions which detail decision making and reporting with First Nations on all of the issues covered in Bill C-51, very specific clarifications that anti-terror does not mean anti-First Nation and anti-First Nation governance and activities.

There must be an assurance that no information about individuals or First Nation communities be given to third parties, the private sector or foreign governments any more from this point forward; specify that sharing of information relates to anti-terror only and not this unknowable, mystical generic threat to national security.

Those departments specified for sharing information must have specific exclusions: Indian Affairs, Health Canada, Fisheries and Oceans, the environmental agency, NRCan and CRA must all be excluded from information sharing, as those are the ones primarily involved with First Nations.

All offences must be specified. There can be no general offence of anything that can't possibly be known.

There must be specific attention to curtailing any sweeping electronic surveillance.

Any new laws must contain a mental fault element.

And there must be a maximum use and reference to current laws versus duplicating or expanding unknowable laws.

Thank you.

Senator Mitchell: Thank you very much to all three of you. Very compelling presentations and I really appreciate them.

My first question is to Mr. O'Rourke. When you say front-line workers, for example, would that be the ticket agent where I go to check my bag? So that person, he or she, might well be the first person who will tell a restricted traveller that could be going somewhere to be violent, ergo, is perhaps violent, that they can't get on that plane?

Mr. O'Rourke: The check-in counter, exactly. That's where the interaction would happen with the passenger.

Senator Mitchell: This is a particularly new problem because this bill contemplates not allowing people to fly out of the country for violent purposes.

Mr. O'Rourke: It's new in that we may see more of these.

The Chair: You're already doing it.

Dans la prochaine version du projet de loi C-51, il faudra un préambule qui reconnaît les traités et la souveraineté des Premières Nations, et qui énonce précisément notre mandat constitutionnel de participation à la défense nationale du pays, de même que des clauses décrivant en détail le processus décisionnel et la reddition des comptes aux Premières Nations sur tous les aspects traités dans le projet de loi C-51, des énoncés précisant clairement que la lutte contre le terrorisme ne vise pas les Premières Nations, ni leur gouvernance et leurs activités.

L'assurance doit être donnée qu'aucun renseignement sur des particuliers ou des collectivités des Premières Nations ne sera désormais transmis au secteur privé ou à des gouvernements étrangers; il faut préciser que la communication de renseignements ne peut concerner que la lutte contre le terrorisme, et non pas cette menace générique inconnue et mystique pour la sécurité nationale.

Les ministères auxquels il est permis de communiquer des renseignements doivent faire l'objet d'exclusions précises : Affaires indiennes, Santé Canada, Pêches et Océans, l'Agence environnementale, RNCan et l'ARC doivent être exclus du partage de renseignements, puisque c'est avec eux, surtout, que traitent les Premières Nations.

Toutes les infractions doivent être décrites. Il ne peut y avoir d'infraction générique portant sur quoi que ce soit qui ne peut, possiblement, être connu.

Une attention particulière doit être portée à la restriction de toute activité de surveillance électronique généralisée.

Toute nouvelle loi doit comporter un élément lié à la santé mentale.

De plus, il faut faire un emploi optimal des lois en vigueur et s'y référer plutôt que de faire double emploi ou compter sur l'adoption de lois inconnues.

Je vous remercie.

Le sénateur Mitchell : Nous vous remercions tous les trois. Vous avez fait des exposés très convaincants, et je les apprécie.

Ma première question s'adresse à M. O'Rourke. Quand vous parlez de travailleurs de première ligne, s'agit-il par exemple du préposé aux billets à qui je remets mon bagage? Cette personne pourrait donc être la première à devoir dire à un voyageur dont les déplacements sont restreints et qui pourrait voyager dans le but de commettre des actes violents, ou qui peut-être est violent, qu'il ne peut monter à bord de l'avion?

M. O'Rourke : Oui, exactement, ou le préposé au comptoir d'enregistrement. C'est là où se fait l'échange avec le passager.

Le sénateur Mitchell : C'est un problème tout à fait nouveau, puisque ce projet de loi envisage de ne pas permettre à des gens de quitter le pays à des fins criminelles.

M. O'Rourke : C'est nouveau, et il se pourrait très bien que cela arrive plus souvent.

Le président : Vous le faites déjà.

Mr. O'Rourke: It is happening, yes. This does happen.

Senator Mitchell: But it's making you very uncomfortable.

Mr. O'Rourke: It can be, yes.

Senator Mitchell: My next question would probably go to Ms. Palmater and Mr. Bennett. The bill originally had "unlawful advocacy," and I believe that's been taken out. But I also believe that it still leaves a gap, and that is to say that you can do something unlawful that is perfectly non-terrorist. In fact, the gap really is absolutely, perfectly acceptable civil disobedience within a democratic society, which is a hallmark of a democratic society, provided that you're prepared to take the consequences within the rule of law for having done that. Could you comment on that?

Ms. Palmater: I'm glad you asked that question. It's a really good one.

The fact that they are intending — it hasn't been passed yet, I understand — to take out the "unlawful" part does not address the whole other range of activities contemplating the disruption of the economy, for example, where a First Nation makes a very targeted strategy in partnership with others to make sure a pipeline doesn't go through by legal means, by civil disobedient means, by the exercise of their international rights — all of those things that might not fall under protest, might not fall under dissent, because often times "protest" is very narrowly defined.

There's a problem with wording, and Justice Canada lawyers will know this very well. It's poor wording. It doesn't encapsulate all the ways in which we are already criminalized. Look at the number of people who are already over-imprisoned, who are charged, who are arrested, who are assaulted, and Bill C-51 hasn't even passed yet.

My submission to the house was very specific about those things, not just the extent of the surveillance, but look at the number of people who are considered criminals for what they do now. Minister Valcourt has already said that we are threats to national security, and DND has considered that our activities in advocating for our rights are a level of insurgency, so this is before Bill C-51 even passes.

Unless there is very specific language specifically addressing the activities of First Nations, we will be captured under this.

Senator Mitchell: The implications of the treaty struck me some years ago when somebody said that a treaty means nobody was defeated. It was an agreement nation to nation not to fight anymore. It's a powerful concept.

I have another question that I will use as an example, and it will apply to the Aboriginal case as well. Mr. Bennett, one of the things you're talking about is the pervasiveness of the ability to

M. O'Rourke : Oui, nous le faisons. Cela arrive.

Le sénateur Mitchell : Mais cela est très désagréable.

M. O'Rourke : Oui, cela arrive.

Le sénateur Mitchell : Je devrais probablement adresser ma prochaine question à Mme Palmater et M. Bennett. À l'origine, il était question dans le projet de loi de défense illégale d'une cause, et je pense qu'il n'en est plus question. Mais je pense tout de même qu'il y a une différence, dans le sens où on peut faire quelque chose d'illégal qui n'a rien à voir avec une activité terroriste. De fait, l'écart, c'est qu'il y a des actes tout à fait acceptables de désobéissance civile au sein d'une société démocratique, qui caractérisent une société démocratique, dans la mesure où on est prêt à subir les conséquences de nos actes en vertu de la loi. Pourriez-vous nous en parler?

Mme Palmater : Je suis heureuse que vous ayez posé cette question. Elle est excellente.

Le fait qu'ils comptent — ça n'a pas encore été adopté, à ce que j'ai compris — supprimer le terme « illégal » ne règle rien à la question de toutes ces autres activités visant la perturbation de l'économie, par exemple, lorsqu'une Première Nation adopte une stratégie très ciblée en partenariat avec d'autres pour faire en sorte qu'un oléoduc ne soit pas construit sur leurs terres, par des moyens de désobéissance civile, par l'exercice de leurs droits internationaux — toutes ces choses qui ne pourraient pas être qualifiées de protestation ou de dissidence, parce que très souvent, le terme « protestation » est défini de façon très étroite.

La formulation pose problème, et les avocats de Justice Canada le savent très bien. Le libellé est déficient. Il ne résume pas toutes les façons par lesquelles nous sommes criminalisés. Pensez au nombre de gens qui surpeuplent déjà les prisons, qui sont accusés, arrêtés, agressés, et le projet de loi C-51 n'a même pas encore été adopté.

Mon témoignage à la Chambre était très précis sur ces questions et non pas seulement sur la portée de la surveillance, mais pensez au nombre de personnes qui sont considérées comme étant des criminels pour les activités qu'elles mènent maintenant. Le ministre Valcourt a déjà dit que nous sommes des menaces pour la sécurité nationale, et le ministère de la Défense a considéré que nos activités de défense de nos droits constituent de l'insurrection, tout cela avant même que le projet de loi C-51 ne soit adopté.

À moins qu'il y ait dans le projet de loi quelque chose qui porte précisément sur les activités des Premières Nations, nous serons englobés dans toutes ces mesures.

Le sénateur Mitchell : Les répercussions du traité m'ont frappé il y a quelques années quand quelqu'un a dit qu'un traité signifiait que personne n'était vaincu. C'était une entente entre nations de ne plus lutter l'une contre l'autre. C'est un concept très fort.

J'ai une autre question que j'emploierais comme exemple, lequel s'applique au cas autochtone. Monsieur Bennett, vous parlez notamment de la généralisation de la capacité d'obtenir des

get information. I was just thinking of a situation, and you might want to comment on this, where the department of revenue could do a search of all the donors to the Sierra Club and say that because somebody from the Sierra Club unfurled a banner on the top of some government building — which they didn't — we should look at who is supporting this kind of organization. Is that how you see the implication?

Mr. Bennett: I think of it that way, too, but also when these protests and demonstrations are being organized, often some hothead will stand up and say, "We should go blow that up or we should do something violent," and everybody else says, "Don't do that." But under this law, as soon as someone starts talking about doing that, we're now all part of the conspiracy. It could be misconstrued. It could be that a provocateur is sent in to do that. If you're an oil company and you don't want us to protest and you want us to be discredited, why not send in a few young people to infiltrate the action and do or say things that will bring us under suspicion, and then we could end up under this big huge net?

It's just too wide. It's using a bulldozer to catch ants.

Senator Runciman: Mr. O'Rourke, I have more than a little sympathy for the situation of front-line airline staff. As Senator Mitchell said, you have to confront someone who could be extremely dangerous and tell them they can't get on a plane.

When we look at the airlines and look back at Air India, the shoe bomber, the underwear bomber and of course 9/11, the folks you represent certainly play very critical roles in terms of how we prevent this activity from occurring in the future.

Under the current Passenger Protect Program, you talked about contacting DOT, the Department of Transport, if someone pops up. Do you have real-time contact with the police? How does that process work? If you don't, I wonder why not.

Mr. O'Rourke: What I know is if there is a match, the first step is to check the passenger's documents and then notify Transport Canada.

Once you hear from Transport Canada, if the ultimate direction is to deny a boarding, I think it would vary depending on which airport, if there is police presence there and if it is accessible. I don't think there is a standard. That's what we would like, to maybe take this time to revisit that, maybe implement, where possible, to have a police presence or even the police give the actual notice.

Senator Runciman: I don't believe that you're suggesting amendments to the bill. That could be done through policy or regulation.

Mr. O'Rourke: Absolutely, yes.

renseignements. Je pensais à une situation, que vous voudrez peut-être commenter, où le ministère du Revenu pourrait faire une recherche de tous les donateurs au Sierra Club et dire que lorsque quelqu'un du Sierra Club a déroulé une bannière sur le toit d'un quelconque immeuble public — cela ne s'est pas fait —, il faudrait voir qui soutient ce genre d'organisation. Est-ce que c'est ainsi que vous voyez cela?

M. Bennett : Je le pense. Mais je pense aussi à une autre situation. Lorsque des protestations et des démonstrations sont organisées, il y a souvent une tête brûlée qui va se lever et dire : « On devrait faire sauter tout ça, ou faire quelque chose de violent » — et tous les autres répondront : « Ne fais pas cela. » Mais en vertu de cette loi, dès que quelqu'un commence à avoir ce genre de discours, on ferait désormais tous partie du complot. Cela pourrait être mal interprété. Ce pourrait être un provocateur envoyé là justement pour ça. Une compagnie pétrolière, par exemple, qui veut nous empêcher de protester et jeter sur nous le discrédit pourrait envoyer quelques jeunes infiltrer nos rangs et dire des choses qui nous rendront suspects, et nous pourrions nous retrouver dans cet énorme filet.

Le projet de loi ratisse tout simplement trop large. C'est tuer une mouche avec un marteau.

Le sénateur Runciman : Monsieur O'Rourke, je sympathise beaucoup avec le personnel aérien de première ligne. Comme l'a dit le sénateur Mitchell, il doit confronter quelqu'un qui pourrait être très dangereux et lui dire qu'il ne peut pas monter dans l'avion.

Quand on pense aux lignes aériennes et au vol d'Air India, aux hommes à la chaussure ou aux sous-vêtements piégés et, évidemment, aux événements du 11 septembre, les gens que vous représentez jouent certainement un rôle essentiel dans la prévention de ce genre de situation.

En vertu du Programme de protection des passagers actuel, vous avez parlé de communiquer avec le ministère des Transports si vous repérez quelqu'un. Avez-vous des rapports en temps réel avec la police? Comment est-ce que cela fonctionne? Si vous n'en avez pas, j'aimerais savoir pourquoi.

M. O'Rourke : Ce que je sais, c'est que s'il y a correspondance, la première chose à faire est de vérifier les documents du passager, puis d'avertir Transports Canada.

Une fois la décision de Transports Canada rendue, si, au bout du compte, la directive consiste à refuser l'embarquement, je pense que la situation variera d'un aéroport à l'autre, en fonction de la présence policière et de son accessibilité, le cas échéant. Je pense qu'il n'existe pas de normes. Nous aimerions peut-être revoir cette question et, ensuite, lorsque c'est possible, garantir une présence policière ou nous assurer que ce sont les policiers qui avisent la personne concernée.

Le sénateur Runciman : Je pense que vous ne proposez pas d'amendements au projet de loi. Cela pourrait se faire grâce à des politiques ou au règlement.

M. O'Rourke : Oui, tout à fait.

Senator Runciman: I agree with you, and perhaps it's something the committee may wish to comment on in terms of a potential observation. I think this is a very critical role. To leave it in the hands of the folks you represent is problematic, to say the least. It seems like an essential feature for me, and I suspect most Canadians would share that view.

Is your organization involved with the CBSA, Canada Border Services Agency, with what they call a pre-arrival screening program? These are passengers on flights headed to Canada, so that we're able to stop them from boarding, prior to getting on the plane and getting to our country.

Mr. O'Rourke: I don't know if we're talking about the same program, but we're always in consultation with CBSA on different programs they're establishing. An interactive passenger information program is being developed. That may be what you're referring to.

There are programs where the government requires airlines to provide information on passengers before they arrive in Canada. We work closely with CBSA on those programs.

Senator Runciman: The process now is that someone comes up with a ticket and you put it into the computer, and it pops up that this person is on the no-fly list. Is that how that works?

Mr. O'Rourke: Yes.

Senator Runciman: I thought there was an individual who was part of the Toronto 18 who recently left the country. He had his passport removed. I believe it was on a no-fly list, and everyone is scratching their head about how that individual — I gather they got it through false papers. Is that still a weakness in the process, as far as your organization is concerned? I assume security officials —

Mr. O'Rourke: I'm not familiar with that particular incident. I don't think that's a major concern, no. Under the present system, at the check-in, the airlines check against the list.

Senator Runciman: If they had counterfeit documents, that's what I'm talking about.

Mr. O'Rourke: No, exactly. If you're using another name and the documents appear legitimate.

Senator Runciman: What I'm leading to here is perhaps the need for facial recognition technology, which is used certainly in places like Israel, so that you're not going to depend on a pop-up on your screen, that that individual is going to be clearly recognized, even if he or she has counterfeit documents.

Mr. O'Rourke: Absolutely.

Le sénateur Runciman : Je suis d'accord avec vous et le comité voudra peut-être formuler une observation à ce sujet. Je pense qu'il s'agit d'un rôle essentiel. Laisser cette responsabilité entre les mains des employés que vous représentez est problématique; c'est le moins qu'on puisse dire. Selon moi, c'est un point essentiel et j'imagine que la plupart des Canadiens seraient de mon avis.

Votre organisation participe-t-elle avec l'ASFC, l'Agence des services frontaliers du Canada, à ce que celle-ci appelle le programme de ciblage avant l'arrivée? Ce programme concerne les passagers des vols en direction du Canada, et nous permet de les empêcher d'embarquer et d'arriver au pays.

M. O'Rourke : Je ne sais pas si nous parlons du même programme, mais nous tenons constamment des consultations avec l'ASFC au sujet des différents programmes qu'elle crée. Un programme interactif de renseignements sur les passagers est élaboré actuellement. C'est peut-être de cela que vous parlez.

Dans le cadre de certains programmes, le gouvernement exige que les compagnies aériennes fournissent de l'information sur les passagers avant que ceux-ci n'arrivent au Canada. Dans le cadre de ces programmes, nous travaillons en étroite collaboration avec l'ASFC.

Le sénateur Runciman : En vertu du processus actuel, quelqu'un arrive avec un billet et vous l'entrez dans un ordinateur, qui signale que la personne figure sur la liste d'interdiction de vol. Est-ce que c'est comme cela que ça fonctionne?

M. O'Rourke : Oui.

Le sénateur Runciman : Je crois qu'un individu qui faisait partie du groupe des 18 de Toronto a récemment quitté le pays. Son passeport a été confisqué. Je pense qu'il figurait sur une liste d'interdiction de vol, et tout le monde se demande comment cette personne... je pense que cela s'est fait au moyen de faux papiers. D'après votre organisation, existe-t-il toujours une faiblesse au sein du système? J'imagine que les responsables de la sécurité...

M. O'Rourke : Je ne suis pas au courant de cet incident. Mais je ne pense pas qu'il s'agisse d'une préoccupation majeure, non. En vertu du système actuel, lors de l'enregistrement, les compagnies aériennes font une vérification sur la liste.

Le sénateur Runciman : Si la personne avait des documents de voyage contrefaits, c'est de cela que je parle.

M. O'Rourke : Non, exactement. Si on utilise un autre nom et que les documents semblent légitimes.

Le sénateur Runciman : Je veux en venir à la question de savoir si, peut-être, une technologie de reconnaissance faciale serait nécessaire. Cette technologie est utilisée dans des pays comme Israël de sorte qu'on ne dépend pas d'une fenêtre qui apparaît à l'écran, et la personne est toujours clairement reconnue, même si elle détient des documents contrefaits.

M. O'Rourke : Absolument.

[*Translation*]

Senator Dagenais: My question is for Mr. Bennett. The minister, CSIS, and all other individuals with authority or who are affected by Bill C-51 have confirmed that this bill does not in any way target environmental groups. We're talking here about serious investigations that target individuals who represent a threat to our country's security and to Canadians, and these investigations seek to fight against, among others, jihadists and other terrorists. Why do you continue to say that this bill presents a threat for organizations such as yours and for your members?

[*English*]

Mr. Bennett: Senator, I urge you to read the RCMP report on criminal threats to the petroleum industry. I believe the act refers to threats to Canadian economic infrastructure. The petroleum industry would be part of that infrastructure, and the RCMP has identified Sierra Club, Greenpeace and Tides Foundation as part of that criminal threat. I'm not making this up. It's part of the report. Get a copy of the report. I will be grad to send one over when we're done.

It clearly lays out that because we've advocated for taking action on climate change, we're considered as some kind of nebulous link to a threat to infrastructure. It's right there in black and white. It's a criminal threat, and that would bring us under Bill C-51.

I also remind the senator that ministers of this government have accused environmental groups of being money launderers, which is something that is also connected to terrorism a lot. We've been accused of taking inappropriate payments from foundations from other countries, by government ministers, neither of which is true, by the way.

So when you put it in context, you have to look at how the bill could be applied, not how the ministers of the day say they intend to apply it. You're passing a law not just for the next six months; you're passing a law forever. It could be applied in any way a government wants to apply it, and someone could make a mistake. I really believe that we would end up involved in this act because of a policing mistake, but I think that mistake can happen and go unnoticed while a lot of damage is done.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Mr. Bennett, you know that there were ethics committees at the RCMP, the Canadian Security Intelligence Service and Sûreté du Québec, at the time. Police forces and all these people are subject to scrutiny by very serious surveillance committees.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à M. Bennett. Le ministre, le SCRS, et toutes les personnes qui en ont l'autorité ou qui sont touchées par le projet de loi C-51 ont confirmé que cette loi ne vise aucunement les groupes environnementalistes. On parle ici d'enquêtes sérieuses qui visent les personnes qui représentent une menace à la sécurité du pays et de ses citoyens, et qui ont pour objectif de lutter, entre autres, contre les djihadistes et d'autres terroristes. Pourquoi continuez-vous de dire que cette loi est une menace pour des organismes comme le vôtre et pour vos membres?

[*Traduction*]

M. Bennett : Sénateur, je vous exhorte à lire le rapport de la GRC portant sur les menaces criminelles au secteur pétrolier. Je pense que la loi fait référence à des menaces aux infrastructures économiques canadiennes. Le secteur pétrolier ferait partie de ces infrastructures, et la GRC a indiqué que le Sierra Club, Greenpeace et la Fondation Tides font partie de cette menace criminelle. Je n'invente rien. Cela fait partie du rapport. Trouvez un exemplaire de ce rapport. C'est avec plaisir que je vous en ferai parvenir un après la réunion.

Le rapport établit clairement qu'étant donné que nous défendons l'action menée pour lutter contre les changements climatiques, nous sommes considérés comme une sorte de vague menace pour les infrastructures. C'est écrit noir sur blanc. C'est une menace criminelle pour laquelle nous serions visés par le projet de loi C-51.

Je rappellerais aussi au sénateur que des ministres du présent gouvernement ont accusé les groupes écologistes de faire du blanchiment d'argent, ce qui est aussi étroitement lié au terrorisme. Des ministres nous ont accusés d'accepter des paiements douteux de fondations étrangères et, soit dit en passant, rien de cela n'est vrai.

Donc, lorsque l'on met les choses en contexte, il faut examiner la façon dont le projet de loi pourrait être appliqué et pas la façon dont les ministres du moment ont l'intention de l'appliquer. On n'adopte pas un projet de loi pour les six prochains mois; une fois qu'un projet de loi est adopté, c'est pour toujours. Il pourrait être appliqué de la façon dont l'entend un gouvernement, et cela laisse la place aux erreurs. Je crois vraiment que cette loi finirait par nous concerner en raison d'une erreur policière, mais je pense que ce genre d'erreur peut se produire sans être remarquée tout en causant des torts considérables.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Vous savez, monsieur Bennett, que, autant à la GRC, au Service canadien du renseignement de sécurité et à la Sûreté du Québec, à l'époque, il y avait des comités de déontologie. Les corps policiers et tous ces gens sont soumis à l'examen de sérieux comités de surveillance.

You mentioned the RCMP and CSIS. Have you filed complaints with either of the surveillance committees, because you felt targeted, whether before or after this bill was tabled? Have you already filed complaints against these organizations?

[*English*]

Mr. Bennett: We have complained to the RCMP. I've written to both the commissioner and the director of criminal investigations. I've asked them to clarify whether this investigation could lead us into the Bill C-51 net, and they have not said it wouldn't. They've been given the opportunity to say so, but they haven't said that.

[*Translation*]

Senator Dagenais: You complained to those committees, but you say that you did not receive a response. Were you treated well? Did they at least receive your complaints? Were they examined?

[*English*]

Mr. Bennett: I received a nice letter from the director of criminal investigations which tried to suggest that it was perfectly all right to mention us in a criminal intelligence report because of events that happened in New Brunswick that we had nothing to do with.

No, I think we were treated politely but not seriously. Remember, this law is a wide net. Two or three years from now, someone pulling up a report that says Sierra Club is mentioned in this criminal threats report, they can use that to get a secret warrant. Whether they will or won't is a different question.

[*Translation*]

Senator Dagenais: You complained to those oversight committees, and I understand that they gave you a response, but it might not have been the answer you wanted to hear. Does that allow you to say that you were not taken seriously?

[*English*]

Mr. Bennett: Well, yes, because I made specific offers to talk to them, especially about climate change and the implications for policing around climate change, and that was totally ignored. When I asked them to clarify whether or not this could be used to include us in Bill C-51, they didn't respond to that.

The Chair: Before we go to Senator Jaffer, I'll just follow up on that.

En tant qu'organisme, vous mentionniez la GRC et le SCRS. Avez-vous porté plainte à l'un ou l'autre de ces comités, parce que vous vous sentiez visé, que ce soit avant ou après ce projet de loi? Avez-vous déjà porté plainte auprès de ces organismes?

[*Traduction*]

M. Bennett : Nous avons fait une plainte à la GRC. J'ai écrit au commissaire et au directeur des enquêtes criminelles. Je leur ai demandé d'indiquer clairement si une enquête pourrait faire que nous sommes visés par le projet de loi C-51, et ils n'ont pas dit que cela ne serait pas le cas. On leur a donné l'occasion de le faire, mais ce n'est pas ce qu'ils ont dit.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Vous avez porté plainte auprès de ces comités, mais vous dites que vous n'avez pas eu de réponse. Avez-vous été bien traité? A-t-on au moins reçu vos plaintes? Les a-t-on traitées?

[*Traduction*]

M. Bennett : J'ai reçu une belle lettre du directeur des enquêtes criminelles dans laquelle il laissait entendre qu'il était tout à fait acceptable de nous mentionner dans un rapport de renseignements criminels en raison des événements qui se sont déroulés au Nouveau-Brunswick et avec lesquels nous n'avons rien à voir.

Non, je crois qu'on nous a traités avec politesse, mais qu'on ne nous a pas pris au sérieux. Rappelez-vous que cette loi ratisse large. Dans deux ou trois ans, quelqu'un peut très bien sortir un rapport qui mentionne le Sierra Club dans son rapport sur les menaces criminelles, ce qui pourrait être utilisé pour obtenir un mandat secret. Que ce soit le cas ou non, c'est une question différente.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Vous avez porté plainte à ces organismes de surveillance, et je comprends qu'ils vous ont donné une réponse, mais ce n'est peut-être pas la réponse que vous vouliez entendre. Est-ce que cela vous permet pour autant de dire que vous n'avez pas été pris au sérieux?

[*Traduction*]

M. Bennett : Eh bien oui, car je leur ai clairement proposé de leur parler, particulièrement en matière de changement climatique et pour ce qui est des répercussions sur les activités policières entourant le changement climatique, et on m'a totalement ignoré. Lorsque je leur ai demandé d'indiquer clairement si oui ou non cela pourrait être utilisé pour nous faire relever du projet de loi C-51, ils n'y ont pas répondu.

Le président : Avant de passer à la sénatrice Jaffer, j'aimerais faire suite à ce que vous venez de dire.

I think the question from Senator Dagenais is whether you filed with the responsible oversight body, not strictly with somebody in the force itself. Is that correct?

Mr. Bennett: This has only happened in the last few months. We haven't gotten that far down the road. Usually when you complain, you complain first to the director of the police and work your way up.

The Chair: Are you finished, Senator Dagenais?

[*Translation*]

Senator Dagenais: It is Mr. Bennett's answer.

[*English*]

Senator Jaffer: I have questions for each of you, and I'll start with Ms. Palmater.

We're all aware of Ms. Blackstock's — I would go so far as to call it harassment. Even without this bill, what has it been like for you and your organization when it comes to issues you're working on? What challenges do you already face?

Ms. Palmater: That's a really good question and it was the subject of my submission to the house. What we're talking about, without anything in this bill being passed yet, we're already overrepresented in prison. Even though the Supreme Court of Canada in *Gladue* said you have to stop imprisoning First Nations people, we're being imprisoned more, not less.

When the Supreme Court of Canada in *Marshall* said we had a recognized treaty right to fish and sell it, DFO and the RCMP came in, rammed our boats, beat us with clubs, maced us, arrested us and put us in jail.

I only have to talk about Listuguj. Especially in Quebec, it's been highly problematic. They've invaded Listuguj twice. In Oka, Ipperwash, an unarmed land defender was murdered. Gustafsen Lake, one of the largest attacks by the RCMP on a civilian population; Esgenoopetitj. You've got Elsipogtog, Caledonia. It goes on and on in terms of the way the military has been used against First Nations people. And the justice system itself, we're more likely to be arrested, imprisoned and those kinds of things.

Senator Jaffer: I'm going to have to stop you there because I have two more questions.

Mr. O'Rourke, Public Safety officials told this committee that there are rarely, if ever, confrontations with passengers listed on the specified persons list. Has this been the airline's experience to date, and do you anticipate an increase in the possibility of these types of confrontations occurring?

Je pense que la question du sénateur Dagenais visait à savoir si vous avez porté plainte auprès de l'organisation de surveillance responsable, pas strictement auprès d'un membre de la force elle-même. Est-ce exact?

M. Bennett : Cela ne date que des quelques derniers mois. Nous ne sommes pas allés suffisamment loin. Normalement, lorsque l'on porte plainte, on le fait tout d'abord auprès du directeur de la police avant d'aller plus haut si c'est nécessaire.

Le président : Avez-vous terminé, sénateur Dagenais?

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : C'est la réponse de M. Bennett.

[*Traduction*]

La sénatrice Jaffer : J'ai des questions pour chacun d'entre vous, et je vais commencer par Mme Palmater.

Nous sommes tous bien au fait du cas de Mme Blackstock — j'irais même jusqu'à dire que c'est du harcèlement. Même sans ce projet de loi, qu'en est-il de la situation pour vous et pour votre organisation pour ce qui est des questions que vous défendez? À quels obstacles vous heurtez-vous déjà?

Mme Palmater : C'est une excellente question qui fait l'objet de mon mémoire à la Chambre. Ce dont nous parlons, abstraction faite de ce projet de loi, c'est que nous sommes déjà surreprésentés en milieu carcéral. Même si dans l'affaire *Gladue*, la Cour suprême du Canada a déclaré qu'on devait cesser d'incarcérer les membres des Premières Nations, loin d'avoir diminué, l'incarcération de nos membres augmente.

Lorsque la Cour suprême du Canada, dans l'affaire *Marshall*, a reconnu que nous jouissions de droits issus de traités nous permettant de pêcher et de vendre le produit de notre pêche, le MPO et la GRC sont intervenus, ont chargé nos navires, nous ont battus à coups de matraque, de bâton, avant de nous arrêter et de nous envoyer en prison.

Il suffit de mentionner Listuguj. C'est hautement problématique, particulièrement au Québec. On a envahi Listuguj deux fois. À Oka, à Ipperwash, un gardien non armé a été assassiné. Gustafsen Lake a connu l'un des plus importants assauts de la GRC visant une population civile; il y a aussi Esgenoopetitj. Il y a Elsipogtog, Caledonia. Et la liste se poursuit pour ce qui est d'illustrer la façon dont l'armée a été utilisée contre les membres des Premières Nations. Il y a aussi le système de justice lui-même, dans lequel nous sommes plus à risque d'être arrêtés, incarcérés, et ce genre de choses.

La sénatrice Jaffer : Je vais devoir vous interrompre, car j'ai deux autres questions à poser.

Monsieur O'Rourke, des hauts fonctionnaires de la Sécurité publique ont indiqué à ce comité qu'il n'y a que de très rares confrontations avec les passagers énumérés sur la liste des personnes désignées. Cela est-il ce qu'a observé la compagnie aérienne jusqu'à ce jour, et prévoyez-vous la possibilité d'une recrudescence de ce type de confrontation?

Mr. O'Rourke: We do anticipate a potential increase given the fact that there may be more people on the list. To be fair, I think things have run relatively smoothly to date — fingers crossed — with the notifications. I don't have much information on how often it happens. I think it's rare. That's what I understand. I think, relatively speaking, things are going as well as they can now, but it is an area that we can improve on.

Senator Jaffer: Mr. Bennett, when I was listening to you, I have to tell you that I really was disturbed. I come from B.C., where your organization's work is very well known and, I believe, respected. I certainly respect what you do.

We are facing some great challenges with the Enbridge pipeline, for example, so I'm now starting to worry when you organize protests against the Enbridge pipeline. It could be seen as hurting our economic well-being, and this bill can have some terrible effects on protests. I'd like you to comment on that.

Mr. Bennett: Exactly. As I said earlier, if there are opportunities for provocateurs to show up at meetings and say things that actually get us in trouble, it could result in donors and supporters not wanting to do that because their name could end up on a list somewhere in some investigation. We don't know what's going to happen.

Fundamentally, we have a different view of how economics should work, so that can be construed by those who have the opposite view of being a threat to infrastructure. We really feel that there's a possibility. We don't think that we're the intended target, but we certainly could become the victims of it should there be a decision by government or a police force to do that.

We know that police forces take very subjective decisions. I would suggest that what happened to the Mi'kmaw in New Brunswick two years ago would not have happened if I had been the leader of that demonstration and sat there for four or five months totally peacefully. I don't think there would have been an armed incursion with policemen with machine guns and dogs, but because it was a First Nations protest, that was how the police entered. I'm convinced that a peaceful protest was turned into a violent one because of the police action, not because of what was happening with the protesters themselves, and that could be much worse with secret investigations and undercover operations.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Ms. Palmater, correct me if I am wrong; you referred to the infamous Oka crisis of the 1990s, or something like that. We are not at all talking about the same situation. There was

M. O'Rourke : Nous prévoyons un accroissement possible étant donné qu'il se pourrait que la liste se rallonge. Pour être honnête, je pense que jusqu'à ce jour, les choses se sont déroulées relativement sans encombre — nous croisons les doigts — pour ce qui est des avis. Je n'ai pas vraiment idée de la fréquence de ces confrontations. Je pense que c'est rare. C'est ce que je crois comprendre. Je pense, relativement parlant, que les choses vont pour le mieux à l'heure actuelle, mais c'est un domaine dans lequel nous pouvons nous améliorer.

La sénatrice Jaffer : Monsieur Bennett, je dois vous dire que j'ai été particulièrement troublée en vous écoutant. Je viens de la Colombie-Britannique, où le travail de votre organisation est très bien connu, et, je crois, respecté. Il est certain que je respecte ce que vous faites.

Nous avons d'immenses défis à relever dans le cadre du pipeline Enbridge, par exemple, et je commence maintenant à m'inquiéter lorsque vous organisez des manifestations contre le pipeline d'Enbridge. Cela pourrait être perçu comme une nuisance à notre bien-être économique, et ce projet de loi peut avoir des répercussions terribles sur les manifestations. J'aimerais que vous nous fassiez part de vos observations à ce sujet.

M. Bennett : Exactement. Comme je l'ai indiqué plus tôt, si des provocateurs ont l'occasion de se présenter à des rassemblements et de dire des choses qui pourraient nous causer du tort, cela pourrait dissuader nos donateurs et nos partisans, car leurs noms pourraient finir sur une liste quelque part dans le cadre d'une quelconque enquête. Nous ne savons pas ce qui va se passer.

Nous avons une opinion différente de la façon dont l'économie devrait fonctionner, ce qui peut être vu par ceux qui ont une opinion contraire comme une menace envers les infrastructures. Nous sentons vraiment que c'est une possibilité. Nous ne pensons pas être la cible visée, mais il est certain que nous pourrions en être victimes si un gouvernement ou une force policière décidait d'aller dans ce sens.

Nous savons que les forces policières prennent des décisions de manière très subjective. Je vous dirais que ce qui est arrivé avec les Micmacs du Nouveau-Brunswick il y a deux ans n'aurait jamais eu lieu si c'était moi à la tête de cette manifestation, assis là pendant quatre ou cinq mois de manière entièrement pacifique. Je doute qu'il y aurait eu un raid, avec des policiers armés de mitraillettes et accompagnés de chiens, mais parce que c'était une manifestation des Premières Nations, c'est comme cela que la police a choisi d'intervenir. Je demeure convaincu qu'une manifestation pacifique a tourné à la violence à cause de l'intervention policière, et non pas à cause de ce que les manifestants eux-mêmes faisaient. Et tout cela pourrait bien s'aggraver avec les enquêtes secrètes et les opérations d'infiltration.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Madame Palmater, corrigez-moi si je me trompe, vous avez fait allusion à la fameuse crise d'Oka des années 1990 ou de quelque chose du genre. On ne parle pas du

a sort of guerilla conflict between your community and the town of Oka regarding a golf course. We need to be careful. I was a police officer with the Sûreté du Québec. I was there when the Sûreté du Québec intervened. Let us remember that a police officer died in the process, because we were trying to protect your community as much as the town of Oka. I would ask you to be careful.

The Sûreté du Québec was present for a year in Akwesasne to maintain order and protect the community, because there were people from the Mohawk community who were in the drug trade and had killed each other. I hope you have all of the details of that matter. You have to be careful when you accuse police officers of abusing their powers. I was there, and I saw it with my own eyes.

[*English*]

Ms. Palmater: Every single commission that has ever been done in this country, every single study, every single United Nations report on Canada's activities towards indigenous peoples, have all confirmed as fact — not accusation, but fact — the blatant, overt and systemic racism and disproportionate application of the law in a negative way against First Nations people. You can read any of those reports, any time, and they will confirm that.

Saying that there are some Mohawks who run drugs is like saying all Canadians are serial killers, just because some Canadians have been serial killers. What that does is propagate more racism against First Nations people, as if we're all criminals in addition to terrorists, and that's not acceptable.

[*Translation*]

Senator Dagenais: I do not want to have a debate with you. At the time, police officers from the Sûreté du Québec were asked to protect your communities. The Sûreté du Québec was there, because you did not have a police force to protect you anymore. You know, the United Nations are another matter, but sometimes they should come see how things are on the ground.

[*English*]

The Chair: Colleagues, we are at the end of the time for the panel.

I want to thank you very much for attending.

(The committee adjourned.)

tout de la même situation. Il y avait, appelons cela une espèce de guérilla entre votre communauté et le village d'Oka concernant l'obtention d'un terrain de golf. Il faut faire attention. J'étais policier de la Sûreté du Québec. J'étais présent lorsque la Sûreté du Québec est intervenue. N'oublions pas qu'un policier est mort dans de le cadre de cette intervention, parce qu'on cherchait à protéger autant votre communauté que le village d'Oka. Je vous demanderais de faire attention.

La Sûreté du Québec a été présente pendant un an à Akwesasne pour y maintenir l'ordre et protéger la communauté, parce qu'il y avait des gens de la communauté mohawk qui y faisaient le commerce de la drogue et qui s'étaient entretués. J'espère que vous avez tous les détails de cette question. Il faut faire attention quand on accuse les policiers d'abuser de leurs pouvoirs. J'y étais, et je l'ai vu de mes yeux.

[*Traduction*]

Mme Palmater : Toutes les commissions d'enquête dans l'histoire de ce pays, toutes les études, tous les rapports onusiens au sujet des pratiques canadiennes envers ces peuples autochtones confirment le fait — non pas l'accusation, mais bien le fait — d'un racisme flagrant, manifeste et systémique, et d'une application de la loi disproportionnellement négative contre les personnes issues des Premières Nations. Vous pouvez aller lire n'importe lequel de ces rapports, n'importe quand, et vous verrez que je n'invente rien.

De dire qu'il y a des Mohawks narcotrafiquants et qu'ils le sont donc tous serait comme dire que tous les Canadiens sont des tueurs en série parce qu'il y a déjà eu des tueurs en série canadiens. Cela ne fait que propager davantage de racisme envers les Premières Nations, comme si nous étions tous des criminels en plus d'être des terroristes, et cela est inacceptable.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Je ne veux pas faire un débat avec vous. À l'époque, on a demandé aux policiers de la Sûreté du Québec de protéger vos communautés. La Sûreté du Québec était là, parce que vous n'aviez plus de corps de police pour vous protéger. Vous savez, les Nations Unies, c'est autre chose, mais parfois, elles auraient intérêt à venir sur les lieux pour constater ce qui s'y passe.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, c'est tout le temps que nous avons pour ce panel.

Je vous remercie tous de votre participation.

(La séance est levée.)

Office of the Privacy Commissioner of Canada:

Daniel Therrien, Privacy Commissioner;

Leslie Fournier-Dupelle, Strategic Policy and Research Analyst.

As individuals:

The Honourable Ronald G. Atkey, Professor of Law, Osgoode Hall Law School, York University (by video conference);

Paul Cavalluzzo, Senior Partner, Cavalluzzo Shilton McIntyre Cornish LLP.

Monday, April 27, 2015

Privy Council Office:

Richard Fadden, National Security Advisor to the Prime Minister.

Quilliam Foundation:

Haras Rafiq, Managing Director (by video conference).

Brookings Institution:

J.M. Berger, Nonresident Fellow (by video conference).

Sierra Club of Canada:

John Bennett, Executive Director.

National Airlines Council of Canada:

Marc-André O'Rourke, Executive Director.

As an individual:

Pamela D. Palmater, Associate Professor and Chair in Indigenous Governance, Ryerson University.

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée;

Leslie Fournier-Dupelle, conseillère stratégique en politiques et recherche.

À titre personnel :

L'honorable Ronald G. Atkey, professeur de droit, faculté de droit Osgoode Hall, Université York (par vidéoconférence);

Paul Cavalluzzo, associé principal, Cavalluzzo Shilton McIntyre Cornish s.r.l.

Le lundi 27 avril 2015

Bureau du Conseil privé :

Richard Fadden, conseiller à la sécurité nationale auprès du premier ministre.

Quilliam Foundation :

Haras Rafiq, directeur général (par vidéoconférence).

Brookings Institution :

J.M. Berger, chercheur hors faculté (par vidéoconférence).

Sierra Club du Canada :

John Bennett, directeur exécutif.

Conseil national des lignes aériennes du Canada :

Marc-André O'Rourke, directeur exécutif.

À titre personnel :

Pamela D. Palmater, professeure agrégée et titulaire d'une chaire de recherche en gouvernance autochtone, Ryerson University.

WITNESSES

Monday, April 20, 2015

Canadian Security Intelligence Service:

Michel Coulombe, Director.

Royal Canadian Mounted Police:

Mike Cabana, Deputy Commissioner, Federal Policing.

Communications Security Establishment:

Greta Bossenmaier, Chief.

Public Prosecution Service of Canada:

George Dolhai, Deputy Director of Public Prosecutions;

Ursula Hendel, Senior Counsel and National Terrorism Prosecutions Coordinator.

As an individual:

The Honourable John Charles Major, former Justice of the Supreme Court of Canada (by video conference).

Canadian Bar Association:

Eric V. Gottardi, Chair, Criminal Justice Section (by video conference);

Peter Edelmann, Executive Member, Immigration Law Section (by video conference).

Canadian Civil Liberties Association:

Sukanya Pillay, General Counsel and Executive Director.

Criminal Lawyers' Association:

Michael Spratt, Member and Criminal Defence Counsel;

Leo Russomanno, Member and Criminal Defence Counsel.

Thursday, April 23, 2015

Office of the Communications Security Establishment Commissioner:

The Honourable Jean-Pierre Plouffe, Commissioner;

J. William Galbraith, Executive Director.

Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP:

Ian McPhail, Chair;

Richard Evans, Senior Director, Operations.

Security Intelligence Review Committee:

Michael Doucet, Executive Director;

Chantelle Bowers, Deputy Executive Director.

(*Continued on previous page.*)

TÉMOINS

Le lundi 20 avril 2015

Service canadien du renseignement de sécurité :

Michel Coulombe, directeur.

Gendarmerie royale du Canada :

Mike Cabana, sous-commissaire, Police fédérale.

Centre de la sécurité des télécommunications :

Greta Bossenmaier, chef.

Service des poursuites pénales du Canada :

George Dolhai, directeur adjoint des poursuites pénales;

Ursula Hendel, avocate-conseil et coordonnatrice nationale des poursuites liées aux activités terroristes.

À titre personnel :

L'honorable John Charles Major, ancien juge de la Cour suprême du Canada (par vidéoconférence).

Association du Barreau canadien :

Eric V. Gottardi, président, Section du droit pénal (par vidéoconférence);

Peter Edelmann, membre de l'exécutif, Section du droit de l'immigration (par vidéoconférence).

Association canadienne des libertés civiles :

Sukanya Pillay, avocate générale et directrice exécutive.

Criminal Lawyers' Association :

Michael Spratt, membre et avocat criminaliste;

Leo Russomanno, membre et avocat criminaliste.

Le jeudi 23 avril 2015

Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications :

L'honorable Jean-Pierre Plouffe, commissaire;

J. William Galbraith, directeur exécutif.

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC :

Ian McPhail, président;

Richard Evans, directeur principal, Opérations.

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité :

Michael Doucet, directeur exécutif;

Chantelle Bowers, directrice exécutive adjointe.

(*Suite à la page précédente.*)

Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca